

# A I M F

## BILAN 2010



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES  
ET METROPOLES PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES

<b>Introduction générale.....</b>	<b>4</b>
<b>ANIMATION DU RESEAU : INTELLIGENCE COLLECTIVE ET PARTAGE DE SAVOIRS.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Elargir, rassurer, dialoguer .....</b>	<b>6</b>
1.1. <i>L'élargissement du Bureau .....</i>	6
1.2. <i>La mise en place d'un Fonds de Garantie constitué par les économies de gestion .....</i>	7
1.3. <i>Le renforcement des partenariats avec les autres opérateurs de la Francophonie .....</i>	8
1.4. <i>Des partenariats qui affirment le leadership des Maires.....</i>	13
1.5. <i>Le dialogue avec le Commonwealth Local Government Forum (CLGF), la Francophonie d'Amérique, les collectivités suisses et la Communauté française de Belgique .....</i>	17
<b>2. Une meilleure diffusion du savoir-faire francophone grâce à la dynamique des commissions permanentes.....</b>	<b>18</b>
2.1. <i>La mise en place d'une communauté entrepreneuriale à Lomé .....</i>	18
2.2. <i>L'identification des enjeux territoriaux favorisant le développement durable.....</i>	19
2.3. <i>La prise en compte du genre dans la gestion des territoires.....</i>	20
2.4. <i>La solidarité avec Haïti.....</i>	21
<b>3. Le Secrétariat permanent et le réseautage .....</b>	<b>21</b>
3.1. <i>La mise en lien des acteurs et la dynamisation du réseau des maires francophones .....</i>	21
3.2. <i>L'expertise pour faire de l'AIMF une autorité de compétence .....</i>	26
<b>4. Contribuer au renforcement de la cohésion des territoires avec l'Union européenne .....</b>	<b>28</b>
4.1. <i>Le suivi du dialogue structuré Autorités locales - Union européenne .....</i>	29
4.2. <i>L'aide à l'accès aux financements internationaux.....</i>	32
<b>5. Le nouveau site internet de l'AIMF pour l'animation du réseau et la valorisation de bonnes pratiques.....</b>	<b>34</b>
5.1. <i>Une banque de données pour une valorisation de bonnes pratiques.....</i>	34
5.2. <i>Le site internet de l'AIMF : un support de l'animation du réseau .....</i>	34
5.3. <i>L'information au sein du réseau : Twitter et la lettre d'information électronique .....</i>	34
<b>6. Le numérique au service de la gouvernance locale.....</b>	<b>35</b>
<b>7. Perspectives et avenir : l'AIMF, un réseau en évolution permanente .....</b>	<b>36</b>
7.1. <i>L'affirmation des Commissions permanentes « Décentralisation et démocratie locale » et « Dialogue interculturel et paix ».....</i>	36
7.2. <i>L'AIMF s'engage pour le renforcement de la cohésion des territoires : initier un partenariat avec les nouvelles collectivités territoriales, régions et départements .....</i>	38
7.3. <i>L'évaluation du rôle des collectivités locales dans l'atteinte des OMD.....</i>	39

<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES POLITIQUES ET TECHNIQUES LOCALES : PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET DES SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET MUNICIPAL.....</b>	<b>40</b>
<b>1. La mise en œuvre du dialogue « Ville – Université » renforce l'expertise et le savoir-faire francophone.....</b>	<b>41</b>
<b>2. La maîtrise des ressources fiscales passe par la création d'observatoires des finances locales.....</b>	<b>43</b>
2.1. <i>La modernisation des services financiers des collectivités locales.....</i>	45
2.2. <i>La maîtrise et à la mobilisation des ressources financières .....</i>	48
<b>3. Les partenariats entre l'AIMF, les gouvernements centraux et les collectivités locales au service de la fiabilisation des états civils .....</b>	<b>51</b>
3.1. <i>La consolidation du projet national d'état civil au Mali .....</i>	52
3.2. <i>La modernisation de l'état civil congolais .....</i>	59
3.3. <i>Poursuivre la modernisation de l'état civil en République démocratique du Congo. ....</i>	59
3.4. <i>L'appui à la modernisation de l'état civil haïtien .....</i>	60
3.5. <i>L'extension du programme AIMF à d'autres pays .....</i>	61
<b>4. Le dialogue « Ville – Ecole » pour une bonne gestion des équipements et une meilleure appropriation des services publics de proximité.....</b>	<b>61</b>
4.1. <i>Les politiques publiques locales et l'entrepreneuriat des jeunes .....</i>	61
4.2. <i>La mise en place de services publics innovants pour les jeunes .....</i>	64
4.3. <i>La gestion décentralisée des écoles .....</i>	65
4.4. <i>La gestion des établissements publics de proximité dans un cadre déconcentré .....</i>	67
4.5. <i>L'appropriation des problématiques environnementales des villes par la jeunesse .....</i>	69
<b>5. Le renforcement des capacités des associations d'autorités locales .....</b>	<b>72</b>
5.1. <i>Au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, dans une logique de construction de la paix par le développement.....</i>	72
5.2. <i>Au Cameroun et au Congo (PARECC) : 13 partenaires territoriaux regroupés autour de l'AIMF pour promouvoir la décentralisation .....</i>	75
5.3. <i>La prise en compte du patrimoine culturel dans le développement local .....</i>	76
5.4. <i>Associer les collectivités locales au développement de la République centrafricaine .....</i>	82
<b>6. La contribution de l'AIMF aux processus de décentralisation .....</b>	<b>83</b>
6.1. <i>La gouvernance municipale à Niamey .....</i>	83
6.2. <i>Le développement du processus de décentralisation au Cameroun .....</i>	87
6.3. <i>L'accompagnement du processus de décentralisation en République démocratique du Congo .....</i>	88
6.4. <i>L'information, la formation et l'éducation civique au service de la gouvernance municipale .....</i>	90

<b>EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET PROJETS D'EQUIPEMENTS PUBLICS POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN, HARMONIEUX ET UNE VILLE DURABLE .....</b>	<b>92</b>
1. Budget 2010 du Fonds de Coopération.....	93
2. Répartition des fonds.....	94
3. Synopsis des projets soutenus en 2010 .....	95
4. La consolidation d'une politique de partenariats .....	97
4.1. Des partenariats de plus en plus actifs pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement .....	97
4.2. L'élargissement du champ de partenariat entre l'AIMF et l'Union européenne pour une politique liée à la participation citoyenne.....	99
4.3. L'AIMF valorise les actions de partenariats de ses villes membres.....	100
5. Suivi des opérations terminées en 2010 .....	102
5.1. Pour une démocratisation de l'accès à l'eau potable .....	104
5.2. Politiques sociales, sanitaires et environnementales pour des villes attractives et durables offrant un bon cadre de vie.....	109
5.3. Equipements publics et marchands pour des villes prospères offrant de meilleurs services et développant des activités génératrices de revenus.....	115
6. Etude de l'Agence Française de Développement sur l'eau et l'assainissement.....	120
<b>ANNEXES .....</b>	<b>124</b>
1. La présence du Secrétariat permanent dans les villes : tableaux synoptiques des missions de 2010 .....	124
2. L'aide à l'accès aux financements internationaux : synopsis des projets des collectivités locales francophones financés par la Commission Européenne et soutenus par l'AIMF.....	128
3. Questionnaire sur l'évaluation du rôle des collectivités locales dans l'atteinte des OMD...	132
4. Les membres de 'AIMF.....	137
5. Composition du Secrétariat permanent.....	144
6. Statuts et règlements de Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones.....	145
7. Synopsis du bilan de la coopération décentralisée de collectivités locales et associations de collectivités locales francophones membres de l'AIMF.....	161

# Bilan 2010

## Introduction générale

2010 est la première année au cours de laquelle est mis en œuvre le « programme opérationnel » voté lors de l'Assemblée Générale de Paris en octobre 2009.

Ce programme opérationnel a ceci de nouveau qu'il introduit de manière cohérente la valorisation des savoir-faire francophones en matière de gestion et de développement des territoires. En effet, l'AIMF, avec les colloques qui ont animé la réflexion de ses trente dernières années d'existence, a toujours été soucieuse de favoriser le transfert de savoir et de savoir-faire. Mais, trop souvent, ces rencontres réunissaient des élus locaux qui, pour porter à l'international leurs expériences, s'approprièrent ces débats. Les ONG et les universitaires n'étaient que très minoritairement associés à ces réflexions. L'objectif était de présenter la manière de faire des équipes territoriales.

Le programme opérationnel tel qu'il a été adopté à Paris impose une autre dimension. Il s'agit de susciter des partenariats constructifs, issus d'horizons institutionnels différents, pouvant éclairer les élus locaux sur la gestion de leurs territoires.

Pour répondre à cette attente, le réseau des élus locaux francophones s'est ouvert aux experts fonctionnels. Pour cela, le Secrétariat permanent a mis en place des outils nouveaux favorisant ces échanges, lesquels compléteront les colloques organisés à l'occasion des Assemblées générales annuelles : il s'agit du site internet rénové et réorganisé pour donner plus de place à l'expression des techniques locales. Il a aussi intensifié le rythme des séminaires organisés au sein des Commissions permanentes de l'AIMF.

L'année 2010 s'inscrit donc dans le suivi du colloque de Montréal, « Villes, savoir et développement local ». Les moments forts de cette année 2010 ont été les séminaires organisés avec l'Université Senghor à Alexandrie, à Lafayette avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU), à Marrakech, à l'initiative de la ville de Lausanne en charge d'animer la Commission permanente « Ville durable » et le colloque, « Dialogue villes et universités au service du développement local » à Lausanne. Elle a aussi apporté des réponses aux colloques qui s'étaient tenus il y a quelques années à Hué, sur le Patrimoine et les relations avec les bailleurs internationaux, à Dakar sur le maire Médiateur, à Québec sur les finances locales.

Cette année, dominée par le dialogue et l'échange, aura incontestablement contribué à jeter les bases d'une intelligence collective née de la diversité des langages. Ainsi, au-delà de la mise en œuvre des projets de terrain, domaine dans lequel notre structure excelle, l'engagement de l'AIMF, dans le cadre du suivi de sa programmation stratégique, a été de mettre en valeur une certaine conception d'un vivre ensemble, d'une manière de faire francophone et d'agir avec l'autre. Cette démarche exige donc une intelligence collective avec pour corollaire ces interrogations : quelle organisation humaine voulons-nous ? Quels doivent être ses facteurs de cohésion ? Ces questions ont été posées de manière récurrente. L'Assemblée générale de Lausanne qui a rapproché ces deux institutions que sont la ville et l'université en est un début de réponse.

En effet, l'une des valeurs de notre organisation, c'est sa faculté de marier des capacités individuelles pour faire naître une complémentarité active. C'est ce que nous appelons une intelligence collective. L'intelligence collective est l'action coordonnée d'une pluralité d'individus agissant ensemble dans la liberté et l'égalité. L'évolution de notre association doit reposer sur le partage, le transfert mutuel de savoir-faire et la sociologie compréhensive de l'intelligence collective. Notre association doit être un espace de sociabilité et d'échange de savoir-faire qui permette à chacun d'y prendre part et d'agir de concert avec l'autre. L'intelligence collective nous réunit donc autour d'une problématique commune, celle du vivre ensemble dans un monde en commun où le savoir se crée et se partage. C'est pourquoi le thème de la rencontre annuelle de Lausanne, « Dialogue villes et universités au service du développement local », est au cœur de cette problématique.

Ce colloque, comme l'avait souhaité le Président, Bertrand DELANOË, lors de la réunion du Bureau, le 26 mars 2010 à Liège, a été placé sous le signe d'une rencontre d'échange entre deux institutions qui, trop souvent, s'ignorent. Il ne s'agissait pas d'une nouvelle réunion d'experts universitaires sur les problématiques urbaines à laquelle les acteurs des villes étaient invités. Il ne s'agissait pas non plus d'inviter les universitaires pour écouter la démarche pragmatique des gestionnaires de territoires. La réunion s'est caractérisée comme un cénacle où, ensemble, universitaires et acteurs politiques ont proposé une démarche commune au suivi de la gouvernance participative, à la valorisation du patrimoine et à la protection de l'environnement.

La ville a été et reste toujours l'un des terrains d'étude et de recherche des universités : toutes les thématiques urbaines (mobilité, environnement, architecture, ou ressenti social) captent la recherche universitaire. Pourtant, Villes et Universités sont deux acteurs qui cohabitent trop souvent sans dialoguer. De ce fait, comme l'expliquait l'urbaniste François Ascher, le monde de la recherche est un monde avec ses paradigmes, ses temporalités, son vocabulaire et ses règles que, parfois, le monde de l'action, celui des politiques, ne perçoit pas et inversement. Pour pouvoir mobiliser ces deux mondes, il faudrait donc des traducteurs ou des médiateurs. Le congrès de Lausanne a été de ceux là. Il faut à présent se donner les moyens de transformer les résultats de la recherche en informations et connaissances utilisables par le monde de l'action. Ce sera l'objectif du suivi de l'Assemblée générale de Lausanne. La même démarche devrait conduire à transformer les problèmes de l'action en questions compréhensibles par les instituts de recherche, susceptibles de s'y intéresser tant intellectuellement que matériellement. Les questionnements, les temporalités, les langages font que ces deux mondes bien que très différents, ne sont pas opposés. Ils sont différents mais complémentaires !

Aussi, pour faire suite à notre « programmation quadriennale », une programmation qui milite, rappelons-le, en faveur de la création d'un « réseau d'experts territoriaux » et de « l'échange entre villes et universités pour susciter une réflexion sur la ville » ; le réseau des maires francophones entend mettre en place un dispositif de médiation et de traduction avec le réseau des universitaires, sachant que cette médiation requiert un long apprentissage qui n'est qu'à son début.

La volonté et l'ambition de l'AIMF est de répondre, en lien avec d'autres partenaires (Etats, bailleurs, ONG, société civile, universités et établissements publics solidaires), au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique, de fixer les objectifs, de définir un cadre d'action, d'organiser la gouvernance à long terme, d'énoncer les instruments de la politique à mettre en œuvre pour préserver la bio diversité ainsi que les services qui y sont associés, de favoriser un environnement respectueux de la santé. C'est la contribution de Lausanne et de son réseau de villes durables pour un modèle de développement durable respectueux de la nature, lequel se combine, notamment, avec une diminution des consommations en eau.

Cette volonté et cette ambition passent par le renforcement des capacités techniques et humaines des collectivités locales. C'est bien la démarche, la plus démocratique, qui permet d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes de terrain mis en œuvre ! La réalisation de ces objectifs réclame une meilleure information : modernisation du site internet de l'AIMF, diffusions de bonnes pratiques, appui aux Commissions permanentes du réseau des Maires, rapprochement ville – école et ville – université, concrétisation du suivi des colloques annuels. Elle passe aussi par la capacité de la communauté internationale à mieux coordonner ses efforts et à clarifier ses contributions : le séminaire de Liège en lien avec l'Union européenne va dans ce sens.

Enfin, concernant la place des femmes dans les politiques de développement, la Commission permanente animée par Bordeaux et en charge de la formation, a pour objectif de souligner les conséquences positives de la parité entre les sexes en matière d'établissements humains. Les femmes ont un rôle important dans les relations de pouvoir ou dans le succès du dialogue social et inter culturel.

## **1. Elargir, rassurer, dialoguer**

Elle repose sur les leaders du réseau et sur les instruments de gouvernance qui font de l'organisation des maires francophones une institution reconnue.

### **1.1. L'élargissement du Bureau**

L'Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue à Lausanne du 20 au 21 octobre 2010 a élu son nouveau Bureau pour deux ans conformément aux statuts et règlement de l'association. Ce nouveau Bureau se compose ainsi :

#### **Président**

M. Bertrand Delanoë  
Maire de Paris (*France*)

#### **Vice-Présidents**

M. Willy Demeyer  
Bourgmestre de  
Liège (*Belgique*)

M. Bilal Hamad  
Président du Conseil  
municipal de Beyrouth  
(*Liban*)

M. Hugues Ngouelondélé  
Député-Maire de Brazzaville  
(*Congo*)

M. Khalifa Ababacar Sall  
Maire de Dakar  
(*Sénégal*)

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
(*Canada*)

### Secrétaire général

M. Simon Compaoré  
Maire de Ouagadougou (*Burkina Faso*)

### Trésorier

M. Mohamed Sajid  
Président du Conseil de la ville de Casablanca (*Maroc*)

### Membres

M. Djedji Amondji Pierre  
Gouverneur du District d'Abidjan  
(*Côte d'Ivoire*)

Mme Olga Ramalason  
Maire d'Antsirabe (*Madagascar*)

M. Adama Sangaré  
Maire central du District de Bamako  
(*Mali*)

M. Nicéphore Soglo  
Maire de Cotonou (*Bénin*)

M. Manuel Tornare  
Adjoint au Maire de Genève (*Suisse*)

M. Jean-François Ntoutoume Emame  
Maire de Libreville (*Gabon*)

M. Paul Helminger  
Bourgmestre de Luxembourg (*Grand  
Duché du Luxembourg*)

M. Sheik Muktar Hossenbaccus  
Lord-Maire de Port-Louis (*Maurice*)

M. Kep Chuk Tema  
Gouverneur de Phnom Penh (*Cambodge*)

M. Mohamed Béji Ben Mami  
Président de la municipalité de Tunis (*Tunisie*)

Mme Marie-Antoinette Alexis  
Maire de Victoria (*Seychelles*)

M. Gilbert Tsimi Evouna  
Délégué du Gouvernement auprès de la  
communauté urbaine de Yaoundé (*Cameroun*)

### Commissions permanentes

Commission n° 1 :  
« Décentralisation et démocratie locale »  
M. Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye  
Maire de Saint-Louis (Sénégal)

Commission n° 4 :  
« Dialogue interculturel et paix »  
M. André Kimbuta, Gouverneur de Kinshasa  
(RD Congo)

Commission n° 2 :  
« Développement urbain durable et  
environnement »  
M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne (Suisse)

Commission n° 5 :  
"Développement local et entrepreneuriat"  
M. Régis Labeaume, Maire de Québec

Commission n° 3 :  
« Formation et mise en réseau des personnels  
municipaux, genre »  
M. Hugues Martin, Adjoint au Maire de Bordeaux  
(France)

Commission n° 6 :  
"Aide humanitaire et gestion des risques"  
M. Hamza Ould Hamza, Président de la Communauté  
urbaine de Nouakchott (Mauritanie)

## 1.2. La mise en place d'un Fonds de Garantie constitué par les économies de gestion

Jusqu'en 2004, la coopération de l'AIMF était essentiellement fondée sur des partenariats bilatéraux avec une ville du réseau bénéficiaire de subventions de l'association. Le montant des subventions ne dépassait généralement pas 150 000 €. La quasi-totalité des fonds de l'AIMF était des crédits déliés, d'un montant d'environ 4,5 millions d'euros, attribués par la France, le Canada, la Communauté française de Belgique, le Québec et Paris. Seules les subventions du Ministère français de l'Education nationale faisaient exception à ce dispositif (0,450 millions d'euros). L'AIMF était donc seule décisionnaire dans l'attribution des subventions, ce qui excluait tout risque de défaillance d'un partenaire.

Plus récemment, les membres du réseau soumettent des opérations qui nécessitent des investissements plus importants. Aussi, afin de mieux répondre à leurs attentes, l'AIMF s'est engagée dans des programmes réunissant plusieurs partenaires financiers.

Ces programmes sont fléchés. Ils réclament une participation financière variable de l'AIMF (25 % pour les programmes de l'Union européenne, 50 % ou plus pour les projets d'eau et d'assainissement financés en partenariat avec des agences françaises de l'eau, des Fondations, des syndicats ou des villes françaises). Cette situation nouvelle engage l'AIMF dans le temps, car les projets, de plus grande ampleur, ont une durée de réalisation plus longue.

Cette évolution de stratégie qui permet d'élargir notablement le champ d'action de l'AIMF, fait naître la nécessité de mettre en place un mécanisme de garantie pour son engagement financier et managérial. Elle gagnera ainsi plus d'audience auprès des partenaires et renforcera la crédibilité de son réseau.

Cette assurance a pris la forme d'un « Fonds de Garantie » destiné à couvrir cet engagement. Il s'est formalisé dans le Règlement intérieur de l'AIMF.

Article 29bis le Fonds de Garantie :

« Il est créé, le 21 octobre 2010, sur proposition du Bureau, une réserve pour constituer un Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérale. Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent. »

### **1.3. Le renforcement des partenariats avec les autres opérateurs de la Francophonie**

#### **➤ Suivi du Sommet des chefs d'Etat de Montreux (Suisse)**

La 13<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui s'est tenue à Montreux les 23 et 24 octobre 2010 a adopté deux textes structurant l'action de l'OIF pour les prochaines années : la Déclaration de Montreux et la Résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti.

Dans la Déclaration, en son article 14, l'OIF reconnaît le rôle des entités fédérées, des régions et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des engagements internationaux touchant leurs domaines.

Quant à la Résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti, les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à appuyer le développement local durable dans ce pays.

Dans le cadre des travaux préparatoires qui ont conduit à l'adoption de ces deux textes qui affirment le rôle de collectivités locales dans la coopération internationale et la solidarité effective, le Secrétariat permanent a associé plusieurs villes, notamment Montréal et Lausanne, afin qu'elles sensibilisent les gouvernements dont elles dépendent, notamment celui du Québec.

#### **➤ Partenariats concrets AIMF – OIF – AUF – TV5 Monde pour le développement des savoirs**

L'Organisation Internationale de la Francophonie et l'AIMF ont mis en place, conformément aux recommandations du Sommet de Bucarest, un projet pilote de Maisons des savoirs. L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et TV5 Monde sont associées à ce projet pilote.

Les Maisons des Savoirs sont des espaces gérés par les villes et qui donnent aux populations la possibilité d'accéder aux savoirs à travers des bibliothèques, ludothèques, accès à Internet et aux Nouvelles Technologies. Elles sont également des lieux d'éducation, de formation et de promotion de la Francophonie.

Trois Maisons des savoirs ont été mises en place dans la phase pilote en 2010 : à Hué, Chisinau et Ouagadougou.

- **La Maison des savoirs de la Francophonie à Hué**

La Maison des savoirs de la Francophonie, la première du genre, a été inaugurée le 17 septembre 2009, au cœur de la ville de Hué au Vietnam par le Vice-Président du Comité populaire de la ville de Hué et Vice-Président de l'Association des villes du Vietnam, en présence de nombreux étudiants et de représentants d'établissements scolaires.

La Francophonie a permis de rénover et de réaménager cet espace public de 300 m<sup>2</sup> construit par l'AIMF. Désormais ouvert à la population, en particulier aux jeunes et aux femmes, il offre un accès facile et peu coûteux aux savoirs et à la culture numérique. Il propose différentes activités culturelles et éducatives, notamment l'apprentissage de la langue française et l'initiation aux logiciels libres et au multimédia.

Le bâtiment municipal abritant la Maison des savoirs de Hué a été construit grâce à une contribution octroyée par l'AIMF. L'appui financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie a permis d'équiper l'espace numérique par la dotation d'une trentaine de postes informatiques, de matériels de vidéo (projecteur, scanner, télévision, visioconférence), la création d'un centre de documentation et d'apprentissage de la langue française regroupant 2 000 titres (livres, documents, DVD, CD et monographies) ainsi que l'aménagement et l'ameublement de salles multifonctionnelles et des espaces d'animations socioculturelles. La ville de Hué prend en charge une partie des frais de fonctionnement (salaire des animateurs, électricité, entretien, gardiennage, assurances).

Pour renforcer l'apprentissage de la langue française et l'appropriation des logiciels libres pour environ 5000 étudiants, la Maison des savoirs de Hué a conclu des ententes avec des institutions universitaires et scolaires : les écoles supérieures des langues étrangères de l'Université de Hué et de la Faculté de français, l'Ecole supérieure des langues étrangères, la Faculté du tourisme, la Faculté des finances bancaires et l'Ecole des sciences économiques ainsi que trois lycées.

Les activités offertes par la Maison des savoirs de Hué ont commencé dès son inauguration : « J'enseigne et j'apprends avec TV5Monde », un séminaire en présence de professeurs de français du Laos, du Cambodge et du Vietnam, une formation aux logiciels libres dispensée par l'AUF et un atelier sur la rédaction, la formulation et le financement de projets internationaux organisé par l'OIF.

- **La Maison des savoirs de Chisinau**

La Maison des savoirs de Chisinau, la première en Europe centrale et orientale, située au cœur de la ville, a été inaugurée le 29 janvier 2010 par Dorin Chirtoaca, Maire général de Chisinau, en présence de Clément Duhaime, Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie et des représentants du ministère des Affaires étrangères de Moldavie.

La Maison des savoirs de Chisinau est à l'image de celle de Hué, mais son espace public est de 585 m<sup>2</sup>. Elle a mis 3 000 livres à la disposition de 8 000 étudiants.

En outre, la Maison des savoirs de Chisinau a conclu des ententes avec des institutions universitaires et scolaires : l'Académie d'études supérieures de Moldova (ASEM), les Ecoles supérieures des langues étrangères de l'Université de Moldova et de la Faculté de français, le Lycée professionnel N°1 d'hôtellerie et de tourisme (accueillant une classe bilingue) ainsi que huit lycées académiques.

Comme à Hué, les activités offertes par la Maison des savoirs de Chisinau ont commencé dès son inauguration : « J'enseigne et j'apprends avec TV5Monde », un

séminaire en présence de professeurs de français et un atelier sur la rédaction, la formulation de projets internationaux organisée par l'OIF.

En marge de l'inauguration, l'AIMF a présenté une exposition de photos des villes membres de son réseau et une soixantaine de photographies réalisées en partenariat avec la Maison des savoirs de Hué au Vietnam.

- ***Le complexe d'équipements de la Maison des savoirs de Ouagadougou***

Ce réseau composé de six Maisons des savoirs a été inauguré le 19 mai 2010 à Ouagadougou en présence de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, de Monsieur Philippe Savadogo, Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication chargé de la Francophonie et de Monsieur Simon Compaoré, Maire de la commune de Ouagadougou et trésorier de l'AIMF.

L'appui financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie a permis de rénover les bâtiments dont la construction avait été financée par l'AIMF et le Département de la Vienne (France), d'équiper les espaces numériques par la dotation d'une trentaine de postes informatiques, de matériels de vidéo (projecteur, scanneur, télévision, visioconférence), de créer une bibliothèque regroupant 5 000 titres : monographies, livres, documents, DVD, CD.

Le Maire et le Ministre de l'Éducation ont signé des ententes de collaboration avec onze établissements pré-universitaires afin de renforcer auprès des enseignants la pratique en classe des technologies d'information et de la communication (TIC). Les animateurs des Maisons des savoirs contribuent à l'appropriation, par les enseignants, de l'usage de logiciels éducatifs pouvant ainsi bénéficier à près de 10 000 élèves de niveau primaire et secondaire.

Quotidiennement, les quinze animateurs en poste au sein du Réseau des Maisons des savoirs initient et forment jusqu'à 500 usagers. La Ville de Ouagadougou prend en charge une partie importante des frais de fonctionnement (salaire des animateurs, électricité, entretien, gardiennage, assurances).

- ***Suivi du projet pilote des Maisons des savoirs***

Une évaluation de la première phase du projet pilote de la Maisons des savoirs sera réalisée en 2011, afin de mesurer les résultats opérationnels atteints. A la suite de cette évaluation, l'expérience pourrait être dupliquée dans d'autres villes du réseau de l'AIMF.

- **Programme des Volontaires de la Francophonie**

Au côté de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de la TV5 Monde, l'AIMF participe également au programme des Volontaires de la Francophonie. L'un d'eux a été recruté pour intégrer le secrétariat permanent. Il a la charge du suivi de projets sur le terrain, à Niamey, puis à présent, à Bangui.

- **Signature d'une convention d'objectifs entre l'AIMF et l'Université Senghor pour un renforcement de l'expertise et du savoir-faire francophone**

L'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie, toutes deux opérateurs de la Francophonie, ont signé une convention d'objectifs visant à renforcer leurs liens de travail, notamment autour des problématiques de formation et de renforcement de l'expertise francophone, au service des collectivités locales.

Les deux structures se sont engagées à :

- animer un réseau sur la gouvernance urbaine ;
- susciter des études sur la gouvernance urbaine, notamment en s'appuyant sur des étudiants qui rédigent des travaux et des mémoires sur la gestion urbaine, en portant une attention toute particulière aux problématiques des finances locales et de l'état civil ;
- favoriser un échange de banque de données sur les savoirs et les métiers liés à l'urbain.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AIMF a financé des stages de 3 mois pour que soit réalisée une étude universitaire pilotée par l'Université Senghor d'Alexandrie. Cette étude avait pour objectif d'analyser la situation budgétaire et financière de cinq villes africaines (Bamako, Casablanca, Cotonou, Douala, Ouagadougou), au regard des textes de loi et des pratiques et méthodes propres à chaque Etat.

Un séminaire de restitution s'est tenu les 15 et 16 septembre 2010 à Alexandrie, en présence du Secrétaire permanent de l'AIMF, des Maires d'une douzaine de villes, d'universitaires et de représentants des ministères du Budget et du Trésor des différents pays concernés.

➤ **Partenariat AIMF/CONFESJES pour une politique publique locale au service de l'entrepreneuriat des jeunes**

La Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES) et l'AIMF ont renforcé leur partenariat en 2010 pour la mise en œuvre d'une formation à l'entrepreneuriat des jeunes au Togo.

Rappelons qu'en juillet 2009 les deux institutions ont établi un accord de partenariat dont les objectifs stratégiques, les axes d'intervention et le développement des actions portent sur :

- l'engagement citoyen des jeunes au niveau local ;
- le plaidoyer en faveur de la jeunesse et de la femme ;
- la capitalisation des savoirs et des bonnes pratiques et la diffusion à travers l'utilisation des différentes plateformes technologiques ;
- la diffusion de l'information sur les bonnes pratiques en matière de décentralisation auprès des réseaux locaux au sujet de l'insertion des jeunes au développement local.

C'est dans cet esprit que l'AIMF et la CONFESJES ont aussi convenu de rapprocher leur manière de faire en matière de mise en œuvre des guichets uniques au service de l'intégration des jeunes au Togo.

➤ **Renforcement de liens avec la CONFEMEN pour le développement harmonieux du système éducatif dans l'espace francophone**

L'objectif de l'AIMF est d'associer plus étroitement les villes à la gestion scolaire. Parallèlement, elle favorise la prise en compte des problématiques urbaines par les éducateurs. Pour atteindre cet objectif, elle finance les classes multimédias, des projets pédagogiques ouvrant l'école sur son environnement et, en participant à la réflexion sur les curricula, elle entend influencer l'évolution des relations entre la ville et son école. Brazzaville

a été associée à cette réflexion et l'AIMF a participé au financement des assises sur les réformes curriculaires qui se sont tenues dans cette ville, en juillet 2011.

L'AIMF a aussi participé à la 54<sup>ème</sup> session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Éducation ayant le français en partage qui s'est déroulée à Dakar, du 18 au 20 novembre 2010. Cette rencontre marquait également les 50 ans de la structure.

Outre la participation d'un conseiller technique du Secrétariat permanent, l'AIMF était représentée par Monsieur Cheikh Bamba DIEYE, député à l'Assemblée nationale, Maire de Saint-Louis et Président de la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale ». Il s'est félicité de sa participation à cette session ministérielle, qui est, comme il le souligne, « une marque de reconnaissance de l'action menée par l'AIMF dans le secteur éducatif ».

Sur la base d'un exposé présenté par Monsieur Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent de l'union des communes du Togo (UCT), l'AIMF a également eu à cœur d'affirmer le rôle des collectivités locales comme partenaires de développement dans le secteur éducatif. Ce dernier point a été intégré dans le projet de résolution adopté par les ministres de l'éducation nationale à l'issue de la conférence ministérielle.

Egalement, dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire, l'AIMF et la CONFEMEN œuvrent ensemble pour favoriser « l'éducation pour tous » en assurant sa diffusion au niveau national mais aussi au niveau local.

Du reste, les deux institutions ont eu l'occasion depuis plusieurs années de travailler de concert pour la mise en œuvre de projets ambitieux autour du développement de centres multimédias.

### ➤ **L'AIMF et la Conférence des OING francophones**

En tant qu'Opérateur de la Francophonie, l'AIMF avait souhaité, lors de son Assemblée générale de Dakar en 2003, établir des relations durables avec la société civile et ses représentants, à savoir les ONG locales et internationales, pour la mise en œuvre de ses programmes de développement municipaux.

Lors de la 7<sup>ème</sup> conférence francophone des OING en juin 2010 qui s'est tenue à Genève, le Secrétaire général de la Francophonie a, pour sa part, souhaité que des liens plus étroits puissent être élaborés entre les opérateurs francophones et les OING membres de la Conférence.

C'est dans ce contexte que l'AIMF et le Comité de suivi de la Conférence francophone des OING ont élaboré un document cadre de partenariat dans lequel les deux opérateurs s'engagent à s'informer mutuellement de leurs actions au sein de leur réseau respectif.

Pour sa part, l'AIMF a ouvert son site internet au Comité de suivi de la Conférence francophone des OING et diffusé ses informations intéressant le développement municipal.

Quant au Comité de suivi de la Conférence francophone des OING, il s'engage à aider l'AIMF, en tant que de besoin, à rechercher au sein du réseau des ONG accréditées par l'OIF une ou plusieurs expertises dans la mise en œuvre de ses programmes de développement municipaux. Dans ce cadre, elles seront prioritairement sollicitées sur les problématiques de l'entrepreneuriat et de la gestion de l'état civil. D'ores et déjà, l'AIMF est en rapport avec l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison (AFA)L, l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), l'Association du notariat francophone, la Fédération Internationale des Professeurs de Français et l'ENDA.

➤ **Renforcement des liens avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour la dynamisation des partenariats avec les universités francophones**

L'AUF et l'un de ses réseaux, l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme), sont associées à l'AIMF et l'Université Senghor pour la mise en place d'une coopération « Villes – Universités » au service du développement local.

L'APERAU est un partenaire de premier ordre pour l'AIMF. Elle l'appuie à mettre en œuvre des politiques de dialogue et de cohérence sur les territoires. Avec ce réseau, composé d'universitaires urbanistes, l'AIMF a pu élaborer des études sur la reconstruction post séisme en Haïti. C'est avec l'APERAU qu'a été organisé le séminaire de Lafayette, en Louisiane, réunissant maires haïtiens, représentants de leur ministère de l'Intérieur et bailleurs de fonds.

En outre, avec ses adhérents suisses (Université de Lausanne), l'AUF et le réseau APERAU ont largement contribué à la conception et la mise en œuvre de l'Assemblée générale d'octobre 2010 autour du thème « Villes et universités au service du développement local ».

A la suite du colloque de Montréal, « Villes, savoirs et développement local », l'AIMF s'est adjoint le concours d'universités membres de l'AUF pour mener à bien des programmes encourageant la gestion participative des territoires. C'est ainsi que l'université Paris V a piloté une enquête de terrain et a élaboré un questionnaire de satisfaction des services publics locaux dont le modèle a été repris à Niamey puis au Togo dans le cadre de la mise en œuvre des guichets uniques d'insertion pour les jeunes et pour les femmes.

Dans la même lancée, à travers la Commission permanente « Entrepreneuriat », pilotée par la ville de Québec, l'enseignement supérieur est également sollicité sur cette problématique dans plusieurs opérations menées au Togo ? en lien étroit avec la CONFESJES.

#### **1.4. Des partenariats qui affirment le leadership des Maires**

➤ **Les Maires acteurs du dialogue Ville - Université pour activer le développement local**

Dans un contexte mondial de compétition entre les territoires, les relations entre villes et universités deviennent un enjeu stratégique fondamental qui exige la construction de nouveaux modes de coopération. En effet, les liens que peuvent tisser municipalités et universités au profit du développement local sont porteurs et touchent à de nombreux domaines.

Les municipalités peuvent trouver un appui auprès des universités pour renforcer l'expertise territoriale, développer une réflexion francophone sur la ville, former cadres et élus, promouvoir le développement économique local et la cohésion sociale.

De leur côté, les universités ont de plus en plus conscience d'émerger comme des acteurs territoriaux aux côtés des collectivités. Cette situation n'est pas sans conséquences sur le rayonnement supplémentaire qu'elles peuvent apporter au développement des villes mais aussi sur l'impact financier des politiques municipales pour le développement des universités.

Ainsi, le colloque « Ville et Université au service du développement local », qui s'est tenu à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF à Lausanne, les 20 et 21 octobre 2010, a ouvert le débat. Cinq ateliers ont permis d'amorcer un début de réponse sur les attentes des deux acteurs, la ville et l'université, et de suggérer des pistes de coopération.

Rappelons que chaque atelier a été placé sous la présidence d'une ville : « l'université dans la ville » par Monsieur Khalifa Aboudacar Sall, Maire de Dakar ; « l'université partenaire du développement économique » par Monsieur Mohamed Béji Ben Mami, Président de la Municipalité de Tunis et Président de la Fédération nationale des Villes tunisiennes ; « gouvernance » par Monsieur Gérald Tremblay, Maire de Montréal ; « patrimoine » par Monsieur Adamou Ndam Njoya, Maire de Foumban ; « développement urbain durable » par M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne.

De ces cinq ateliers de travail, trois idées transversales se sont imposées :

1. Donner une dimension concrète à la coopération entre villes et université. L'université est en effet pour les villes un réservoir de savoirs utiles à la résolution des problèmes rencontrés chaque jour par les maires en matière d'alimentation en eau, de voirie, etc. La coopération avec les universités est prioritairement attendue sur ces questions.
2. Mettre en place des tables de concertation et créer ainsi un cadre pour mieux se connaître et enrichir les coopérations.
3. Développer des réseaux universitaires aux niveaux national et international, élément déterminant du renforcement de la coopération entre villes et universités. L'AIMF doit ambitionner de jouer un rôle important dans le développement de ces réseaux, en lien notamment avec l'opérateur de la Francophonie pour la coopération universitaire qu'est l'Agence universitaire de la Francophonie.

○ **La réflexion sur la place de « L'université dans la ville » a mis en lumière les attentes réciproques des 2 institutions**

Quel intérêt de développer des relations étroites entre l'université et la ville ? Les universités peuvent mobiliser les savoirs et les savoir-faire pour assurer aux villes un meilleur développement. Les relations entre les villes et les universités ne vont pas de soi : il faut une volonté, tisser des liens solides en les matérialisant par un cadre institutionnel fondé sur la concertation de tous les partenaires locaux au développement.

Que peuvent faire les villes pour les universités ? A priori, elles n'ont pas les moyens de les entretenir, ni de les subventionner. Les villes peuvent en revanche jouer un rôle important de facilitateur en mettant à disposition des bâtiments ou de meilleures conditions de logement pour les étudiants. L'apport des universités doit pouvoir se traduire par la production d'études sur tous les sujets intéressant le développement urbain (élaboration de diagnostics des territoires, plans de développement, réponses à des appels d'offres internationaux etc.).

Il est recommandé à l'AIMF :

- à travers ses commissions permanentes, d'approfondir les voies et moyens pour renforcer le « dialogue ville – université » ;

- de favoriser, dans le cadre des plans de développement locaux, la mise en place préalable de tables de concertation associant l'ensemble des partenaires locaux au développement, notamment les universités ;
  - d'envisager, d'une manière concrète, une collaboration « ville – université » pour préparer le montage de projets de demande de subventions auprès des grands bailleurs internationaux.
- **Les débats centrés sur « L'université partenaire du développement économique » ont suscité attentes et recommandations**
- les villes des pays du Sud s'impliquent davantage dans le développement de leurs territoires en nouant des liens de partenariat avec les universités ;
  - les universitaires prennent en compte dans leurs recherches les attentes des villes en termes d'aménagement, d'approvisionnement en eau, en énergie ;
  - les développements universitaires dans les domaines des technologies se fassent en priorité pour former des ingénieurs et techniciens ;
  - les pays du Nord s'engagent efficacement dans le co-développement universitaire pour former leurs ingénieurs et techniciens sur place ;
  - les universités, en particulier en Afrique, fonctionnent en réseau pour une meilleure efficacité de la formation des élites (ingénieurs et techniciens) ;
  - une action conjointe de l'AIMF et de l'AUF soit réalisée sur ce sujet.
- **La « Gouvernance » du territoire a aussi été considérée comme l'affaire d'un dialogue plus étroit entre élus et universités**

En effet, le ressenti social est un bon indicateur de gouvernance et l'université peut, ici, apporter son concours. La gouvernance implique une plus grande participation des citoyens et le développement de relations de partenariat avec la société civile. La gouvernance entraîne aussi des défis de nature éthique et démocratique. Elle exige de plus un nouveau mode de gestion des villes et métropoles mieux adapté au contexte de la mondialisation auquel les villes du Nord et du Sud se retrouvent actuellement confrontées.

Nous sommes dans un processus de mondialisation et de décentralisation qui amène les villes à jouer un rôle de plus en plus important au sein de nos sociétés. Si elles désirent assumer pleinement leur nouveau rôle et favoriser la participation des citoyens, elles doivent placer la question du lien de confiance au cœur de leurs préoccupations. Les scandales ainsi que les manquements à l'éthique minent la confiance des citoyens. Dès lors, les villes doivent cesser d'avoir une approche réactive face aux manquements à l'éthique et adopter plutôt une approche proactive afin que ces questions soient traitées en amont et de manière globale par les administrations publiques. Partant, les conclusions de cet atelier proposent que :

- l'AIMF fasse de l'éthique une de ses priorités et élabore en collaboration avec la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale » un guide sur le management des risques éthiques (la ville étant présentement le niveau institutionnel le plus sollicité et le plus à même de faire la différence dans plusieurs dossiers. Cependant, elle manque de ressources financières et de pouvoir réel pour exercer ses compétences) ;

- l'AIMF poursuive ses programmes de coopération favorisant le renforcement des capacités institutionnelles des villes (la démocratie de proximité et le développement d'instruments de dialogue ainsi que de partage d'expériences étant essentiels au renforcement de la gouvernance urbaine) ;
- l'AIMF se fasse le chef de file de l'échange d'expériences en publiant des études de cas et un répertoire des meilleures pratiques de gestion locale.

En somme, les villes et les universités sont interdépendantes et ont un avenir commun. Compte tenu du grand intérêt démontré par les participants à l'atelier « gouvernance », ils recommandent également que l'AIMF organise un colloque exclusivement sur le thème : « Gouvernance, éthique et dialogue avec la société civile ».

Montréal, par son implication dans la préparation de cet atelier, a joué, avec son Maire, un rôle essentiel dans la conduite de la réflexion.

- o **La question du « Patrimoine »** est l'affaire des responsables des territoires, mais aussi des professeurs des instituts. D'ailleurs, les uns et les autres se retrouvent au sein du programme de l'AIMF cofinancé avec l'Union européenne, dans plusieurs villes d'Afrique occidentale.

Les participants, après des échanges nourris, suite aux interventions du Président, du modérateur, des présentations des expériences de Saint-Louis du Sénégal, de Québec, de Kampot (Cambodge), des instituts universitaires de Bamako et Nouakchott :

- prenant conscience de l'importance du patrimoine culturel et naturel pour le développement de leurs territoires et pour la contribution à la cohésion sociale ;
- notant avec beaucoup d'intérêt la pertinence des expériences présentées par les villes qui travaillent déjà dans ce domaine avec les universités ;
- conscients de la nécessité d'un engagement fort des élus dans le portage de projets patrimoniaux et de l'appui nécessaire de la part des différents acteurs concernés et parties prenantes (communautés, détenteurs du patrimoine, universitaires, professionnels du patrimoine) ;

ont recommandé :

aux Etats :

- d'assurer les outils de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine ;
- d'encourager la prise en compte de la diversité culturelle des communautés ;
- de favoriser la création ;
- d'associer systématiquement les pouvoirs locaux à la politique nationale du patrimoine et d'encourager le travail en partenariat avec différents acteurs (détenteurs du patrimoine, communautés, écoles, université) ;

aux universités de :

- décloisonner les approches des différentes disciplines (culturelles, sociales, économiques...) pour traiter la question du patrimoine d'une façon globale : des nouvelles approches pédagogiques sont nécessaires pour rendre compte de la complexité de ce domaine ;

aux universités et aux maires de :

- se rapprocher mutuellement et créer des cadres de concertation formels ;
- travailler ensemble autour de projets concrets ;

à l'AIMF de :

- favoriser le rapprochement entre collectivités locales et universités en encourageant des projets basés sur ce partenariat ;
  - poursuivre le programme de renforcement des capacités (projet « patrimoine culturel et développement local ») qui met déjà en œuvre ce partenariat, et l'élargir à d'autres bénéficiaires ;
  - fournir des appuis appropriés – techniques et autres - aux villes membres, dans le montage de projets sur le patrimoine ;
  - renforcer son expertise sur cette thématique à travers des partenariats avec les professionnels du patrimoine et les universités (UNESCO, AUF...).
- **L'atelier « Développement urbain durable »** a été piloté par l'équipe de Lausanne, ville qui préside la commission permanente axée sur la gouvernance environnementale.

A la suite de cet atelier, une distinction s'est établie entre les problèmes appelant des solutions techniques (déchets, eau, énergie, voirie, transports) et ceux relevant du développement humain.

Ainsi, il a été recommandé d'améliorer, de créer ou d'étendre :

- un enseignement mieux ciblé ;
- une aide à la création d'agendas 21 locaux ;
- une prise de conscience du caractère multi paramètres des solutions proposées (une solution excellente pour un paramètre peut parfois créer des catastrophes sur d'autres paramètres. Il faut rechercher des solutions globalement acceptables).

### **1.5. *Le dialogue avec le Commonwealth Local Government Forum (CLGF), la Francophonie d'Amérique, les collectivités suisses et la Communauté française de Belgique***

L'AIMF n'est pas une structure fermée sur elle-même. Elle se veut ouverte et évolutive. Cela participe de son rayonnement. Ainsi, pour accroître son influence, après avoir adhéré à certains réseaux tels que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), signé des conventions de partenariat avec d'autres réseaux comme l'Organisation des villes arabes et permis aux associations nationales de villes d'adhérer à son organisme, l'AIMF a entrepris de dialoguer avec le Commonwealth Local Government Forum (CLGF).

- Dans ce cadre, une rencontre avec le Secrétariat permanent du Commonwealth Local Government Forum a eu lieu à Londres le 21 juin 2010. Les objectifs de cette rencontre étaient, bien sûr, de :
- renforcer la coopération entre les deux structures par l'échanges d'expériences ;
  - renforcer leur coopération vis-à-vis des institutions européennes.

A l'issue de la réunion de travail, un plan d'action et de collaboration été adopté.

Ainsi, les deux structures se sont respectivement invitées à participer aux différents séminaires sur les finances locales qu'elles organisent : séminaire de l'AIMF à Alexandrie et celui du CLGF à Mumbai (Inde).

A propos des échanges d'expériences, le CLGF a fait part au Secrétaire permanent de l'AIMF de l'étude qu'il mène avec le PNUD sur les finances locales en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Cette étude a été présentée lors d'un séminaire qu'il a organisé à Windhoek (Namibie) en novembre 2010.

Il a aussi été convenu de mettre en place une rencontre annuelle entre les Secrétariats permanents de l'AIMF et du CLGF.

Les deux organismes se sont entendus pour organiser un séminaire commun sur la thématique des finances locales en septembre 2011. Le lieu reste encore à déterminer ; trois pays sont retenus pour le moment pour abriter la rencontre : Canada, Cameroun ou Maurice.

➤ Avec la Francophonie d'Amérique, l'AIMF a, bien entendu, renforcé son appui à Québec, ville qui préside aux destinées de la Commission permanente sur l'entrepreneuriat. Une institution québécoise, la Fondation de l'entrepreneurship a été retenue pour développer ce programme. De même, un appui a été apporté à l'UMQ pour qu'elles participent au séminaire de Lafayette sur la reconstruction de Haïti.

Mais c'est cette année qu'a véritablement émergé la mise en réseau des villes des Etats-Unis disposés à coopérer avec le réseau des maires francophones. Lafayette a adhéré et s'est engagée à réunir autour d'elle d'autres villes historiquement attachées à la Francophonie. En 2011, ce nouveau réseau devrait adhérer à l'AIMF.

Quant à la Communauté française de Belgique, son rôle au sein de l'AIMF grandit, notamment par l'influence de l'université de Liège et par l'élection du bourgmestre de Liège aux fonctions de Vice-Président de l'Association.

L'Université de Liège accompagne le processus de décentralisation en République démocratique du Congo. L'expérience acquise, notamment sur l'identification des problématiques urbaines, sera adaptée et transposée dans d'autres pays, notamment, en Haïti et en RCA.

## **2. Une meilleure diffusion du savoir-faire francophone grâce à la dynamique des commissions permanentes**

Rappelons que l'AIMF s'est dotée de Commissions permanentes, au nombre de 6 et pilotées par une ville experte dans un domaine de la vie municipale. Parmi elles, Québec et l'entrepreneuriat, Lausanne et le développement durable, Bordeaux et la mise en réseau des cadres territoriaux, Saint-Louis et la gouvernance, Kinshasa et le dialogue culturel, Nouakchott pour la gestion des risques. Le but est que chacune de ces villes organise autour d'elle, un réseau qui lui soit propre. L'essentiel de l'activité de ces commissions, centrée sur la formation des élus et des cadres, a été financé grâce aux subventions du Ministère Français de l'Education Nationale.

### **2.1. La mise en place d'une communauté entrepreneuriale à Lomé**

Pour faire suite au séminaire de juin 2009 lors duquel quatre mairies (Lomé, Tunis, Niamey et Ouagadougou) avaient été conviées à Québec afin de réfléchir sur la mise sur

piéd d'une communauté entrepreneuriale, la Fondation de l'entrepreneurship du Québec a entrepris la réalisation d'un projet pilote avec la capitale du Togo, Lomé.

Un premier recensement des pratiques entrepreneuriales de la Ville a été réalisé avec la collaboration de partenaires dont l'Université. Ce recensement a fait ressortir un manque de synergie entre les pratiques entrepreneuriales. Il a également permis d'identifier « qui fait quoi » en matière d'entrepreneuriat, afin d'inviter les acteurs à se retrouver dans un cadre d'intervention concerté. Pour ce faire, une revue de presse des principales actions de communication récentes en matière d'entrepreneuriat a été effectuée.

Une série de rencontres de travail et de présentation du projet visant à susciter l'adhésion des partenaires, à créer une synergie dans un cadre de concertation et à accompagner le maire de Lomé, le comité de pilotage et le comité des partenaires dans l'élaboration du projet d'implantation d'une communauté entrepreneuriale, ont été effectuées. Ces rencontres ont eu lieu lors d'une mission de terrain de la Fondation de l'entrepreneurship, du 18 au 30 septembre 2010. Cette mission a permis de :

- mesurer et d'analyser l'information accessible sur la situation de l'entrepreneuriat à Lomé ;
- mobiliser les acteurs ;
- commencer à identifier des pratiques à mettre en place (mentorat, atelier de formation dans les écoles, guichet unique d'information rattaché à la Mairie et une maison de l'entrepreneuriat).

Egalement, un partenariat a été signé avec l'Université Laval de Québec pour l'octroi de deux ressources stagiaires à titre d'assistance technique pour le déploiement du projet à partir de janvier 2011.

## ***2.2. L'identification des enjeux territoriaux favorisant le développement durable***

Après 2009 qui fut une année de consultation et de recensement des bonnes pratiques ayant permis à la Commission permanente de Lausanne de retenir quatre thèmes à savoir l'urbanisme, la mobilité urbaine, la gestion de l'énergie et l'assainissement, l'année 2010 a marqué le démarrage effectif des activités de cette commission.

Ainsi, à la suite d'une rencontre organisée à Lausanne les 12 et 13 mars 2010, les membres de la commission, entourés d'experts, ont défini les grandes lignes d'une programmation allant de 2010 à 2012. Dans ce cadre, la commission a proposé aux membres de l'AIMF un programme dynamique qui repose sur le savoir-faire des villes en favorisant la mise en place d'un réseau de collaborations directes entre les villes pour étendre et pérenniser les bonnes pratiques quant aux mécanismes et méthodes ayant eu des succès dans le domaine du développement durable.

Pour ce faire, une plateforme internet, avec un forum d'échanges sur le site de l'AIMF, a été proposée. Le but de cette plateforme est de procéder à un recensement continu des bonnes pratiques des villes en les capitalisant par un travail d'analyse sous forme d'un atelier annuel.

Dans ce cadre, le premier atelier a été tenu à Marrakech, du 4 au 8 octobre 2010 sur la thématique de « la question du diagnostic urbain et les enjeux territoriaux, économique et sociaux ». Cet atelier, le premier d'une série d'échanges et de réflexions sur les bonnes pratiques dans la ville et sur l'intégration des principes du développement durable, a permis de réfléchir sur l'ensemble des dimensions environnementales, économiques, sociales et

culturelles de la ville. Ainsi, en partant du fait que la réalité perçue d'une ville est le résultat d'une construction mentale, une combinaison d'informations qui sont sélectionnées et analysées, le diagnostic de cet atelier a touché aussi bien les domaines du quotidien (habitat, transports, assainissement, santé, formation, etc.) que les questions de planification générale (finances, économie, rayonnement, relations régionales, nationales et internationales, etc.). Partant de là, les objectifs principaux de l'atelier étaient de :

- faire émerger et analyser les mécanismes du diagnostic urbain ;
- mettre en lumière les différents contextes (géographique, économique, politique, légal, etc.) des villes partenaires afin de considérer les spécificités locales lors de l'élaboration d'un diagnostic ;
- interroger et mettre en perspective les pratiques en usage, à la lumière du développement durable ;
- développer et affiner les critères, les outils et les pratiques afin d'intégrer davantage les dimensions du développement durable ;
- échanger et faire profiter les autres villes des expériences et des compétences.

La diversité des villes qui existe au sein de l'AIMF a été fidèlement représentée durant l'atelier. Les participants sont venus de Abidjan, Bordeaux, Casablanca, Liège, Marseille, Marrakech, Montréal, Namur, N'Djaména, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Québec, Tombouctou, Tours, Tunis et Lausanne.

### **2.3. La prise en compte du genre dans la gestion des territoires**

Pour la ville de Bordeaux, les relations avec les villes francophones constituent l'un des axes prioritaires de sa politique internationale. Cette volonté a permis d'établir des partenariats concrets, en s'appuyant sur les jumelages avec Québec et Casablanca notamment, et en initiant des relations privilégiées avec les villes de Bamako et de Ouagadougou.

Comme les années précédentes, 2010 est une année riche en activités pour la commission de Bordeaux.

Rappelons qu'en 2009 un des objectifs du Secrétariat permanent de l'AIMF était de promouvoir les valeurs propres du « Dialogue des Cultures » qui reste, bien sûr, l'un des meilleurs vecteurs d'intégration et d'échange entre les concitoyens. Bordeaux a donc souhaité que le « Réseau des Femmes » se saisisse de ce thème pour convier les membres à débattre, à échanger les pratiques et les expériences notamment sur le « Dialogue des Cultures » appliqué aux lieux de travail, à la vie des quartiers, à l'école, à la santé publique, etc.

En effet, pour la ville de Bordeaux, l'organisation des « Séminaires de Formation et de Réflexion » est aussi un moyen d'identifier, dans les groupes accueillis, des personnalités émergentes qui, de par leur profil et leurs compétences, sont susceptibles de s'engager concrètement, à faire vivre des « Réseaux » de professionnels du management municipal pour l'AIMF. Ainsi, avec le soutien du Secrétariat permanent de l'AIMF, cette nouvelle approche a permis de décentraliser les activités de la Commission en :

- accompagnant, en janvier et mai 2010, des ateliers à Lomé (Togo) et Porto Novo (Bénin) sur le thème « Gestion des établissements publics » pour les élus, secrétaires généraux de mairie et gestionnaires d'établissements publics ;
- organisant un séminaire de formation et de réflexion sur le thème « Femmes, Villes et Dialogue des Cultures », les 15, 16 et 17 septembre 2010 à Bordeaux ;

- en co-organisant, en décembre 2010, à Dakar (Sénégal), une formation pour les volontaires sénégalais sur le thème « Gestion du cadre de vie et de l'espace urbain ».

## **2.4. La solidarité avec Haïti**

En 2010, avec l'appui du Secrétariat permanent de l'AIMF, la Commission permanente « Aide humanitaire » s'est beaucoup investie sur le processus de reconstruction en Haïti. Elle a permis d'exprimer la solidarité active du réseau des maires francophones en faveur des groupes sociaux les plus démunis et placer les maires en position d'acteurs efficaces de la reconstruction.

Ainsi, l'AIMF a apporté une réponse aux problèmes structurels de la société haïtienne à travers des actions politiques et sociales concrètes.

En effet, sur le plan politique, l'AIMF a créé les conditions d'une participation des élus locaux au processus de la reconstruction. A cet égard, le réseau des maires francophones a engagé un processus d'appui avec transfert de savoir-faire en identifiant un groupe de maires pour être le moteur dans le débat de la reconstruction. Ce qui a permis de renforcer l'efficacité des maires dans ce processus de reconstruction. Plusieurs actions sont à noter :

- réalisation d'études sur la reconstruction dans plusieurs villes sinistrées ;
- création d'une banque de données sur le site internet de l'AIMF ;
- appui à la mise en place d'un corpus de normes sur la reconstruction (mission effectuée par le Réseau Normalisation et Francophonie en partenariat avec l'AIMF et le Bureau de Normalisation du Québec) ;
- organisation d'une première réunion de travail villes – universités à Lafayette, les 15 et 16 juin 2010 qui a permis :
  - o à l'ensemble des maires présents de déterminer leurs priorités en matière de reconstruction,
  - o de recenser l'ensemble des acteurs essentiels au processus de reconstruction,
  - o d'appréhender les outils politiques indispensables pour participer au processus de reconstruction,
  - o soumettre un projet global à un bailleur (renforcement institutionnel, formation des élus, action sociale).

Aussi, sur le plan social, avec l'appui du Ministère français de l'Education Nationale, un programme de « Rescolarisation des élèves handicapés et des enfants en rupture avec la loi (projet CHARMICAL) a été mis en place par l'AIMF.

## **3. Le Secrétariat permanent et le réseautage**

### **3.1. La mise en lien des acteurs et la dynamisation du réseau des maires francophones**

En 2010, dans l'optique de mettre en lien les acteurs du réseau de l'AIMF et de dynamiser la structure pour affirmer son rayonnement, le Secrétaire permanent a eu à effectuer plusieurs déplacements. Le but premier de ces missions est de rappeler le rôle du Secrétariat permanent dans les territoires où l'activité du réseau demande à être développée. Elle est aussi de faciliter la participation et d'accroître son influence dans les

organisations mondiales de collectivités locales. Ses déplacements ont également eu pour objectifs de faciliter les échanges d'expériences.

Bien entendu, ces déplacements ont concerné le suivi des opérations et la gestion de l'institution avec des rencontres à Liège, Bamako, Bruxelles, Lausanne, Ouagadougou, Brazzaville, Abidjan, Marrakech. Mais plusieurs de ces déplacements ont concerné des villes qui n'avaient jamais reçu la visite d'un Secrétaire permanent : Alexandrie, Erevan, Bangui, Grand-Bassam ou Nouakchott... D'autres enfin, avaient pour objectif la mise en place de nouveaux partenariats : avec l'université (Brest, Hammamet) ou avec d'autres réseaux (Londres, Koweït).

#### ➤ **Mission à Québec, avril 2010**

Cette mission est la première rencontre avec les autorités centrales du Canada et du Québec depuis 2007. Il fallait faire le point sur le renouvellement des subventions et des adhésions à l'AIMF des villes québécoises autres que Montréal et Québec. Il fallait également procéder à l'identification de nouveaux partenariats pour étendre l'influence du réseau des maires francophones en Amérique.

L'occasion a été également saisie pour préparer le colloque de Lausanne « Villes et universités au service du développement local », assurer le suivi du dossier haïtien, et maintenir un lien avec Jean-Paul L'ALLIER. L'ancien Maire de Québec s'est engagé à apporter un appui-conseil au Secrétariat permanent dans un cadre bénévole et informel.

A la suite de cette mission, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a réaffirmé son appui à l'AIMF. Les autorités canadiennes se sont félicitées de l'évolution des méthodes de travail du Secrétariat permanent. Satisfaction également quant au suivi des recommandations de l'audit effectué par l'ACDI en 2007. Elles ont été aussi satisfaites de la mise en œuvre du programme de gouvernance locale à Niamey, sa duplication à Lomé et plus tard, à Bangui.

Cette mission a aussi été mise à profit pour rencontrer les organisations d'élus locaux : Fédération canadienne des Municipalités (FCM), Association des Maires du Nouveau-Brunswick, Union des Municipalités du Québec (UMQ). Ces organisations attendent de la part de l'AIMF un appui toujours plus soutenu afin d'acquiescer une visibilité à l'international. Il a alors été convenu qu'un appui leur serait apporté pour affirmer leur présence en Haïti.

Le Secrétaire permanent a également saisi l'occasion pour rappeler les priorités de la Programmation stratégique et la volonté exprimée par l'AIMF de favoriser les relations des villes québécoises avec leurs homologues d'Europe et d'Afrique. Il a également fait le point sur les partenariats noués avec des experts québécois (Niamey, Yaoundé, Port-au-Prince). Il leur a assuré de la meilleure présence des associations de maires du Québec sur le site internet de l'AIMF et dans la lettre électronique de l'association.

Par ailleurs, les associations et les villes se sont engagées à renouveler leur adhésion à l'AIMF. La FCM a d'ailleurs salué l'ouverture de l'AIMF et l'organisation de cette première rencontre avec tous les partenaires locaux.

D'autre part, la mission a permis d'identifier de nouveaux partenariats dans plusieurs domaines :

1. Office de consultations Publiques de Montréal : organisme subsidiaire de la ville, chargé de consulter la population sur tout projet désigné par le Conseil Municipal. C'est un institut indépendant constitué de personnes qualifiées élues par le Conseil municipal (60 consultations en 5 ans en urbanisme, aménagement, politique)

d'administration). Propositions de valoriser cet outil innovant de gouvernance de la ville tant en Europe que dans le reste du réseau AIMF (colloque à l'horizon 2012 avec pour thème possible « Les citoyens sont-ils des bâtisseurs de villes ? »). Echange d'informations sur le mode opératoire via le site internet de l'AIMF. Appui à l'identification d'un socle de valeurs de gouvernance locale.

2. Expertise de la ville de Québec :

- finances locales : afin de valoriser la mise en place de budgets autonomes (préparation du séminaire d'Alexandrie sur les finances locales) ;
- entrepreneuriat : valorisation de l'expertise de la Fondation pour l'entrepreneuriat lors de l'Assemblée générale de Lausanne ;
- l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a préparé, avec Lausanne, le thème de l'Assemblée générale et l'atelier sur la coopération villes – université pour améliorer la gestion des deux institutions.

3. Valorisation du savoir-faire de l'Association des « Collectivités Ingénieuses de la Péninsule Acadienne » (C.I.P.A.).

4. Valorisation de l'expérience du Nouveau-Brunswick en matière d'écoles communautaires (programme ville-école : Togo, Congo, Congrès de la CONFEMEN).

5. Avec le suivi du dossier haïtien, le Maire, Gérard TREMBLAY, a apprécié l'engagement de l'AIMF d'intervenir, dès à présent, sur ses fonds propres, pour remettre en fonctionnement l'état civil, l'accueil de jeunes en rupture avec la loi, la création d'un centre multimédia qui pourrait être le point de rencontre de l'expertise AIMF. Il considère que cette proactivité montre que le réseau des maires est présent sur le terrain. Ainsi, des différentes rencontres, il ressort plusieurs points de convergence avec les villes du Québec à propos :

- d'une rencontre à Lafayette entre les maires francophones notamment d'Amérique, les maires haïtiens et les réseaux d'experts universitaires en conseils pour la reconstruction ;
- de la création de centres de formation du personnel municipal (projet à élaborer) ;
- de l'appui à l'Association des villes du Nouveau-Brunswick en matière de diffusion de méthodes de gouvernance communautaire ;
- de l'identification de réseaux de villes disposés à intervenir sur des actions précises (état civil, finances, formation d'ouvriers, accueil d'enfants des écoles).

➤ **Mission à Nouakchott (Mauritanie), janvier 2010**

Rappelons que, bien que Nouakchott fasse partie des villes fondatrices de l'AIMF, aucun Secrétaire permanent ne s'est jusqu'alors rendu en Mauritanie, aucune manifestation n'a été organisée dans cette capitale.

En outre, les projets mis en œuvre en Mauritanie sont peu nombreux : les investissements effectués dans les villes membres (Akjoujt, Atar, Kaédi, Kiffa, Nouadhibou, Nouakchott, Rosso, Tidjikdja et Zouerate) sont, au total, inférieurs à un million d'euros ; ces financements couvrant des projets votés entre 1995 et 2003.

De plus, l'élection du Président Mohammed OULD ABDEL AZIZ en juillet 2009, à la suite de l'accord de Dakar (juin 2009) auquel a participé la Francophonie, a mis fin au boycott de toute coopération et a offert une opportunité de relancer un partenariat entre le réseau des Maires francophones et celui de Mauritanie.

Au demeurant, l'initiative du Bureau de mai 2008 à Tunis, de mettre en œuvre, à Nouakchott, un projet commun OVA-AIMF n'a toujours pas été suivie d'effet concret.

Le déplacement a permis de :

- présenter le programme opérationnel 2010-2013 à l'Association des maires de Mauritanie, au Ministre de l'Intérieur, à celui des Affaires étrangères chargé de la Francophonie, à la Délégation de l'Union européenne et à l'Ambassade de France ;
- susciter un partenariat entre Nouakchott, l'Association des maires de Mauritanie et l'AIMF pour la période 2010-2013 ;
- identifier une manifestation de l'AIMF à Nouakchott afin d'accroître la visibilité de notre organisation en Mauritanie (Bureau 2011 de l'AIMF à Nouakchott) ;
- préparer le Bureau de Liège et l'Assemblée générale de Lausanne avec le Président de la Communauté urbaine de Nouakchott afin d'affirmer son rôle au sein du réseau ;
- apporter une solution technique au marché de Nouakchott financé par l'AIMF il y a 10 ans mais qui était jusque-là sous occupé ;
- apporter une solution technique au projet OVA-AIMF d'adduction d'eau d'un quartier de Nouakchott.

Ainsi, lors de l'entretien avec le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, il a été convenu que l'AIMF apporterait un appui concret à la mise en œuvre de politiques fiscales locales, générant de nouvelles recettes. Nouakchott et le gouvernement mauritanien ont été associés au séminaire d'Alexandrie sur les finances locales. Le secrétariat permanent apportera un appui renouvelé à la modernisation du service comptable de la ville de Nouakchott.

Egalement, suite aux rencontres, la Directrice générale des Collectivités territoriales, quant à elle, a souhaité que les maires de Mauritanie fassent appel à ses services afin de renforcer les capacités de leur association. Elle a affirmé au Secrétaire permanent qu'elle est disposée à détacher des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur auprès de l'Association des maires de Mauritanie. Elle a souhaité aussi que l'AIMF apporte son appui à la formation d'une centaine de cadres mis à la disposition des communes pour les rendre opérationnels en matière de gestion des projets. Le secrétariat permanent reste dans l'attente de la formalisation de cette requête.

### ➤ **Mission à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), juin 2010**

L'AIMF a obtenu, en juillet 2009, un financement de l'Union européenne (800.000 €) destiné à favoriser le développement et le dialogue transfrontaliers pour la paix entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Dans le cadre du suivi de ce projet de société, s'est tenue, du 28 au 30 juin, à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), la seconde rencontre entre des collectivités territoriales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire (Associations de villes, de régions, de départements, ainsi que métropoles des deux pays). Le thème de cette réunion concernait le financement comparé de la coopération décentralisée dans les deux pays. Mais le caractère emblématique de cette manifestation, dans l'ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, devait montrer l'engagement de l'organisation des maires francophones. Toutes les institutions des deux pays invitées étaient au rendez-vous et représentées au plus haut niveau.

Par des témoignages, les élus locaux ont assuré au Secrétaire permanent que la démarche instaurée par l'AIMF avait permis d'amorcer un très réel dialogue entre élus et fonctionnaires des deux pays.

Rappelons que ce rapprochement a pris naissance lors de l'Assemblée générale de Hué en octobre 2007, dont l'un des thèmes était les relations entre les collectivités territoriales et les bailleurs, mais aussi sur la gestion du patrimoine, facteur de développement. Grand-Bassam participe en effet à un programme de valorisation du patrimoine urbain que l'AIMF cofinance avec l'UE.

Les participants de la réunion de Grand Bassam se sont engagés sur un programme concret en matière de gouvernance financière (méthode de gestion des projets axée sur les résultats, lutte contre la corruption par la transparence sur les financements extérieurs, contrats d'objectifs entre collectivité locale et service des recettes de l'Etat, cadres de concertation avec la société civile afin d'élaborer des budgets participatifs). Un comité de suivi de ces réformes a été mis en place.

### ➤ **Mission à Bangui (Centrafrique) et à Douala (Cameroun), septembre 2010**

Rappelons qu'à Bangui, cette visite était aussi la première pour un Secrétaire permanent de l'AIMF. Les motivations de la mission étaient multiples.

- 1) Rencontrer la délégation de l'Union européenne à Bangui.

L'AIMF cofinance avec l'Union européenne deux programmes, l'un de formation des cadres, l'autre, d'appui aux finances locales (adressage et modernisation des services financiers de Bangui, Douala et Pointe-Noire).

- 2) Participer aux Premières Assises de la Coopération décentralisée organisée par l'Alliance française de Bangui et réaffirmer le rôle de l'AIMF, opérateur multilatéral pour la coopération, entre les différents niveaux de l'administration territoriale de l'espace francophone.
- 3) Organiser une rencontre entre les maires de Bangui et de Douala afin de renforcer la coopération Sud-Sud et faciliter l'expertise fonctionnelle.

A l'occasion d'une réunion de travail au Ministère d'Etat en charge de l'Intérieur, il a été proposé un appui au Haut Commissaire à la Décentralisation et au Directeur des Collectivités territoriales afin que ceux-ci puissent suivre l'expérience camerounaise de décentralisation. Rappelons que l'AIMF a financé l'équipement du secrétariat permanent du Conseil national de la décentralisation du Cameroun et son ouverture aux expériences de plusieurs pays en la matière. Le Directeur des Collectivités territoriales a ainsi, pu participer à la conférence organisée à Yaoundé, le 28 septembre 2010 sur le processus de décentralisation, par le Conseil national de la décentralisation du Cameroun.

Le Délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala s'est engagé à vulgariser le système de gestion intégré des finances, élaboré avec l'AIMF. C'est d'ailleurs ce qui a justifié sa présence au séminaire d'Alexandrie sur le thème « Fiscalité locale moteur de développement », organisé les 15 et 16 septembre 2010 en partenariat avec l'Université Senghor.

Il s'est aussi engagé à faire bénéficier Bangui de son savoir-faire afin que, selon une démarche identique, la capitale de RCA constitue un ancrage de bonne gouvernance locale en développant un programme qui suscitera la confiance des citoyens et des bailleurs.

### ➤ **Mission à Casablanca (Maroc), août 2010**

L'objectif majeur de cette mission était de rencontrer le Président des Organisations Non Gouvernementales de l'OIF, Monsieur Charaf-Eddine BERRADA, Président de Cobaty Maroc et Vice-président de Cobaty international (Fédération qui regroupe l'ensemble des métiers de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement). Cette fédération a été créée par le Ministère français de l'Équipement il y a 50 ans.

Depuis 2004 (Assemblée générale de Ouagadougou), l'AIMF souhaitait établir des partenariats avec des institutions représentatives de la société civile. L'élection en juin 2010 d'un architecte aux fonctions de Président des OING francophones, très engagé dans l'élaboration de partenariats élus locaux/société civile et dans les programmes urbains de développement durable, était une opportunité que le secrétariat permanent de l'AIMF devait saisir.

Un programme d'appui à la politique de résorption de l'habitat insalubre du Grand Casablanca a été envisagé et un projet devrait être soumis au financement du Fonds de coopération, en mars 2011. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations en facilitant l'accès aux services de base (eau, assainissement, électricité).

### **3.2. L'expertise pour faire de l'AIMF une autorité de compétence**

Avec les missions de suivi et d'expertise des conseillers techniques du Secrétariat permanent, l'AIMF contribue aux processus de développement local de ses villes membres, non seulement parce qu'elle développe des projets de terrain, mais aussi et surtout parce qu'elle initie des projets de société et mutualise les connaissances et les expériences de l'ensemble d'un réseau sur des axes prioritaires et d'un intérêt commun pour le développement local.

Ainsi, les projets de terrain et de société que l'AIMF met en œuvre s'articulent avec les stratégies des programmes de développement locaux des villes membres. Ces projets représentent des laboratoires pour l'innovation sur les différents champs d'action du développement humain, animés par un esprit de respect et de dignité réciproque et d'apprentissage mutuel. Les projets de société servent à promouvoir aussi des initiatives d'échanges solidaires, scientifiques, culturels, professionnels, de formation, économiques et commerciaux, qui nourrissent une vision ouverte du développement municipal.

Pour ce faire, au cours de l'année 2010, plusieurs missions d'expertise et de représentation dans des domaines divers et variés ont été effectuées par les conseillers techniques du Secrétariat permanent.

### ➤ **Une participation aux rencontres internationales**

#### ○ **Plus de 15 manifestations ont reçu un financement direct de l'AIMF**

- Séminaire sur le thème « Gestion des établissements de proximité », tenu à Ouagadougou (Burkina Faso), janvier 2010 ;
- Séminaire sur le thème « Ville durables », tenu à Hammamet (Tunisie) en partenariat avec l'Agence Universitaire de Francophonie, janvier 2010 ;
- Réunion de cadrage sur l'efficacité de l'aide de l'Union européenne, Palerme II Bruxelles, février 2010 ;

- Séminaire à Liège sur la contribution des maires francophones au processus de Palerme II, mars 2010 ;
  - Rencontre sur les Etats généraux de la Francophonie décentralisée à Lyon, avril 2010 ;
  - Séminaire à Ouagadougou sur le thème « Renforcement des capacités des Associations nationales d'autorités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire », avril 2010 ;
  - Séminaires à Cotonou, Porto-Novo (Bénin) et Lomé (Togo) sur le thème « Projets pédagogiques dans le dialogue ville-école », janvier et mai 2010 ;
  - Rencontre à Lafayette : première table de concertation sur l'appui conseil des élus locaux haïtiens, juin 2010 ;
  - Séminaire de formation des autorités locales de Côte d'Ivoire et de Burkina Faso à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), juin 2010 ;
  - Assises sur les réformes curriculaires tenues à Brazzaville par la Conférence des ministres de l'Education ayant le français en partage, juillet 2010 ;
  - Séminaire organisé à Alexandrie sur le thème « Les finances locales, moteur de progrès », septembre 2010 ;
  - Séminaire sur le thème « Femmes, villes et dialogues des cultures » organisé par la Commission permanent « Formation et mise en réseau des personnels municipaux » présidée par Bordeaux ;
  - Séminaire à Marrakech sur le thème « Diagnostic urbain » organisé par la Commission « Villes et Développement durable » présidée par Lausanne, octobre 2010 ;
  - Séminaire dans le cadre du projet « Patrimoine culturel et développement local », cofinancé avec l'Union européenne et mené par l'AIMF et ses partenaires au Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie et Sénégal, deux ateliers de formation se sont tenus au Mali, octobre 2010 ;
  - Séminaire à Praia (Cap Vert) sur le thème « Economie culturelle et patrimoine », décembre 2010.
- **D'autres rencontres pour étendre le réseau**
- Réunion de préparation des Journées européennes du développement 2010 et réunion de la plateforme des collectivités locales chargée du dialogue avec la commission européenne, à Bruxelles, février 2010 ;
  - Premier forum sur le développement urbain à Bamako, février 2010 ;
  - Lancement du processus de Palerme II à Bruxelles, mars 2010 ;
  - Réunion des collectivités territoriales du monde sur Haïti à Fort de France, mars 2010 ;
  - Séminaire organisé à Lyon à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la Mondialisation (IFRAMOND) sur le thème « La Francophonie et la langue française face à la mondialisation », mai 2010 ;
  - Séminaire organisé à Bruxelles par l'Union européenne dans le cadre du dialogue sur la participation des Autorité locales dans la coopération européenne, juin 2010 ;
  - Séminaire de formation organisé par la Fédération espagnole des Municipalités à Saragosse (Espagne) sur le thème « Les nouveau instruments pour l'efficacité de

l'aide dans la coopération décentralisée des gouvernements locaux », novembre 2010 ;

- 54<sup>ème</sup> Conférence ministérielle des ministres de l'éducation ayant le français en partage (CONFEMEN) à Dakar (Sénégal), novembre 2010.

#### ➤ **La présence continue du Secrétariat permanent dans les villes membres**

Au-delà des séminaires et colloques du réseau, dans le cadre du suivi des projets de l'AIMF, les conseillers techniques du Secrétariat permanent effectuent régulièrement des missions d'expertise et de suivi sur le terrain. Ils suivent également les experts locaux qui leur rendent compte des réalités sur l'état d'avancement des actions entreprises. Rappelons qu'à ce titre, le Secrétariat permanent de l'AIMF fait appel à des experts locaux pour la mise en œuvre de ses projets. Cela participe à la valorisation de l'expertise régionale.

Signalons qu'au cours de l'année 2010, plus d'une centaine de missions de suivi et d'expertise ont été effectuées par les conseillers techniques du Secrétariat permanent de l'AIMF. Cela témoigne du dynamisme de la structure et de sa présence dans les villes francophones.

#### **4. Contribuer au renforcement de la cohésion des territoires avec l'Union européenne**

L'année 2010 a vu les rapports entre les institutions européennes et les autorités locales se renforcer. Au Parlement européen, depuis 2007, année de l'adoption du rapport de Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire de Paris en charge des relations internationales, des Affaires européennes et de la Francophonie, sur « la place des autorités locales dans les politiques européennes de coopération » et le lancement du programme thématique « Autorités locales et acteurs non étatiques », les liens se sont considérablement resserrés entre l'Union européenne et les autorités locales ; plusieurs étapes renseignent de cette évolution :

1. Le rôle des collectivités locales a été spécifiquement reconnu dans la Communication de la Commission européenne, « Les autorités locales, des acteurs en faveur du développement », le 8 octobre 2008.
2. Les Journées européennes du développement de Strasbourg (2008) qui portaient sur la gouvernance locale l'ont renforcé.
3. Les « Assises européennes de la coopération décentralisée » : la première édition s'est tenue à Bruxelles le 2 décembre 2009. Dorénavant, elles sont prévues chaque année.
4. L'instauration d'un atlas et d'une bourse de la coopération décentralisée.
5. Des appels à propositions spécifiques pour les autorités locales ont été lancés. Les autorités locales sont désormais éligibles à l'ensemble des programmes de l'UE.
6. La mise en place d'une Plateforme européenne des autorités locales, Platforma, dont l'AIMF est l'un des membres fondateurs et également membre du comité de coordination.

Au cours de ces différentes phases, l'AIMF a été et reste un acteur facilitant le rapprochement entre les autorités locales des pays francophones et l'Union européenne.

Ses membres ont ainsi activement participé à un dialogue « politique » à Bruxelles, lors des Journées européennes du Développement ou des Assises de la coopération décentralisée.

De plus, depuis le Colloque de Hué, co-organisé fin 2007 par l'AIMF et EuropeAid, ce sont plus de 50 collectivités locales (villes et régions), 15 associations nationales, 6 ONG, 5 Universités, issues de 13 pays qui ont bénéficié d'un financement européen avec le soutien de l'AIMF.

Le 23 mars 2010, la Commission européenne a lancé un processus de « Dialogue Structuré » entre les institutions européennes (Commission, Parlement européen, Etats membres) et les différents acteurs de la coopération au développement, dont les autorités locales.

Ce Dialogue, qui s'organise autour de plusieurs séminaires à Bruxelles et de séminaires régionaux : Afrique (Bamako), Amérique (Asunción), Asie (New Delhi) et Voisinage (Bakou), a pour objectifs de repenser les modalités de coopération entre la Commission européenne et les différents acteurs de l'aide au développement. Il a également vocation à influencer les prochaines perspectives budgétaires de l'Union européenne (2014-2020).

Il porte notamment sur la répartition des rôles entre les organisations de la société civile et les autorités locales et sur leur place dans la politique européenne de développement : comment mieux les associer à l'élaboration des programmes de coopération ? Comment améliorer les procédures actuelles de délivrance de l'aide ? Que peuvent apporter les autorités locales aux programmes européens de coopération et à l'efficacité de l'aide ?

L'AIMF s'est employée comme facilitateur dans ce processus, notamment en invitant la Commission européenne à débattre avec son Bureau à Liège le 25 mars 2010.

#### **4.1. Le suivi du dialogue structuré Autorités locales - Union européenne**

- La réunion de Bureau de l'AIMF à Liège les 25 et 26 mars 2010 a été l'occasion, pour les maires francophones, de se positionner de manière concertée sur l'efficacité de l'aide internationale et de définir le mandat qu'ils souhaitent donner au Secrétariat permanent dans le cadre de ce processus.

Ce séminaire a aussi permis aux maires de nouer un dialogue direct avec les responsables des programmes d'aide extérieure de l'Union européenne et de formuler des propositions concrètes en faveur du renforcement et de l'évolution de la coopération entre l'Union européenne et les autorités locales.

Les maires ont recommandé que les autorités locales soient considérées de manière spécifique tant dans le dialogue politique avec la Commission européenne que dans les programmes de coopération ; les autorités locales et les organisations de la société civile étant des structures de nature différente n'ayant pas le même mandat ni la même légitimité.

Ils ont aussi appelé de leurs vœux que :

- le partenariat entre autorités locales et organisations de la société civile soit encouragé par la Commission européenne dans le cadre du mandat de chaque acteur et en fonction des plans de développement locaux établis par les autorités politiques.
- au niveau des Délégations de la Commission : en plus des Etats, qui sont les interlocuteurs naturels de la Commission européenne ; la Commission européenne

ajoute les autorités locales dans les négociations sur le Fonds Européen de Développement et sur l'ensemble des programmes européens pour faciliter la prise en compte des problématiques gérées par les autorités locales et faciliter l'exercice de leur mandat.

- au niveau européen (Bruxelles), le partenariat stratégique entre les autorités locales et l'UE soit élargi à l'ensemble des domaines qui touchent les autorités locales (FED, Démocratie et droits de l'Homme, Eau, Environnement, etc.).

Les maires ont également souhaité que les partenaires au développement s'inscrivent dans les priorités définies au niveau local par les autorités locales partenaires. L'urbanisation rapide et massive à laquelle les autorités locales sont confrontées dépasse en effet les ressources dont elles disposent, et seule une implication des différents niveaux de gestion administrative, de la société civile, du secteur privé, des partenaires au développement, peut les aider à relever ces défis. Les autorités locales, qui disposent d'une capacité d'intermédiation entre tous ces acteurs, sont les plus à même de fédérer ces actions.

Au Sud, la multiplication des agents du développement, le manque de coordination, les procédures différentes créent une surcharge de travail, un coût supplémentaire tant pour les bailleurs que les partenaires. De plus, les autorités locales sont des autorités légitimes, avec leur stratégie de développement et leurs priorités. La communauté des bailleurs et des acteurs du développement doit donc s'inscrire autant que possible dans les priorités définies au niveau local par ces acteurs.

En outre, dans le cadre des coopérations décentralisées, ils souhaitent que les autorités locales du Nord harmonisent leurs actions et que la coordination de l'aide s'organise au autour des autorités locales des pays du Sud.

Les premiers débats sur l'efficacité de l'aide ont eu pour conséquence la mise en place de comités de coordination des bailleurs dans plusieurs pays, notamment en ce qui concerne la décentralisation. Cette coordination a lieu entre Etats européens et la Commission européenne et aussi avec les autres bailleurs. Il conviendrait d'y associer systématiquement les représentants des autorités locales de ces pays et de celles qui interviennent au titre de la coopération décentralisée.

Egalement, ils souhaitent que les autorités locales soient associées plus étroitement et de manière structurée aux débats internationaux sur l'Agenda de l'efficacité de l'aide.

Enfin, s'agissant des mécanismes de délivrance de l'aide européenne aux autorités locales, ils ont estimé que le programme actuel, qui a démontré son utilité, devait être poursuivi, en élargissant son champ d'application géographique à l'ensemble des pays partenaires, en limitant les restrictions d'éligibilité (par pays/multipays) et en augmentant ses budgets.

Selon eux, les programmes d'appui aux autorités locales et aux organisations de la société civile doivent être complètement séparés, tout en valorisant les partenariats entre ces différents acteurs autour des plans de développement définis localement.

Ils souhaitent que :

- les futurs programmes d'appuis aux autorités locales valorisent les principes d'efficacité de l'aide (encourager la coordination des autorités locales du Nord autour des priorités définies par les autorités locales partenaires, etc.).
- la sélection des projets valorise encore plus leur pertinence par rapport à la forme/Méthodologie.

- de nouveaux instruments adaptés aux autorités locales doivent être créés tels que :
  - o des contrats d'objectifs entre la Commission et un ou plusieurs autorités locales/association d'autorités locales ;
  - o un soutien aux jumelages entre collectivités locales Nord/Sud ; Sud/Sud, sur le modèle des « twinnings » qui ont permis de transposer l'acquis communautaire dans les nouveaux Etats membres ;
  - o un appui budgétaire/sectoriel aux collectivités locales du Sud avec le partenariat d'une structure européenne.

Somme toute, dans leur résolution, les maires demandent au Secrétariat permanent de l'AIMF de promouvoir ces recommandations dans le cadre du « Quadrilogue – Processus de Palerme II ».

- Le Séminaire de Bamako, organisé du 1er au 3 juin 2010, est l'un des quatre séminaires continentaux organisés par la Commission européenne pour échanger avec les acteurs des pays partenaires dans le cadre du « Dialogue structuré ».

L'AIMF a activement participé à cette réflexion centrée sur l'Afrique francophone. En plus de la ville d'accueil, Bamako, on dénombreait la présence des villes de Bangangté et Douala (Cameroun), Cotonou (Bénin), Ouagadougou (Burkina Faso), Louga (Sénégal), Maputo (Mozambique), Zinder (Niger). Il y avait également la participation des associations nationales des municipalités : Association nationale des Communes du Bénin, Association des Municipalités du Burkina Faso, Association des Municipalités du Mali, Association des Maires du Sénégal.

Une journée « Initiative pour les autorités locales », qui fait notamment suite aux recommandations du Séminaire co-organisé par l'AIMF et EuropeAid en 2007 à Hué et aux différents échanges entre la Commission européenne et les membres du Bureau de l'AIMF, était spécifiquement consacrée aux autorités locales et à leur participation récente dans les politiques européennes de développement.

Monsieur Koos RICHELLE, Directeur général d'EuropeAid, a explicitement fait mention de la nécessité de tenir compte des résultats du « Dialogue structuré » dans la préparation des futures perspectives budgétaires 2014-2020 de l'Union européenne.

Lors de la séance de restitution, le représentant de la Commission européenne en charge du « Dialogue structuré » a relevé plusieurs éléments :

1. Au niveau des liens entre organisations de la société civile et les autorités locales, la Commission indique que la multiplication des interventions des ONG dans des domaines de compétence publique est problématique. Il y a nécessité pour les organisations de la société civile de voir évoluer leur rôle : moins de livraison directe de l'aide dans les domaines qui relèvent de la puissance publique et plus de plaidoyer, de renforcement des capacités. Les organisations de la société civile ne seront financées pour des actions relevant du rôle des autorités locales que s'il y a carence des autorités locales.
2. Parallèlement à cette évolution, la Commission européenne insiste sur la nécessité pour les autorités locales et les ONG de renforcer leur reddition de comptes, leur transparence et la publicité de leurs comptes.
3. Au niveau des Délégations de la Commission européenne, des points focaux pour la société civile et les autorités locales pourraient être mis en place pour faciliter et structurer le dialogue avec leurs représentants.

4. Concernant les mécanismes de délivrance de l'aide, ce groupe de travail était abordé pour la première fois. La Commission est consciente des limites des appels à propositions et souhaite développer de nouveaux mécanismes adaptés aux différents acteurs. Elle attend des partenaires leurs propositions.
5. La Commission européenne indique qu'elle souhaite appliquer un principe de subsidiarité pour les interventions : des tâches distinctes pour l'Etat, les autorités locales, les citoyens, les organisations de la société civile et encourager ces différents acteurs à travailler ensemble dans le respect des compétences de chacun, même si cela met en question le droit d'initiative des ONG.
6. Au niveau de l'aide budgétaire, la Commission européenne est ouverte sur le sujet pour que l'aide arrive de manière plus efficiente aux autorités locales. L'Etat reste cependant un partenaire important avec lequel il faut compter. Il faut également veiller au renforcement des capacités des autorités locales bénéficiaires et à la bonne utilisation des fonds.
7. Le représentant du Parlement européen a fait part de la possibilité de nouer un Dialogue structuré entre la Commission du Développement du Parlement européen et les représentants des autorités locales.

#### **4.2. L'aide à l'accès aux financements internationaux**

Dans le cadre des transferts de compétences des Etats vers les villes, celles-ci deviennent des acteurs incontournables du développement. De nouveaux programmes de financement sont donc prévus pour les collectivités locales notamment le programme des collectivités locales financé par l'Union européenne.

Toutefois, les villes du Sud, n'étant pas bien informées des types de financements disponibles ou n'étant pas outillées pour y avoir accès, risquent de ne pas être en mesure de proposer des projets pouvant être financés.

Partant de ce constat, et conformément aux recommandations des maires à l'issue du colloque de Hué en octobre 2007 sur la « Bonne gouvernance locale et financements internationaux » lors de son Assemblée générale, l'AIMF a entrepris des actions concrètes renforçant les capacités de ses villes membres dans ces domaines.

##### **a. L'information et la sensibilisation**

Afin de permettre aux collectivités locales d'identifier, en amont, les projets éligibles aux financements européens, l'AIMF passe par plusieurs mécanismes pour informer et sensibiliser son réseau de villes, notamment à travers :

- i. Son site internet sur lequel de nouvelles rubriques concernant la coopération entre l'Union européenne et les Autorités locales sont désormais accessibles. L'AIMF les informe également via sa lettre d'information électronique.
- ii. Des sessions spéciales d'information à l'occasion d'événements internationaux et de ses propres manifestations.
- iii. Des rencontres entre représentants européens et les autorités locales (Réunion entre le Bureau de l'AIMF et la Commission européenne à Liège sur « les autorités locales dans la coopération européenne » (CE), mars 2010 ; intervention de la CE lors de l'Assemblée générale de l'AIMF à Lausanne, octobre 2010, etc.).

## **b. La formation**

L'AIMF organise des séminaires de formation pour renforcer l'accès des collectivités locales aux financements internationaux. Elle s'appuie sur un réseau d'experts, issus en particulier des autorités locales du Sud ayant déjà mené des projets européens. A cet égard, plusieurs séminaires de formation ont été organisés en 2010 :

- i. Séminaire sur la gestion de projets axés sur les résultats à Banfora (Burkina Faso).
- ii. Séminaires sur la Gestion de projets axés sur les résultats et l'élaboration de plans locaux de développement à Brazzaville (Congo) et Kribi (Cameroun).

## **c. L'appui technique**

L'AIMF appuie également les autorités locales dès l'identification du projet, lors de son élaboration et, le cas échéant, pour sa gestion. Sur demande d'une autorité locale ou d'une association membre, l'AIMF intervient directement en appui de la structure, ou la met en contact avec une autre autorité locale du réseau en mesure de l'appuyer.

## **d. La mise en réseau, le soutien administratif et financier et le portage de projets**

L'AIMF joue également le rôle de facilitateur et d'« ensemblier » pour mettre en réseau les autorités locales entre elles et avec les acteurs issus de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé.

Afin de permettre la réalisation des projets, l'AIMF soutient financièrement et porte des projets. L'appui financier et le portage administratif et opérationnel permettent à l'ensemble des autorités locales, quelle que soit leur taille ou leur expérience, de participer à un projet, d'y apporter leur savoir faire et expertise.

Concrètement, l'année 2010 a été propice en la matière. L'AIMF a soutenu techniquement et financièrement plusieurs projets urbains dont les autorités locales francophones sont les chefs de file, au Togo, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, par exemple. L'AIMF a aussi pris l'initiative de soumettre des propositions à la Commission européenne dans le cadre de son « programme facilité eau », et pour moderniser la chaîne fiscale (Cameroun, Congo, République de Centre Afrique).

Par rapport à 2009, le nombre de projets portés par des membres de l'AIMF et directement soutenus par elle a augmenté de même que l'ampleur de ces projets, poursuivant ainsi la politique de faciliter l'accès des membres de l'AIMF aux financements européens et concrétisant les efforts réalisés au Burkina Faso, au Cameroun, au Congo et en Côte d'Ivoire pour former les autorités locales de ces pays aux procédures européennes. En Afrique centrale, un projet portant sur l'adressage et les finances locales (1,5 M€) à Bangui, Douala et Pointe Noire a été accepté.

Signalons que ces programmes, s'ils mettent l'accent sur des projets de société, contribuent au renforcement de la cohésion territoriale. En effet, tous associent les collectivités à leur société civile et, tous intègrent dans leur réalisation, les différents échelons territoriaux.

## **5. Le nouveau site internet de l'AIMF pour l'animation du réseau et la valorisation de bonnes pratiques**

La nouvelle version du site internet de l'AIMF a été lancée le 1<sup>er</sup> juin 2010. Plus moderne dans sa présentation, cette nouvelle version du site vise avant tout à faciliter les échanges au sein du réseau, à rendre l'information plus accessible et à en moderniser les supports.

### **5.1. Une banque de données pour une valorisation de bonnes pratiques**

La nouvelle présentation de la banque de données est plus facile d'accès. Une recherche par thème prédéfini ou par mot clé est désormais possible.

Par ailleurs, afin de renforcer les contenus de la banque de données, plusieurs axes de travail ont été mis en place :

- travail mené avec une société qui identifie, en lien avec l'AIMF, des bonnes pratiques, et rédige des fiches synthétiques ;
- coopération avec les universités.

Signalons qu'à l'heure actuelle, les fiches mises en ligne concernent les domaines suivants : développement durable et environnement, eau et assainissement, reconstruction, genre, patrimoine, intercommunalité, gestion des déchets, économie locale, aménagement urbain.

Pour chaque thème traité, sont regroupés :

- des guides pratiques des expériences menées par les villes ;
- des liens utiles pour ces thèmes.

### **5.2. Le site internet de l'AIMF : un support de l'animation du réseau**

Avec l'accès à internet et la maîtrise de plus en plus forte des TIC dans l'ensemble des pays de la Francophonie, le site internet de l'AIMF a vocation à devenir un véritable support de travail et de coopération entre les villes.

Les commissions permanentes de l'AIMF disposeront désormais d'un accès « administrateur » qui leur permettra de gérer directement une page du site internet pour leurs actions de communication et d'animation.

Afin de revitaliser le forum, une nouvelle formule sera expérimentée. Des forums seront organisés sur un temps restreint (15 jours), autour d'une problématique précise qui fera intervenir des spécialistes afin d'animer le débat.

### **5.3. L'information au sein du réseau : Twitter et la lettre d'information électronique**

L'outil principal d'information dont dispose l'AIMF est sa lettre mensuelle. Elle est à l'heure actuelle diffusée à près de 2200 personnes : maires, cadres municipaux, partenaires du développement. Elle permet de faire le point sur l'actualité du réseau, des villes et des partenaires.

Afin de fournir une information plus instantanée, l'AIMF s'est dotée d'un compte Twitter suivi notamment par France 24, Jeune Afrique ou encore le Foreign office, et qui permet de connaître l'actualité des villes possédant un compte.

En outre, à travers les services d'une société de veille sur internet, un suivi régulier des articles de presse sur la gestion locale concernant les villes de l'AIMF est effectué. Ainsi, l'AIMF reçoit chaque jour les articles en fonction de mots clés et médias qu'elle a sélectionnés et partage l'information depuis son site internet.

## **6. Le numérique au service de la gouvernance locale**

En donnant accès à une multitude de savoirs et en permettant une intensification des échanges, les technologies de l'information et de la communication constituent un puissant levier de développement.

L'action de l'AIMF dans le cadre de son programme de solidarité numérique a donc visé, depuis une quinzaine d'années, à :

- sensibiliser les élus et les cadres municipaux aux enjeux des usages locaux des TIC et de l'internet ;
- faciliter, par les TIC, l'accès à l'information sur la gestion municipale (en mettant en réseau les équipements publics locaux) ;
- soutenir la création de centres multimédias municipaux, accessibles à des tarifs « sociaux » et dispensant des formations de qualité, plus particulièrement adressées aux jeunes ;
- former les animateurs de ces centres ;
- renforcer la formation et l'accès aux TIC et à internet dans les établissements d'enseignement pour valoriser les productions des enseignants et favoriser entre eux les échanges d'expériences.

L'AIMF mène sur ces thèmes un travail de sensibilisation, dont la première initiative a été le colloque organisé à Paris en 2004 sur le thème « Villes et NTIC ». Elle appuie également ses villes membres pour l'informatisation de certains services (état civil, finances locales) et l'accès à internet. Elle travaille sur la mise en place de « Guichets uniques » et de Maisons des savoirs francophones reliés à internet pour renforcer la communication entre administration et administrés et offrir à ces derniers un accès plus facile aux informations municipales (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Niger, Togo, pour ne citer que ceux-là).

Dans la même lancée, un séminaire réunissant les élus burkinabés et cadres municipaux a été organisé à Ouagadougou par l'AIMF avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Ce séminaire, qui s'est tenu dans les locaux de la Maison des savoirs de Ouagadougou, avait pour objectif de sensibiliser les municipalités à la nécessité de favoriser les investissements de projets TIC et de les rendre durables.

La question des TIC et de la gouvernance locale a été abordée à travers trois ateliers :

- la problématique de l'internet citoyen (compréhension des enjeux) ;
- la e-administration locale ;
- l'importance de l'accessibilité et de l'appropriation des TIC.

Rappelons que depuis plus de 10 ans, l'AIMF accorde aux municipalités du Burkina Faso, du Niger, du Togo, du Bénin, du Cameroun, du Congo une aide substantielle pour l'informatisation des services municipaux et la création de centres multimédias.

A titre d'exemple, la Maison des savoirs de Ouagadougou, qui s'inscrit dans la continuité du Réseau des Centres multimédias municipaux, a été construite et équipée par l'AIMF. Réalisée en partenariat entre la municipalité de Ouagadougou, l'AIMF et l'OIF, et en lien avec les autres opérateurs, la Maison des savoirs, qui est gérée par la municipalité, vise à permettre l'accès à un ensemble varié de savoirs francophones, accessibles sur différents supports. Celles de Hué, de Chisinau ont le même profil, comme nous l'avons développé plus haut.

L'AIMF continue également de soutenir les activités des portails d'information et de formation tels que « AfricEspaceNet » dont elle a suscité la création. Cet outil numérique met en place plusieurs services et permet aux Secrétaires généraux de mairies mais aussi aux établissements scolaires partenaires des villes de disposer de :

- annuaires de liens thématiques vers les contenus pédagogiques présents sur d'autres sites ;
- ressources pédagogiques contenant des supports de cours, sujets d'examens officiels avec corrigés, exercices avec corrigés (produits ou prospectés par les gestionnaires des différents centres de ressources multimédias) ;
- fiches d'atelier thématiques pour la gestion et l'animation des centres de ressources multimédias ;
- informations sur l'utilisation pédagogique des TIC ;
- ressources de formation en maintenance des réseaux et des systèmes informatiques ;
- informations sur l'importance des logiciels libres pour l'éducation ;
- informations d'actualités sur les TIC et la vie du réseau.

## **7. Perspectives et avenir : l'AIMF, un réseau en évolution permanente**

### **7.1. *L'affirmation des Commissions permanentes « Décentralisation et démocratie locale » et « Dialogue interculturel et paix »***

L'activité de ces deux Commissions permanentes est encore remarquable, en dépit de l'importance de leur thème. L'objectif du Secrétariat permanent de l'AIMF est de les aider à se mettre au même niveau que les autres.

#### **➤ La Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale »**

Pour aider la commission présidée par la ville de Saint-Louis (Sénégal) à démarrer ses activités, le Secrétariat permanent de l'AIMF l'a mise en réseau avec les élus du Togo, Bénin et du Congo autour de plusieurs thèmes.

##### **1. Gestion scolaire et curricula**

Ce programme est financé par le Ministère français de l'Education nationale.

Le volet gestion scolaire est mis en œuvre au Togo et au Bénin. L'objectif est d'impliquer l'administration municipale dans la gestion de l'école publique. Il s'agissait aussi de

sensibiliser les éducateurs aux problématiques des territoires : environnement, propreté, assainissement, patrimoine, culture, entrepreneuriat ; la ville étant considérée comme un support pédagogique, incitation des éducateurs pour identifier des projets pédagogiques sur des thèmes urbains, projets réalisés par les enfants des écoles.

Pour ce qui concerne les curricula, après la réunion de Brazzaville, en juillet 2010, sur les réformes curriculaires en présence des représentants des Ministères de l'Education nationale de l'Afrique francophone, le Maire de Saint-Louis, en sa qualité de Président de la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale », a participé à la conférence des ministres de l'Education nationale qui s'est tenue à Dakar, les 19 et 20 novembre. L'objectif était, avec ses collègues du Togo, du Bénin, du Congo, de la République démocratique du Congo, de formuler des recommandations aux Ministres. Il s'agissait, entre autres, d'associer les villes à la gestion scolaire et aux curricula.

## 2. L'école et la sensibilisation environnementale

En outre, la ville de Saint-Louis, dans le cadre du prolongement des actions de sa Commission permanente, compte initier des animations avec le collectif des enseignants de Saint-Louis sur la sensibilisation des élèves et collèges sur la problématique des changements climatiques et de l'environnement avec l'utilisation de supports didactiques.

Dans la même thématique, elle compte également organiser un forum international avec comme thème « Changements climatiques et gouvernance locale : les villes d'Afrique s'engagent ». Pour la tenue de cet événement, le Secrétariat permanent de l'AIMF pourrait la mettre en réseau avec la Commission permanente de Lausanne, « Villes et développement durable ».

## 3. Fiches de bonnes pratiques sur la gouvernance locale

Partant des recommandations de l'atelier sur la « Gouvernance » du colloque « Villes et universités au service du développement local » organisé à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF tenue à Lausanne (Suisse) les 21 et 22 octobre 2010, l'AIMF ambitionne de mettre en place une démarche éthique du management des territoires.

Pour cela, des fiches des meilleures pratiques sur la gestion locale seront réalisées et publiées sur le site internet de L'AIMF. Il s'agira de répertorier les bons exemples des villes du réseau de l'AIMF dans différents domaines ayant rapport avec la démarche éthique.

Ce chantier sera réalisé en collaboration avec la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale ». A cet égard, un séminaire sur la « Consultation publique » est prévu en 2011 à Saint-Louis (Sénégal).

### ➤ **La commission permanente « Dialogue Interculturel et Paix »**

Comme celle de Saint-Louis, la Commission permanente « Dialogue interculturel et paix » n'a réellement pas démarré de manière effective ses activités depuis sa création.

Lors de la réunion du Bureau de l'AIMF tenue à Liège au mois de mars 2010, il a été annoncé la convocation d'une réunion d'harmonisation des vues dans le cadre des activités de cette commission entre la ville de Kinshasa qui la préside et les villes de Liège et Beyrouth qui lui sont associées.

A cet effet, une réunion de conception a eu lieu le 29 mars 2010 entre les experts des deux villes : Kinshasa et Liège. Au cours de cette rencontre, il a été planifié une réunion

préparatoire des activités de la dite Commission permanente, à raison de deux experts par ville (Kinshasa, Liège et Beyrouth).

## **7.2. L'AIMF s'engage pour le renforcement de la cohésion des territoires : initier un partenariat avec les nouvelles collectivités territoriales, régions et départements**

La mise en œuvre de la décentralisation a engendré la multiplicité des actions et des acteurs sur un même territoire qui devient de plus en plus complexe, fragmenté et donc de plus en plus difficile à gérer.

En effet, face aux grands enjeux qui se posent en termes d'aménagement du territoire, de transport et de mobilité urbaine, de développement durable, la promotion de nouvelles formes de gouvernance territoriale constitue l'une des réponses majeures à ces grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit de définir et de faire vivre un cadre collectif de réflexions stratégiques et d'actions solidaires reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique.

Par conséquent, de nos jours, il devient de plus en plus difficile de faire correspondre les circonscriptions politiques avec les espaces de gestion des politiques publiques locales. Pour ce faire, il importe de valoriser de nouveaux espaces urbains d'interaction, de négociation, de décisions, où s'expriment des transformations de l'action publique locale pour la mobilisation d'acteurs divers dont la coordination suscite de nouveaux dispositifs de gouvernance locale.

Désormais, les différents niveaux d'institution (commune, département et région) s'emboîtent et s'entrecroisent. Et il est parfois difficile de distinguer le territoire fonctionnel du territoire institutionnel. Ainsi, la superposition de niveaux institutionnels participe au brouillage des compétences rendant par la même occasion inefficace l'action publique locale.

Cette situation peut, en cas de crise majeure, se révéler explosive. C'est pourquoi, en valorisant les fonctions et le rôle des élus territoriaux à travers la mise en place d'associations nationales, en contribuant à renforcer les capacités de gestion et d'action des administrations publiques locales, en encourageant la médiation, l'AIMF a d'ores et déjà créé les conditions d'une réappropriation par les élus locaux membres de son réseau.

Partant, étant une structure évolutive, l'AIMF a souhaité engager la réflexion sur un nouveau paradigme de bonne gouvernance qui promeut le renforcement de la cohésion des territoires. Pour susciter sa mise en œuvre, trois ateliers pourraient structurer le débat lors de sa prochaine Assemblée générale en 2011.

- L'un concernera l'expérience québécoise récente en matière d'organisation territoriale, notamment l'expérience montréalaise de « fusion – défusion », arbitrée par le vote des citoyens.

Les « architectures évolutives » sont plus une réponse opérationnelle qu'affective à la gestion du territoire. Prédomine l'efficacité des services, avec le territoire qui est le mieux adapté à sa mise en œuvre. Il s'y dégage une chaîne « ressenti social – territoire – services », chaîne logique qui se poursuit par le lien avec l'impôt.

Quelle démarche et quelle méthode ont été utilisées pour faire accepter l'impôt lié à un service et à un territoire ?

- L'autre pourrait être centré sur les problèmes de « métropolisation » avec les témoignages de Paris, Tunis, Casablanca, Tirana, Hô Chi Minh-Ville, Le Caire ou Alexandrie.

A travers des exemples du nord, nous montrerons comment s'organisent ces territoires et comment on en détermine leurs limites. La métropolisation constitue une accumulation des désordres urbains, renforce le développement dual et la pauvreté qui lui est associée. Si cette stratégie est bonne au nord, elle est difficile à soutenir au sud. Cet atelier devra aussi montrer combien le processus de coopération avec d'autres agglomérations permet d'éviter une concurrence néfaste.

- Le troisième atelier valorisera les « territoires pertinents », nés de la convergence de forces économiques, sociale et politiques.

Il s'agit d'organisations transfrontalières telles celles portées par Genève, Luxembourg avec Metz Trèves, Sarrebruck et Longwy, l'ensemble urbain allant du Ghana au Bénin en passant par le Togo.

Ces ateliers conduiront les maires membres du réseau francophone à définir une feuille de route destinée à renforcer la cohésion territoriale autour de valeurs qui leurs sont communes. Ensemble, ils mettront en valeur ces modes de gestion en étant animés d'un souci de plus grande efficacité des services de proximité (eau, assainissement, transport), de plus de solidarité en faveur du développement économique des territoires, d'une plus grande volonté de favoriser la gouvernance participative.

### ***7.3. L'évaluation du rôle des collectivités locales dans l'atteinte des OMD***

Les questions de pauvreté et d'exclusion sociale, d'éducation primaire pour tous, d'autonomisation des femmes, mais aussi de santé et d'environnement, sont avant tout des problématiques locales. Les villes sont donc des acteurs incontournables quant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est pourquoi l'AIMF a initié, en 2010, un questionnaire ci-joint en annexe, sur l'action des villes membres de son réseau pour lui permettre de mieux évaluer le rôle de ces collectivités territoriales dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'applique à 4 thèmes:

- la lutte contre l'exclusion sociale et l'éducation primaire,
- l'égalité des sexes,
- les équipements marchands,
- les politiques sanitaires et environnementales

Il a été demandé aux villes des indications chiffrées et comparatives par rapport aux autres années, permettant d'évaluer l'action accomplie par le réseau des collectivités francophones (écoles, cantines, fournitures, scolarisation des filles, genre et municipalités, centres de santé, dépistage du SIDA, création d'équipements publics).

**RENFORCEMENT DES CAPACITES POLITIQUES ET TECHNIQUES LOCALES :  
PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET DES SAVOIR-FAIRE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET MUNICIPAL**

Nous l'avons vu, l'année 2010 est exemplaire de notre volonté d'animation du réseau des élus locaux francophones, pour faciliter le partage des savoirs et exprimer une intelligence collective.

Le bilan de l'année précédente expliquait le partenariat naissant entre la ville et ses écoles, établissements en mesure d'expliquer les objectifs de développement et de gestion de l'espace public d'une collectivité. En 2010, cet appui réciproque de la ville et de son école s'est traduit très concrètement par la mise en œuvre de projets pédagogiques centrés sur l'environnement, la culture (lecture, théâtre, danse, poésie) et l'entrepreneuriat. Le ministère français de l'Education Nationale a été le bailleur de ce programme salué par les autorités togolaises et par l'ambassade France.

Ce rapprochement avec les établissements d'enseignement s'est prolongé par l'élaboration de partenariats concrets entre l'université, le Secrétariat permanent de l'AIMF et des villes. Cela a été le cas en matière de finances locales avec l'université d'Alexandrie grâce à l'appui financier du ministère français des Affaires Etrangères et celui de l'Education Nationale.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce travail de réflexion sur les savoirs francophones au service des territoires et de leur gestion, l'AIMF a développé, en 2010, plusieurs projets de société. Ils concernent le « faire ensemble » entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, entre le Congo et le Cameroun, entre des villes patrimoniales. Le principal bailleur de ces opérations est l'Union européenne, mais le Canada nous avait donné l'impulsion avec le programme de Niamey sur la gouvernance participative et la France avec le processus de coopération engagé entre « l'école et la ville ».

Pour présenter ces programmes et pour que ce document soit plus lisible par les bailleurs, la suite de ce bilan s'articule selon les sources de financements obtenus par notre association.

En lien avec l'Union européenne, ont été développés plusieurs projets d'appui à la performance locale des collectivités locales et de leurs associations nationales (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Congo, Cameroun). Parallèlement, le programme de gouvernance locale participative de Niamey est arrivé à terme. Il était soutenu par le Canada.

L'importance économique du patrimoine, mise en valeur lors de l'Assemblée générale de Hué, a, elle aussi, été prise en compte grâce aux subventions de l'Union européenne. Ce projet a rassemblé des villes, des associations de villes, des Universités et Instituts de formation de 7 pays (Bénin, Cap Vert, Cote d'Ivoire, France, Mali, Mauritanie et Sénégal).

Ces programmes répondent aussi, concrètement, à la réflexion engagée à Dakar sur le Maire Médiateur. Le projet de développement frontalier conduit avec les collectivités du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire a pour vocation de favoriser la gouvernance et le développement, au service de la paix. A cet égard, rappelons que l'un des objectifs du programme de Niamey conduit avec le Canada allait dans le sens d'une pacification des rapports entre élus et société civile. Il a été dupliqué au Togo et il le sera en 2011, en République centrafricaine avec l'Union européenne.

## **1. La mise en œuvre du dialogue « Ville – Université » renforce l'expertise et le savoir-faire francophones**

Les obligations liées à la mise en œuvre des lois de décentralisation impliquent pour de très nombreuses collectivités locales des charges mais aussi des recherches de compétences dont elles ne disposent pas.

En effet, échelon essentiel du développement social et économique, les collectivités locales voient leurs compétences grandir avec les processus de décentralisation. Avec les nouvelles missions qui leur sont confiées, elles évoluent tout en se heurtant à de graves dysfonctionnements financiers, humains, et surtout, au manque de planification concertée.

Ces défis seront relevés si les élus locaux s'affirment comme des stratèges, leaders de leurs territoires, notamment en matière de développement local.

Un élu local doit donc se donner les moyens de fixer les choix, d'orienter et de mobiliser, en s'appuyant sur une administration locale mise à niveau, des services déconcentrés de l'Etat disponibles pour l'accompagner, un environnement juridique porteur.

Sa collectivité locale doit aussi disposer d'une autonomie suffisante pour avoir une existence juridique, et cette autonomie n'a de sens que si les élus maîtrisent les ressources nécessaires au financement du développement.

En ce sens, comme il a été souligné lors du colloque : « villes et universités », organisé les 3 et 4 décembre 2009 à Aix-en-Provence par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), les relations villes et universités sont devenues une donnée incontournable du développement local. Car, si la mission de l'université est de créer du capital humain, celle de la ville, quant à elle, est de transformer ce capital humain en compétences. Ces deux institutions constituent des lieux de mise en synergie des politiques locales d'insertion et d'emploi.

Villes et universités doivent donc avoir conscience de partager le même monde qui est de plus en plus urbanisé et globalisé.

Les échanges d'expériences, d'informations et de pratiques entre autorités locales et autorités universitaires ne font que contribuer à faire grandir ensemble la solidarité, la justice sociale, le développement local durable et la gouvernance locale.

C'est ainsi, pour mieux renforcer les capacités de ses villes membres à relever les défis diagnostiqués plus haut, que l'AIMF a ouvert une nouvelle ère de coopération en initiant un dialogue à quatre : Ville – Etat – Ecole ou Université – Société civile.

En ce sens, 2010 a permis à l'AIMF de concrétiser des alliances avec les universitaires pour l'organisation, avec le Ministère Français de l'Education Nationale, d'un séminaire sur le thème, « Les finances locales, moteur de progrès », à Alexandrie, les 15 et 16 septembre et la tenue d'un colloque, « Villes et universités au service du développement local », à Lausanne, les 20 et 21 octobre 2010, lors de l'Assemblée générale de l'AIMF, en sont les éléments les plus marquants.

➤ **Partenariat AIMF/Université Senghor d’Alexandrie pour le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de fiscalité locale**

Pour la mise en œuvre du dialogue « Ville – Université » pour le renforcement de l'expertise et du savoir-faire francophone en matière de fiscalité locale, en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie, l'AIMF a financé la réalisation d'une étude universitaire qui avait pour objectif d'analyser la situation budgétaire et financière de cinq villes africaines francophones (Bamako, Casablanca, Cotonou, Douala, Ouagadougou), au regard des textes de loi et des pratiques et méthodes propres à chaque Etat. Un séminaire de restitution de cette étude s'est tenu les 15 et 16 septembre 2010 à Alexandrie.

A l'issue de ce séminaire, pour améliorer les ressources locales propres aux collectivités locales, plusieurs recommandations ont été formulées :

**1) Encourager une réforme globale du système fiscal**

Le caractère structurel des obstacles à une mobilisation des ressources locales propres aux collectivités locales rend nécessaire une modernisation profonde à la fois de la législation et du mode d'administration de ces ressources locales propres. Cette modernisation apparaît comme complémentaire des réformes relatives aux ressources publiques centrales qui ont débouché sur des résultats substantiels : en moyenne, les pays africains sont caractérisés par des taux de prélèvement identiques à celui des autres régions du monde (en comparant des pays de niveau de produit par tête identique). En matière de fiscalité locale, il est nécessaire que les pays africains s'engagent dans une action de profondes réformes analogues à celles menées à bien dans le domaine de la fiscalité centrale. A cette occasion, les pays africains ont démontré leur capacité à adapter de manière drastique la législation régissant leur fiscalité. Ces pays ont aussi profondément restructuré leur dispositif de mobilisation des ressources fiscales centrales.

**2) Encourager une initiative nationale**

Pour déboucher sur un dispositif cohérent de mobilisation de ressources publiques globales (ressources centrales et ressources locales), des réformes doivent être engagées au niveau national en considérant comme référence le dispositif désormais modernisé de fiscalité centrale.

Ces réformes requièrent un dialogue entre les autorités nationales et les représentants des collectivités locales (réseau des grandes villes, associations de collectivités locales, ...). Il est évidemment fondamental que les administrations concernées, ainsi que des représentants de la société civile participent à ce dialogue.

**3) Faire émerger un impôt foncier fiable**

Pour les collectivités locales urbaines, l'impôt foncier peut représenter, en dépit des obstacles, un potentiel de ressources important.

La commune de Québec a été citée en exemple. Pour cette dernière, l'impôt foncier représente environ 50 % de ses recettes ; alors que dans la plupart des collectivités locales en Afrique, l'impôt foncier ne dépasse guère 3 % de leurs recettes.

**4) Développer des recettes supplémentaires non fiscales : taxes et redevances**

A l'instar des collectivités locales des pays africains anglophones, les collectivités locales des pays africains francophones disposent d'un potentiel de ressources non fiscales qu'il est possible de développer. A cette fin, il est indispensable que les administrations centrales

aident les collectivités locales à acquérir les compétences nécessaires pour mobiliser ces ressources non fiscales. Des guides des bonnes pratiques et aussi un encadrement de ces pratiques laissant une latitude de décisions aux collectivités locales sont indispensables.

### **5) Développer des facteurs complémentaires à la mobilisation des ressources locales**

Cela passe par la formation professionnelle, notamment continue, des agents chargés de recouvrement. Il est aussi nécessaire que les collectivités locales puissent utiliser des moyens modernes de traitement de l'information et mettent à profit les possibilités offertes par des instruments souples gérables au niveau des collectivités locales.

Dans ce cadre, afin que les collectivités locales puissent notamment appréhender leur potentiel de ressources fiscales locales, il est indispensable que soient effectives des procédures d'émission de rôles avec des ordres de recettes. Ceci permettrait de renseigner utilement les tableaux de bord des finances locales avec des taux de recouvrement devenus significatifs et aussi d'engager une véritable stratégie pour le traitement des restes à recouvrer.

Egalement, il est indispensable de procéder à des opérations d'adressage qui peuvent être particulièrement utiles pour recouvrer des impôts comme les taxes foncières ou les patentes des petits opérateurs, mais aussi les taxes et redevances municipales. Sur ce plan, l'AIMF a mis à la disposition des villes, des logiciels qui fournissent des informations sur ces impôts par rues ou quartiers. Ce qui est particulièrement précieux pour des distributions d'avis d'imposition et leur recouvrement.

Une synergie est donc à rechercher entre les opérations d'adressage et la mobilisation des impôts locaux.

Surtout, il est nécessaire de mettre en place des espaces de dialogue nécessaires pour donner plus de transparence et d'efficacité à la fiscalité.

## **2. La maîtrise des ressources fiscales passe par la création d'observatoires des finances locales**

Il se dégage, du dialogue institutionnel sur le développement et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, un consensus croissant : les collectivités locales sont les chevilles ouvrières en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté. Il est donc plus que jamais important d'accompagner les responsables locaux dans le renforcement de leurs capacités politiques et techniques, notamment en matière de maîtrise des ressources locales pour relever les défis du développement durable. Il ne peut y avoir une bonne maîtrise des projets de terrain et leur mise en œuvre effective sans le renforcement des capacités des acteurs locaux. Les autorités locales, et plus particulièrement celles des pays du sud, font face à des responsabilités de plus en plus croissantes dans la gestion de leur territoire. Ces dernières ont besoin d'être accompagnées et soutenues. Ainsi, il en découle le besoin de renforcer leurs capacités en matière de conception, de planification, de gestion, de mobilisation des ressources et d'évaluation des politiques locales. Dans ce cadre, l'AIMF incite chaque année les collectivités locales à moderniser leurs finances locales. C'est en ce sens que s'inscrit le partenariat avec l'Université Senghor sur « les finances locales, moteur du développement des collectivités locales ».

En effet, les dysfonctionnements de la chaîne fiscale et la faiblesse des ressources humaines sont le plus souvent les principales entraves à l'autonomie des collectivités locales. Ces défis seront relevés si les élus locaux s'affirment comme des stratèges et leaders de leur territoire, notamment en matière de maîtrise des ressources locales. Un élu local doit donc se donner les moyens de fixer les choix, d'orienter, de mobiliser, en s'appuyant sur une administration locale compétente, des services déconcentrés de l'Etat disponibles pour l'accompagner, un environnement juridique porteur. Une collectivité locale doit aussi disposer d'une autonomie suffisante pour avoir une existence juridique et cette autonomie n'a de sens que si les élus maîtrisent les ressources nécessaires au financement du développement. Les responsables des collectivités locales doivent disposer de la capacité de maîtriser leur avenir et d'avoir une vision de cet avenir concrétisée par des Plans Locaux de Développement. Ils doivent disposer d'une équipe fonctionnelle, être capables de l'animer et de réunir autour d'elle les autres partenaires du développement local. Consciente de leur rôle de médiateurs locaux, l'AIMF ne cesse de contribuer au renforcement de leurs capacités, surtout dans le domaine de la maîtrise des finances locales.

La mise en place d'observatoires locaux sur les finances publiques locales devrait contribuer à renforcer le dialogue entre ces différents acteurs en rendant la réflexion sur l'impôt plus transparente et plus concrète. Au delà de cet objectif, l'AIMF a mis en place des outils pratiques de gestion. La politique de l'AIMF est de développer des outils qui permettent aux collectivités locales d'avoir une plus grande maîtrise des finances locales, accroître leurs recettes et accéder aux financements directs des bailleurs internationaux. Avec le développement de son logiciel SIM\_ba, l'AIMF s'est résolument engagée depuis 15 ans dans la rénovation des finances locales. Le logiciel est déjà fonctionnel au Mali (Bamako et Mopti), à Madagascar (Antananarivo, Diego-Suarez, Antsirabe), au Togo (Lomé et Kara), au Congo (Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire), au Cameroun (Douala et Yaoundé), en Guinée (Conakry et Kindia), au Sénégal (Saint-Louis), au Tchad (N'Djaména). En effet, avec son système de transfert de savoir et de savoir-faire, l'AIMF veille à ce que les techniciens assimilent l'outil pour étendre cette solution à d'autres villes. Son réseau d'experts issus des collectivités locales est à présent fort d'une vingtaine de cadres.

L'année 2010 a permis de consolider les projets déjà engagés antérieurement, notamment à :

- **Douala** : mise en œuvre du système informatisé intégré des opérations comptables et budgétaires (appropriation du projet de Douala par les autorités institutionnelles du Ministère des finances qui souhaitent le déploiement du même système sur les 12 autres communautés urbaines du Cameroun) ;
- **Yaoundé** : appui à la modernisation des services financiers ;
- **Niamey et Maradi** : appui à la modernisation des services financiers ;
- **Pointe-Noire** : appui à la mobilisation des ressources (informatisation des procédures d'émission des rôles) ;
- **N'Djaména** : appui à la modernisation des services financiers ;
- **Lomé** : appui à la modernisation des services financiers et mise en œuvre de l'informatisation de la gestion des redevances ;
- **Mahajanga** : suivi de l'informatisation des services financiers en partenariat avec l'Institut Régional de Coopération-Développement (IRCOD), la ville de Mulhouse et les experts locaux de la Commune Urbaine d'Antananarivo.

Aussi, en consolidant la mise en réseau des services à Antananarivo, en assurant le suivi de la modernisation financière des communes du Mali et en améliorant la réalisation du système intégré de gestion budgétaire et comptable des communes de Douala et Yaoundé,

2010 a été une année de confirmation du savoir-faire de l'AIMF en matière d'appui à la gestion des recettes locales. Parallèlement à la poursuite et à la consolidation de ces actions, 2010 a ouvert également d'autres projets en matière d'appui au renforcement des capacités des collectivités locales pour la maîtrise et la rénovation des finances locales.

## **2.1. La modernisation des services financiers des collectivités locales**

### **➤ La modernisation des finances locales pour les communes du Mali**

A la demande du gouvernement malien à travers le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL), l'AIMF conduit au Mali un programme d'appui à la modernisation des finances locales à travers la formation et l'informatisation des services financiers (dotation d'équipements informatiques et de logiciel). Ce projet est mené en partenariat avec le Centre de Formation de Collectivités Territoriales (CFCT).

2010 a été la phase pilote sur les six communes d'arrondissement et le District de Bamako. Elle permettra, après évaluation des premières actions, d'initier une démarche nationale en vue de dupliquer l'expérience sur l'ensemble des 8 autres régions du pays.

Pour la phase pilote, une stratégie de renforcement des capacités des élus et du personnel communal a été définie et fondée sur trois points :

- 1) une session de formation destinée aux élus du Conseil du District et aux adjoints chargés des finances des communes de Bamako ;
- 2) une seconde session de formation pour les personnels des services financiers (l'accent a été mis sur la réglementation financière et comptable et les procédures de mobilisation des ressources locales) ;
- 3) une troisième session de formation axée sur l'utilisation du logiciel SIM\_ba.

### **○ Les élus des 6 communes et du District de Bamako sensibilisés sur les grands principes de législation financière et les méthodes de mobilisation des ressources locales**

Ce point concerne le premier volet de formation du programme de modernisation des finances locales au Mali qui s'est déroulé du 20 au 22 avril 2010 à Tabakoro dans la commune urbaine de Kati. 39 élus locaux dont 27 du Conseil du District, 6 maires et 6 maires adjoints chargés des finances des 6 communes de Bamako ont formés.

L'objectif général de cette formation était de permettre à l'ensemble des Présidents d'organes exécutifs et aux Maires adjoints chargés des finances locales des 6 communes et du District de Bamako d'être préparés à mieux exercer leurs responsabilités dans le cadre de la mobilisation des ressources financières de leurs collectivités territoriales.

Plus spécifiquement, cette formation avait pour but de permettre à ces élus d'acquérir les connaissances fonctionnelles en vue de pouvoir :

- identifier et recouvrer les ressources financières de leur collectivité territoriale ;
- identifier les contraintes liées à la modernisation de leurs ressources et proposer des stratégies et méthodes pour une meilleure mobilisation de ressources.

A l'issue de la formation, les auditeurs ont fait des constats qu'ils ont traduits en recommandations :

- relire la loi sur les ressources fiscales en vue d'adapter les textes sur les taux des taxes aux réalités des communes ;
- renforcer la création des représentations des services des impôts et du trésor pour appuyer les communes à l'établissement des rôles et au recouvrement des impôts/taxes ;
- organiser une session de formation sur la gestion financière regroupant les élus et les agents communaux en vue d'harmoniser les pratiques ;
- harmoniser (échanges d'informations) les bases de données sur la matière imposable créées par les différentes communes ;
- organiser une rencontre de concertation entre le District de Bamako et les communes autour de la taxe sur l'assainissement (autour de la question : comment permettre aux communes d'avoir des recettes ?) ;
- informer et sensibiliser les populations sur les limites de leurs concessions (justification de la taxe relative à l'occupation du domaine public) ;
- fixer le délai d'élaboration des rôles d'impôts par les collectivités territoriales et d'approbation par l'autorité de la tutelle.

o **Permettre à l'ensemble des cadres chargés des finances locales des 6 communes et du District de Bamako d'être préparés à mieux exercer leur rôle et responsabilités dans le cadre de la mobilisation des ressources financières de leur collectivité territoriale respective**

Cet axe du programme concerne le second volet des actions pilotes entreprises pour les élus locaux des 6 communes du District de Bamako. Il fait suite au précédent séminaire, celui d'avril, destiné aux 39 élus des communes du District. Il a été suivi du 24 au 29 mai 2010 au Centre Awa Keïta de Bamako par un séminaire qui concernait 35 agents financiers des 6 communes et du District de Bamako.

Plus spécifiquement, la formation avait pour but de permettre aux agents financiers d'acquérir des connaissances nécessaires en vue de pouvoir :

- définir un budget municipal (structuration et définition des acteurs et leurs rôles) ;
- maîtriser les principes budgétaires et comptables ;
- identifier les règles de fonctionnement d'une régie ;
- identifier les ressources internes et externes de leur collectivité ;
- identifier les contraintes liées à la mobilisation des ressources internes et externes ;
- suivre les procédures de mobilisation des ressources internes et externes ;
- identifier les outils et méthodes favorisant la mobilisation des ressources.

Comme pour la première formation qui eu lieu en avril 2010 et qui concernait 39 élus des 6 communes et du District de Bamako, les auditeurs ont également fait des constats qu'ils ont traduits en recommandations à savoir :

- inverser les taux de répartition de la patente ;

- relire les textes relatifs aux équipements marchands ;
- assouplir la procédure de décaissement dans le cadre de la mise en œuvre de programmes financés par la coopération décentralisée ;
- former les élus et agents des collectivités territoriales en montage et financement de projets dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- instaurer un cadre de concertation périodique entre ordonnateurs et comptables ;
- actualiser et mettre à la disposition à temps les textes législatifs et réglementaires aux acteurs des collectivités territoriales ;
- réaliser des infrastructures adéquates pour l'accueil d'outils informatiques.

#### o **Des missions de suivi et d'expertise**

Pour mieux appuyer la mise en œuvre de ce programme de modernisation des finances locales des communes du Mali, l'AIMF a organisé deux missions d'expertise et de suivi. La première a été effectuée du 23 au 29 mai 2010 par un expert administrateur territorial HCI. Elle a permis de finaliser le programme pilote de formation cité plus haut.

Une seconde mission a été effectuée par le conseiller de l'AIMF en charge des finances locales. Cette mission a été mise à profit pour rencontrer les différents partenaires dont le directeur du Centre de formation des collectivités territoriales (CFCT).

Il a programmé la formation sur l'utilisation du logiciel SIM\_ba. Pour ce faire, il a été procédé préalablement à la formation de formateurs issus du CFCT mais aussi d'agents des PTF (Partenaires Techniques et Financiers), de la GTZ (Coopération technique allemande) et la SNV (Organisation néerlandaise de développement) pour que ces derniers, s'ils le souhaitent, puissent diffuser l'outil de l'AIMF dans les collectivités locales relevant de leur zone géographique d'intervention.

La formation du personnel des services financiers des communes de Bamako est donc réalisée par les formateurs qui ont assimilé les techniques de la gouvernance électronique.

#### ➤ **Informatisation des services financiers de Dolisie (Congo)**

Dolisie est la troisième ville du Congo et le centre urbain le plus important du département de Niari. De par sa position géographique, elle constitue la zone économique la plus équilibrée du Congo. Après les années de carence, liées à la guerre civile qui sévissait dans le pays, la ville s'est beaucoup modernisée en se dotant d'équipements marchands dont le marché central et la gare routière.

Le marché central de Dolisie est une infrastructure commerciale moderne construite sur le site de l'ancien marché : sa superficie est de 15 922 m<sup>2</sup>. Il regroupe en son sein 127 boutiques autour d'un espace abritant environ 4 000 tables et étals.

Quant à la gare routière, elle a été construite en 2006. Elle est située au nord-est de la ville (à environ 10 mn du centre ville).

A la demande de la commune de Dolisie, l'AIMF a financé la mission d'un bureau d'étude pluridisciplinaire spécialisé dans le développement urbain et municipal, pour aider à la définition d'un cadre de gestion du marché central et de la gare routière. Après les études des experts et leurs diagnostics, la régie directe a été proposée comme mode de gestion.

Au-delà de cette mission d'expertise, l'AIMF a procédé également au renforcement des capacités du personnel de la Direction des finances de la commune pour les aider à faire

face à l'accroissement des activités. L'AIMF a aidé aussi à la modernisation du système de collecte des taxes sur les deux équipements, le marché et la gare routière.

En outre, pour optimiser davantage la gestion et la mobilisation des ressources de la commune, l'AIMF a :

- provoqué la réalisation d'un Plan d'ensemble répertoriant les équipements et projets réalisés ;
- doté la direction des Finances du logiciel SIM\_ba ;
- formé le personnel municipal.

➤ **Appui à la modernisation des services financiers des villes de Banfora, Koudougou et Tenkodogo (Burkina Faso)**

Ce projet est principalement axé sur deux volets :

- 1) formation du personnel des services financiers au logiciel SIM\_ba ;
- 2) mise en place d'un transfert de compétence auprès de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF).

Concrètement, ce programme de renforcement des capacités a permis :

- la dotation en fourniture d'équipements informatiques (1 poste informatique par ville) aux communes de Banfora, Koudougou et Tenkodogo ;
- la formation du personnel concerné sur la gestion et l'exécution d'un budget municipal ;
- la formation du personnel concerné sur la mobilisation des recettes municipales ;
- la mise en disposition du logiciel SIM\_ba et la mise en place d'un suivi et d'une assistance technique qui s'effectue à partir de Bobo-Dioulasso dont les services financiers utilisent le même logiciel depuis quelques années déjà.

## **2.2. La maîtrise et à la mobilisation des ressources financières**

Au delà de la consolidation des actions de 2009 dans le domaine de la gestion des recettes locales, l'année 2010 a été axée plus particulièrement sur la maîtrise et la mobilisation des recettes locales. L'une des principales faiblesses qui entravent les collectivités locales dans l'exercice des prérogatives que leur confie la décentralisation est l'insuffisance des ressources financières. Face à cette situation, l'AIMF s'est donné comme objectif de participer à la mobilisation des recettes locales afin d'impulser une véritable dynamique de développement économique des territoires.

➤ **La mobilisation des ressources de la municipalité de Saint Louis (Sénégal)**

A la demande du maire de Saint Louis, l'AIMF a effectué une mission exploratoire. Le rapport de la mission relevait dans son constat que la problématique de l'autofinancement à travers la mobilisation et la gestion efficace des ressources financières constituaient une difficulté majeure au développement de la commune.

Ainsi, la mobilisation de ces ressources financières locales est devenue un pari pour les autorités municipales, en quête permanente de moyens pour s'administrer librement et réaliser des investissements socio-économiques porteurs de développement. En effet, savoir mobiliser et gérer ses propres ressources financières, c'est :

- disposer des moyens nécessaires pour couvrir régulièrement les charges récurrentes de fonctionnement de ses services communaux ;
- assurer la pérennité des infrastructures réalisées en rendant disponibles les ressources nécessaires pour faire face aux charges de leur maintenance ;
- donner accès, à terme, à des ressources additionnelles sous forme d'emprunts pour le financement d'investissement grâce à l'augmentation pérenne de ses capacités d'autofinancement.

Pour accompagner la municipalité de Saint Louis dans son projet de mobilisation de ressources financières, l'AIMF a centré ses actions sur les points suivants :

- financement et informatisation de la division des recettes (équipements informatiques, logiciel de gestion des recettes et formations) ;
- acquisition de motos pour les opérations de recensement et de recouvrement ;
- appui technique à l'organisation de la Division des recettes :
  - mise en place de méthodes de travail (définition des fiches de recensement) ;
  - mise en place des bases de données des redevables et des activités taxables ;
  - émission des ordres de recette ;
  - suivi des recouvrements.
- renforcement des capacités locales : autorités municipales, personnel communal ;
- formations, échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques avec des villes membres de l'AIMF.

➤ **La mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire**

Avec le financement de l'Union européenne, pour l'année 2010, l'AIMF a mis en place un programme d'appui à la mobilisation des recettes et la modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud-Sud.

Rappelons que le Congo Brazzaville, la République centrafricaine (RCA) et le Cameroun sont entrés dans un processus de décentralisation respectivement en 1994, 1995 et 1972. Pour assurer les nouvelles missions qui leur ont été confiées, les villes doivent pouvoir disposer de transferts financiers de l'Etat réguliers et de ressources propres. Cependant, les Etats ne transfèrent que de manière très insuffisante les ressources correspondant aux nouvelles compétences ; les communes ne collectent qu'à peine 1 % du PIB national et leurs ressources progressent moins vite que la croissance démographique. Dans ce contexte, les communes n'ont pas la capacité de financer leurs investissements et les services essentiels aux populations.

De même, les communes n'ont pas été dotées de suffisamment de personnels formés et d'outils performants pour assurer ces nouvelles compétences. Au niveau des finances locales, ces insuffisances et l'absence de procédures fiables et sécurisées limitent la capacité de l'exécutif local à contrôler et à maîtriser les dépenses. Elles entraînent également un manque de transparence financière qui se traduit, au niveau des citoyens, par un manque de confiance et un plus difficile recouvrement des impôts.

C'est pourquoi les villes de Bangui (RCA), Douala (Cameroun) et Pointe Noire (Congo), les trois pôles économiques de ces Etats, tous membres de la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC), et qui entretiennent de nombreux liens humains et économiques, ont demandé à l'AIMF lors de l'Assemblée générale de Québec (finances locales, 2008) de faciliter leur mise en réseau et de les appuyer afin d'accroître leur capacité d'investissement et leur capacité de gestion des finances locales.

En outre, les villes de Bangui, Douala et Pointe Noire disposaient respectivement, en 2009, d'un budget de 3,5 milliards FCFA, 40 Mds FCFA et 12,2 Mds FCFA. Sur ces budgets, déjà faibles, les dépenses d'investissement sont insuffisantes par rapport aux besoins d'équipement des villes. La part de transferts de l'Etat est de 0,9 %, 15 % et 31 %. Ces chiffres témoignent des principaux problèmes qui doivent être traités :

- 1) L'insuffisance de la mobilisation des recettes : les 3 villes ont une capacité insuffisante d'identification et de localisation des contribuables et des activités taxables. Le taux de recouvrement des impôts locaux mesuré par rapport au potentiel fiscal reste très bas. Faute d'adressage et de système fiable de recensement des activités, les communes ont des difficultés pour estimer le potentiel économique et fiscal de la ville, la nature et la localisation des activités.
- 2) Capacités insuffisantes de gestion des finances locales liée à :
  - une application insuffisante des procédures comptables et budgétaires (faute de procédures adéquates, ou lorsqu'elles existent, déficience de formation des personnels, les principes budgétaires et comptables et le circuit de la dépense ne sont pas respectés. Au niveau des procédures d'achat, les 3 collectivités n'offrent pas la transparence des procédures, la rapidité des paiements, et l'appel à concurrence n'est pas systématique, ce qui génère un rapport de force offre / demande défavorable) ;
  - une gestion manuelle des finances locales : en l'absence d'outils informatiques et de logiciels adaptés et sécurisés, la comptabilité s'opère manuellement, ce qui facilite la fraude. De plus, cela rend la production des comptes administratifs et de gestion plus difficile et sujette à erreurs, limitant par la même la redevabilité des documents budgétaires, le suivi des dépenses et la capacité à prévoir le montant des dépenses et recettes (manque de sincérité des budgets).
- 3) Le manque de dialogue et de coopération entre les services de l'Etat et les autorités locales : la mise en œuvre des processus de décentralisation a généré, en partie à cause du manque de ressources financières, des tensions entre autorités locales et services de l'Etat. Celles-ci se traduisent au niveau local par une faible réversion des ressources aux communes. De plus, les étapes de la chaîne fiscale (identification du contribuable, émission, recouvrement) ne se font qu'avec une efficacité relative par l'Etat qui est plus éloigné des réalités locales.

Plus concrètement, le projet permettra de :

- mieux connaître les territoires communaux et les activités taxables de ces municipalités (en procédant par l'adressage des communes, le recensement des activités taxables et la mise en lien de ces deux opérations) ;
- améliorer la gestion des finances locales par la mise en place de procédures comptables, le renforcement des capacités des services (formation des personnels, la modernisation

des services dotés d'outils performants et sécurisés, l'informatisation, fourniture de logiciels adaptés et sécurisés et formation à leur utilisation) ;

- renforcer la coopération et le dialogue entre les autorités de l'Etat, les autorités locales et la société civile par :
  - la mise en place d'observatoires fiscaux locaux associant municipalité, services de l'Etat, représentants de la société civile (contribuables, commerçants) pour pérenniser le dialogue et mettre à jour les bases imposables ainsi que le recollement des rôles avec les informations recueillies lors des opérations d'adressage ;
  - la mise en réseau des autorités locales et de leurs associations nationales des trois pays pour renforcer leur capacité de plaidoyer et de dialogue avec les Etats.

### **3. Les partenariats entre l'AIMF, les gouvernements centraux et les collectivités locales au service de la fiabilisation des états civils**

La fiabilité des états civils constitue un élément essentiel pour la démocratie et la gestion publique. Ainsi, la problématique de l'accès aux actes d'état civil relève d'une exigence première tant pour l'Etat que pour les collectivités locales.

En effet, les actes d'état civil constituent une porte d'accès à la citoyenneté formelle et à la participation du citoyen à la vie publique. Pour jouir de son statut de citoyen, du point de vue formel, l'individu doit disposer de documents permettant de l'identifier en tant que sujet de droit d'un Etat qui lui assure des prérogatives tout en l'assujettissant à des obligations.

En apportant donc la preuve de son identité, l'état-civil justifie tout d'abord les droits qui font d'un Homme un citoyen, en lui permettant de participer pleinement à la vie politique et sociale de son pays : participation à la vie politique, accès au système d'éducation, au système de santé...

De plus, la fiabilité des états civils conditionne l'actualisation des recensements et des listes électorales. Elle contribue ainsi à la légitimité des résultats des élections. Les états civils constituent enfin une source d'information statistique sur la population qui permet une vision prospective du développement urbain, et par suite des investissements et services à mettre en place : campagnes de vaccination à prévoir, établissements scolaires ou hospitaliers à créer, listes des personnes soumises aux impôts, etc.

Dans le cadre de la décentralisation, dans l'ensemble des pays francophones, la gestion de l'état civil est une compétence déléguée aux communes par l'Etat. C'est pourquoi, même si la responsabilité de l'état civil est centralisée, l'enregistrement des actes est complètement décentralisé au niveau des communes. Par ailleurs, beaucoup d'autres acteurs que les communes interviennent dans le système d'état civil.

Ainsi, le personnel hospitalier et celui des morgues jouent le rôle d'intermédiaire dans le processus d'enregistrement des actes de naissance et de décès, de même que les autorités religieuses et traditionnelles. L'école joue également un rôle important dans la sensibilisation aux déclarations des faits d'état civil.

Toutefois, ce transfert de compétence en matière d'état civil de l'Etat aux communes, ne s'est toujours pas accompagné de ressources techniques, financières et humaines à la hauteur des attentes, créant ainsi de sérieux dysfonctionnements dans la chaîne de délivrance des actes d'état civil. Par conséquent, la faiblesse du taux des déclarations d'état

civil dans les pays en développement pose de nombreux problèmes. Plusieurs explications peuvent être apportées à ce phénomène :

- blocages politiques (défaut de législation ou législation obsolète, manque de volonté politique en raison de ces conséquences électorales) ;
- blocages budgétaires (du côté de l'Etat mais également du côté des individus, qui peuvent être découragés par le montant des frais d'enregistrement des déclarations d'état civil) ;
- blocages culturels ou sociétaux.

Partant de ce constat, depuis 1991 déjà, l'AIMF a fait de la modernisation des états civils de ses villes membres l'une de ses priorités. Elle a ainsi mis en place un outil d'informatisation des faits d'état civil doublé d'un accompagnement à la réorganisation des services et à la sensibilisation des citoyens pour une plus forte déclaration. A ce jour, plus de 55 villes de 21 pays partagent cet outil adapté aux législations locales.

La forte compétence de l'AIMF en la matière a amené plusieurs Etats à s'appuyer sur elle pour la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de modernisation des états civils. C'est le cas de plusieurs pays (Congo, Madagascar, Mali, Niger, République de Centre Afrique, Togo, etc.).

### **3.1. La consolidation du projet national d'état civil au Mali**

La consolidation et la modernisation de l'état civil au Mali constitue une opération de mise en œuvre du programme, Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), cofinancé par l'Etat Français et l'AIMF, à la requête du Gouvernement Malien en vue d'asseoir un système de gestion transparent, fiable et durable de l'état civil, permettant de corriger le faible taux d'enregistrement des faits d'état civil, la mauvaise conservation des registres, la faible accessibilité des populations aux centres d'état civil, et la production de documents peu fiables.

Cet ambitieux programme de rénovation de l'état civil malien, qui s'inscrit néanmoins dans la durée car impliquant de profonds changements de comportement, doit également avoir une influence considérable sur le fonctionnement de la démocratie grâce à un meilleur accès à la citoyenneté, une identification des populations plus fiable et des documents administratifs sécurisés et plus performants.

L'AIMF a été choisie par les autorités françaises comme opérateur de ce projet et a été chargée de sa mise en œuvre par convention, en raison de sa connaissance du Pays, de son implication (mise au point d'un logiciel adapté) dans la modernisation de l'état civil dans le District de Bamako depuis 1999, mais également dans d'autres Pays d'Afrique.

Ce projet s'intègre dans une opération plus vaste, le RAVEC, qui est un recensement national de la population à vocation d'état civil. Il était prévu pour une durée initiale de 36 mois et devait se terminer en 2009. Mais, en accord avec les parties malienne et française, il a été prolongé de deux ans supplémentaires : 2010 et 2011 seront donc mises à profit pour la pérennisation du système (fournitures et maintenance des équipements, formations et perspectives). Le changement de comportement et de méthodes qu'induit ce projet est profond, et ne pourra s'ancrer dans les pratiques qu'avec un accompagnement et un suivi, au moins dans les premières années. Le projet arrivera donc à terme en 2011 et fera l'objet d'une nouvelle évaluation.

- o **La mise en œuvre du projet a respecté le chronogramme initialement prévu**

<b>Chronologie</b>	<b>Régions cibles</b>	<b>Actions</b>
2007	Communes de Bamako, Région de Mopti, Région de Kayes	- installation des équipements et mobiliers - missions d'appui de l'équipe locale - missions d'état des lieux - interventions en dépannage - formations - participation aux Comités Techniques - participation au Comité de Pilotage - missions de suivi
2008	Suivi de Bamako, Mopti et de Kayes Région de Koulikoro Région de Sikasso Région de Ségou	- missions de suivi - mission d'appui et de contrôle de l'équipe locale - états des lieux et formations - installation des équipements - réunions des Comités Techniques - réunion du Comité de Pilotage - évaluation à mi-parcours
2009	Suivi de Bamako et de toutes les Régions Région de Tombouctou (début 2009) Région de Gao (juillet 2009) Région de Kidal (novembre 2009)	- missions de suivi - mission d'appui et de contrôle de l'équipe locale - états des lieux et formations - installation des équipements - réunions des Comités Techniques - réunion du Comité de Pilotage - préparation de l'évaluation finale

L'année 2010 a fait le suivi et la consolidation de l'ensemble des ces actions.

La mise en œuvre du projet a impliqué la conduite de différentes activités :

- renforcement des capacités des acteurs et structures impliqués dans la gestion du système d'état-civil ;
- mise en place de logiciels et d'équipements informatiques de traitement, de production et de conservation des pièces d'état civil ;
- élaboration d'un plan de formation des acteurs de l'état civil et la réalisation des formations ;
- équipement des structures impliquées (centre secondaire d'état civil, centres principaux d'état civil, centre d'état civil de cercle, centre national d'état civil) en matériel informatique et mobilier de bureau ;
- formation des personnels intervenant dans la gestion de l'état-civil ;
- participation au déploiement d'un plan de maillage devant aboutir à terme à l'implantation d'un centre de déclaration par village de manière à rapprocher au maximum le service public de l'état-civil aux populations ;
- organisation d'un système efficace de suivi et d'évaluation, sous forme de fiches ; synthétiques de suivi, à transmettre aux autorités judiciaires et administratives ;
- des missions de suivi trimestrielles.

### Le recensement RAVEC

Cette opération est terminée sur le territoire malien : 13,8 millions de maliens se sont fait recenser dont environ 30 % avec une copie d'acte de naissance.

Les prochaines étapes concernent :

- l'enrôlement des maliens de l'extérieur pour une population estimée de 800 000 maliens et concernant 39 ambassades et consulats ;

- les opérations de ratissage sur le terrain malien permettant de compléter la base de données (elles s'adressent aux personnes absentes lors du passage des équipes, aux localités non touchées lors de la phase active du RAVEC, aux populations nomades dans le nord du Mali) ;
- l'élaboration des mesures d'accompagnement concernant le dispositif juridique et financier à mettre en place en vue de protéger le système et le consolider. Il s'agit entre autres :
  - de la pérennisation du cadre institutionnel et de suivi des questions d'état civil à travers la création du Centre National d'Etat Civil ;
  - de la protection des données individuelles ;
  - des textes autorisant l'octroi des actes de naissance aux personnes recensées avec des pièces autres que l'état civil (70 % des actions effectuées) ;
  - des mesures financières pour la pérennisation du système et la mise à jour des données ;
  - de l'achèvement du Centre National d'Etat Civil (dont l'AIMF finance la construction pour environ 500 000 €).

Conformément à la démarche du Secrétariat permanent de l'AIMF, des missions de suivi ont été effectuées, 11 au total, les deux dernières, du 23 au 29 mai et du 5 au 9 juillet, afin d'envisager des perspectives de développement.

L'ensemble de ces missions de suivi et d'expertise ont permis de faire des diagnostics et de réaliser des fiches comparatives qui donnent une image de l'évolution du programme.

## IMPACT DU RENFORCEMENT DES SAISIES à BAMAKO

CENTRE D'ETAT CIVIL	CUMUL 2009 & avant	Mai 2010				Evolution mai 2010/2009	
		N	M	D	T	En plus	en %
<b>Commune I</b>	24 863	89 435	8 311	1 651	99 397	74 534	299,78%
Centre Principal Korofina Nord	9 160	36 143	3 129	1 366	40 638		
Centre Secondaire Boulkassoumbougou	7 079	36 257	3 192	152	39 601		
Centre Secondaire Djélibougou	3 238	6 827	876	31	7 734		
Centre Secondaire Banconi	5 386	9 638	1 114	102	10 854		
Centre Secondaire Doumanzana*		570	0	0	570		
<b>Commune II</b>	17 338	60 116	11 359	4 713	76 188	58 850	339,43%
Centre Principal Missira	9 700	30 160	5 466	2 878	38 504		
Centre Secondaire Hippodrome	5 018	17 527	2 841	679	21 047		
Centre Secondaire Médina-Coura	2 620	12 429	3 052	1 156	16 637		
Centre Secondaire Bagadadji*		0	0	0	0		
<b>Commune III</b>	6 474	62 066	2 809	2 095	66 970	60 496	934,45%
Centre Principal	2 852	46 132	697	1 640	48 469		
Centre Secondaire Dar -Salam	1 615	3 972	492	150	4 614		
Centre Secondaire Bamako-Coura	2 007	11 404	1 409	305	13 118		
Centre secondaire Badialan I		558	211	0	769		
<b>Commune IV</b>	11 389	29 401	3 405	1 822	34 628	23 239	204,05%
Centre Principal Lafiabougou	3 366	7 396	429	1 333	9 158		
Centre Secondaire Lafiabougou I	4 542	18 097	2 256	489	20 842		
Centre Secondaire Hamdallaye I	3 481	3 908	720	0	4 628		
Centre Secondaire Djicoroni Para I*		0	0	0	0		
<b>Commune V</b>	17 598	59 292	6 249	1 190	66 731	49 133	279,20%
Centre Principal Quartier Mali	7 732	24 187	2 246	587	27 020		
Centre Secondaire Kalaban- Coura	9 866	34 896	4 003	603	39 502		
Centre Secondaire Baco-Djicoroni*		209	0	0	209		
<b>Commune VI</b>	19 321	46 299	2 705	587	46 199	26 878	139,11%
Centre Principal Sokoniko	7 179	6 590	275	317	7 182		
Centre Secondaire Magnambougou	7 826	22 096	2 240	270	24 606		
Centre Secondaire Niamakoro	2 784	5 554	0	0	5 554		
Centre Secondaire Faladié	1 532	8 813	44	0	8 857		
Centre secondaire Yirimadio*		3 246	146	0	0		
DNI	1 269	15 993	0	0	15 993	14 724	1160,28%
MAIRIE DISTRICT		104 189			104 189		
<b>SOUS TOTAUX</b>	98 246	466 791	34 838	12 058	510 295	307 854	313,35%

\* Centres nouvellement informatisés

Lecture : N = naissances ; M = mariages ; D = décès ; T = total.

République du Mali		Projet national d'appui et de consolidation de l'état civil					
Ministère de l'Administration du Territoire et des collectivités locales		Au		27		Mai 2010	
<b>Fiche de suivi comparatif des centres état civil informatises</b>							
<b>FICHE A TRANSMETTRE A: M. le Maire, l'Adj. EC, L'OEC</b>							
<b>le chef bur EC comm. 2 /, Mme KIENTA</b>							
<b>M. le Procureur commune 2, M. le Pdt du Tribunal</b>							
Collectivité territoriale / Région				Commune 2		BAMAKO	
Responsable (Préfet, maire)				OEC: Mme Sissoko Awa Traore			
Nom du centre état civil				MEDINA COURA			
Responsable du centre état civil				Mme KIENTA			
Pop. Com.2	137 191	saisie:		H Diallo, partie à Missra est remplacée par Fanta TOURE			
Population concernée							
Hôpit., Cliniq., Matern., C. Santé, Communes (nbr)	1	6					8
Fonctionnement du centre état civil							
- année de création du centre				1966			
- effectif du centre				3		+1 bénévole	
- archives : (état général, volume estimé)				A améliorer		fermé à clé	
Stat. Saisies	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
- naissance	611	573	659	649	636	316	155
- décès	114	84	89	91	74	70	43
- mariages	191	143	168	138	159	138	64
Total saisies effectuées au 27 mai 2010: 16 292, dont naiss.: 12 345 Décès: 1077 Mariages: 2870							
Equipements informatiques							
- nombre ordinateur, imprimante, onduleur				1		1	
- état du matériel informatique				B			
<b>Observations générales Mai 2010</b>				<b>Travail sérieux. A jour</b>			
<b>Constats:</b> La mission constate encore une fois les saisies sont à jour. L'imprimante pose un problème de qualité des tirages (bande latérale noire) qui est dû à la mauvaise qualité des cartouches d'encre utilisées, qui ne sont pas conformes aux normes. La mairie n'a toujours pas fourni de boîtes d'archives. Celles-ci sont classées.							
<b>Objectifs proposés:</b> 1/La mairie doit fournir des boîtes d'archives, une cartouche d'encre de bonne qualité. 2/ La mairie doit diffuser et faire afficher dans tous ses centres d'état-civil l'arrêté de rattachement des centres de santé aux centres d'état-civil et donner des instructions pour le respecter.							
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )						<b>B</b>	
<b>Observations générales Déc. 09</b>				<b>Bon travail. Procéder au classement en boîtes.</b>			
<b>Constats:</b> La mission constate que bien que les saisies soient à jour, une anomalie apparaît. La responsable explique que cette année seules les déclarations du centre de santé de Médina Coura ont été enregistrées et saisies: il faut vérifier si cela est conforme à l'arrêté de rattachement. L'imprimante présente un problème: les impressions lancées ne peuvent s'effectuer qu'après avoir ouvert et fermé le capot. En outre le centre a cessé de délivrer les documents par informatique car la cartouche d'encre est de mauvaise qualité et laisse une grosse trace noire. Les registres sont classés, mais pas dans des boîtes: la mission a alerté l'OEC et le chef de bureau état-civil. Enfin des personnes auraient été envoyées par la mairie pour effectuer des travaux de traitement de texte "pour la société civile". La mission a rappelé que cela n'est pas compatible avec l'état-civil et en a fait part à l'OEC et au chef de bureau, puis affiché une note d'information.							
<b>Objectifs proposés:</b> 1/La mairie doit fournir des boîtes d'archives, une cartouche d'encre et doit assurer la réparation de l'imprimante (cela a été précisé à l'OEC et au chef de bureau EC). 2/ La mairie doit diffuser et faire afficher dans tous ses centres d'état-civil l'arrêté de rattachement des centres de santé aux centres d'état-civil et donner des instructions pour le respecter. 3/ Enfin la mairie doit acter et rappeler qu'aucune autre tâche que l'EC ne peut être effectuée sur les ordinateurs dédiés à l'EC. 4/ les agents du centre doivent classer les registres dans des boîtes d'archives.							
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )						<b>B</b>	
<b>Observations générales NOV 08</b>				<b>Terminer le classement et les saisies</b>			
<b>Constats:</b> Fonctionnement satisfaisant et sérieux. Les saisies ont été effectuées de 1985 à 1997 et de 2001 à 2008. Il reste à saisir 1985 à 1966. Les archives sont à peu près classées, mais cela doit être poursuivi et elles doivent être protégées par des boîtes. Le centre n'en a pas. Pour permettre une saisie rapide de 1985 à 1966, une personne supplémentaire serait nécessaire pendant quelques semaines.							
<b>Objectifs proposés:</b> 1/ La mairie devrait pouvoir détacher provisoirement un agent pour effectuer les saisies sans freiner l'activité du centre. 2/ La mairie doit fournir des boîtes d'archives. en quantité suffisante.							
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )						<b>B</b>	
<b>Observations générales juin 08</b>				<b>Fonctionnement satisfaisant, avec sérieux</b>			
<b>Constats:</b> Les actes et autres documents, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une saisie, sont systématiquement délivrés avec l'imprimante, à la satisfaction des usagers. Le clavier se bloque parfois en Maj. et nécessite un nettoyage. Aucun problème de logiciel ou de matériel n'est signalé. Le travail est bien fait, avec application et sérieux.							
<b>Objectifs proposés:</b> 1/ la Mairie doit fournir des boîtes d'archives pour permettre de finaliser le classement des registres. 2/ Il faut saisir les données antérieures à 2000. RV en sept. 2008.							
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )						<b>B</b>	
<b>Observations générales sept 07</b>							
Il est relevé que ce centre ne dispose pas du minimum, et notamment du papier nécessaire à la délivrance des actes! Il y a un problème pour les centres secondaires. Les agents, au nombre de 2, souhaiteraient être 3 pour mieux effectuer le travail. Enfin il est recommandé d'archiver dans des boîtes ad hoc. L'Officier d'EC estime que l'utilisation du logiciel est satisfaisante et facilite énormément les recherches (à la demande du Consulat par exemple).							
<b>Objectifs assignés:</b> la mairie doit attribuer les fournitures nécessaires au fonctionnement du service. C'est une dépense obligatoire. Utiliser des boîtes d'archivage. Sécuriser les archives. Accélérer le rythme des saisies							
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )						<b>B</b>	

République du Mali		Projet national d'appui et de consolidation de l'état civil						
Ministère de l'Administration du Territoire et des collectivités locales		Au 28 mai 2010						
<b>Fiche de suivi comparatif des centres état civil informatisés</b>								
<b>FICHE A TRANSMETTRE A: M. le Maire, son Ajt EC, l'OEIC</b>								
<b>chef bur EC Mme Sanogo Salimata Traore,</b>								
<b>M. le Procureur commune 6, M. le Pdt du Tribunal</b>								
Collectivité territoriale / Région	Commune 6						BAMAKO	
Responsable (Préfet, maire)								
Nom du centre état civil	FALADIE							
Responsable du centre état civil	ch.centre: Sanogo salimata Traore							
Pop. Com. 6 250 301	Mme COULIBALY (venue de Sogoniko)/ Kadia Traore							
Population concernée								
Hôpit., Cliniq., Matern., C. Santé, Communes (nbr)	1	6						8
Fonctionnement du centre état civil								
- année de création du centre	1992							
- effectif du centre	3							
- archives : (état général, volume estimé)	classées + 2 bénévoles 1 armoire dans un bureau fermé							
Stat. Saisies	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
- naissance				2283	101	2914	3020	448
- décès								
- mariages								
Équipements informatiques								
- nombre ordinateur, imprimante, onduleur	1							
- état du matériel informatique	B							
<b>Observations générales Mai 2010</b>				<b>Démarrage confirmé. Accélérer le rythme</b>				
<b>Constats:</b> Il n'y a plus de coupures d'électricité. La Mairie n'a toujours pas fourni de boîte d'archives. La mission constate un progrès et un réel démarrage des saisies (5200 saisies depuis juin 2009), mais le rythme est encore très insuffisant (environ 40/jour) et devrait être porté à au moins 100actes/j.								
<b>Objectifs:</b> 1/ La mairie doit fournir des boîtes d'archives. 2/ Le rythme des saisies doit être plus soutenu et un objectif de 100 actes/jour a été donné au chef de centre.								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								C/D
<b>Observations générales JUIN 09</b>				<b>Bonne volonté. Enfin un démarrage. Procéder aux saisies</b>				
<b>Constats:</b> Le centre a encore subi une coupure d'électricité pendant 1 semaine. En l'absence du module d'intégration, il n'a toujours pas été possible de récupérer les données 2004 et 2005 et de les réintégrer dans la banque de données EC. Il n'y a toujours pas de boîtes d'archives. Un second agent a été affecté aux saisies, comme demandé lors des précédentes missions, mais la progression n'est pas encore suffisante. Le rythme a été de 40/jour en moyenne.								
<b>Objectifs:</b> 1/ La mairie doit fournir des boîtes d'archives pour conserver les registres. 2/ Le rythme des saisies doit être porté à au moins 80 à 100/jour avec deux agents de saisie. 3/ La fourniture du module d'intégration est urgente pour récupérer les données qui avaient été enregistrées sous Access.								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								D+
<b>Observations générales Mars 09</b>				<b>Encore TRES insuffisant</b>				
<b>Constats:</b> Il y a un début de démarrage, mais encore trop largement insuffisant. L'agent de saisie a des problèmes de vue et le chef de centre ne veut pas saisir... Il faut trouver une solution. Les données 2004 et 2005 dont nous avons demandé la réintégration ne l'ont toujours pas été. Les registres sont correctement tenus. Il n'y a toujours pas de boîtes d'archives.								
<b>Objectifs:</b> 1/ URGENCE DE RESOUDRE LES PROBLEMES DE PERSONNEL DE SAISIE. 2/ L'équipe technique du projet doit réintégrer d'urgence les données 2004/2005. 3/ La Mision demande que la cellule technique aide à la saisie des registres pour donner un coup de pouce et se mettre rapidement à niveau. 4/ La mairie doit rapidement fournir des boîtes d'archives.								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								E
<b>Observations générales NOV 08</b>				<b>Attente d'une mobilisation du centre</b>				
<b>Constats:</b> Le projet vient de remettre un nouvel ordinateur, mais les données déjà saisies sur l'ancien doivent être récupérées et réintégrées au centre. Le démarrage est cependant très timide et manque de dynamisme: 139 saisies seulement ont été enregistrées sur le nouvel appareil. Le centre manque par ailleurs de registres pour effectuer son travail. Ce centre n'a pas reçu de dotation en armoire, bureau et chaises. L'Adjoint, M Fomba, est disposé à s'impliquer dans une nouvelle dynamique.								
<b>Objectifs:</b> 1/ La mairie doit fournir registres et fournitures nécessaires (papier, encre, etc..) qui constituent des dépenses obligatoires au budget sous le contrôle de la tutelle. 2/ Un agent doit être formé à la saisie pour aider l'opératrice et assurer le plein emploi de l'ordinateur. 3/ Les archives doivent être classées et protégées dans des boîtes cartonnées. 4/ Les données 2004 et 2005 doivent être récupérées.								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								E
Commune 6	Centre de FALADIE (Suivi)				Suivi des évaluations			
<b>Observations générales juin 08</b>				<b>Une nouvelle dynamique doit être créée</b>				
<b>Constats:</b> Les agents avancent que l'unité centrale a été confiée à l'équipe technique depuis 1 an, mais personne ne l'a réclamée... Il n'y a que très peu d'activité visible. Le chef de centre ne sait rien de l'ordinateur (qui date de 2003) et ne connaît même pas le n° de téléphone de l'équipe technique. Il semble qu'il n'y ait pas de volonté de s'inscrire dans le processus de modernisation.								
<b>Objectifs:</b> 1/Voir où en est la réparation de l'ordinateur (devis 2007=40.000 fcfa!) et éclaircir la situation pour savoir, enfin, où il se trouve. 2/En attendant la résolution de ce problème, les agents doivent se consacrer activement au classement des archives en boîtes cartonnées. Le chef de centre doit absolument s'impliquer dans ces tâches. 3/ La question se pose de savoir si l'on doit informatiser ce centre si rien ne change.								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								E
<b>Observations générales sept 07</b>								
<b>Constats:</b> Matériel informatique en panne depuis un an. Non réparé pour un devis de 40 000 cfa (pb de disque dur). Pas de saisies depuis un an, donc déperdition en connaissance du logiciel et retard dans les saisies. Pas de statistiques disponibles. Archives en très mauvais état. La clé du bureau des archives n'est pas disponible. Ici aussi, c'est l'Adjoint qui est responsable du centre; les agents sont déresponsabilisés. La mission a rencontré l'Adjoint et lui a fait part de ses remarques.								
<b>Objectifs assignés:</b> classement et tri des archives avant fin d'année; réparation de l'ordinateur faute de quoi il serait retiré et remis à une autre commune; responsabiliser les agents								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								D

République du Mali		Projet national d'appui et de consolidation de l'état civil						
Ministère de l'Administration du Territoire et des collectivités locales		Au 28 mai 2010						
<b>Fiche de suivi comparatif des centres état civil informatisés</b>								
<b>FICHE A TRANSMETTRE A:</b>								
<i>M. le Maire de la commune 6, M. le SG, l'OEC, le chef bur EC comm.6, ch. Centre, M. le Procureur Comm. 6, M. le Pdt du Tribunal</i>								
Collectivité territoriale / Région	Commune 6							BAMAKO
Responsable (Préfet, maire)	Souleymane DAGNON, Maire. OEC: Boubacar COULIBALY							
Nom du centre état civil	YIRIMADIO							
Responsable du centre état civil	Ch. Centre: Mme NIAMBELE Elise Déma							
Pop. Com. 6	250 301	saisies:		Mme NIAMBELE				
Population concernée								
Hôpit., Cliniq., Matern., C. Santé, Communes (nbr)	40 structures de santé							
Fonctionnement du centre état civil								
- année de création du centre	1992							
- effectif du centre	3							
- archives : (état général, volume estimé)	partiellement classées							
Stat. Saisies	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
- naissance						2141	1370	
- décès								
- mariages						146		
Équipements informatiques								
- date installation	janv-10							
- date formation personnel	janv-10							
- nombre ordinateur, imprimante, onduleur	1 1 1							
- état du matériel informatique	B							
<b>Observations générales Mai 2010</b>				<b>Bonne volonté manifeste. Accélérer les saisies</b>				
<p><b>Constats:</b> La mission constate que les agents manifestent de la bonne volonté. Le rythme des saisies n'est pas élevé, car c'est le début du processus: les agents affirment que le début a été lent, mais qu'actuellement on arrive à saisir parfois 2 registres/jour. Le rythme moyen depuis février est de 36/j. Les archives ne sont pas complètement classées et le centre ne dispose pas de boîtes. Il y a un problème de sauvegarde dû à ce que 2 CD ne sont pas reconnus par la machine. Les sauvegardes peuvent être effectuées sur un 3°. Les agents ont rencontré quelques problèmes de numérotation des actes dans les registres. Il est observé que les structures de santé qui viennent porter des déclarations sont trop nombreuses: cela ne doit pas correspondre à l'arrêté préfectoral de rattachement.</p> <p><b>Objectifs proposés:</b> 1/ La Mairie doit fournir des boîtes d'archives. 2/ Les agents doivent finir le classement des archives. 3/ Le rythme des saisies peut désormais être accéléré et l'objectif est de 100 à 150 actes/jour. 4/ La Mairie doit fournir l'arrêté préfectoral de rattachement des structures de santé au Centre. 4/ La cellule technique remplacera les 2 CD inutilisables.</p>								
Cotation indicative du centre: (A : Excellent, B : Bon, C: Moyen , D: Faible, E: Très faible )								<b>C</b>

## o Perspectives du programme

### Articulation RAVEC et état civil

Ce qui prévaut actuellement, c'est la cohabitation du fichier de la population RAVEC et celui de l'état civil sans lien formalisé entre les deux ensembles de données. Le RAVEC est alimenté au fur et à mesure par les ajouts provenant des opérations de ratissage. Ces opérations s'effectuent par l'utilisation des mallettes d'inscription électroniques disséminées sur le territoire malien. Le RAVEC servira en 2012 à l'organisation des prochaines élections présidentielles mais se pose la question des personnes recensées qui décéderont d'ici l'échéance électorale. Seul un état civil fiable enregistrant de manière exhaustive les décès pourra apporter une solution, mais ce n'est pas le cas au Mali car les décès ne sont quasiment pas déclarés, comme le montre précédemment, le tableau des saisies de données état civil à Bamako. Dans ces conditions, le Mali ne pourra pas faire l'économie d'un nouveau recensement de sa population.

S'agissant de la partie état civil, c'est le logiciel de l'AIMF qui est utilisé.

### Demandes du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) pour un appui juridique et organisationnel

Le Directeur de la Direction Nationale de l'Intérieur a exprimé fortement le besoin de disposer d'une expertise technique pour définir une stratégie de l'après RAVEC. Cette expertise devra répondre aux aspects juridiques mais également apporter des réponses

techniques pour notamment définir les implications entre les deux fichiers et aider à définir les missions de la future Direction Nationale de l'Etat civil.

### Informatisation des archives d'état civil du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)

Les archives sont constituées par des feuillets que les services d'état civil sont censés retourner au MATCL. Ces feuillets sont archivés dans de mauvaises conditions. Ces données ne sont donc pas sécurisées. La solution envisagée est celle que l'AIMF a appliquée au District de Bamako en saisissant 500 000 actes sur son logiciel.

### **3.2. La modernisation de l'état civil congolais**

Sur la base des travaux initiés à partir de 2002 à Brazzaville et à Pointe-Noire, l'AIMF s'est engagée en 2008 aux côtés du Ministère français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale (devenu Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration) dans la mise en œuvre d'un programme général pour la modernisation de l'état civil du Congo.

Le programme est terminé. Il a permis :

- de renforcer les capacités d'enregistrement des déclarations d'état civil de la ville de Brazzaville dans un souci de confection d'actes définitifs selon un mode sécurisé et fiable ;
- d'inscrire la démarche de renforcement des capacités locales dans un cadre national, afin de permettre à l'Etat congolais de définir et de mettre en œuvre une politique nationales de l'état civil.

La forte appropriation de l'action par les partenaires locaux rend possible une extension de l'expérience sur d'autres grandes villes congolaises avec le soutien déterminé du gouvernement et du ministère de l'Administration du territoire. C'est le cas à Dolisie.

En outre, suite au travail de modernisation de l'état civil effectué par l'AIMF, l'UNICEF et l'Union européenne ont élaboré un plan d'action qui va de 2010 à 2013 sur l'enregistrement des naissances au Congo. La mairie de Pointe-Noire a également sollicité l'appui financier du PNUD pour pouvoir compléter la modernisation de son système d'état civil. Il s'agira de faire l'interconnexion des mairies, des hôpitaux et des morgues.

### **3.3. Poursuivre la modernisation de l'état civil en République démocratique du Congo.**

L'AIMF et son partenaire, la Ville de Liège, poursuivent la modernisation de l'état civil en RDC. En 2010, plusieurs actions ont été menées.

#### **• Relecture du code la famille**

La relecture du code la famille s'effectue avec du personnel judiciaire lushois et des experts de Kinshasa. Un colloque a été organisé en septembre 2010 afin de :

- corriger et proposer des modèles d'acte et de jugement relatif à l'état civil ;
- proposer des procédures de traitement administratif et judiciaire plus adéquates.

Ce processus sera clos au premier trimestre 2011. Ainsi, cette réforme permettra d'apporter des améliorations notables en matière de gestion de l'état civil.

- **Démarrage de la codification du registre de la population**

En 2010, plus de 500 000 individus ont été encodés. Le processus se poursuit en 2011 ; 1 450 000 encodages sont prévus.

- **Consolidation des bases de données**

Sept bases de données restent à consolider. L'AIMF et ses partenaires étudient des pistes pour résoudre cette équation.

### **3.4. L'appui à la modernisation de l'état civil haïtien**

L'AIMF a conduit plusieurs projets de développement urbain en Haïti dont l'appui à la gestion et la modernisation de l'état civil. Ainsi plusieurs actions ont été effectuées avant et après le terrible séisme.

- **Modernisation des Archives nationales**

Les archives nationales disposaient déjà d'un outil informatique d'enregistrement des données (Archivex) jugé par elles obsolète.

Le logiciel de gestion des données dont dispose l'AIMF a été adapté à la législation haïtienne et reconfiguré pour le rendre compatible aux besoins des Archives nationales, afin que celles-ci procèdent, dans un souci de fiabilité, à la délivrance et à la légalisation des copies et d'extraits d'actes d'état civil demandés par les chancelleries étrangères en vue de l'obtention d'un visa de séjour.

- **Aide d'urgence à la réhabilitation de l'état civil après le séisme**

Dès le lendemain du séisme, à la demande du directeur des archives nationales, l'AIMF a débloqué son Fonds d'urgence pour procéder à la remise en état des matériels. L'ancien service présentant des risques dus aux fissures, il a été procédé à son installation dans 5 centres délocalisés, avec :

- l'achat de 76 PC portables ;
- la mise en place d'un réseau intranet entre les 5 nouveaux sites d'état civil qui constituent à présent les archives nationales ;
- la mise en place d'une procédure accélérée de délivrance des actes aux usagers (environ 1 000 par jour) : cette opération a été réalisée sous financement AIMF par une société locale avec le prestataire de l'AIMF.

- **Suivi des actions**

A l'occasion d'une mission effectuée en mai 2010 à l'initiative de l'OIF, le conseiller de l'AIMF a eu l'occasion de s'entretenir avec le Ministre de la Justice, le Directeur général des Archives nationales. Dans le cadre de la reconstruction, le ministre a indiqué les 2 priorités de son action ministérielle :

- à court terme, régulariser la situation juridique des 250 000 personnes décédées lors du séisme ;
- à moyen terme, la réforme générale de la gestion de l'état civil qui pourrait être confiée aux maires en lieu et place des tribunaux de paix.

Du point de vue juridique, la régularisation est possible au regard des textes en vigueur : un décret de 1977 permet, sur la base d'un jugement supplétif de décès, de procéder à l'enregistrement à l'état civil des personnes disparues. En revanche, le ministère ne dispose pas de moyens pour la mettre en œuvre dans les 3 départements sinistrés.

Selon le ministre, il est indispensable dans un 1er temps :

- de recruter des officiers d'état civil « ad hoc » puis de les former aux procédures d'enregistrement ;
- de fournir à ces derniers tous les moyens matériels nécessaires pour procéder à l'enregistrement et l'édition des actes de décès.

Une seconde mission, en décembre, a permis de constater que les archives nationales procédaient à l'enregistrement de l'antériorité des actes, grâce à des matériels de photographie numérique financés par l'ACDI. Ces données sont enregistrées sur le logiciel de l'AIMF après qu'il ait été procédé à son adaptation. En 2011, une formation complémentaire des personnels permettra l'appropriation complète du logiciel et la clôture de ce programme.

### **3.5. L'extension du programme AIMF à d'autres pays**

#### ➤ **Mise en place d'un logiciel de gestion de l'état civil au Togo**

Au Togo, Lomé et les autres villes membres de l'AIMF ont bénéficié, début 2010, du logiciel de gestion de l'état civil. Celui-ci a été adapté à la législation locale. Depuis lors, l'informatisation progresse et les 5 arrondissements de Lomé exploitent le système avec le service central. Le processus s'est poursuivi en saisissant l'antériorité des actes afin d'éviter les risques d'incohérences et de doublon entre les périodes antérieures et postérieures à l'année 2000.

Rappelons que, pour assurer le développement de l'opération, l'AIMF s'est associée au PNUD, au Centre de calcul de l'Université de Lomé et à l'Union des communes du Togo afin que celle-ci s'approprie pleinement le programme.

#### ➤ **Suivi des actions à Madagascar**

A Mahajanga, l'AIMF a financé deux missions d'appui complémentaires effectuées par un opérateur local. Ces missions d'appui ont permis de mettre à niveau les compétences des agents chargés de gestion de l'état civil. Elles ont également permis de réparer et mettre à jour le logiciel de gestion de l'état civil fourni par l'AIMF depuis 2008.

Les prestations du service de l'état civil de la commune urbaine de Mahajanga sont améliorées, notamment la délivrance d'actes et de copies de naissance.

Ainsi, la saisie d'une copie d'acte de naissance s'effectue en quelques minutes, alors qu'auparavant il fallait plus d'un quart d'heure de temps pour le faire.

## **4. Le dialogue « Ville – Ecole » pour une bonne gestion des équipements et une meilleure appropriation des services publics de proximité**

### **4.1. Les politiques publiques locales et l'entrepreneuriat des jeunes**

C'est le thème du colloque organisé, avec l'appui du Ministère Français de l'Education Nationale, en avril 2010 au Togo. Cet atelier conjointement organisé par la CONFEJES, l'AIMF et l'Union des Communes de Togo (UCT) est la suite de celui qui a été organisé également en mai 2009 à Avépozo (banlieue Sud – est de Lomé) ayant pour objet : « Gestion scolaire partagée et Entrepreneuriat des jeunes ». Les résultats de la rencontre ont conduit à l'élaboration d'une charte des communes togolaises sur la gestion partagée de l'école et l'entrepreneuriat des jeunes. Cette rencontre, qui avait enregistré la présence d'éminents responsables nationaux togolais (dont le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Monsieur Pascal A. BODJONA), avait aussi jeté les bases de la création des classes multimédias, de la mise en place des guichets uniques d'information pour les jeunes qui s'intéressent à l'entrepreneuriat et de la structuration de communautés entrepreneuriales pour les accompagner.

Considérant une absence d'information sur leurs rôles et responsabilités relatives aux domaines de la jeunesse, du sport et des loisirs que les Etats ont transférés aux collectivités locales, ce programme de renforcement de capacité à l'endroit des responsables de l'élaboration des plans de développement local s'articule autour de ces trois thématiques suivantes :

- les politiques publiques locales,
- l'entrepreneuriat des jeunes,
- la gestion des centres de jeunes.

Ces formations ont appuyé les responsables territoriaux dans leurs relations avec les ministères impliqués dans la décentralisation de services à l'attention de la jeunesse.

Le but principal est d'arriver à terme à une augmentation du nombre de :

- collectivités territoriales impliquées dans l'élaboration de plans de développement locaux prenant en compte la dimension de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- collectivités territoriales qui ont réussi à faire adopter leur plan de développement local en la matière ;
- services des ministères de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs qui collaborent avec les collectivités territoriales.

En effet, la gestion des centres de jeunes pour l'auto-emploi et l'entrepreneuriat se fera à travers la mise en place de guichets uniques. Trois villes du Togo sont concernées par ce projet pilote : Kpalimé, Atakpamé et Kara. Il s'agit de permettre aux villes togolaises de créer un cadre propice à l'éclosion de l'initiative d'auto-employabilité des jeunes à travers une structure d'information et d'orientation. L'objectif consiste donc à :

- former les gestionnaires des centres qui seront les formateurs relais nationaux dans leurs pays ;
- créer des centres pilotes ou guichets uniques ;
- aider à la création et / ou la redynamisation de centres pilotes ou guichets uniques fonctionnels et rentables dans les pays.

Comme l'a si bien rappelé Monsieur Amaou AYENNAM, Président de l'UCT, lors de cette rencontre, les acquis entrepris depuis cette année ont « permis d'éveiller les communes togolaises et les autres acteurs sur la nécessité de voir les villes s'intéresser de plus près

aux préoccupations de leur jeunesse dans le cadre de sa formation et de son auto-employabilité ».

o **Des recommandations fort utiles pour relever le défi de l'insertion des jeunes**

Cet atelier qui a duré 2 semaines a permis aux participants d'aborder, en plus des contenus des supports pédagogiques sur les trois sous-thèmes (politiques publiques locales, entrepreneuriat des jeunes, gestion des centres de jeunes), les questions liées à la déclaration de Bujumbura, où les Ministres en charge de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs des Etats et gouvernements membres de la CONFEJES s'étaient réunis les 23 et 24 mars 2009 sur le thème « Les politiques nationales de jeunesse, du sport et du loisir dans le contexte de la décentralisation ». Ils ont pu rappeler cette déclaration qui :

- a trait au développement, à la mise en œuvre et au suivi des secteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
- concerne la gestion et l'animation des infrastructures de jeunesse, de sport et de loisir ;
- a trait à l'amélioration des ressources et la promotion de l'usage du Français et des langues nationales.

Deux autres programmes ont également été étudiés :

- le programme de mission partagée « ville-école » autour de l'entrepreneuriat ;
- le programme de création de « guichets uniques d'informations des jeunes » du ministère chargé de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes.

En marge de ces journées de formation, les participants ont procédé aussi à des travaux de groupe par ville pour le diagnostic et l'élaboration de plans de développement locaux. L'occasion a été saisie pour visiter quelques communes de Lomé, des centres de jeunes et des entreprises de jeunes bénéficiaires de financements du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) et de la CONFEJES. Ensemble, ils ont échangé avec des personnes ressources locales sur la création d'entreprises, le financement et les formes juridiques, la fiscalité et les formalités de création d'entreprises au Togo.

Pour finir, après avoir effectué une étude de cas pratique de présentation, d'évaluation, de sélection et de suivi de projets, les participants ont pu élaborer un plan d'action et ont formulé les recommandations suivantes :

- organiser d'autres ateliers de formation sur l'animation et le fonctionnement durable (en raison de la complexité du module sur la gestion des guichets uniques) ;
- intégrer l'approche jeune et emploi dans les politiques de développement (plan de développement local) ;
- associer l'AIMF et son partenaire, la CONFEJES, aux côtés de l'Union des Communes du Togo et des autorités togolaises à la mise en œuvre des guichets uniques et des centres de jeunes ;
- demander aux collectivités territoriales togolaises et plus particulièrement à celles de Kara, Kpalimé et Atakpamé retenues pour la mise en place des projets pilotes, d'intégrer dans leur budget et plan d'action, les activités de Jeunesses ;
- encourager l'UCT à continuer de promouvoir des partenariats en faveur des projets de jeunes sur les territoires communaux.

## **4.2. La mise en place de services publics innovants pour les jeunes**

L'objectif du programme a été de rassembler, en un lieu unique, sous l'autorité du maire, en lien avec l'ensemble des savoirs qui constituent le territoire urbain (écoles, associations professionnelles, société civile, autorités déconcentrées, structures traditionnelles), un ensemble de services et d'informations permettant aux jeunes de se construire un objectif professionnel. Le développement de cet espace de formation adaptée, de conseil et d'ouverture aux savoirs, a été conduit en lien avec les autres opérateurs de la Francophonie. Cela a impliqué une organisation selon le modèle multi-acteurs prôné par les politiques de décentralisation afin de mettre en place un outil au service du plan de développement de la ville. Cet espace de coordination entre utilisateurs, société civile et secteur privé a pu renforcer l'action des écoles et de la Francophonie.

Ainsi, pour la mise en œuvre de ce programme, différentes actions ont été entreprises, parmi lesquelles :

- l'organisation à Lomé et à Porto-Novo de séminaires de sensibilisation ayant rassemblé élus locaux, représentantS de la société civile, chefs d'établissements et représentants de l'Etat ;
- la sélection de 4 villes (Lomé, Kpalimé, Atakpamé et Kara) dont l'administration et les élus sont disposés à faciliter l'installation et le développement des guichets uniques ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité technique sur le terrain à l'issue de la sélection de ces villes ;
- la fourniture d'équipements didactiques pour assurer le renouvellement et la remise à niveau pédagogique ;
- la coordination et le développement de l'offre de services par la fourniture des contenus nécessaires sur différents supports adaptés ;
- le renforcement des capacités locales afin de promouvoir et faciliter la création de contenus locaux qui seront inclus dans l'offre de services ;
- la formation et l'appui technique aux animateurs ainsi qu'aux partenaires locaux (société civile, entrepreneuriat citoyen) ;
- l'appui à la connexion Internet ;
- l'organisation d'un séminaire à Ouagadougou sur le thème « Internet et gouvernance locale » qui participe à la veille technologique nécessaire pour adapter et faire évoluer les dispositifs et les systèmes numériques employés.

En somme, plus de 220 personnes (dont des acteurs pédagogiques et des directeurs d'établissements) ont pu bénéficier de ce programme.

### **o L'implication des partenaires comme indicateurs de réussite**

L'action de l'AIMF relève d'une démarche d'influence vis-à-vis de ses partenaires et de la Francophonie d'une part, vis-à-vis des Etats d'autre part.

L'implication des autorités nationales (Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes) est un premier indicateur de succès.

Le second indicateur est l'appropriation du programme par les municipalités.

Le troisième indicateur correspond à l'appropriation par l'Etat du programme de l'AIMF afin de l'étendre plus largement. A cet égard, la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre

chargée de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes a rappelé que son ministère a ouvert 6 maisons de jeunes et qu'elle souhaiterait que l'AIMF crée des guichets uniques au sein de ces équipements.

Il y a également l'implication de la CONFEJES qui a mis à la disposition du projet 3 formateurs dont elle a pris en charge les frais de séjour.

Les succès notés portent sur :

- la mise en route des actions du partenariat AIMF – CONFEJES au profit des Communes du Togo retenues pour cette première expérience ;
- le sérieux du travail mené (organisation, qualité des modules et des enseignements, profil et motivation des participants, documentation fournie, leçons tirées des visites et des échanges) ;
- le lien créé entre les acteurs des villes sélectionnées devant lancer les premières actions au Togo ;
- l'engagement personnel de la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes.

#### o **Actions et recommandations pour la pérennisation du projet**

Pour pérenniser le projet, il faudra notamment :

- planifier une véritable politique inclusive des communes togolaises pour la jeunesse ;
- élaborer un Plan d'Action des Guichets Uniques (PAGU) ;
- capitaliser la méthodologie et les procédures de création et de fonctionnement des guichets uniques ;
- construire un cadre de suivi/évaluation impliquant l'AIMF, la CONFEJES et l'UCT ;
- avoir l'appui institutionnel du gouvernement togolais ;
- mobiliser des ressources locales pour le fonctionnement durable des guichets communaux ;
- assurer la continuité institutionnelle dans les décisions et engagements des communes.

### **4.3. La gestion décentralisée des écoles**

L'objectif de ce programme financé par le Ministère Français de l'Education Nationale était d'apporter un appui aux projets pédagogiques des écoles du Togo et du Bénin. Il a fait l'objet d'un appel à projets auprès des chefs d'établissements maternels, primaires et secondaires, aux enseignants et groupes d'élèves soucieux de contribuer au dialogue entre la ville et l'école. Cet appel à projets visait donc toute initiative allant dans le sens du rapprochement ville - école et de la meilleure connaissance du milieu municipal par les élèves.

Ainsi, ont été sélectionnés 32 projets pédagogiques susceptibles de promouvoir et de valoriser prioritairement les relations villes - écoles à travers le thème de la « gestion des équipements publics ». Les projets retenus s'articulaient autour de plusieurs thématiques notamment : environnement, entrepreneuriat, culture et sport, hygiène et santé, citoyenneté.

Signalons que si l'essentiel des projets (20) concernait l'appui à l'école en ouvrages scolaires généralement associé à un concours de lecture ou de dictée, d'autres portaient sur des contenus particulièrement novateurs, par exemples :

- création d'école de théâtre commune à tous les enfants de Kara ;
- sensibilisation à la culture cinématographique pour les enfants de Dapaong ;
- éveil à l'entrepreneuriat (artisanat, agriculture de banlieue, élevage) ;
- maîtrise des problèmes environnementaux (lutte contre les déchets plastiques, sensibilisation au déboisement, création de pépinières) ;
- hygiène et santé à l'école afin d'endiguer les maladies parasitaires (installations d'eau potable, urinoirs, promotion de l'hygiène, qualité de la vente des repas vendus par des marchands ambulants)

Les différentes actions de ce programme ont contribué à :

- améliorer le processus d'enseignement ;
- améliorer l'apprentissage entraînant un changement positif dans le rendement scolaire ;
- acquérir des compétences de vie à travers plusieurs champs de connaissance et de savoir-faire ;
- permettre à l'école de s'ouvrir aux municipalités ;
- impliquer les municipalités dans la gestion de l'école ;
- impliquer les collectivités locales à la réflexion sur les curricula telle qu'elle a été engagée à Brazzaville par les ministères de l'éducation nationale des différents pays d'Afrique francophone.

Les projets ont été mis en œuvre avec beaucoup de succès. Cela a été rendu possible grâce à la méthode de l'AIMF qui implique dans ces démarches de projets en amont et aval l'ensemble des acteurs concernés. En conséquence, des rencontres et des réunions de cadrage pour leur mise en œuvre ont été organisées. C'est ainsi, suite au colloque «Ville/Ecole» de mai 2009, qu'une séance de travail au siège de l'UCT, en avril 2010, a regroupé les responsables des établissements dont les projets ont été retenus et les Présidents de Délégations spéciales des villes d'implantation de ces établissements.

Parmi les personnalités qui ont assisté à cette rencontre, nous pouvons citer entre autres, Monsieur Alassane Kondohou TCHAKPEDEOU, Trésorier Général de l'UCT et Maire de Sokodé, Monsieur Frédéric MERLET, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo, Monsieur Philippe DESMARETZ, Conseiller Technique du Ministre de l'Administration Territoriale, chargé du projet d'Appui au Processus de Décentralisation au Togo.

Cette rencontre a permis à l'AIMF et ses partenaires d'éclairer les responsables des établissements présents sur les modalités de mise en œuvre des projets. Elle a aussi permis au Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo de se réjouir du partenariat sans cesse grandissant entre l'AIMF et l'UCT. Un tel partenariat qui s'est traduit par des actions multiformes au profit des communes togolaises et de leur association nationale, l'Union des Communes du Togo. D'ailleurs, le Conseiller s'est dit attentif aux appels à projets lancés par l'AIMF et l'UCT, car touchant un secteur auquel la coopération française est sensible. L'accent de cette rencontre a été mis sur :

- le contexte du lancement des appels à projets et l'esprit dans lequel leur réalisation est souhaitée ;

- la philosophie des projets pédagogiques (les critères de définition d'un projet pédagogique et les attentes qu'un projet pédagogique peut combler) ;
- les attentes des partenaires AIMF/UCT pour la mise en œuvre des projets pédagogiques, en faisant le lien avec le colloque d'Avépozo et ses ateliers de restitution ;
- la présentation schématique des outils et approches méthodologiques nécessaires pour la bonne compréhension et la mise en œuvre des projets ;
- le cadre des procédures de cette mise en œuvre ;
- les modalités pratiques de leur réalisation.

L'appropriation de ces projets pédagogiques par les élèves, les instituteurs, les directeurs d'école et les parents d'élèves est un indicateur de réussite pour l'AIMF et ses partenaires, notamment le ministère français de l'Education Nationale qui a été le bailleur de ce programme qui a donné satisfaction aux autorités togolaises.

Le SCAC a financé l'impression et la diffusion du recueil des poésies écrites par les élèves.

#### **4.4. La gestion des établissements publics de proximité dans un cadre décentralisé**

La décentralisation a inévitablement une influence sur la gestion interne des écoles et sur le rôle du chef d'établissement. Elle octroie davantage de responsabilités aux écoles et demande de nouvelles compétences de gestion, inhabituelles chez les chefs d'établissements. Or, cette évolution n'est pas issue d'une pression de l'opinion publique ou d'un débat national, mais résulte plutôt d'un effet de « mimétisme » par rapport à des modèles étrangers. Ces politiques ne sont donc pas forcément adaptées aux principaux intéressés, les chefs d'établissements. Elles ne sont pas non plus correctement comprises par ces derniers. C'est pourquoi, et pour accompagner cette évolution, l'AIMF a souhaité faire émerger une conscience collective au niveau de la communauté scolaire.

L'objectif de l'action financée par le Ministère Français de l'Education Nationale a donc été de contribuer à faire évoluer les savoir-faire des chefs d'établissements en lien avec les personnels municipaux en charge des équipements publics de proximité. Ainsi, plus de 350 personnes (chefs d'établissements, élus locaux, représentants de la société civile, administrateurs des services décentralisés) ont été informés sur leur rôle dans la gestion scolaire.

##### **o Une intervention multi-acteurs comme indicateurs de réussite**

L'implication personnelle des maires, compte tenu de l'importance du rôle des écoles dans la cohésion sociale des territoires, a été un indicateur du succès de l'opération. La présence des Ministères (Education, Intérieur) a prouvé l'appropriation de la démarche.

L'adéquation entre services urbains et équipements de proximité est un indicateur de performance dans la gestion et la planification urbaine que toute autorité municipale doit prendre en compte, dans ses objectifs de résultats, en vue de la satisfaction des besoins et attentes des habitants et des opérateurs socio-économique de la ville. Ainsi, pour renforcer les capacités des autorités locales togolaises dans ces domaines, l'AIMF et son partenaire, l'UCT, ont organisé en janvier 2010 un colloque national sur « la gestion des équipements de proximité ». Ce qui a permis de mener une réflexion approfondie sur la typologie de ces équipements de proximité et les modalités qui participent à leur mise en œuvre pour une gestion citoyenne et durable.

Rappelons que le colloque d'Avépozo de 2009 avait permis aux villes, aux acteurs de l'école, du monde de l'entreprise et de la société civile de se découvrir et de prendre conscience de la nécessité de travailler ensemble pour un meilleur devenir de la jeunesse. Cette rencontre s'inscrit dans cette nouvelle dynamique impulsée par le Secrétariat permanent de l'AIMF. Ce colloque, sur la « gestion des équipements de proximité », a donc été la continuité de celui d'Avépozo. Il a permis de renforcer la prise de conscience des acteurs locaux, du monde éducatif, de la société civile et de l'Etat sur la nécessité de donner aux communes les références utiles à la définition des équipements de proximité.

Le colloque visait principalement à :

- définir des normes de programmation des équipements socio collectifs de proximité (équipements d'enseignement, de santé, socio-éducatifs et sportifs, d'encadrement administratif, etc.) ;
- codifier et harmoniser les critères d'insertion de ces équipements, comme par exemple la localisation, l'accessibilité en termes de distance/temps, la superficie à dégager, le seuil démographique à considérer.

A l'issue des travaux du colloque, les participants ont pu :

- faire l'inventaire des équipements de proximité pouvant répondre aux besoins des citoyens d'une ville moderne dans tous les domaines ;
- élaborer un référentiel pour la planification rationnelle des équipements collectifs dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- réaliser une grille de normes urbaines des équipements de proximité permettant d'optimiser les superficies à allouer aux équipements en tenant compte des coefficients d'occupation du sol ;
- élaborer un mémorandum de recommandations destiné aux différents acteurs intervenants dans la planification et la gestion des équipements de proximité.

De plus, associée au projet, la CONFEMEN s'est occupée de la sensibilisation des ministères togolais et béninois en lien avec la ville de Bordeaux. Pour cette dernière, l'année 2009 avait constitué un tournant décisif dans l'animation de la commission « Formation et mise en réseau des personnels municipaux » qu'elle préside au sein de l'AIMF depuis novembre 2004. De concert avec le Secrétariat permanent de l'Association, il avait été convenu de « délocaliser » la programmation bordelaise, « d'aller sur le terrain » pour adapter les travaux de la Commission à la réalité professionnelle quotidienne de ceux qui la reçoivent.

Depuis quelques années, en effet, l'engagement de Bordeaux pour donner un réel contenu à cette commission consistait à initier et organiser un cycle annuel de « séminaires de formation et de réflexion » destinés à des gestionnaires des collectivités ou aux élus municipaux, dans des domaines d'action bien ciblés. C'est dans ce contexte que la programmation s'est faite avec l'Union des Communes togolaises (UCT) et la ville de Porto-Novo, pour l'organisation de deux séminaires axés sur « la gestion des équipements de proximité notamment scolaires ».

Le rôle de la commission présidée par Bordeaux a donc consisté à accompagner le lancement du projet pédagogique de l'AIMF dans ces deux domaines. Un cahier des charges, notamment pour le séminaire de Porto-Novo, axé sur des thématiques pouvant être chronologiquement abordées, a été proposé à cet effet. Les responsables qui maîtrisent leur propre contexte local professionnel se sont ensuite appropriés ce cahier des charges pour

élaborer les emplois du temps, la chronologie des interventions, l'animation des débats et, ceci, avec leurs propres personnes ressources en :

- mettant en exergue les modalités de gestion participative des écoles et autres équipements de proximité ;
- mettant en lumière le renforcement du rôle de la ville, des chefs d'établissements et des familles dans la gestion publique ;
- identifiant les outils ou conseils permettant de créer les conditions d'une coopération plus forte avec les autorités déconcentrées de l'Etat et avec l'Etat lui-même.

#### **4.5. *L'appropriation des problématiques environnementales des villes par la jeunesse***

##### **➤ La sensibilisation des écoliers à la protection et à la préservation de l'eau, des littoraux et de la biodiversité**

L'AIMF, grâce à une subvention du Ministère Français de l'Education Nationale, a apporté son soutien à un projet original, « Esperanto », d'éducation aux problématiques environnementales.

Le projet « Esperanto » a débuté en août 2009 et a pris fin en juillet 2010. Il a été parrainé par des personnalités comme Yann Arthus Bertrand, Nicolas Vanier ou Catherine Chabaud mais aussi par les grandes associations comme le WWF-France et l'Ecole à l'hôpital.

Ce projet a fédéré les enfants francophones de plusieurs régions de l'Atlantique Nord (Bretagne, Maroc, Sénégal, Guyane, Guadeloupe) autour d'un projet commun : la réalisation d'un film sur la préservation des ressources en eau et des côtes.

##### **○ Un projet d'éducation environnementale qui a tenu ses promesses**

Les élèves de chaque étape, âgés d'une dizaine d'années, devaient scénariser (décors, découpage des scènes) un conte traitant, de manière imagée, le problème environnemental spécifique lié à leur région autour de l'eau. L'intitulé, « Les aventures d'Esperanto », a été choisi comme titre du conte. Le film a été conçu avec les acteurs locaux : associations locales, conseils régionaux et départementaux, Maires et instituteurs afin de renforcer les actions de sensibilisation menées tout au long du projet. Le travail sur place a été conjointement réalisé avec les élus qui ont eu, par ailleurs, pour mission de diffuser au maximum cette expérience. L'objectif étant de faire de ce conte audiovisuel le symbole de la coopération des différents acteurs locaux pour la préservation de leur patrimoine.

Afin d'approfondir les thématiques abordées, pour chacune des étapes parcourues, l'équipe du projet a tourné avec des écoliers, un court-métrage illustrant un chapitre des aventures d'Esperanto. Le but était de mettre en avant les actions menées localement par les différents acteurs dans le dessein de mieux les sensibiliser sur la problématique environnementale. L'accent sur les actions de coopération entre les pouvoirs publics et la société civile a été mis en avant de manière à ce que ces documentaires puissent être une source d'inspiration pour les adultes et les enfants d'autres zones géographiques.

Parallèlement au tournage du film « Les aventures d'Esperanto » et de la série de documentaires, de nombreux enfants, notamment ceux des écoles parisiennes et les enfants

participant au programme de l'Ecole à l'hôpital, ont suivi cette aventure et échangé entre eux mais aussi avec l'équipe via la plateforme web interactive qui était mise en place.

Cette plateforme a permis aux enfants des différentes zones francophones d'instaurer un dialogue constructif sur le sujet de « la préservation de l'environnement ». Elle leur a aussi permis de comprendre le rôle des différents acteurs dans la résolution d'une problématique environnementale locale et plus largement de découvrir de nouvelles cultures.

Cette plateforme a également fourni, aux instituteurs participants, des outils pédagogiques nécessaires à la sensibilisation des enfants (une fiche pédagogique par pays assortie de jeux, une carte générale de suivi du projet par enfant, le conte « Les aventures d'Esperanto »).

Durant toute l'aventure « Esperanto », les enfants ont été sensibilisés sur les thématiques environnementales suivantes :

- la préservation de la qualité de l'eau avec un focus sur l'agriculture intensive et les solutions de substitution ;
- les enjeux liés au stress hydrique ;
- l'importance de la préservation des mangroves ;
- la préservation de la qualité de l'eau avec un focus sur l'orpaillage illégal et sur les solutions afin de l'enrayer ;
- la préservation des récifs coralliens.

Concrètement, ce projet a permis de réaliser 4 tournages d'une série de documentaires, 2 transatlantiques (10 000 milles nautiques parcourus en 10 mois) et de sensibiliser plus de 5 000 enfants à l'aide du kit pédagogique développé par l'équipe.

#### ➤ **La prise en compte de la dimension environnementale dans les curricula de la CONFEMEN**

L'AIMF et la CONFEMEN ont signé un protocole d'entente et, ensemble, elles ont également signé une convention d'objectifs avec la CONFESJES.

Avec la décentralisation et les transferts de compétences opérés dans plusieurs domaines, dont l'éducation (du cycle préscolaire au cycle secondaire), les Maires, plus particulièrement ceux qui sont membres de l'AIMF, sont concernés au premier chef par la sensibilisation du milieu scolaire aux questions environnementales.

En effet, après le sommet de Copenhague et face aux enjeux climatiques et environnementaux, l'AIMF a ciblé, dans son programme opérationnel 2010-2013, le développement durable comme un de ses axes prioritaires. Ainsi, elle a saisi l'opportunité que lui offrait la rencontre des ministres de la CONFEMEN pour suggérer aux autorités de prendre en compte la dimension environnementale à l'échelon local dans le cadre de l'éducation afin qu'elle puisse faire l'objet d'un module d'enseignement du premier degré.

Ainsi, pour influencer sur le débat des « réformes des curricula » dans l'espace francophone initiées par la CONFEMEN, l'AIMF, avec l'appui du Ministère Français de l'Education Nationale, a participé activement aux différentes rencontres organisées en la matière, notamment, aux « assises sur les réformes curriculaires » tenues à Brazzaville en juillet 2010. Cette rencontre a permis d'élaborer un Cadre d'action en vue de contribuer à corriger les insuffisances en matière de réformes curriculaires et de s'assurer de la pérennisation des acquis. Ce Cadre d'action présente, dans un premier temps, un bilan de la

situation actuelle en décrivant les difficultés rencontrées. Il donne ensuite une vision des évolutions souhaitées dans ce domaine en incluant les objectifs prioritaires. Enfin, il propose des stratégies de mise en œuvre adaptables au contexte de chaque pays.

➤ **Aider les municipalités du Congo et de la RDC à mettre à la disposition des écoles des curricula sur l'éducation environnementale**

L'objectif est d'appuyer les villes de Brazzaville, Kinshasa et Pointe Noire à mettre à la disposition des écoles des curricula sur l'éducation à l'environnement en vue de mieux sensibiliser les jeunes populations urbaines sur les préoccupations environnementales dans les établissements scolaires qui relèvent de leur compétence. Il s'agit de :

- élaborer un programme pédagogique sur l'environnement ;
- distinguer les niveaux de formation (modules, matières) selon les cycles d'enseignement ;
- organiser des séances d'échange d'expériences pédagogiques ;
- former (perfectionner, recycler) les personnes ressources.

Le but visé est de faire de la ville, dans sa globalité, un support d'enseignement sur les questions de pollution, de gestion des déchets ménagers et industriels et d'assainissement.

Les cadres éducatifs deviennent ainsi des partenaires d'une bonne gouvernance écologique des territoires.

○ **Première phase du programme**

Pour mener à bien cette réflexion, le Secrétariat permanent de l'AIMF a suscité une expertise (enquête de terrain) de Brazzaville afin d'identifier les écoles pilotes et les ONG spécialisées aptes à apporter leur appui pédagogique. Conseillée par l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique de Brazzaville (INRAP), la mission d'expertise s'est également rendue à Kinshasa et Pointe-Noire.

Les résultats de la mission d'expertise ont été soumis à l'INRAP qui s'est chargé de les traduire en curricula. Ce travail accompli a été présenté lors de l'Assemblée générale de la CONFEMEN à Dakar en Novembre 2010.

○ **Deuxième phase du programme**

En 2011, ces curricula seront soumis à la CONFEMEN pour adoption. Si elle les adopte, ils seront testés dans quelques écoles à titre d'expérimentation avant de les faire valider au niveau des Ministères de l'Education.

C'est après cette phase que les modules seront introduits dans les programmes pédagogiques.

Il est également prévu, au cours de l'année 2011, de solliciter un appui financier auprès du PNUD pour :

- soutenir et appuyer le projet afin de l'étendre dans l'ensemble des deux pays ;
- former les enseignants dans les domaines environnementaux.

## **5. Le renforcement des capacités des associations d'autorités locales**

### **5.1. *Au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, dans une logique de construction de la paix par le développement***

#### **o Favoriser le dialogue entre les élus locaux et la société civile**

La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso entretiennent des liens humains et économiques étroits, notamment dus au partage d'une frontière commune et à la présence d'une forte communauté burkinabé en Côte d'Ivoire (près de 3 millions d'habitants).

Parallèlement, les autorités locales burkinabè et ivoiriennes, qui se sont vu transférer des compétences importantes du fait des processus de décentralisation, partagent un certain nombre de problématiques communes liées au non transfert des ressources humaines et financières correspondant à leurs nouvelles compétences et à leur difficulté d'accéder aux financements internationaux.

Suite aux rencontres organisées depuis 2003 par les élus des deux pays, l'AIMF, l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI), l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'Association des régions du Burkina Faso (ARBF) ont mis en place en 2008 un projet de renforcement des capacités de ces collectivités locales dans une logique de dialogue transfrontalier et de construction de la paix par le développement.

Ce projet a pour objectifs de :

- faciliter l'exercice du mandat des autorités locales dans un contexte de décentralisation et de sortie de crise ;
- développer l'accès aux financements internationaux de ces collectivités locales ;
- soutenir la consolidation de la paix et le dialogue mutuel entre les deux pays.

Pour développer ce programme original, l'AIMF et ses partenaires ont mis en synergie les différents échelons territoriaux des deux pays avec l'objectif de renforcer ces institutions motrices que sont les villes en développement. Car la nouvelle société urbaine à dessiner, réclame, sans doute, des moyens financiers, mais elle réclame d'abord, de nouvelles méthodes de travail, notamment une plus juste répartition des responsabilités afin que chaque citoyen devienne un bâtisseur. Les élus locaux, dans cette nouvelle dynamique doivent acquérir de nouveaux savoir-faire et se donner les moyens nécessaires pour que les populations adoptent des réflexes citoyens en matière d'environnement, d'écoles, de solidarité dans le développement local.

Grâce à ce programme, l'AIMF et ses partenaires entendent tracer un nouveau cercle vertueux du développement local fondé sur l'environnement, le dialogue interculturel, le développement de l'entrepreneuriat, l'égalité des chances et la démocratie locale. Ce projet doit permettre de passer du local traditionnel qui se définissait par ses fonctions d'entretien de l'espace public, au local de développement, avec sa dynamique économique, sociale et culturelle. Avec ce programme, l'AIMF et ses partenaires comptent construire les bases d'une gouvernance urbaine tournée vers le développement intégré.

Il s'articule autour de quatre grands axes :

- 1) favoriser le dialogue entre élus à travers des rencontres (quatre) de haut niveau sur des thèmes d'intérêt commun ;

- 2) renforcer techniquement les associations nationales de collectivités locales ;
- 3) renforcer les savoirs et les savoir-faire des élus en matière de gouvernance locale ;
- 4) développer les projets de coopération décentralisée entre les deux pays et avec des autorités locales européennes.

o **Plusieurs actions sont à noter en 2010**

➤ **Premier comité de pilotage**

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 7 janvier 2010 à Ouagadougou. L'ensemble des partenaires du projet y étaient représentés au plus haut niveau : le Maire de Ouagadougou, le Président de l'ARBF, les Présidents de l'ADDCI et de l'UVICOCI et le représentant du District d'Abidjan.

Il a été l'occasion de lancer le projet et préparer l'organisation des activités à venir et notamment les premières rencontres de haut niveau entre les représentants des collectivités locales des deux pays.

➤ **Séminaire de formation des cadres des associations faitières des collectivités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire**

Du 12 au 16 avril 2010, 25 élus et cadres provenant des associations faitières des collectivités locales (AMBF, ARBF, UVICOCI, ADDCI) se sont réunis à Banfora, pour une formation relative à la gestion de projets axée sur les résultats et à l'accès aux financements internationaux.

Ce séminaire a également été l'occasion pour ces représentants d'échanger sur les problématiques discutées dans le cadre du « Dialogue structuré » mis en place par la Commission européenne.

La formation a été assurée par des cadres territoriaux du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire disposant d'une expérience concrète en matière d'accès aux financements internationaux et de gestion de tels projets.

o **Les actions entreprises pour ce programme de société ont déjà eu des résultats positifs**

▪ **Montage et gestion de projets :**

Dans le cadre du suivi du séminaire de Banfora, l'UVICOCI et la ville de Ouagadougou ont remporté, comme chef de file, deux projets européens visant d'une part à développer l'intercommunalité en Côte d'Ivoire et d'autre part à assurer le développement socio-économique d'un quartier périphérique (secteur 20) de Ouagadougou. L'AMBF a aussi remporté un projet européen en tant que partenaire.

▪ **Mise en place d'une plateforme UEMOA des autorités locales :**

Le 1er comité de pilotage ainsi que le séminaire de Banfora, en renforçant la connaissance mutuelle entre les différents élus des deux pays, ont constitué un élément contribuant à la mise en place d'une plateforme Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) des autorités locales à Ouagadougou en mai 2010.

▪ **Des autorités locales mieux imprégnées des sujets et problématiques discutés à Bruxelles :**

Les différentes rencontres dans le cadre ce programme, ont également permis de diffuser au sein des quatre associations faitières les sujets et les problématiques discutés à Bruxelles et de recueillir l'avis de ces différents acteurs pour les porter dans le cadre du « Dialogue structuré ».

➤ **Rencontre de Grand Bassam : une intelligence collective à l'œuvre au service d'un projet de société**

La Rencontre de Grand Bassam, qui s'est tenue du 28 au 30 juin 2010, sur le thème, « intégration sous-régionale et financement de la décentralisation », a rassemblé plus de 70 élus des autorités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Les réflexions et les échanges de la rencontre s'articulaient autour des problématiques suivantes :

- identifier le champ de la coopération décentralisée entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ;
- montrer l'apport de la coopération décentralisée au dialogue interculturel, au développement des territoires et à la cohésion sociale ;
- partager les bonnes pratiques et faire des propositions visant à renforcer la coopération et l'intégration entre les deux pays ;
- examiner les potentialités économiques, culturelles et touristiques des communes, districts, départements et régions de ces pays ;
- identifier un mécanisme commun de promotion des richesses et de suivi ;
- réfléchir sur la mise en place d'une structure régionale de financement de collectivités territoriales de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ;
- réfléchir sur les différentes formes de coopération décentralisée et leur contribution au financement de la décentralisation ;
- réfléchir sur la contribution du secteur privé au financement des collectivités territoriales des deux pays.

Ce séminaire s'inscrivait aussi dans la continuité des rencontres multi-pays initiées par l'AIMF dès 2003 : séminaire sur le thème de la médiation réunissant quinze maires de capitales africaines, à Paris en 2003, séminaire de sortie de crise pour le gouvernement d'union des Comores, à Port-Louis en 2004, séminaire pour la préparation des élections municipales en Haïti, à Point à Pitre en 2005, séminaire sur la « ville éducatrice » dans un contexte de décentralisation au Niger, à Niamey en 2006, et le séminaire de Ouagadougou en janvier 2010. Toutes ces actions ayant en commun de promouvoir le dialogue et la coopération Sud-Sud, en matière de gouvernance locale, de cohésion sociale, de démocratisation de la vie locale, de décentralisation et de résolution des conflits.

Des suites concrètes sont envisagées avec la mise en place d'un cadre formalisé de coopération entre les autorités locales des deux pays, la création de projets transfrontaliers au niveau local et l'adoption d'un chronogramme de rencontres périodiques qui sera de nature à permettre aux deux peuples d'échanger pour une meilleure coopération et intégration.

## **5.2. Au Cameroun et au Congo (PARECC) : 13 partenaires territoriaux regroupés autour de l'AIMF pour promouvoir la décentralisation**

Les collectivités territoriales sont reconnues comme étant un échelon pertinent et incontournable de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Cependant, dans certains pays, tels que le Cameroun et le Congo, où la décentralisation est encore récente, les collectivités locales sont confrontées à plusieurs difficultés : faiblesse des capacités financières, difficulté de coordination des multiples acteurs de développement, non maîtrise des outils de gestion de projets, etc.

C'est la raison pour laquelle l'AIMF et ses partenaires ont initié un projet de « renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales » dont le but est de :

- renforcer les capacités des cadres des collectivités locales en matière de gestion axée sur les résultats, d'élaboration de plans locaux de développement et d'accès aux financements internationaux, et sensibiliser les élus locaux sur ces questions ;
- appuyer les associations nationales de villes, qui ont un rôle essentiel à jouer dans le dialogue des collectivités territoriales avec l'Etat et avec les partenaires au développement, ainsi que dans la diffusion des expériences et savoir-faire ;
- rapprocher l'Etat et les différents niveaux de l'administration territoriale, pour une meilleure efficacité des stratégies de développement local ;
- intensifier les échanges de savoir-faire et d'expériences au niveau régional entre les collectivités locales camerounaises et congolaises.

Rappelons que ce projet est le premier projet multi-pays mené par l'AIMF en Afrique, sur financement européen. Il rassemble 13 partenaires autour de l'AIMF (Association Internationale des Régions Francophones ; Communes, Villes Unies du Cameroun ; Association des Maires du Congo, Mairie de Brazzaville, Mairie de Pointe-Noire, Communauté Urbaine de Douala ; Communauté Urbaine de Yaoundé ; Région Centre (Cameroun) ; Région Littoral (Cameroun) ; Région Nord-Ouest (Cameroun) ; Conseil départemental de Lekoumou (Congo) ; Conseil départemental du Pool (Congo) et un associé : France Coopération Internationale).

### **o Plus de 40 cadres déjà formés**

La première année (2009) du programme a permis de mettre en place les structures de base du projet (comité de pilotage, recrutement et prise de fonction des correspondants nationaux), et de réaliser les études préalables au lancement des formations prévues par le projet.

Ces études ont été réalisées en partenariat avec les universités locales, permettant ainsi de renforcer le lien entre collectivités locales et universités. Elles ont permis de réaliser un bilan institutionnel et organisationnel des collectivités locales partenaires et d'approfondir les attentes en matière de formation des cadres territoriaux.

Suite à leur réalisation, les premiers séminaires de formation ont pu être lancés. Entre mai et juillet 2010, plus de 40 cadres des villes, régions et associations nationales de villes du Cameroun et du Congo ont été formés à la Gestion axée sur les résultats, à l'élaboration des plans locaux de développement et à l'accès aux financements internationaux.

Afin de favoriser les échanges d'expertise sud-sud, les formations ont été dispensées par des formateurs béninois et burkinabè, en binôme avec des formateurs locaux.

De retour dans leurs collectivités locales d'origine, les cadres formés mettent en application les enseignements reçus et sont suivis par les formateurs qui leur apportent un appui/conseil. Ils se retrouveront début 2011 pour un nouveau cycle de formation, permettant de faire un retour sur la mise en pratique des nouvelles compétences.

Pour ce qui concerne le renforcement des associations nationales des villes, un premier séminaire s'est tenu à Yaoundé en novembre 2010. Il a réuni plus de 15 cadres de l'Associations des Maires du Congo et de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun autour des problématiques liées à la communication, aux lobbyings et plaidoyers, à la mise en place d'un centre de ressources, à l'accès aux financements européens, etc.

### **5.3. La prise en compte du patrimoine culturel dans le développement local**

#### **o Un programme pour les collectivités locales de sept pays**

Le projet, « patrimoine culturel et développement local : renforcement des capacités des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest », piloté par l'AIMF et cofinancé par l'Union européenne a débuté en 2010 pour une durée de trois ans. Il répond à une exigence clairement exprimée lors de la 22<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AIMF à Hué en 2007. Rappelons que lors de cette assemblée, un colloque sur le thème, « Villes, patrimoine et développement local » avait été organisé. Le projet fait donc suite aux recommandations de ce colloque dont l'objectif était de montrer comment la bonne gestion des maires, en lien avec l'Etat, la société civile et la société traditionnelle, peut faire du patrimoine un moteur du développement urbain.

La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires et contribuent à la lutte contre la pauvreté. Ces dimensions sont cependant rarement prises en compte dans les stratégies d'intervention des collectivités africaines.

A la suite du colloque de Hué, pour répondre aux attentes des municipalités en matière de patrimoine, l'AIMF avait organisé à Porto-Novo en 2008, en partenariat avec l'Ecole du patrimoine africain, la Convention France Unesco et le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), une formation pilote sur le thème, « Patrimoine et décentralisation ».

Les acquis et les recommandations de cet atelier ont permis d'élaborer un projet commun plus ambitieux, rassemblant des partenaires de plusieurs pays d'Afrique francophone.

#### **o Etablir un réseau de villes patrimoniales**

Le projet « Patrimoine culturel et développement local » vise à renforcer les capacités et la légitimité des autorités locales à intervenir directement dans la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine culturel de leurs territoires. Il rassemble des villes, des associations de villes, des Universités et Instituts de formation de 7 pays (Bénin, Cap Vert, Cote d'Ivoire, France, Mali, Mauritanie et Sénégal).

Pour ce programme de renforcement des capacités, 4 grandes activités ont été prévues :

- 1) faire l'état des lieux de l'offre de formation et des besoins en matière de patrimoine culturel et de développement ;
- 2) concevoir des modules de formation et les mettre en œuvre :
  - modules à l'attention des élus et décideurs (organisation de 4 ateliers de sensibilisation multi-acteurs nationaux et 2 séminaires régionaux) ;
  - modules à l'attention des techniciens municipaux (organisation de 4 ateliers de sensibilisation multi-acteurs nationaux et 2 séminaires régionaux).
- 3) élaborer un plan de communication et de diffusion sur les activités du projet et ses résultats ;
- 4) établir un réseau de « villes patrimoniales ».

Afin de réaliser ce programme, au niveau méthodologique, les conclusions de la formation pilote organisée en novembre 2008 à Porto Novo (Bénin) ont été intégrées dans le projet ; notamment :

- l'organisation d'ateliers de sensibilisation qui se fera sur une base nationale pour pouvoir traiter des thématiques propres au pays d'accueil et faire partager les expériences lors des séminaires d'échange régionaux ;
- l'approche multi-acteurs, qui permet de confronter les élus aux institutions en charge de la protection du patrimoine et à d'autres représentants de la société civile. Démarche saluée très favorablement par les participants de l'atelier de Porto Novo.

Concrètement, le programme vise les résultats suivants :

- connaissance approfondie de la situation actuelle des pays et villes partenaires par rapport à la thématique du patrimoine ;
- sensibilisation des décideurs à l'intégration de la dimension patrimoniale dans leurs projets de développement local ;
- sensibilisation des différents niveaux politiques d'intervention sur le patrimoine à une approche intégrée impliquant services de l'Etat, autorités locales et représentants de la société civile ;
- formation des techniciens afin de garantir une meilleure maîtrise des volets patrimoniaux des projets des autorités locales.

#### o **Des ateliers qui rapprochent villes et universités**

##### ▪ **L'équipe de coordination**

- Une équipe de coordination du projet a été mise en place depuis le mois de mars 2010 à travers le recrutement d'un chef de projet auprès de l'AIMF et d'un responsable pédagogique.

Signalons que l'ONG CRAterre, partenaire du projet et coordinateur du parcours pédagogique, a accepté d'accueillir dans ses locaux le responsable pédagogique pour que le contact soit plus facile et que le travail en commun soit plus efficace.

Le CRATerre est à la fois une ONG, un laboratoire de recherche et une équipe d'enseignement de l'École d'Architecture de Grenoble. Il a été habilité depuis 1986 par la Direction des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication. Il déploie principalement ses activités dans les domaines :

- de la conservation et gestion des patrimoines architecturaux en terre, en s'attachant à valoriser la diversité culturelle ;
- de l'environnement, en visant une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines ;
- des établissements humains-habitats, en facilitant l'accès au logement des populations à faibles revenus.

Cette ONG avait été choisie pour la coordination pédagogique du projet « Africa 2009 ». Un programme de formation, lancé en 1999 à l'attention des Directions nationales du patrimoine culturel des pays africains et qui a pris fin en 2009. Ce programme avait permis de développer une stratégie de formation sur la conservation du patrimoine culturel à l'échelle du Continent africain et a été reconnu comme exemplaire par les partenaires financiers et techniques.

C'est en raison de son expérience et de son encrage dans le domaine, qu'elle a été retenue pour coordonner l'aspect pédagogique du programme de renforcement des capacités des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest pour le patrimoine culturel et le développement local.

Dans chaque association nationale de collectivités, des personnes ressources ont également été identifiées et mises à disposition du projet pour faciliter son déroulement, en assurer la communication et la diffusion des résultats durant toute sa durée.

- Le premier comité de pilotage du projet a eu lieu à Bamako, le 3 octobre 2010. Il a permis de définir la méthode de travail et le calendrier prévisionnel des actions à mener.

#### ▪ **Le nécessaire approfondissement des connaissances**

Cette activité, qui s'est déroulée selon une approche participative, a débuté par la réalisation d'une enquête dont l'objectif est de fournir une meilleure connaissance des attentes des collectivités locales dans le domaine du patrimoine culturel et de l'offre de formation disponible dans les pays pilotes.

Pour mener à bien cette enquête, des questionnaires ont été élaborés et cinq chargés d'étude ont été recrutés au sein des associations nationales des collectivités pour une période de trois mois.

Les enquêtes du Mali et du Cap-Vert sont terminées. Celles de la Mauritanie, du Bénin et du Sénégal sont en cours.

#### ○ **La mise en œuvre de formations délocalisées**

##### ➤ **Les ateliers du Mali**

Deux ateliers sur « le patrimoine et le développement local », se sont tenus au Mali. Le premier, pour les élus, s'est tenu du 4 au 6 octobre à Bamako et le second, pour les techniciens, du 6 au 10 octobre 2010 à Ségou.

La matinée du 6 octobre a été conçue pour restituer les résultats des travaux des élus à travers des recommandations en présence des techniciens : pour créer une dynamique au niveau national et pour pouvoir assurer un suivi des avancés avant les prochaines rencontres, les techniciens ont travaillé sur la base des consignes et des souhaits élaborés par leurs élus.

Le programme de formation a été élaboré avec les partenaires et en particulier avec les partenaires de formation que sont CRATerre, Institut Universitaire de Développement Territorial (IUDT) de l'Université de Bamako, Institut Supérieur des Arts et Culture de l'Université de Dakar, Ecole du Patrimoine Africain de Bénin, Institut Supérieur de Commerce et d'Administration d'Entreprises (ISCAE) de Nouakchott.

L'approche pédagogique choisie est participative. Des études de cas ont complété et illustré les propos et permis d'engager des discussions autour des thèmes débattus.

#### ▪ **L'atelier de Bamako**

A l'issue de la rencontre de Bamako, les maires ont retenu deux grands axes possibles pour une meilleure contribution du patrimoine culturel au développement local :

- 1) valoriser le patrimoine immatériel dans le cadre de l'organisation d'évènements, sous forme de festivals ;
- 2) initier des projets de protection, conservation et valorisation d'éléments spécifiques ou de groupes d'éléments du patrimoine local.

Ces actions envisagées permettront de :

- préserver et promouvoir l'identité culturelle ;
- renforcer la cohésion sociale entre générations et entre communautés ;
- renforcer les liens entre la communauté locale et sa diaspora, nationale et internationale ;
- améliorer les revenus pour les collectivités locales, les populations et acteurs économiques locaux ;
- assurer la transmission des savoirs et savoir-faire aux nouvelles générations ;
- contribuer à mettre en place une éducation de base mettant en valeur les richesses patrimoniales locales.

Afin de mettre en œuvre ces actions, il conviendra de :

- procéder à des inventaires ;
- décrire les éléments qui sous-tendent ces patrimoines (histoire, légendes, organisation sociale, mode de vie,...) ;
- partager les idées de base avec la population et les détenteurs des patrimoines ciblés ;
- étudier la possibilité de mettre en place des coopérations entre communes ;
- évaluer la faisabilité technique et financière, y compris les modes de gestion qui peuvent être envisagés ;
- prendre en compte le développement culturel local dans les Programmes de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC) ;
- élaborer des dossiers techniques dans le domaine du développement culturel local.

Par ailleurs, des moyens devront être mobilisés. Il s'agit avant tout de :

- mettre en place des partenariats avec les acteurs locaux (chefferies traditionnelles, associations, opérateurs économiques,...) ;
- se rapprocher de l'Association des Municipalités du Mali (AMM) et des services techniques de l'Etat, et plus particulièrement de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) et de la Direction Nationale de l'Action Culturelle (DNAC) ;
- renforcer l'enseignement sur le patrimoine culturel à divers niveaux, y compris universitaire.

#### ▪ **L'atelier de Ségou**

Concernant la prise en compte du patrimoine dans les politiques locales au Mali, les Secrétaires Généraux des municipalités qui se sont réunis à Ségou ont formulé plusieurs recommandations.

##### **Au niveau des communes :**

- la création d'une commission Patrimoine ;
- le développement d'un programme sectoriel Patrimoine ;
- l'inscription de crédits spécifiques pour le patrimoine culturel dans le budget communal.

##### **Au niveau des Assemblées régionales et des Conseils de cercles :**

- inscrire la thématique du patrimoine comme une priorité ;
- assurer le suivi et le relais des politiques nationales en matière de patrimoine culturel.

##### **Au niveau national :**

- créer un réseau de Secrétaires Généraux et de Techniciens pour le Patrimoine culturel et le développement local ;
- faciliter l'éligibilité des projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel ;
- aider à la mobilisation des partenaires internationaux pour inscrire le patrimoine culturel dans leurs programmes de financements destinés aux collectivités locales ;
- établir ou formaliser des partenariats pour l'organisation de formations spécifiques sur le montage de projets qui valorisent le patrimoine.

#### ➤ **L'atelier du Cap-Vert : Economie culturelle et patrimoine**

Les 6 et 7 décembre 2010, s'est tenu un séminaire d'échange d'expériences sur « l'économie culturelle et le patrimoine », organisé par la ville de Praia et l'Association des Municipalités du Cap Vert en collaboration avec l'AIMF et les autres partenaires du projet cités ci-haut.

Une trentaine d'élus et représentants d'ONG et institutions de formation, provenant de Mauritanie, Bénin, Cap Vert, Sénégal, Mali et France, ont participé à cet événement qui a réservé une large place aux débats : les échanges se sont basés sur des interventions d'une sélection d'invités et la participation active de tous.

L'objectif du séminaire était de permettre aux participants d'échanger sur des pratiques de gestion du patrimoine sur les thèmes tels que les industries culturelles, le tourisme culturel, l'artisanat, de nouveaux modèles de développement urbain basés sur l'innovation culturelle, la créativité et le croisement des savoirs et des compétences, la maîtrise de la propriété intellectuelle.

Les conclusions de l'atelier sur « l'économie culturelle et patrimoine » recommandent :

aux élus de :

- établir un réseau d'échange entre élus concernés par la question du patrimoine (ce qui pourrait se concrétiser par des rendez-vous mensuels sur internet) ;
- sensibiliser les Etats sur l'importance du patrimoine et de sa conservation ;
- militer pour un transfert effectif des compétences dans le domaine du patrimoine ;
- organiser des réunions régulières au niveau des communes (tous les 6 mois) entre les divers responsables (les municipalités, le gouvernement central, l'université, la population, etc.) afin de sensibiliser les citoyens sur les enjeux du patrimoine.

aux organisateurs :

- pour les prochains ateliers d'inviter les Ministères chargés de la décentralisation ;
- de poursuivre la formation des élus en la matière ;
- si possible, de renforcer ces genres d'ateliers afin de permettre aussi des discussions « informelles » ;
- d'assurer dans la mesure du possible, la traduction dans la langue officielle du pays.

#### o **Pour démocratiser la notion de patrimoine**

A partir des souhaits des associations nationales des collectivités partenaires du projet (qui ont répondu à un questionnaire spécifique), un document, « stratégie de communication du projet », a été élaboré et diffusé auprès de l'ensemble des partenaires.

Les éléments ci-dessous ont été déclinés :

- 1) la communication du projet est conçue avant tout pour diffuser les informations sur le projet lui-même et ses activités ainsi que sur la thématique au cœur du projet (la prise en compte du patrimoine culturel dans les politiques de développement local) ;
- 2) les cibles sont en premier lieu les élus et les techniciens municipaux, ainsi que les autres partenaires institutionnels qui interviennent dans ce domaine (Ministères, bailleurs de fonds nationaux et internationaux, mais le grand public est également ciblé lors de l'organisation des événements dans les pays) ;
- 3) un logo et une charte graphique ont été élaborés pour rendre homogènes les documents produits lors du projet et leur donner une identité visuelle ;
- 4) une page web dédiée au projet a été ouverte sur le site internet de l'AIMF ;
- 5) en complément aux informations diffusées auprès du grand public, un site intranet, dont l'accès est réservé aux partenaires, a été créé à travers le système « sympa.archi.fr » pour faciliter l'échange et le travail à distance (ce système permet notamment l'échange des courriels qui restent ensuite dans les "archives" du site), le dépôt et la consultation des documents, même très lourds ;
- 6) des plaquettes de présentation du projet ont été rédigées, imprimées et envoyées aux associations nationales pour diffusion dans leur pays pour servir également d'appui aux chargés d'étude dans la conduite de l'enquête initiale ;
- 7) Deux lettres d'information du projet ont été éditées en août et novembre 2010.

#### **5.4. Associer les collectivités locales au développement de la République centrafricaine**

Marqué depuis plusieurs décennies par une instabilité politique et économique chronique, l'Etat centrafricain entame actuellement un processus de sortie de crise qui l'a conduit à proposer la mise en place sur l'ensemble du territoire national de 14 pôles de développement (PDD) à vocation économique et politique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du 10<sup>ème</sup> FED, l'Union européenne a fait sienne cette démarche considérée comme prioritaire, dans la mesure où elle répond à un double souci de renforcement des dynamiques économiques et institutionnelles locales mais aussi de lutte contre la pauvreté dans un pays où le taux de chômage élevé touche spécifiquement les populations les plus fragiles, notamment les jeunes et les femmes.

A cet égard, pour accompagner ce processus, 2 projets, cofinancés par l'Union européenne, sont mis en œuvre par l'AIMF. Le budget total de chacun des projets s'élève à 300 000 € dont 100 000 € au titre de participation de l'AIMF.

##### **A. Renforcer le réseau des villes centrafricaines**

Contribuer au renforcement de la démocratie locale en Centrafrique et favoriser le développement économique de ce pays en renforçant les capacités d'action, de conseil et de coordination de l'Association des maires de Centrafrique (AMCA) en créant un service innovant d'appui à l'entrepreneuriat à Bangui et en dotant les principales villes d'outils modernes de gestion avec l'appui du réseau AIMF en lien avec le programme PDD.

##### **a. Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Maires de Centrafrique (AMCA)**

Afin de définir les conditions de partenariat entre l'AIMF et l'AMCA, principal partenaire de ce volet du programme, une convention de partenariat a été signée entre les 2 structures. Cette convention détermine les engagements de l'AIMF et ceux de l'AMCA dans la mise en œuvre coordonnée du projet.

##### **b. Modernisation des locaux de l'AMCA**

Pour pouvoir accueillir l'équipe technique du programme, les locaux de l'association ont été modernisés. Ils sont désormais informatisés et équipés en matériels informatiques.

##### **c. Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique (AMCA).**

Présidée par le Président de l'AMCA, Maire de Bangui, une structure de pilotage du projet a été constituée. Le Secrétariat de cette structure a été confiée au Secrétaire permanent de l'AMCA.

##### **d. Mise en place d'une expérience pilote de service municipal consacré à l'emploi et à l'insertion.**

Ce volet s'inspire de l'expérience pilote du programme de gouvernance locale sur la mise en place des guichets uniques initiée à Niamey en partenariat avec le Canada.

**e. Poursuite de la modernisation des services d'état civil et des finances locales de la ville de Bangui et extension des outils à deux autres grandes villes secondaires, Bambari et Bangassou.**

Rappelons que l'AIMF, en matière d'état civil et de finances locales, a entrepris des actions en RCA depuis 2003. Mais dans le cadre de ce projet financé par l'Union européenne, la poursuite de cet effort a pris une plus grande amplitude. Deux centres secondaires d'état civil (l'un pour les grandes maternités, l'autre pour l'Hôpital communautaire) ont été modernisés. Deux centres secondaires ont également été mis en place à Bambari et à Bangassou dont les mairies ont été équipées en matériels informatiques pour la modernisation des finances locales.

**B. Appuyer le développement des collectivités locales centrafricaines**

Renforcer les capacités des communes de Bangui, Bambari, Bangassou afin qu'elles participent et deviennent maîtres d'œuvre d'un développement local durable participatif autour des pôles eau, assainissement et santé. Permettre dans une démarche de réalisation de Plans de développement communaux intégrés (PDCI), la prise en compte de manière globale des problématiques environnementale et sanitaire.

Les actions suivantes sont prévues en 2011 :

- Mise en place au sein de l'AMCA d'une structure de pilotage.
- Identification des acteurs et des problématiques du terrain.
- Formations dans les 3 communes partenaires.
- Séminaires de suivi, réunions d'évaluation et mise en place à Bangui, Bambari et Bangassou d'un service municipal de santé.

Ces actions permettront, très concrètement, aux communes ciblées :

- de développer et de mettre en œuvre des PDCI et deviennent des modèles de développement local intégré et participatif ;
- de protéger les ressources en eau de Bangui, Bambari, Bangassou ;
- d'engager un processus de participation citoyenne en matière d'assainissement et de santé afin d'assurer une plus grande sécurité sanitaire en raison des efforts déployés en matière d'assainissement.

Ainsi, la santé publique deviendra un élément constitutif de projet de ville : l'expérience acquise est le prélude à la mise en place d'un réseau de villes porteuses d'un projet de santé publique durable.

**6. La contribution de l'AIMF aux processus de décentralisation**

**6.1. La gouvernance municipale à Niamey**

Au titre de sa programmation stratégique, l'AIMF a affirmé sa volonté de soutenir le processus de décentralisation par la mise en place de programmes innovants en favorisant un rapprochement entre les autorités locales et les représentants de la société civile.

En effet, l'appui institutionnel passe en priorité par la promotion de la bonne gouvernance participative. A Niamey, avec l'appui de la France (Ministère français de l'Education Nationale), puis du Canada, l'AIMF a favorisé la mise en place de cadres partenariaux et de contrats de développement locaux. Cette démarche a abouti à la création de guichets uniques destinés à favoriser l'insertion des jeunes.

Conséquence des lois de décentralisation adoptées par l'Etat, Niamey, la capitale du Niger, est dirigée depuis janvier 2005 par une Communauté urbaine et par un Président (Maire) élu. Le scrutin a également donné lieu à l'élection de 5 conseils et maires d'arrondissement (communes urbaines) qui, avec les autorités de la Communauté urbaine, administrent la ville.

Au sein d'un cadre institutionnel permettant une représentation politique sur l'ensemble du périmètre urbain, la Communauté urbaine de Niamey et les communes d'arrondissement disposent de compétences administratives et techniques accrues dans plusieurs secteurs clés de la gestion de proximité qui les autorisent, par exemple, à procéder à l'attribution des parcelles et des lotissements en lieu et place des services de l'État. La gestion du foncier, la gestion des écoles primaires, mais aussi plusieurs secteurs de base relèvent désormais de l'activité municipale (centres de santé, petits commerces de proximité, ventes à l'étalage, collecte des ordures ménagères).

Ainsi, pour répondre à la demande des maires, il a aussi été proposé de renforcer les compétences des agents administratifs placés sous leur autorité afin que ceux-ci soient mieux outillés pour offrir aux usagers des services adaptés à leurs besoins. Des formations de gestion en finances locales ont été organisées par l'AIMF sur la base de son logiciel SIM\_ba qu'elle a déjà installé à la Communauté urbaine de Niamey et dans les communes d'arrondissement, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre du système d'adressage. Au delà des formations techniques, c'est également le souci de mieux donner aux maires des moyens plus importants qui a conduit l'AIMF à proposer à l'ACDI un ambitieux projet de développement qui s'est traduit, après inventaire des acteurs potentiels, par la déclinaison de modules de formation orientés vers la gestion participative. Ce projet avait débuté de manière effective en février 2008.

A la demande du Président de la CUN et des maires de Niamey, l'AIMF a concentré son action sur la capitale du Niger, Niamey, pour mieux maximiser les chances de succès de l'opération.

Le programme visait principalement cinq grandes priorités :

- 1) donner aux Maires élus de Niamey les moyens d'exercer pleinement leurs compétences en disposant de proches collaborateurs(trices) administratifs et techniques mieux formés et mieux à même de leur permettre de mettre en œuvre leurs politiques locales et sociales de développement ;
- 2) créer un réseau de partenaires associant plus étroitement les représentants de la société civile et les représentants du monde économique, à la vie et à la gestion municipale ;
- 3) renforcer les services municipaux pour une meilleure gouvernance locale ;
- 4) mettre en place des cadres partenariaux et élaborer des contrats de développement entre les municipalités, la société civile et ses représentants ;
- 5) mettre en place des services innovants répondant aux attentes des populations en termes d'insertion et d'emploi des jeunes.

Ce programme est arrivé à terme en 2010. Les points suivants résument d'une manière synoptique les résultats obtenus à travers les différentes actions réalisées.

▪ **Promotion d'un dialogue entre acteurs de la société civile**

- 1) Près de 220 acteurs de la gouvernance locale ont été identifiés : acteurs municipaux et de la société civile (maires, conseillers municipaux, personnel administratif, chefs de quartiers, ONG, Associations, Syndicats, Opérateurs économiques).
- 2) 150 agents et 500 usagers ont été consultés à travers une enquête réalisée auprès du grand public. Cette enquête était destinée à évaluer le ressenti social possible de l'administration locale. L'enquête a été effectuée par un cadre nigérien, Monsieur Ali Ramadan Sékou Maina, de l'ONG « Démocratie 2000 ».
- 3) Principaux résultats de l'enquête :
  - quantification de l'offre de services par commune ;
  - évaluation de la perception qu'ont les responsables de ces communes des services qu'ils sont en capacité d'offrir ;
  - évaluation de la demande sociale pour les services municipaux ;
  - évaluation de la perception par les usagers du nombre, de la qualité, des principaux services des mairies ;
  - quantification des habitudes, attentes et besoins des usagers par rapport à ces services (conditions d'accueil, besoins en terme d'insertion et de l'emploi des groupes cibles, composition, mode de fonctionnement, forme que pourraient prendre les futurs guichets uniques).

▪ **Mise en place de structures de concertation communautaire**

Rappelons que c'est l'ONG canadienne, Institut du Nouveau Monde (INM), qui a aidé les représentants locaux de l'AIMF à la mise en place des structures de concertation communautaire. Ainsi, plusieurs points sont à noter :

- 1) Recrutement de 2 collaborateurs pour animer la structure permanente.
- 2) Mise en place de 6 cadres de concertation au cours du 1er semestre 2009 au sein de la Commune Urbaine de Niamey et des 5 communes d'arrondissement : des arrêtés instituant ces structures ont été pris par les autorités locales.
- 3) Les cadres de concertation ont tenu environ 1 session de travail par mois.
- 4) 36 membres des cellules d'animation des 5 communes d'arrondissement et de la
- 5) CUN ont été formés sur les techniques d'animation et de consultation publique.
- 6) 216 membres des cadres de concertation ont été formés en techniques de concertation, de communication et de consultation publique.
- 7) Toutes les formations ont été sanctionnées par des attestations remises aux participants.
- 8) Meilleure communication entre les acteurs de développement, les populations et les communes.
- 9) Meilleure synergie des actions de développement dans les communes.
- 10) Programmes de Développement Communal et Programmes d'actions des communes d'arrondissement et de la CUN sont élaborés avec la participation des acteurs de développement et en consultation avec les populations ;
- 11) Populations plus impliquées dans le développement de leur commune.

- **Formation en montage de projets et élaboration de plans de développement communaux**

Signalons également que pour mettre en œuvre ce volet, « formation en montage de projets et en élaboration de plans de développement communaux », l'AIMF a bénéficié de l'expérience menée par l'INM en matière de participation et de concertation dans plusieurs villes du Québec. A cet égard, l'expérience menée aussi par la ville de Montréal à travers l'Office de Consultation Publique a suscité à Niamey, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'occupations des sols, des initiatives visant à assurer une plus grande transparence dans la gestion du foncier, en lien avec la cellule d'adressage dont le fonctionnement est assuré par l'AIMF depuis plusieurs années. Ainsi, fort de ces partenariats et de cette expérience dans le développement local, plusieurs actions ont été réalisées :

- 1) Deux séminaires de formation co-présidés par le Président de la Communauté urbaine et le Ministre de l'Intérieur.
- 2) Formations locales : 6 cycles de formation sur le renforcement des capacités des cadres municipaux en montage de projet à travers la méthode GAR et en élaboration de plans de développement communal (PDC) ont été réalisés.
- 3) 100 cadres municipaux et de la société civile ont été formés en montage de projets à travers la méthode de gestion axée sur les résultats, à l'élaboration de plans de développement communal (PDC) à travers des guides d'élaboration agréés par le gouvernement, aux techniques de concertation et au débat public.
- 4) 6 plans d'action ont été élaborés : chaque cadre de concertation a développé un plan d'action stratégique dont les priorités sont mises en œuvre depuis début janvier 2010 ; au 1<sup>er</sup> mars 2010, 4 communes sur 5 disposaient déjà d'un PDC.
- 5) Sept projets de guichets uniques et 1 projet d'entrepreneuriat des jeunes ont été développés.

- **Mise en place de guichets uniques pour chacune des communes d'arrondissement et la Commune Urbaine de Niamey**

Le guichet unique de la Commune Urbaine de Niamey a été inauguré le 10 décembre 2009 par le Secrétariat permanent de l'AIMF et les ministères de l'intérieur et de la formation professionnelle, en présence du corps diplomatique. En juillet 2010, les guichets uniques situés dans les autres arrondissements ont été également inaugurés. Cet événement a vu la participation du Secrétariat permanent de l'Union des Communes du Togo, occasion saisie pour un échange de savoir-faire, mais également pour envisager les modalités d'élaboration d'un partenariat et étendre l'expérience nigérienne au Togo.

En effet, l'expérience de Niamey sur la mise en place des guichets uniques a donné satisfaction aux autorités nigériennes. Les résultats des actions menées par l'AIMF et ses partenaires sont éloquentes :

- 1) Chaque guichet unique accueille environ 200 jeunes par jour.
- 2) Création d'un répertoire des acteurs et des structures locales de développement.
- 3) Plusieurs partenariats ont été signés avec la CUN et la société civile visant la promotion de l'emploi des jeunes.
- 4) Chaque guichet unique de commune dispose d'un programme d'entrepreneuriat pour l'insertion des jeunes et des femmes.
- 5) Promotion de la participation des citoyens dans le processus de prise de décision.

- 6) Promotion du contrôle citoyen de l'action communale.
- 7) Meilleure visibilité des services de la commune (faciliter l'orientation des populations vers les services municipaux concernés).
- 8) Promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et de l'insertion professionnelle.
- 9) Renforcement des capacités institutionnelles des communes.

▪ **Création d'un fonds communal d'appui aux microprojets pour l'entrepreneuriat des jeunes**

Au sein des structures de concertation, une identification des besoins des jeunes pour des projets d'entrepreneuriat de jeunesse a été développée. Une stratégie de mise en œuvre dans les 5 communes de la CUN a été également effectuée. A cet égard, plus de 150 jeunes devraient être bénéficiaires des projets. Il faut signaler aussi que plus de 25 microprojets devraient être réalisés.

## **6.2. Le développement du processus de décentralisation au Cameroun**

Afin de disposer d'outils pertinents pour assurer le suivi et l'évaluation du processus de décentralisation au Cameroun, le Conseil National de la Décentralisation (CND) a demandé à l'AIMF un appui sous la forme d'une expertise institutionnelle effectuée au printemps 2010 par un consultant canadien, déjà impliqué dans le suivi de la décentralisation et de la formation des maires et des cadres territoriaux en Haïti.

Dans le cadre de la coopération entre les Secrétariats permanents du CND et de l'AIMF, des actions concrètes ont été menées :

- renforcement des capacités des membres du Secrétariat permanent du CND en matière de suivi et d'évaluation du processus de la décentralisation, mais aussi de gestion axée sur les résultats dans le cadre spécifique des collectivités territoriales décentralisées ;
- organisation d'un séminaire gouvernemental en mars 2010 sur le transfert de compétences et de ressources correspondantes par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées.

En outre, à l'occasion d'une mission d'expertise financée par l'AIMF, en étroite collaboration avec le CND, le conseiller de l'AIMF s'est attaché à définir les termes de références d'un second séminaire gouvernemental qui s'est déroulé à Kribi en octobre 2010. Ce séminaire avait rassemblé des représentants et des cadres du CND et du ministère de l'Intérieur. A l'issue de la rencontre, des recommandations ont adoptées :

- élaborer un état des lieux de la décentralisation de 2009-2010 qui servira de base référence du dispositif de suivi-évaluation envisagé ;
- soumettre au CND une proposition de directives visant à la validation d'un dispositif de suivi et évaluation de la décentralisation ;
- élaborer une proposition de dispositif de suivi et évaluation ;
- faire pré-valider les dispositifs par les différents acteurs ;
- organiser sous l'égide de l'AIMF un atelier national de validation du dispositif participatif et d'évaluation du processus de mise en œuvre de la décentralisation (cet atelier regroupera les ministères sectoriels, les représentants de la société civile, les collectivités locales, les partenaires au développement, les parlementaires et les chambres consulaires) et de faire approuver ce dispositif par le CND.

En marge du séminaire, un atelier de réflexion sur les conditions de mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la décentralisation pour les cadres du CND a également été tenu. Cet atelier a permis de mener une réflexion sur l'état des lieux de la décentralisation, de partager un vocabulaire commun en matière de gestion sur les résultats (GAR) en se familiarisant avec le cadre du rendement qui est un excellent outil de suivi de projet, de s'imprégner de la gestion axée sur les résultats dans le cadre spécifique des collectivités territoriales décentralisées.

L'appui de l'AIMF au processus de décentralisation au Cameroun s'est aussi concrétisé par le financement des capacités logistiques et techniques du CND.

### **6.3. *L'accompagnement du processus de décentralisation en République démocratique du Congo***

La mise en œuvre effective du processus de décentralisation sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo n'est pas encore terminée.

L'AIMF, avec le soutien financier du Gouvernement de la Wallonie Bruxelles et l'expertise de la Cellule d'appui politologique en Afrique centrale (CAPAC), conduit depuis 2009 un programme d'appui au processus de la décentralisation de ce pays.

Rappelons que la CAPAC a été initiée durant la transition politique congolaise en 2004. Elle a pour objectif d'accompagner les pays en transition ou en post-conflit d'Afrique centrale vers la consolidation d'un Etat de droit. Basée sur le savoir-faire de docteurs en sciences politiques de l'Université de Liège, elle a apporté son appui à l'adoption de la Constitution de la République démocratique du Congo, à partir de 2004 et ce, à la demande du Sénat de la transition de la RDC. Après avoir fourni un texte à la commission constitutionnelle du Sénat, la CAPAC a accompagné la procédure d'adoption de la Constitution.

Après l'intervention originelle qui mena à la Constitution du 18 février 2006, la CAPAC s'est encore manifestée dans la rédaction et le suivi de l'adoption de la loi électorale puis des règles du contentieux électoral qui menèrent aux élections de juillet puis octobre 2006.

Des missions scientifiques réalisées par La CAPAC en janvier 2008 (Kinshasa et Lubumbashi), en mai 2008 (Kisangani) et en janvier 2009 (Matadi) ont permis de réaliser un état des besoins des Provinces et des Entités Territoriale Décentralisées (ETD) et de mettre en évidence l'existence d'une demande locale pour un appui aux Provinces et aux ETD. C'est autour de cette expertise que le présent programme d'information et d'appui a été ficelé. Il est centré autour de l'organisation de séminaires de sensibilisation et d'information sur les problématiques générales de la gestion des collectivités locales décentralisées. Les séminaires sont animés par des universitaires congolais et belges.

L'objectif premier de ce programme est d'informer et de débattre des contraintes, des enjeux, des marges de manœuvre et des opportunités d'action afin de promouvoir l'appropriation du nouveau contexte politique et institutionnel par les organes en place. L'utilité de créer un centre d'appui et de ressources pour les Provinces et les ETD est l'une des principales priorités du programme. Ceci constitue le fil rouge des séminaires. Différents mécanismes et structures possibles sont discutés. L'Union des villes et des communes de Wallonie ont permis d'illustrer de manière concrète l'utilité d'un centre d'appui et de ressources dans la perspective d'un renforcement des autonomies locales.

Les actions de ce programme d'appui au processus de la décentralisation en RDC ont démarré en 2009 avec l'organisation d'un séminaire pilote organisé à Kinshasa en avril

2009. Ce séminaire avait confirmé l'utilité, sinon l'urgence, d'un programme d'appui aux ETD. C'est ainsi, afin de finaliser la préparation d'un programme d'appui global fondé sur un état des besoins prenant en compte la diversité des situations locales, deux autres séminaires préparatoires se sont aussi tenus à Lubumbashi, du 10 au 12 novembre 2009, et à Bandundu, du 1er au 3 décembre 2009. Ces deux séminaires ont été organisés avec la CAPAC, en collaboration avec les experts de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) et des villes belges partenaires.

Tout en continuant l'appui au Ministère de la Décentralisation, l'année 2010 a initié d'autres séminaires et rencontres sur les mêmes modèles que ceux de 2009.

Ainsi, poursuivant leur programme d'appui à la décentralisation en République démocratique du Congo, l'AIMF et la Wallonie, en collaboration avec la CAPAC, ont organisé aux mois de mai et juin 2010 trois séminaires de sensibilisation, à Bukavu (Sud Kivu), à Goma (Nord Kivu) et à Kindu (Maniema). Ces actions sont développées dans la perspective de l'organisation des élections communales annoncées pour 2011.

Les séminaires, soutenus par le Ministre de la Décentralisation de la RDC et par les autorités provinciales, se sont déroulés sur trois jours. La formation était assurée par des enseignants universitaires congolais et des acteurs locaux (fonctionnaires provinciaux, secrétaires généraux de mairies) et des responsables politiques locaux.

A Bukavu, le séminaire a été ouvert et clôturé par le Ministre provincial de l'intérieur, représentant le Gouverneur, en présence de 3 ministres provinciaux (Intérieur, Economie, Agriculture). Ce séminaire a vu la participation de plus de 100 personnes (députés provinciaux, maires, secrétaires généraux de mairies, bourgmestres, bourgmestres adjoints, administrateurs de territoires, chefs de cités et de quartiers, chefs de chefferies, représentants de la société civile), signe de l'adhésion de la population et des acteurs locaux à cette démarche.

Les débats du séminaire étaient principalement axés sur :

- les problèmes pratiques posés par la décentralisation en RDC ;
- le fonctionnement des communes en Wallonie pour en tirer des exemples ;
- les modalités d'organisation d'association de collectivités ;
- la gouvernance locale selon les conclusions des assemblées thématiques de l'AIMF.

Les séminaires de Goma et de Kindu ont également enregistré le même nombre de participants. Les thématiques abordées à Bukavu ont été approfondies.

Pour l'ensemble des séminaires, les participants ont souligné la différence d'avec d'autres initiatives restées très académiques et n'exigeant qu'une attitude passive des participants. A cet égard, comme indicateurs de réussite, signalons la grande assiduité des participants qui ont pu faire des témoignages concrets ayant nourri la qualité des échanges.

D'autres provinces souhaitent également accueillir des séminaires de ce genre. L'AIMF et son partenaire, la Wallonie, étudient actuellement les possibilités de poursuite de ces actions qui ont donné satisfaction aux autorités étatiques et locales.

#### **6.4. L'information, la formation et l'éducation civique au service de la gouvernance municipale**

##### **➤ La formation de 520 jeunes volontaires des villes de Dakar et Saint-Louis**

L'AIMF et Bordeaux, avec l'appui du Ministère Français de l'Education Nationale, ont financé la formation de 520 volontaires dont 500 pour Dakar et 20 pour Saint-Louis. Ce projet avait pour objectifs de donner l'occasion à des jeunes sénégalais de participer à la gouvernance municipale de leurs cités dans différents domaines de compétences transférées aux municipalités. Ainsi, les thématiques suivantes ont été retenues :

- éthique, déontologie et discipline ;
- technique de communication interpersonnelle ;
- technique de surveillance de la voie publique ;
- circulation routière.

Le but visé était d'apporter une contribution substantielle au bon fonctionnement de la gouvernance municipale de ces villes en permettant à ces jeunes volontaires d'avoir une vision claire et globale de leurs missions et prérogatives.

La formation a été assurée par des professionnels dont les compétences dans les thématiques sont avérées. Il s'agissait, entre autres, du Directeur de la Police municipale de la ville de Dakar, Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement du Personnel Municipal, du chef de la Brigade de Circulation routière de la Police Nationale et du Responsable de la Gendarmerie Nationale chargée de la surveillance de la voie publique.

Cette formation a permis aux deux villes, plus particulièrement la ville de Dakar avec ses 500 volontaires, de disposer d'un dispositif performant et adéquat pour répondre efficacement à leurs attentes en termes de sécurité publique, de mobilité urbaine, d'hygiène publique et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

##### **➤ La formation des conducteurs de taxis et des bus de transport en commun dans le District de Bamako**

Pour lutter contre l'insécurité routière due à la densification de la circulation, à l'accroissement du parc de transport en commun, à l'incivisme au volant et au manque de formation des chauffeurs, la mairie du District de Bamako, appuyée par l'AIMF, sur subvention du Ministère Français de l'Education Nationale, a initié « un programme de formation des chauffeurs de Minibus (appelés Sotrama) et de Taxis du District de Bamako ».

L'objectif visé était d'améliorer le savoir-faire de ces derniers en leur donnant le complément de formation nécessaire leur permettant d'assurer une prestation de qualité dans le domaine de la conduite et de la sécurité routière en acquérant une expérience professionnelle matérialisée par des changements de comportements et d'attitudes dans le travail de tous les jours.

La formation s'est déroulée du 26 avril 2010 au 27 juin 2010. Elle a permis de sensibiliser plus de 200 chauffeurs de minibus et de taxi sur les bons comportements et attitudes dans leur travail quotidien dans plusieurs domaines à savoir :

- respecter les quotas fixés pour les arrêts de régulation ;
- savoir conduire d'une manière rationnelle un véhicule ;

- contribuer à la réduction des accidents ;
- contribuer à la fluidité de la circulation ;
- respecter les règles de sécurité et de secourisme ;
- prendre en compte la présence des autres usagers ;
- respecter les règles élémentaires de civisme (comportement et savoir être).

Egalement, pour sensibiliser un plus grand nombre de citoyens et plus particulièrement d'autres usagers de la route, des spots radiotélévisés ont été diffusés.

**EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET PROJETS D'EQUIPEMENTS PUBLICS POUR  
UN DEVELOPPEMENT HUMAIN, HARMONIEUX ET UNE VILLE DURABLE**

La construction d'équipements publics est emblématique de la méthode d'action souhaitée par la Programmation stratégique votée lors de l'Assemblée générale de Québec en octobre 2008. L'objectif est de susciter des partenariats multiples, notamment en faveur des projets d'équipements de quartier. C'est le Fonds de Coopération de l'AIMF (financé par Paris, le Canada, la Communauté Française de Belgique, Andorre et plusieurs autorités locales, notamment Bordeaux, Liège, Lausanne, Luxembourg) qui a toujours apporté une réponse aux attentes des élus.

Plus récemment, ces subventions ont permis, par effet de levier, de mobiliser les subventions des Agences françaises de l'Eau et d'autres collectivités françaises, italiennes et espagnoles, afin de financer un programme d'eau et d'assainissement de grande ampleur (2 millions d'euros par an).

A présent, cet effet de levier est également utilisé pour répondre aux appels à projets de l'Union européenne. A Ouagadougou, c'est le cas du financement d'un programme environnemental et commercial dans le quartier de Gounghin. Un second projet pour l'équipement d'autres quartiers à Cotonou et à Ouagadougou a été également financé.

Avec l'évolution très positive de ces partenariats, c'est toute l'action sociale du réseau qui est démultipliée en sortant du cadre stricte de financements bilatéraux : AIMF-Villes bénéficiaires. L'équipement public des quartiers, souci majeur des élus locaux, prend donc, en conformité avec la tradition de l'AIMF, un essor reconnu. Il en est de même de la solidarité dans l'urgence : Port-au-Prince d'une part et les villes du Burkina Faso victimes des inondations d'autre part en sont d'excellents exemples.

## 1. Budget 2010 du Fonds de Coopération

Le budget du Fonds de Coopération gère, outre le Fonds de Coopération lui-même, le Fonds d'urgence et le programme « Un parisien un arbre ».

### o Fonds de coopération

#### Subventions déliées

Solde 2009	137 137,27
ACDI	373 971,58
Bordeaux	15 000,00
Paris	933 040,00
CFB	180 000,00
Lausanne	17 000,00

#### Réintégration de subventions

Projets soldés	242 725,85
Projets annulés	312 000,00

**TOTAL ANNUEL DISPONIBLE** **2 210 874,70**

### ➤ Commentaires budgétaires

La caractéristique du budget 2010 du Fonds de Coopération tient au total des réintégrations de subventions, lequel s'élève à 554 725,85 €.

Ce montant a été obtenu :

- en vertu de l'article 9 du règlement du Fonds de Coopération, « Les projets approuvés devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à compter de la décision du Bureau ». C'est en vertu de cette disposition que des projets sont annulés (312 000 €).
- par la réintégration du solde comptable des projets terminés (242 725,85 €).

Ces réintégrations sont un indicateur de la gestion dynamique du Fonds et d'une meilleure maîtrise de la durée de réalisation des opérations. En 3 ans, nous sommes passés d'une durée de réalisation de 3, 4 ans, à 2 ans.

## 2. Répartition des fonds

Elle s'inscrit dans une dynamique et dans le souci, voulu par le Bureau, d'équilibrer le programme d'eau-assainissement et le programme d'équipements publics.

Pour l'année 2010, le total de chacun de ces deux budgets est de 905 000 € pour l'eau et l'assainissement, 1 204 400 € pour la santé et les équipements publics.

### a) Projets d'eau et d'assainissement

	Comité de mars 2010	Comité d'octobre 2010	Total
· Nombre de dossiers	3	4	7
· Fonds propres de l'AIMF à investir dans ces projets	346 000 €	439 000 €	785 000 €
· Subvention de partenaires	50 000 €	300 000 €	350 000 €
· Part des villes	120 000 €	191 000 €	311 000 €
· Populations bénéficiaires	60 000 hab	15 000	210 000

### b) Equipements urbains et santé

	Comité de mars 2010	Comité d'octobre 2010	Total
· Nombre de dossiers	2	7	9
· Fonds propres de l'AIMF à investir dans ces projets	325 000 €	819 400 €	1 144 400 €
· Subvention de partenaires		54 000 €	54 000 €
· Part des villes	60 000 €	226 600 €	286 600 €
· Populations bénéficiaires	260 000 hab	525 000	785 000

### c) Autres projets

	Comité de mars 2010	Comité d'octobre 2010	Total
· Transport de matériel	21 000 €	0	21 000 €
· Provision pour expertise	22 000 €	50 000 €	72 000 €
· Provision pour participation au financement de projets européens	0 €	180 000 €	180 000 €
· Urgence Haïti (Lafayette + état civil)	130 000 €	0	130 000 €
· Formation RDC avec la CFB	90 000 €	0	90 000 €

Population bénéficiaires : **540 000 personnes** pour 2010, contre 410 000 en 2009.

Villes bénéficiaires : toutes les régions sont concernées.

**1)** Les villes bénéficiaires sont au nombre de 11 (dont 4 reçoivent une nouvelle tranche financière d'un projet voté à un Bureau précédent).

Dans les autres villes s'inscrit un nouveau projet. Elles sont situées en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Niger, Sénégal, Togo), en Afrique centrale (République démocratique du Congo, Cameroun en lien avec les demandes de financement présentées à l'Union européenne), en Haïti, au Cambodge et au Maroc. Si l'on tient compte des décisions de mars 2010, s'ajoutent à cette liste la Mauritanie et le Laos.

Pour l'année 2010, la répartition géographique des projets est donc très ouverte.

**2)** Il a été proposé d'inscrire des provisions d'un montant de 180 000 € pour pouvoir faire face aux requêtes déposées auprès de l'Union européenne : projets de Ouagadougou-Cotonou, de Bukavu, de Bangangté, et de 8 villes du Togo. Le Fonds de Coopération a ainsi élargi le champ de ses partenariats pour avoir financé, pour la première fois, certains de ses projets avec l'Union européenne.

**3)** A Haïti, le Fonds de coopération a pris le relai du Fonds d'Urgence et aucune contribution n'est demandée aux bénéficiaires.

### 3. Synopsis des projets soutenus en 2010

#### o Bureau de liège

PAYS	Ville	Nature du projet	Population concernée	Estimation totale en €	Participation ville en €	Participation partenaires en €	Proposition de subventions en € hors partenaires	Tranche financière déjà attribuée €	Tranche financière ultérieure €	Observations
Missions et expertises				22 000			22 000			
Transport de matériel				21 000			21 000			
<b>Propositions de financement</b>										
BURKINA FASO	Banfora	Alimentation en eau et assainissement de 22 villages: 1ère tranche	34 000	550 000	100 000	100 000	175 000		175 000	Partenaire: Agence de l'eau Rhin-Meuse.
GUINEE	Télimélé	Eau potable et assainissement: 2ème tranche financière	20 000	267 000	53 000	0	100 000	50 000	64 000	
LAOS	Vientiane	Alimentation en eau potable d'un quartier périphérique	6 000	151 000	30 000	50 000	71 000			Mise en œuvre du schéma directeur et du programme triennal 2010-2012 élaboré par la municipalité. Partenaire: Agence de l'eau Rhin-Meuse
MAURITANIE	Nouakchott	Assainissement		150 000	0	0	150 000			Achat d'un camion vidangeur.
SENEGAL	Kaolack	Réhabilitation de 14 postes de santé: 1ère tranche financière	260 000	620 000	100 000	175 000	175 000		170 000	Projet ayant bénéficié de 2 ans d'expertises techniques, économiques et sociales par l'AIMF mais également ses partenaires: la ville d'Aoste, la ville de Mérignac et la ville espagnole de Villanova: 4 villes de 4 pays différents pays se sont donc unis à l
<b>Proposition soumise à conditions</b>										
R.D. CONGO	Bukavu	desserte en eau potable	200 000	310 000	50 000	0	130 000		130 000	Programme évalué à 1million d'euros. Adoption conditionnée à l'engagement de partenaires. Expertisé par la municipalité avec un suivi déjà préparé. Premier projet d'alimentation en eau réalisé par l'AIMF dans cette région.
<b>TOTAL</b>			<b>520 000</b>	<b>2 091 000</b>	<b>333 000</b>	<b>325 000</b>	<b>844 000</b>			

o Bureau de Lausanne

Pays	Villes	Nature du projet	Population concernée	Estimation totale en €	Participation ville en €	Participation partenaires en €	Proposition de subventions en € hors partenaires	Tranches financières déjà attribuées hors partenaires en €	Tranche financière ultérieure €	Observations
Missions et expertises							50 000			
Provision pour les projets européens							180 000			
BENIN	Bohicon	Construction d'un centre de santé	35 000	185 000	17 000	0	130 000		38 000	
BURKINA FASO	Banfora	Eau potable et assainissement des 22 villages rattachés	20 000	550 000	100 000	100 000	175 000	175 000	0	Suite du projet engagé en mars 2010 Partenaire: Agence de l'eau Rhin-Meuse pour 2 fois 50 000 €
CAMBODGE	Kampot	Elaboration du plan d'urbanisme et réhabilitation de 4 bâtiments	150 000	250 000	30 000	0	150 000	0	70 000	Un premier projet d'alimentationj en eau potable s'est terminé à la satisfaction de tous. Ce nouveau projet est très bien étudié et son dossier a été soumis à notre collaboratrice de l'UNESCO qui partage cet avis.
GUINEE	Télimélé	Eau potable et assainissement	56 000	267 000	53 000	0	64 000	150 000	0	3ème et dernière tranche du projet engagé en octobre 2009 et mars 2010
HAITI	Tout le pays	Réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi	120 par an	8 401 000	0	0	150 000	0	0	Complément financier à rechercher par le maître d'ouvrage: le Centre d'appui à la Jeunesse
MAROC	Rabat	Création des espaces verts et d'une voie piétonne dans le cadre du réaménagement d'une rocade sur l'axe principal de la ville	200 000	500 000	100 000	0	210 000	0	250 000	Axe présentant un accès à Rabat obligé pour les véhicules venant du sud comme du nord Dessert la nouvelle zone industrielle et le pole technopolis.
NIGER	Niamey	Aménagement d'un espace vert		18 000	3 600	0	14 400	0	0	
SENEGAL	Kaolack	Réhabilitation de 14 postes de santé	140 000	620 000	60 000	54 000	131 000	225 000	50 000	Suite du projet engagé en mars 2010. Partenaire: Villes de Mérignac et Vilanova.En attente accord financement Conseil régional Aquitaine 100 000 €
SENEGAL	Saint Louis	Gestion des déchets		80 000	16 000	0	34 000	0	30 000	Projet élaboré et suivi par l'Agence Communale de Développement.
TOGO	Kpalimé	Assainissement pluvial et latrines	75 000	190 000	38 000	0	100 000	52 000	0	Suite et fin du projet engagé en octobre 2009
<b>TOTAL</b>			<b>676 000</b>	<b>11 061 000</b>	<b>417 600</b>	<b>154 000</b>	<b>1 388 400</b>	<b>602 000</b>	<b>438 000</b>	Montant engagé de manière certaine en 2010

#### 4. La consolidation d'une politique de partenariats

##### 4.1. Des partenariats de plus en plus actifs pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

PARTENAIRES	ANNEES DES ENGAGEMENTS POUR LE FONDS DE COOPERATION					
	2006	2007	2008	2009	2 010	TOTAL
Agence de l'Eau Seine-Normandie	16 950	50 000		240 000		306 950
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	134 000	164 000		100 000		398 000
Agence de l'Eau Adour-Garonne			100 000	84 000		184 000
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	50 000	100 000	100 000	150 000	50 000	450 000
SIAAP		50 000		216 000		266 000
Waterdev		20 000				20 000
Fondation Véolia	16 000				300 000	316 000
Fondation Ensemble					200 000	200 000
Andorre Etat				35 000		35 000
Andorre Communes				35 000		35 000
Aoste	20 000		4 284			24 284
Albi			5 000			5 000
Bordeaux				30 000		30 000
Châlons en Champagne					14 278	14 278
Conseil Régional Aquitaine					59 000	59 000
Dieppe	4 000					4 000
Issy-les-Moulineaux				15 000		15 000
Lausanne			17 000			17 000
Lille			10 000			10 000
Luxembourg			24 800	24 800		49 600
Mérignac					50 000	50 000
Nancy	18 000					18 000
Nantes Métropole		144 551				144 551
Nantes ville				89 500		89 500
Bordeaux				30 000	30 000	
Vilanova					4 000	4 000
<b>Sous-total - Hors villes du sud</b>	<b>258 950</b>	<b>528 551</b>	<b>261 084</b>	<b>1 049 300</b>	<b>707 278</b>	<b>2 745 163</b>
Banfora				32 000	100 000	132 000
Kaolack	22 000				60 000	82 000
Bobo Dioulasso					130 000	130 000
<b>TOTAL</b>	<b>280 950</b>	<b>528 551</b>	<b>261 084</b>	<b>1 081 300</b>	<b>997 278</b>	<b>3 089 163</b>

Moyenne 2006-2010 des financements obtenus par les projets d'eau et d'assainissement pour la trésorerie de l'AIMF en €

617 833

En saisissant l'opportunité de la loi Oudin Santini qui favorise les coopérations centrées sur l'alimentation en eau et l'assainissement, l'AIMF s'est engagée dans une politique de partenariat souhaitée par les Agences françaises de l'eau qui souhaitaient s'associer à un opérateur bien implanté au Sud du Sahara.

D'après le résultat général d'une étude (ci-dessous, partie 6) suscitée par l'AFD, l'AIMF s'est hissée en 5 ans à une place qui la situe juste après le SEDIF, les Agences de l'Eau Seine Normandie, Loire Bretagne et Adour Garonne, les plus importants distributeurs d'eau français ! Cela témoigne de l'effort de la structure pour s'adapter à ces nouvelles opportunités de coopération et entrainer autour d'elle de multiples partenaires en mettant en contribution son Fonds de Coopération.

Pour atteindre cet objectif, l'AIMF tient régulièrement des rencontres avec ses partenaires techniques et financiers dont le nombre qui était de 6 en 2007 ? a atteint plus du double en 2010 : les Agences de l'eau, Villes de Nancy, Aoste, Mérignac, Vilanova, Issy-les-Moulineaux, SIAAP, Waterdev, pS Eau, Aquassistance, Châlons en Champagne, Fondation Ensemble, Nante Métropole, etc.

➤ **Renforcement du système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de 35 villages dans la commune de Bobo Dioulasso (Burkina Faso)**

En partenariat avec la Fondation Ensemble, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la ville de Châlons-en-Champagne, l'AIMF appuie la municipalité de Bobo Dioulasso pour renforcer son système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement au niveau de ses 35 villages environnants. Il s'agit de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la commune.

En effet, Bobo Dioulasso est la seconde ville du Burkina Faso. Elle a été érigée en commune urbaine de plein exercice en 2002 par la loi de décentralisation. Les premières élections locales se sont tenues en avril 2006. Suite à cette municipalisation, 35 villages ont été rattachés à la commune.

Le projet, dont la durée est de deux ans, a démarré en août 2010. Trois grandes actions sont prévues :

**1) Amélioration de l'accès à l'eau potable**

Pour l'information et la formation des usagers, dans chaque village, un comité de gestion a été mis en place. Des rencontres inter villageoises sur la thématique de la gestion de l'eau ont été organisées pour mieux pérenniser les ouvrages déjà accomplis :

- réalisation de 10 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- réhabilitation de 10 anciens forages qui restaient en panne.

Les comités de gestion sont chargés du suivi des ces ouvrages.

**2) Mise en place de dispositifs d'hygiène et d'assainissement**

Pour développer l'accès à l'assainissement dans cette zone, il est prévu de construire dans les 35 villages :

- 500 latrines d'un faible coût et simples techniquement, dans un objectif de vulgarisation et de reproductibilité ;

- 50 latrines ECOSAN dont la construction sera accompagnée d'une formation spécifique des bénéficiaires ;
- 25 latrines VIP (1 bloc de 3 cabines) pour les écoles, ce qui est en droite ligne des politiques nationales.

Rappelons que les populations sont sensibilisées aux enjeux liés à l'hygiène et à l'assainissement et à la maintenance des systèmes (latrines ECOSAN) déjà mis en place. Des comités de salubrité, 1 par village, ont été constitués.

A cela s'ajoutera la formation des artisans-maçons locaux à la construction des latrines. D'autres bénéficiaires des latrines ECOSAN, agriculteurs et maraîchers, seront également formés pour la bonne utilisation de ces équipements.

### **3) Renforcement des capacités de gestion, organisation, maîtrise d'ouvrage et suivi-évaluation des acteurs communaux et locaux**

Pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de la ville de Bobo Dioulasso, il est prévu de constituer et former une cellule communale de gestion. L'objectif final sera de créer un Service communal de l'eau et de l'assainissement.

#### ***4.2. L'élargissement du champ de partenariat entre l'AIMF et l'Union européenne pour une politique liée à la participation citoyenne***

##### **➤ Projet participatif d'aménagement du secteur 20 de Ouagadougou et du quartier Ahouansori de Cotonou**

Appuyées par leur partenaire, AIMF, les deux capitales, Ouagadougou (Burkina Faso) et Cotonou (Bénin), ont déposé auprès de l'Union européenne un projet de société pour contribuer au renforcement de la participation citoyenne pour le développement respectivement des quartiers du Secteur 20 et d'Ahouansori.

En effet, des diagnostics participatifs des problèmes des zones de vie de ces quartiers ont révélé que les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la vie associative, de l'environnement, des activités économiques, de l'hygiène, de l'assainissement, de la mobilité et de la sécurité constituaient les principales préoccupations des populations.

Pour le développement de ces deux quartiers, l'objectif de ce programme est de :

- faciliter les liens entre les deux villes pour une meilleure capitalisation et diffusion des expériences ;
- renforcer le dialogue social entre les résidents de ces quartiers ;
- favoriser l'émergence de leurs comités de développement ;
- favoriser l'autonomisation des femmes ;
- améliorer la sécurité des personnes et des biens ;
- améliorer l'accès aux services de base ;
- promouvoir les activités génératrices de revenus.

Concrètement, pour mener à bien ce projet de participation citoyenne, plusieurs actions sont à noter.

o **Pour le quartier du Secteur 20 de la ville de Ouagadougou, il s'agit de :**

- appuyer les associations du secteur 20 à mettre en place un comité de développement du secteur (CDS) ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de formation de ce comité ;
- encadrer et renforcer les acteurs du secteur informel pour la collecte des ordures dans le secteur ;
- former 6 associations féminines en métiers de production ;
- réaliser un centre féminin de métiers équipé en outils de production ;
- construire un marché communautaire intégrant un espace de vente de fruits et légumes ;
- construire un marché à bétails sur l'actuelle aire non aménagée qui sert de marché ;
- construire un bâtiment d'hospitalisation de 3 salles de 10 lits chacun au dispensaire du secteur ;
- construire une maternité au dispensaire du secteur ;
- réhabiliter 5 écoles primaires ;
- construire un collège d'enseignement secondaire de 4 classes clôturé et équipé en tables bancs ;
- éclairer 4 principales voies à grande circulation ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration de la qualité des aliments de rue ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme d'Information Education et Communication en santé de la reproduction au sein de la nouvelle maternité.

o **Pour le quartier Ahouansori de la ville de Cotonou, il s'agit également de :**

- renforcer les capacités du comité de développement du quartier de Ahouansori ;
- former 2 associations féminines en technique de fumage des crevettes et gestion d'un complexe de traitement des noix d'anacarde ;
- équiper ces 2 associations féminines en matériel de fumage de crevettes et traitement de noix d'anacarde ;
- construire un marché communautaire dans le sous quartier de Ladji ;
- construire un centre de récupération nutritionnelle ;
- réhabiliter 3 écoles primaires publiques ;
- réaliser l'extension du réseau d'eau potable et construire 20 kiosques à eau ;
- construire un embarcadère et un débarcadère ;
- réaliser des travaux de protection des berges du lac Nokoué ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'alimentation de rue.

### **4.3. L'AIMF valorise les actions de partenariats de ses villes membres**

o **L'AIMF et 5 partenaires internationaux pour soutenir la politique municipale de santé de la ville de Kaolack (Sénégal)**

La politique de décentralisation en particulier dans le domaine des soins de santé primaire est une préoccupation majeure de la commune de Kaolack afin de permettre un accès continu des populations aux soins essentiels. Cette stratégie s'est traduite sur le terrain par une extension du réseau de postes de santé afin d'assurer l'accessibilité géographique des soins (un poste pour 10 000 habitants), la construction de maternités dans 10 postes et la construction de logements pour les infirmiers chefs de poste afin d'assurer une continuité du service. Ainsi beaucoup d'efforts ont été déployés par l'État, la collectivité et la population pendant ces 30 dernières années.

Les postes les plus anciens ont été construits dans les années 1950 – 1960 et les plus récents dans les années 1990. Ils sont gérés par un comité de gestion présidé par le Maire (budget, fonctionnement, travaux, activités sociales) et un comité de santé dont les membres sont élus par la population pour 2 ans.

Mais la faiblesse du plateau technique combinée à la vétusté des bâtiments conduit la population à fréquenter en priorité l'hôpital, occasionnant ainsi à sa saturation. Il est nécessaire à ce jour de faire le point sur l'utilisation des postes, de les réhabiliter (insuffisance de la maintenance faute de moyens et donc dégradation progressive) ou d'en reconstruire certains, de procéder à des extensions, de les équiper en matériel médical et en mobilier, de remettre à niveau leur gestion et d'avoir une action préventive et de développement de la santé communautaire compte tenu de la forte demande de la population. Ils sont implantés dans des zones à forte densité démographique et doivent être des structures sanitaires de proximité.

C'est dans ce contexte, lors de la réunion de son Bureau en mars 2010, que l'AIMF s'est engagée à soutenir ce projet de réhabilitation du réseau des postes de santé dans la ville de Kaolack. Ce projet, qui promeut une politique de partenariats multi acteurs prônée par l'AIMF, est évalué à 620 000 € sur trois ans. Il réunit 6 partenaires internationaux : l'AIMF, la ville de Kaolack, la ville de Mérignac (France), l'association « Jumelages et Partenariats Internationaux » de la ville de Mérignac, la ville d'Aoste (Italie) et la ville de Vilanova (Espagne).

- **Les actions du projet**

- **Données financières :**

Le coût des travaux est de 490 000 € auxquels s'ajoute la fourniture du matériel médical et de bureau pour 130 000 €, soit un total de 620 000 € sur 3 ans. La ville de Kaolack participe pour 20% soit 98 000 €, l'AIMF pour 522 000 €, mais elle reçoit des villes de Mérignac et Villanova 75 000 € et 100 000 € de la ville d'Aoste.

- **Activités à mener :**

- 1) Information, sensibilisation et éducation des acteurs : promotion pour de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles, approvisionnement en eau saine et mesures d'assainissement de base, santé maternelle et infantile, planification familiale. Animation des comités de gestion.
- 2) Réhabilitation des postes dégradés. Réhabilitation ou création des réseaux d'électricité et d'eau, des appareils sanitaires, plomberie, remplacement des points lumineux, réparation des sols et des plafonds, reprise de l'étanchéité des toitures. Mise à niveau de l'assainissement, de la fosse des puits perdus et évacuation des eaux usées. Construction de toilettes. Changement des portes.
- 3) Protection contre les inondations. Faciliter l'accès. Délocalisation de 2 postes de santé mal situés.
- 4) Construction de 13 logements pour les chefs de poste (pour assurer les urgences et les accouchements de nuit), de 7 maternités, de 2 dispensaires, de 7 incinérateurs pour les déchets biomédicaux.
- 5) Equipements : mobilier, dotation en matériel médical, en particulier des stérilisateurs.
- 6) Fourniture d'une ambulance pour l'ensemble des postes.

## 5. Suivi des opérations terminées en 2010

- Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,6 milliards le nombre de personnes ne disposant pas d'assainissement. L'assainissement est un enjeu environnemental majeur et un facteur incontournable pour le développement économique et social.

Par conséquent, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement tient une place essentielle dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Face à cette problématique, l'objectif premier de l'AIMF est de soutenir les organisations institutionnelles locales de ses villes membres à assurer des comités de gestion autonome, formés localement. A cette fin, elle accompagne ces comités dans leur fonctionnement en renforçant leurs moyens d'engager le développement, l'entretien des équipements mis en place et la coordination des différentes actions avec les responsables sectoriels. Ainsi, l'AIMF mène des actions concrètes sur le terrain en la matière.

### o Dans le domaine de l'eau potable :

- construction et réhabilitation des systèmes d'adduction d'eau potable (forages et puits) ;
- extension et remise en état de réseaux de distribution de quartiers d'habitation ;
- fourniture de citernes familiales et communautaires ;
- appui des services municipaux d'eau en favorisant le développement de leur capacité de maîtrise d'ouvrage et de création de services de gestion de l'eau ;

### o Dans le domaine de l'assainissement :

- construction de latrines familiales et communautaires ;
- construction de systèmes d'évacuation des eaux de surface et de protection des berges ;
- mise en place de systèmes de drainage en milieu urbain ;
- éducation à l'hygiène et à l'assainissement dans les milieux scolaires afin de prendre en compte ces thématiques dans les programmes d'éducation.

### o Impacts attendus :

- création d'activités génératrices de revenus pour les femmes libérées de la corvée quotidienne que représentait la recherche de l'eau ;
- réduction de la menace que représente le rejet incontrôlé des effluents sur les ressources en eau et sur l'environnement en procurant aux habitants un environnement de meilleure qualité ;
- amélioration de l'hygiène et de la santé publique ;
- réduction des maladies hydriques par la consommation d'une eau saine et la possibilité d'avoir une hygiène corporelle ;
- diminution de la mortalité grâce à l'accès à l'assainissement qui contribue de manière significative à l'amélioration de la santé des habitants, en particulier des groupes les plus fragiles ;

- baisse des coûts de santé et de l'absentéisme des salariés conduisant à dynamiser l'économie ;
- amélioration de la scolarité des filles ;
- éradication de la pauvreté (développement socio-économique, sécurité alimentaire et préservation de l'environnement).
- Quant aux projets d'équipements publics, ils permettent le renforcement du rôle des collectivités territoriales dans le cadre du développement urbain durable, l'amélioration de leurs activités dans les secteurs du développement, ainsi que l'amélioration du niveau de vie sociale et culturelle.

L'impact de ces projets est considérable en termes d'amélioration des conditions de vie et des capacités d'accueil et de service public des municipalités. Les projets de l'AIMF ont permis aux villes bénéficiaires de :

- favoriser la mixité des quartiers ;
- lutter contre l'insalubrité publique ;
- renforcer la diversité économique et l'accès à l'emploi de proximité ;
- développer des services sociaux, culturels et de loisirs viables ;
- concevoir des espaces publics performants du point de vue de la mobilité et des échanges sociaux ;
- valoriser et renouveler le patrimoine bâti, mettre en valeur le patrimoine culturel ;
- améliorer la sécurité des biens et des personnes ;
- mobiliser des ressources financières supplémentaires pour les municipalités ;
- organiser le pilotage de tous les acteurs ;
- améliorer les infrastructures urbaines et améliorer l'efficacité de l'offre et de la demande énergétique ;
- renforcer la biodiversité.

Signalons que toutes les actions font l'objet d'évaluation post projet, notamment sur les impacts socio-économiques de celles-ci.

### **5.1. Pour une démocratisation de l'accès à l'eau potable**

#### **➤ Niger : alimentation en eau potable de 15 quartiers périphériques de la commune urbaine de Dosso**

Durée du projet : 28 mois (à partir de novembre 2007)

Coût total du projet : 267 000 €

Financement et partenariat : Commune de Dosso : 53 000 € ; Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 50 000 € ; AIMF : 164 000 euros.

Il y a quelques années, les populations d'une dizaine de villages de la commune de Dosso n'avaient pas accès à l'eau potable. Cette situation était due à plusieurs causes parmi lesquelles l'absence ou l'insuffisance des ressources hydrauliques, la dégradation des ouvrages existants ainsi que leur mauvaise répartition sur le terrain.

Outre cette déficience, le constat avait également révélé que plus de 50 % de la population n'avait pas un accès normal à une eau de qualité.

Au regard de ces besoins urgents, les autorités municipales de Dosso avaient sollicité l'appui de l'AIMF pour mettre en œuvre un programme d'alimentation en eau potable de 15 quartiers périphériques de la commune urbaine.

Pour un accès correct à l'eau potable pour tous, l'AIMF et la commune urbaine de Dosso, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, se sont engagées dans un programme de création et de réhabilitation de puits, de forages et de mini adductions d'eau potable. Ce programme avait pour objectif l'alimentation d'une dizaine de villages et de quartiers dans la commune urbaine.

#### **○ 13 700 habitants de la commune de Dosso ont désormais accès à l'eau potable**

A la fin du programme, une mission de suivi et de contrôle post projet a été confiée à la Direction Départementale de l'Hydraulique de Dosso (DDH/Do), Maître d'œuvre, sous la supervision de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de la Communauté Urbaine de Dosso (CUD). La mission a constaté des réalisations concrètes dont ont pu bénéficier les villages :

- construction de 6 puits cimentés neufs pour les villages de Deytagui Niandou, Kofodey, Gorou Banda Karimou, Kountoudey, Tokorko et Fodé Béri ;
- réhabilitation de 5 puits cimentés pour les villages de Tombo Kirey, Takamargou, Tokorko, Fodé Béri et Tidirka ;
- réalisation de 2 mini adduction d'eau potable (AEP) et 2 forages pour AEP pour le village de Koygorou et le groupement de villages de Kouré Maliki, Kouré Kobadey et Kouré Sakaou.

Ces réalisations, d'après l'évaluation finale qui a été effectuée, ont eu un effet direct sur le ressenti social des populations. Lequel fait apparaître :

- la réduction de la pénibilité du travail des femmes qui ont désormais plus de temps pour d'autres activités (commerce, maraîchage) ;
- la diminution des maladies hydriques et l'amélioration des ressources des ménages ;
- mais aussi, pour la ville, l'amélioration des capacités de gouvernance de la municipalité et de ses recettes ;
- l'augmentation du nombre de filles scolarisées car libérées des corvées de recherche d'eau.

➤ **Cambodge : approvisionnement en eau potable de la ville de Kampot, commune de Choumkriel**

Durée du projet : 23 mois (à partir de mai 2008)

Coût total du projet : 256 000 €

Financement et partenariat : ville de Kampot : 34 000 € (13 %) ; Usagers : 33 000 € (13 %) ; Agence de l'eau Rhin-Meuse : 50 000 € (19,5%) ; AIMF : 139 000 € (54,5 %).

La ville de Kampot, agglomération d'environ 153 000 habitants, est le chef lieu d'une province septentrionale du Cambodge. Elle s'étend sur la rive gauche (avec quelques extensions sur la rive droite) de l'estuaire du Prek (rivière) Kompong Chay, au milieu d'une basse plaine alluviale propre à la culture du riz et à l'exploitation de marais salant. Administrativement, la ville de Kampot correspond au District de Kompong Bay, lequel est composé de 5 communes. La zone périphérique de la ville correspond au district de Kampot, qui entoure le district de Kompong Bay et qui est lui composé de 16 communes. Une des 16 communes, Choumkriel, malgré son développement urbain important, restait faiblement équipée en réseau d'adduction d'eau et d'assainissement. Plus de 500 familles (environ 3 000 habitants) n'avaient pas un accès correct à l'eau potable et s'approvisionnaient à la rivière, à des puits de surface ou achetaient leur eau à des revendeurs privés.

C'est dans ce contexte que l'AIMF, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, a cofinancé ce programme d'approvisionnement en eau potable de la commune.

Ce programme d'accès à l'eau potable avait pour objectifs l'amélioration de la desserte en eau potable des populations démunies par l'extension du réseau de distribution, le raccordement de branchements domiciliaires, le renforcement des capacités de gestion et d'exploitation de la régie des eaux de Kampot.

- **500 nouvelles familles (environ 3 000 habitants) ont désormais un accès correct à l'eau potable et notamment les familles les plus démunies (25 %) ayant bénéficié, sans frais, de branchement sur le réseau principal**

En collaboration avec le Département provincial des travaux publics, plusieurs actions ont été effectuées :

- exécution des terrassements pour la pose des tuyaux sur 4 100 m, remblaiement et remise en état de la voirie ;

- pose d'une conduite sur 3 600 m et branchement des riverains ;
- remise en état de fonctionnement des 500 m de conduite primaire existante ;
- raccordement sans frais des familles les plus démunies (50 ménages) sur la conduite principale ;
- création de régie directe chargée d'entretenir les ouvrages ;
- appui à la régie des eaux avec la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) sur la base d'équipements disponibles localement et de formation du personnel.

Les travaux ont été réalisés par une société locale, Kosan Engineering, bureau d'étude basé au Cambodge, spécialisé, entres autres, dans les routes, les ponts, l'assainissement, l'alimentation rurale en eau et électricité.

➤ **Cambodge : alimentation en eau du quartier de Sen Sok à Phnom Penh**

Durée du projet : 29 mois (à partir de mai 2006)

Coût total du projet : 310 000 €

Financement et partenariat : Régie des eaux de Phnom Penh : 110 000 € ; Agence de l'eau Loire-Bretagne : 100 000 € ; AIMF : 100 000 €.

Situé en périphérie, le quartier de Sen Sok de Phnom Penh a été urbanisé à partir de l'an 2000 pour accueillir les familles qui occupaient des bidonvilles le long de la rivière Bassac en centre-ville. Ce quartier n'était pas desservi par les réseaux urbains (eau, électricité). Et le coût pratiqué par la revente de l'eau par des opérateurs privés restait très élevé (près du triple du tarif de la Régie des eaux). La demande en branchements familiaux était forte.

C'est dans ce contexte que la municipalité de Phnom Penh a sollicité le soutien de l'AIMF, en partenariat avec l'Agence de l'eau de Loire-Bretagne, pour financer ce projet de raccordement en eau potable pour permettre l'extension du réseau de distribution de la ville de Phnom Penh au quartier de Sen Sok à partir du réseau principal.

○ **2 000 familles (soit environ 10 000 habitants) ont accès à l'eau potable**

Par délégation de la municipalité, la mise en œuvre du projet a été confiée à la régie des eaux de Phnom Penh qui a assuré la conduite des travaux. En effet, après avoir consulté l'ensemble des populations du quartier, la Régie des eaux a pu dresser un état des lieux concernant les besoins en eau des populations, les modes d'approvisionnement adoptés ainsi que les problèmes rencontrés pour l'accès à l'eau potable. Cette analyse de la demande sociale a permis de définir un projet de raccordement du quartier au réseau. C'est ainsi qu'une extension de ce réseau de distribution de la ville de Phnom Penh au quartier de Sen Sok à partir du réseau principal a été effectuée. Ces réalisations ont permis la création d'une conduite principale de 2800 m permettant d'assurer la distribution de l'eau dans le quartier ; des bornes fontaines ont été mises sur place.

➤ **Cameroun : amélioration de l'accès à l'eau dans les îles de Wouri, Douala**

Durée du projet : 2004/2010 (ce projet a été exécuté en deux phases, il a pris fin en mai 2010)

Coût total du projet : 126 000 € (phase 1) et 160 000 € (phase 2)

Financement et partenariat :

Phase 1 : Communauté urbaine de Douala : 55 000 € ; AIMF : 71 000 €.

Phase 2 : Communauté urbaine de Douala : 32 000 € ; Agence de l'eau Loire-Bretagne : 64 000 € ; AIMF : 64 000€.

L'agglomération de Douala est située le long de l'estuaire du fleuve Wouri.

Celui-ci compte environ 25 îles dont les 3 principales sont habitées en permanence par une population de pêcheurs artisanaux. Il s'agit des îles de Djéballé, Cap Cameroun et Manoka. Ces îles font partie de la Communauté Urbaine de Douala et, outre l'activité principale de la pêche, on y trouve une agriculture de subsistance sur les points hauts du terrain là où la salinité des sols est moindre. Ces îles regorgent aussi de pétrole.

Dans les îles, les infrastructures socio-économiques de base sont présentes : écoles primaires, centres de santé, églises, commerces. Mais elles ne disposaient d'aucune connexion en alimentation électrique à partir de la ville de Douala susceptible d'alimenter des pompes ni d'ailleurs d'aucun approvisionnement en eau à partir des installations de la ville ; leur distance par rapport à la communauté urbaine (45 mn de pirogue à moteur pour la plus éloignée) fait que même à long terme il n'était pas envisageable de les approvisionner depuis la ville.

En conséquence, elles connaissaient de sérieux problèmes d'approvisionnement en eau potable conduisant régulièrement à des épidémies de choléra et à des maladies hydriques récurrentes. En effet, les habitants ne s'approvisionnaient qu'à partir de puits traditionnels, peu profonds et pollués. A certains endroits, ces puits étaient de simples excavations de moins de 50 cm de profondeur.

Ces îles ne pouvaient donc, pour améliorer leurs conditions de vie, que développer des services d'eau de manière autonome. Ainsi, la communauté urbaine de Douala avait donc décidé d'agir en faveur de ces populations défavorisées en envisageant la réalisation pour l'ensemble de ces îles de 9 forages équipés de pompes manuelles et la réhabilitation d'un forage existant équipé d'une pompe motorisée, également à renouveler ; l'objectif étant d'assurer l'amélioration durable de l'accès à l'eau dans les 3 îles habitées en permanence et organiser la mise en place d'un service pérenne et autonome.

C'est dans ce contexte que l'AIMF a été sollicitée pour apporter son aide pour la réalisation de ce programme en partenariat avec l'Agence de l'eau de Loire-Bretagne.

○ **24 000 personnes ont actuellement un accès correct à l'eau potable**

Ce projet a été exécuté en deux phases. La première a permis les réalisations suivantes :

- réhabilitation du système de pompage du forage de Djéballé ;

- réalisation de 9 forages productifs autonomes de 25m de profondeur dont 4 dans l'île de Manoka, 3 dans l'île de Cap Cameroun, 2 dans l'île de Djéballé ;
- réhabilitation des équipements de surface d'une aire de puisage en béton armé comprenant une margelle et d'une pompe manuelle.

A la fin de la première phase du projet, afin d'assurer une pérennité des équipements et leur bonne utilisation, la communauté urbaine a désigné sur chaque île en accord avec les maires de ces îles, une personne chargée de surveiller la propreté et l'utilisation des lieux de captage, de procéder à l'entretien et aux petites réparations et en cas d'incidents de prévenir le maire, puis les autorités de Douala pour des problèmes plus importants.

A la suite d'une mission d'expertise d'Aquassistance, partenaire de l'AIMF, l'exécution de la deuxième phase du programme d'accès à l'eau potable a été effectuée. Elle concernait les actions suivantes :

#### **a) Cap Cameroun**

Cette île connaissait un phénomène aggravé d'intense érosion marine et se trouvait constamment envahie par les eaux à marée haute. Elle risquait, à très court terme, de se retrouver inhabitée. Le programme a permis d'anticiper cette situation et d'y réaliser deux puits modernes.

#### **b) Djéballé**

Dans cette île, 3 forages avaient été réalisés, mais ils n'avaient pu être exploités ; les analyses physico-chimiques ayant révélé une haute teneur en fer de l'eau qui était donc impropre à la consommation. Le forage n'étant pas adapté sur cette île, l'option "puits" à partir de la nappe de surface a donc été privilégiée. Ainsi, pour limiter les risques de pollution de la ressource en eau, des aménagements adéquats permettant de protéger les puits des infiltrations directes ont été réalisés.

#### **c) Manoka**

Dans cette île, il a été procédé à la réalisation d'une mini adduction d'eau potable constituée de 2 forages motorisés, d'un réservoir de 10m<sup>3</sup>, d'un système de traitement alimentant 5 bornes fontaines. Les agents d'exploitation ont été formés pour mieux assurer la gestion du système d'alimentation en eau potable.

## **5.2. Politiques sociales, sanitaires et environnementales pour des villes attractives et durables offrant un bon cadre de vie**

### ➤ **Burkina Faso : assainissement de la rue principale de la commune de Banfora**

Durée du projet : 19 mois (à partir de juin 2008)

Coût total du projet : 160 000 €

Financement et partenariat : ville de Banfora : 32 000 € ; Agence de l'eau Rhin Meuse : 50 000 € ; AIMF : 78 000 €.

La commune urbaine de Banfora était confrontée à des problèmes majeurs liés à l'entretien de la voirie et à l'assainissement pluvial.

Dans le cadre du projet de bitumage des rues de 5 villes moyennes du Burkina Faso financé par Taïwan, la ville de Banfora avait bénéficié de 2 600 m de revêtement de voirie en 2006. Mais par manque de financement, ce projet n'avait pas pris en compte l'assainissement pluvial qui était pourtant le corolaire de cet investissement. La municipalité s'était alors organisée pour obtenir auprès de l'Etat 50 000 € pour la réalisation de caniveaux, de petites dalles et de dalots en aménagements complémentaires d'urgence. Toutefois, il restait à réaliser l'assainissement pluvial de la rue principale (Bala Traoré). Pendant la saison des pluies, cette voie restait impraticable, l'eau y stagnait. Les déplacements étaient difficiles, voire impossibles.

C'est dans ce contexte que l'AIMF a mis à contribution son Fonds de Coopération pour mettre en place ce programme d'assainissement pluvial de la rue principale de la ville.

### ○ **Assainir pour préserver la ville des inondations et par ricochet redynamiser les activités commerciales**



Les eaux de pluie constituaient un obstacle aux activités quotidiennes, et par delà, un frein au développement socio-économique. Elles perturbaient la circulation routière et finissaient par transformer en de véritables bourbiers les voies publiques.

Dans d'autres zones, la circulation était quasiment impossible aussi bien pour les piétons que les véhicules. Cela occasionnait le développement d'une pollution avancée par la décomposition de la décharge organique que les eaux de pluie charriaient. Cette situation avait aussi un impact direct sur la santé de la population. L'absence d'ouvrage de drainage pluvial avait entraîné une dégradation désastreuse des voies du fait de l'érosion. L'entretien courant de ces voies occasionnait des charges reconductibles pour le budget communal.

L'objectif de ce projet d'assainissement urbain était de :

- permettre les déplacements en tout temps ;
- faciliter l'économie locale ;
- préserver l'habitat ;
- préserver l'intégrité de la seule voie bitumée de la ville ;
- augmenter les recettes de la Mairie ;
- réduire le taux de maladies hydriques et en particulier le paludisme ;
- améliorer les conditions de vie des ménages et leurs ressources.

Concrètement, le projet a permis les réalisations physiques suivantes :

- construction d'un caniveau d'évacuation des eaux pluviales de 2152 m de longueur d'une profondeur de 1,50 m et d'une largeur de 1,50 m ;
- construction de 204 m de petites dalles devant chaque concession ;
- construction de 54 m de dalots pour les passages des carrefours.

Rappelons que les constructions sont en matériaux locaux, pierre de grès, afin de réduire les coûts et mettre également en valeur les expertises et les techniques locales.

L'impact économique et environnemental de l'ouvrage est manifeste. En effet, l'assainissement a permis de préserver la ville des inondations et a également permis de rendre la circulation plus fluide et par ricochet redynamiser les activités commerciales.

#### ➤ **Burkina Faso : assainissement pluvial de l'avenue du Mogho de Ouagadougou**

Durée du projet : 17 mois (à partir de novembre 2008)

Coût total du projet : 217 000 €

Financement et partenariat : ville de Ouagadougou : 43 000 € ; ville de Bordeaux : 30 000 € ; Agence de l'eau Adour-Garonne : 84 000 € ; AIMF : 60 000 €.

Les habitations de la population riveraine de Ouagadougou étaient inondées en permanence pendant la saison des pluies. Ce qui causait la destruction de son habitat, la prolifération des moustiques du fait de la stagnation des eaux pluviales qui n'étaient pas évacuées rapidement. Le problème de l'assainissement était devenu préoccupant et risquait, si aucune action n'était entreprise, de gagner en gravité avec notamment la densification de l'habitat et l'imperméabilisation des sols.

C'est dans ce contexte que la municipalité a demandé l'appui de l'AIMF pour mettre en œuvre ce programme d'assainissement. Le projet visait plusieurs objectifs :

- permettre les déplacements en tout temps ;
- faciliter l'économie locale ;
- préserver l'habitat ;

- mobiliser les populations concernées à l'assainissement et à l'entretien des équipements ;
- augmenter les recettes de la Mairie ;
- réduire le taux de maladies hydriques ;
- améliorer les conditions de vie des ménages et leurs ressources : diminuer la pauvreté ;
- créer des réflexes citoyens en matière d'assainissement.

Pour mener à bien ce projet d'assainissement, plusieurs actions ont été entreprises :

- évaluation du système d'assainissement dans l'arrondissement de Baskuy ;
- sensibilisation de la population au projet ;
- identification des voies à aménager ;
- planification des opérations après avoir calculé la nécessité de réhabiliter deux caniveaux par voie ;
- préparation et signalisation du chantier ;
- démolition des anciens caniveaux vétustes et de section insuffisante et non réutilisables ;
- construction d'un caniveau secondaire d'évacuation des eaux pluviales débutant sur l'avenue Kdiogo et se terminant au canal du Moro Naaba dans l'arrondissement de Baskuy au secteur 8 sur une longueur de 750 m, une profondeur de 1,50 m et une largeur de 1,50 m ;
- rechargement et reprofilage de la partie de voie non bitumée ;
- construction de 4 ouvrages dallés pour les passages des carrefours (ce caniveau est couvert par des petites dalles devant chaque concession) ;
- suivi de l'opération avec la mise en place d'un comité de quartier.

Situation après assainissement



Rappelons que les études post projet ont révélé qu'avec le drainage de l'eau pluviale, il n'y a plus d'inondation et de destruction de l'habitat en saison des pluies dans cette partie de la capitale. L'état de la voirie est désormais préservé. Du point de vue économique, les recettes municipales ont augmenté en lien avec la baisse du coût de l'entretien de la voirie.

➤ **Togo : assainissement des eaux pluviales, des eaux usées, des déchets de la voie principale et préservation de la ressource en eau potable de la ville de Dapaong**

Durée du projet : 11 mois (à partir d'avril 2009)

Coût total du projet : 85 000 €

Financement et partenariat : ville de Dapaong : 17 000 € ; ville d'Issy les Moulineaux : 15 000 € ; AIMF : 53 000 €.

Le développement accéléré de la ville de Dapaong au cours de ces dernières décennies a été marqué par un décalage entre l'offre et la demande en matière de services urbains. La qualité des services offerts par la municipalité ne répondaient qu'à une minorité d'habitants. L'état de la voirie était fortement dégradé et en saison des pluies plusieurs quartiers étaient inaccessibles et les habitats étaient menacés. La stagnation des eaux perturbait l'activité économique et favorisait également le développement des maladies dont le paludisme.

Plus particulièrement, la rue permettant l'accès principal à la ville n'était pas aménagée occasionnant sa coupure en saison des pluies. Ainsi, l'ensemble du réseau des eaux usées et pluviales, du fait de la configuration du terrain, se déversait dans le lac situé en périphérie de la ville mais, fait particulièrement grave, juste en amont de la prise d'eau de l'usine d'eau potable. La technique et les moyens locaux de traitement ne permettaient pas de répondre totalement à cette pollution, ce qui entraînait une eau distribuée non conforme aux normes de potabilité.

L'ensemble de la ville était concerné puisqu'il s'agissait de réhabiliter d'une part un axe majeur de déplacement et d'autre part de faciliter l'obtention d'eau potable en préservant la ressource. C'est dans ce contexte que la municipalité a sollicité l'appui de l'AIMF pour mettre en place ce programme d'assainissement afin de :

- canaliser et évacuer les eaux de pluie sur l'axe principal de la ville ;
- protéger la prise d'eau potable du lac de la pollution apportée par tous les effluents (eaux usées et pluviales) ;
- faciliter les déplacements et l'activité économique, réduire le taux de maladies dues à l'eau polluée stagnante sur la voie principale ;
- contribuer à la distribution d'une eau de qualité correspondant aux normes internationales de potabilité ;
- créer des activités génératrices de revenus pour les femmes (cultures maraîchères).

Contractèrent, pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions et réalisations ont été effectuées :

- construction de caniveaux et de petits ouvrages (dalots de franchissement des carrefours) ;
- construction de 4 dalots sur la voie qu'empruntent les populations de Cinkansé pour venir en ville (cette rue est un raccourci reliant le grand quartier Nassablé à l'hôpital) ;
- construction d'un caniveau sur 1,4 km ;
- construction de 4 bassins de décantation sur le site de Zavane Arbustine en amont du barrage de Dalwak pour protéger la qualité de l'eau brute (préservation de la ressource en eau) à la prise d'eau de l'usine d'eau potable ;

- curage régulier des bassins pour permettre la fourniture d'eau d'irrigation pour les cultures maraîchères que développent les associations de femmes ;
- construction de 4 centres de dépôts intermédiaires de déchets ménagers de manière à éviter qu'ils soient déposés dans les caniveaux avec le risque de les obstruer ou de les retrouver dans le lac.

### o Impact socio-économique

L'étude menée après le projet confirme qu'en saison des pluies, la voie concernée est praticable. Il n'y a plus d'eau stagnante. Les bacs de dépôts intermédiaires sont utilisés et régulièrement évacués. Les caniveaux ne sont plus obstrués par des ordures ménagères. La qualité de l'eau du lac en amont de la prise d'eau est améliorée et suffisante pour offrir de l'eau potable.

L'étude a révélé également une augmentation de l'activité économique ainsi que celle des recettes de la municipalité dont les capacités de gestion de services publics et de bonne gouvernance sont nettement bonifiées : ramassage des dépôts intermédiaires, entretien des caniveaux et des bassins de rétention.

### ➤ Sénégal : réhabilitation de l'aqueduc de Bango-Khor de Saint-Louis

Durée du projet : 11 mois (à partir de juin 2008)

Coût total du projet : 90 000 €

Financement et partenariat : La municipalité de Saint-Louis : 18 000 € ; ville de Lille : 10 000 € ; AIMF : 62 000 €.

Le projet de réhabilitation de l'aqueduc de Khor-Bango est né du processus Agenda21 Local de la ville de Saint-Louis, notamment dans sa composante « Assainissement ». Grâce à l'appui de la ville de Lille, le projet avait fait l'objet d'une formulation au sein de l'équipe projet Agenda Local 21, logé dans l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis (ADC). Cette intervention de la ville de Lille a permis aussi la mobilisation de l'AIMF comme partenaire stratégique pour le financement du dit projet.

Dans un premier temps l'AIMF avait envoyé une mission d'expertise. L'objet de cette mission était de rencontrer les autorités politiques de la ville, ainsi que les acteurs institutionnels et sociaux (GIE des maraîchers, Conseil de quartier et population) concernés par le projet.

Pour rappel, l'aqueduc de Bango-Khor est une infrastructure hydraulique construite sur 5738 m irrigant plus de 300 jardins. Cet ouvrage qui fut construit en 1947, sous la direction du français Richard VINCENT, était devenu très vétuste : il s'avérait nécessaire de rendre l'ouvrage étanche et d'installer des pompes élévatrices en état de fonctionnement.

Depuis 1976, l'ex SONEES (Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal) a rétrocédé la gestion de l'ouvrage au GIE (Groupement d'Intérêt Economique) des maraîchers qui regroupe les propriétaires et exploitants de jardins et vergers.

Cet ouvrage a une incidence directe sur la vie des populations ; l'eau sert à la fois aux cultures des maraîchers, à l'abreuvement du bétail et à la consommation ménagère quotidienne.

Ainsi, l'aqueduc est le principal canal d'approvisionnement en eau pour toute cette zone périurbaine consacrée à l'agriculture urbaine. Les produits de cette agriculture approvisionnent journalièrement les marchés de Saint-Louis en légumes et fruits frais. Le canal génère des revenus issus du maraîchage pour 6 sous-quartiers. De plus, l'aqueduc sert de digue pour éviter les inondations pendant l'hivernage. La réhabilitation du canal demeurerait donc une priorité pour redynamiser l'économie de cette zone.

Concrètement, le projet a permis les réalisations suivantes :

- reconstitution du remblai de stabilité de part et d'autre de l'ouvrage ;
- curage et nettoyage général du canal ;
- comblement des affouillements sous le radier ;
- réfection des parois latérales en béton fissurées et d'une manière générale de tous les ouvrages en béton ;
- mise en place de petites dalles de couverture à la traversée des villages de Bango et de Khor usine ;
- installation d'une seconde pompe électrique ;
- mise en place d'un GIE des maraîchers, en relation avec la population riveraine, pour l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

#### o **Impact environnemental et socio-économique**

La reprise des activités de l'aqueduc a permis de générer de nombreux emplois chez les populations autochtones composées pour l'essentiel d'agro-pasteurs. L'aqueduc a favorisé la diversification des activités avec la combinaison d'activités agricoles et des activités d'élevage (aviculture, insémination artificielle des bovins, promotion de l'agriculture biologique avec l'utilisation de compost comme fertilisant). L'ensemble de ces activités a largement contribué à l'accroissement des revenus qui participent à la satisfaction des besoins des familles en matière d'alimentation, de santé et d'éducation. En outre, les femmes se sont réellement imposées dans ce contexte par la commercialisation des produits maraîchers et la mise en place de structures mutualistes.

L'aqueduc a également permis l'implantation de pépinières pour le reboisement. Il constitue un pôle d'attraction pour les investissements dans la région en offrant un cadre de vie satisfaisant et des possibilités de développer l'activité maraîchère.

Par ailleurs, cette zone (Bango et Khor) desservie par l'aqueduc est le principal réservoir de bio diversité de la ville. On y retrouve des espèces végétales rares utilisées dans la médecine traditionnelle. Cette zone constitue de fait un véritable poumon vert pour la ville de Saint-Louis.

### **5.3. Equipements publics et marchands pour des villes prospères offrant de meilleurs services et développant des activités génératrices de revenus**

#### ➤ **Bénin : aménagement du carrefour d'accès au marché de Houénoussou à Cotonou construit par l'AFD**

Durée du projet : 39 mois (à partir d'octobre 2007)

Coût total du projet : 197 400 €

Financement et partenariat : La municipalité de Cotonou : 37 400 € ; AIMF : 160 000 €.

Pour son programme d'appui à l'agglomération de Cotonou, l'AFD a financé, entre autres projets, la construction du marché de Houénoussou situé dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Dans le cadre de ce projet, l'AIMF a financé le réaménagement du carrefour donnant accès à cet équipement et l'installation de panneaux solaires. Ce marché d'une capacité de 22 hangars s'étend sur une surface totale de près d'un hectare, dont les espaces bâtis représentent environ 2 500 m<sup>2</sup>.

La réalisation de ce projet a permis d'accueillir environ 350 commerçants répartis entre 320 places sous abri et 33 boutiques, une salle de réunion destinée aux activités associatives et de formation, des locaux techniques et de gestion des déchets et des équipements sanitaires et de réserve. Ce marché moderne comporte une innovation technique axée sur le développement durable : **il s'agit de l'expérimentation de l'énergie solaire afin d'alimenter son éclairage.**

En effet, la construction de ce marché a permis aux habitants d'avoir un cadre assaini, moderne et adéquat pour les activités commerciales. Le réaménagement du carrefour a également permis de fluidifier la circulation et limiter les accidents. En outre, les autorités municipales espèrent, à l'avenir :

- l'accroissement des recettes des marchands ;
- l'augmentation des ressources propres de la ville ;
- l'amélioration du cadre de vie et de circulation des usagers.

#### ➤ **Bénin : construction du marché de Zogbodemey**

Durée du projet : 15 mois (à partir de novembre 2008)

Coût total du projet : 192 000 €

Financement et partenariat : ville de Zogbodemey : 32 000 € ; AIMF : 160 000 €.

Située au centre du Bénin, la commune de Zogbodemey est la porte d'entrée du département du Zou. Les activités économiques majeures sont l'agriculture, le commerce, l'élevage, la pêche et la transformation des produits agricoles. Le marché central est le seul

marché situé dans l'arrondissement urbain de la commune. Il ne disposait pas d'infrastructures nécessaires : eau, sanitaires, étals... Les commerçants et la population étaient donc obligés de se rendre au marché de la commune voisine, Bohicon, ce qui constituait un frein au développement de la commune. C'est dans ce contexte que la municipalité a sollicité l'appui de l'AIMF pour construire le marché central.

Ce projet d'équipement marchand avait plusieurs objectifs :

- redynamiser le marché central en facilitant l'accès aux services marchands ;
- accroître le pouvoir d'achat des populations en facilitant l'écoulement des produits (surtout agricoles) ;
- sécuriser les biens et les personnes ;
- améliorer l'hygiène des aliments ;
- améliorer les recettes de la municipalité ;
- améliorer les conditions de vie des populations par le développement de structures économiques et celui de l'économie locale ;
- réduire la pauvreté en créant des emplois.

Ainsi, pour répondre concrètement à ces objectifs cités ci-haut, plusieurs actions ont été entreprises :

- information de la population et des commerçants ;
- élaboration du dossier d'appel d'offres ;
- création d'une commission d'appel d'offres ;
- suivi de l'activité et son entretien ;
- formation du comité de maintenance et de gestion ;
- construction de 10 hangars ;
- construction de 8 modules de 3 boutiques, d'une boucherie, de 2 latrines composées de 4 cabines et d'une clôture.

#### o **Un programme qui crée des emplois et redynamise tout un secteur**

Les études post projet ont montré que la construction de ce marché a un impact direct sur plus de 380 commerçantes, 190 commerçants et 205 gros producteurs.

Ces études mentionnent également que les autorités municipales espèrent dans un avenir proche d'autres résultats positifs, notamment :

- augmentation du recouvrement des taxes et impôts pour la municipalité ;
- amélioration du rendement des commerçants ;
- création de nouveaux emplois ;
- sécurisation des personnes et de leurs biens ;
- accroissement du pouvoir d'achat, de la production agricole, donc une diminution de la pauvreté ;
- amélioration de l'hygiène alimentaire et diminution des maladies.

➤ **Niger : extension du marché central de Diffa**

Durée du projet : 15 mois (à partir de novembre 2008)

Coût total du projet : 145 000 €

Financement et partenariat : ville de Diffa : 24 000 € ; AIMF : 121 000 €.

Dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des populations de la ville dont le nombre d'habitants s'élève à plus de 36 000 personnes, la commune urbaine de Diffa avait sollicité en 2008 l'appui de l'AIMF pour un programme d'aménagement de son marché central.

Ce programme de création des infrastructures, autant économiques, marchandes que sociales, avait pour objectifs de contribuer à sécuriser les biens et les personnes, mais aussi de répondre à la demande croissante de mise en place d'emplacements commerciaux, de création d'emplois et d'amélioration des recettes municipales. Pour ce faire, pour répondre à ce besoin, plusieurs infrastructures ont été réalisées :

- deux files de 36 boutiques,
- une infirmerie,
- un bloc sanitaire,
- un poste de contrôle.

○ **Une évaluation de l'impact social et économique du projet à la fin des travaux avec des résultats éloquentes**

Sur le plan économique, le phénomène d'urbanisation de la ville de Diffa s'est observé par une demande croissante d'approvisionnement en biens et services du marché central. Il a été constaté que les infrastructures existantes n'étaient plus à même de répondre aux besoins des consommateurs. Les travaux effectués ont permis la réalisation des infrastructures marchandes qui ont facilité l'alimentation du marché central de Diffa tout en répondant aux besoins des citoyens.

Ces différentes infrastructures réalisées ont favorisé la création d'un nombre élevé d'emplois dans les structures autant marchandes que sociales. Ainsi, avec la modernisation du marché et le volume des activités, les propriétaires des boutiques ont été obligés de recruter des employés pour différentes tâches : commercialisation des produits, approvisionnement, entretien des lieux et gardiennage. C'est dans ce contexte que beaucoup d'emplois ont été créés surtout pour les jeunes. On dénombre 49 jeunes recrutés pour ces différents services.

En outre, l'infirmerie construite emploie 3 personnes pour ses différents services. La mairie a également recruté 3 policiers permanents pour la sécurité des biens et services. Aussi, le service de nettoyage, confié à un tiers pour une gérance libre, emploie 2 personnes pour ses activités.

En somme, la réalisation de ces infrastructures sociales et marchandes a permis la création de 58 emplois directs. Il y a aussi des emplois secondaires et indirects créés dont le nombre est important.

Notons également l'amélioration des recettes de la municipalité de Diffa. Depuis la mise en fonctionnement de ces différentes infrastructures marchandes, la trésorerie communale a

observé une amélioration croissante de ses recettes à partir des revenus dégagés par la location des boutiques aux usagers et la perception des impôts. La mairie de Diffa a engagé 2 percepteurs supplémentaires pour ces nouvelles boutiques. Une boutique contribue en moyenne une somme de 188 000 frs CFA par mois à la trésorerie municipale.

Pour répondre aux besoins des visiteurs du marché central de Diffa et aux populations environnantes en termes d'accès aux soins de santé, le bloc infirmerie qui comprend une salle de consultation, une salle de soins, une chambre de garde, des toilettes et un hall d'attente, offre des premiers soins de santé curatifs. En cas de maladie qui dépasse sa compétence, l'infirmerie oriente les malades vers les grandes formations sanitaires du centre urbain.

Pour améliorer l'hygiène du marché, des toilettes ont été construites. Les usagers sont sensibilisés aux règles d'une hygiène élémentaire.

➤ **Niger : construction de la gare routière de la ville de Tahoua**

Durée du projet : 15 mois (à partir de novembre 2008)

Coût total du projet : 130 000 €

Financement et partenariat : ville de Tahoua : 26 000 € ; AIMF : 104 000 €.

La Communauté urbaine de Tahoua (CUT) a été créée en 2002 et comprend environ 120 000 habitants. Outre les activités agricoles et pastorales la population pratique le commerce et l'artisanat. Mais ces activités n'amélioraient pas la situation de celle-ci. Parmi les multiples contraintes qui empêchaient le développement, on peut citer l'insuffisance alimentaire, l'industrie embryonnaire, le manque d'électricité, etc. Pour y remédier, la municipalité avait identifié dans son programme pluriannuel d'investissement la déficience des infrastructures marchandes et particulièrement l'absence d'une réelle gare routière ; l'ancienne gare étant trop exigüe et ne répondant pas aux normes de sécurités élémentaires pour les voyageurs, les transporteurs et les commerçants.

La CUT avait identifié en 2003 un terrain de 4 ha situé à l'est de la ville sur la route goudronnée qui relie Tahoua à Birni N'Konni pour construire la gare routière. Elle avait construit la clôture, un canal d'évacuation des eaux pluviales et une piste d'accès, grâce à l'aide de la coopération allemande. Mais faute de financement, la 2ème phase du projet n'avait pas pu être réalisée ; l'équipement initial était inutilisé et commençait à se dégrader. C'est dans ce contexte que la Ville a sollicité l'appui de l'AIMF pour construire cette gare routière moderne afin de :

- faciliter les déplacements et développer les transports avec une meilleure sécurité de contrôle des véhicules ;
- sécuriser les transports et améliorer les conditions de prise en charge et de voyage des usagers ;
- lutter contre la pauvreté ;
- créer des commerces pour redynamiser l'économie locale ;
- augmenter les ressources de la CUT ;
- créer des emplois (gardiens, percepteurs...).

## o Des actions concrètes pour soutenir le développement économique municipal



La première phase de la construction de la gare routière a été réalisée à travers le PRIU (Programme de Renforcement des Infrastructures Urbaines) sur financement de la GTZ (coopération allemande). Ce programme qui a contribué entre autres à la construction des écoles et des routes était arrivé à son terme après la construction de la clôture de la nouvelle gare routière.

L'appui de l'AIMF a permis d'achever l'ouvrage et de rendre la gare routière opérationnelle en procédant à :

- la mise en place des réseaux : eau, assainissement et électricité ;
- la construction des bureaux des chefs de ligne, des boutiques, d'un bloc sanitaire et d'un poste de contrôle ;
- la création et construction d'un hall voyageur ;
- l'information et sensibilisation des usagers et du personnel concerné : transporteurs, chefs de ligne, dirigeants syndicaux et commerçants.

Signalons qu'à la fin des travaux, la municipalité avait engagé des investissements supplémentaires décidés par le conseil municipal dans le but de fructifier les activités commerciales sur ce nouveau site tout en créant un nombre croissant d'emplois.

Ces investissements supplémentaires sont la construction de nouvelles boutiques pour un total de 108, le branchement électrique à haut débit, la construction d'un bureau de syndicalistes, la construction d'une mosquée.

La CUT a également poursuivi les actions d'information et de sensibilisation des usagers, des transporteurs, des chefs de ligne, des dirigeants syndicaux et commerçants.

Après l'achèvement de ces travaux supplémentaires qui se sont poursuivis jusqu'en août 2010, la nouvelle gare de Tahoua est actuellement fonctionnelle. Elle a ainsi contribué à la création d'un millier d'emplois pendant sa construction. Avec ses grandes surfaces, il n'y a plus de chargements anarchiques dans la ville. Le poste de police est désormais fonctionnel et ses éléments veillent à la sécurité des biens et des personnes sur cet espace. Cette nouvelle donne a dopé l'économie locale. Les recettes municipales sont aussi en hausse.



## Bilan et caractérisation de la coopération décentralisée dans le secteur Eau et Assainissement



Synthèse

Vincent Dussaux & Céline Noblot (pS-Eau), Avril 2010

Le programme Solidarité Eau (pS-Eau) a réalisé pour le compte de l'Agence Française de Développement un bilan des actions de coopération décentralisée menées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement entre 2007 et 2009 et soutenues par les collectivités territoriales, EPCI<sup>1</sup> et Agences de l'eau dans les pays en développement. L'étude a ainsi porté sur environ 300 acteurs et 650 actions.

### 1/ Une mobilisation financière importante et croissante

#### Montants affectés à la coopération décentralisée E&A

La coopération décentralisée E&A représente environ 18 millions d'euros mobilisés en 2009 (contributions financières et valorisations des moyens affectés). Cela représente environ 8,5% de l'Aide Publique au Développement française dans ce secteur (calculé sur les données en 2007). Les montants affectés à la coopération décentralisée E&A ont augmenté de 22% entre 2007 et 2009.

#### L'impact de la loi Oudin

L'application de la loi Oudin adoptée le 9 février 2005 a permis la mobilisation directe de 13,2 millions d'euros en 2009, soit 75% du total investi dans des actions de coopération décentralisée E&A.

Les engagements issus de la mise en application de la loi Oudin se répartissent à peu près dans le même volume entre les agences de l'eau d'une part et les collectivités et syndicats d'autre part.

Cependant, les collectivités territoriales utilisent toujours leur budget général (loi Thiollière) de façon importante (50% des engagements sur 2007-2009 hors agences et syndicats) pour financer leurs actions E&A.

Globalement, on constate que la loi Oudin n'a pas entraîné la substitution d'un mode de financement par un autre. Au contraire, la loi Oudin a permis de compléter les outils d'intervention en coopération décentralisée E&A, avec pour effet une augmentation des contributions et la création de dispositifs et d'actions spécifiques à l'eau et à l'assainissement.

Selon les interprétations, une application « totale » de la loi Oudin permettrait de mobiliser un maximum théorique compris entre 60 M€ et 120 M€ par an. Mais une généralisation « réaliste », prenant en considération les facteurs limitant l'application de la loi Oudin, permet d'estimer le potentiel disponible à environ 30 M€ par an.<sup>2</sup>

#### Effet levier : les cofinancements de la coopération décentralisée E&A

Les actions de coopération décentralisée mobilisent toujours plusieurs cofinancements (en moyenne 3 partenaires financiers par projet).

Les principaux partenaires financiers de la coopération décentralisée E&A (en nombre de cofinancements alloués) sont les agences de l'eau, d'autres collectivités territoriales (fonds de soutien) ainsi que le MAEE.

En moyenne, 1 euro apporté par une collectivité permet de mobiliser 3 euros de cofinancement.

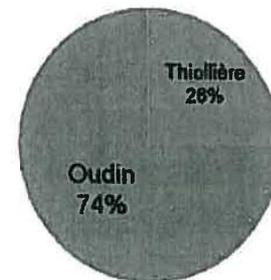


Figure 1 : Répartition des contributions de la coop. déc. E&A entre loi "Oudin" et loi "Thiollière"

<sup>1</sup> Etablissements Public de Coopération Intercommunale (syndicat des eaux, communauté de communes, etc.)

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur les calculs, voir le rapport d'étude complet.

## 2/ Qui sont les acteurs de la coopération décentralisée E&A ?

Sur la période 2007 – 2009, environ 300 acteurs de coopération décentralisée sont engagés dans des actions portant sur l'eau et l'assainissement. Le nombre d'acteurs engagés est en augmentation significative depuis ces 3 dernières années.

### Répartition des contributions par type d'acteur

Les agences de l'eau sont les premiers contributeurs de la coopération décentralisée E&A (40% des engagements 2007-2009). Les grandes villes représentent 18% des engagements totaux avec des implications importantes en moyenne (environ 75 000 € par an).

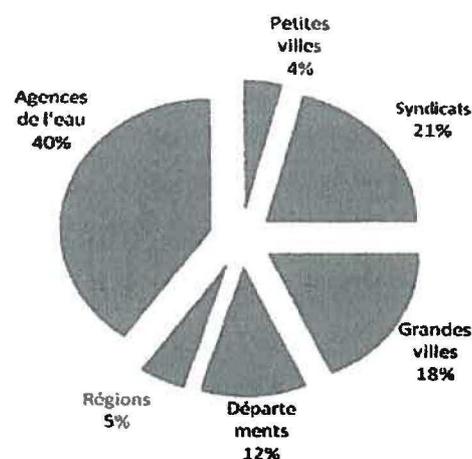


Figure 2 : Répartition des contributions financières 2007-2009 par type d'organismes

### Répartition géographique des acteurs

Le bassin Seine Normandie concentre la moitié des engagements sur la période 2007-2009. Il regroupe des acteurs franciliens apportant des contributions conséquentes (SEDIF, SIAAP, Agence de l'Eau Seine Normandie, Ville de Paris, AIMF et départements franciliens). Parmi les autres zones actives en matière de coopération décentralisée E&A, on distingue la Région Rhône-Alpes, la Région Bretagne et l'axe rhénan.

### Les principaux contributeurs

88% des contributions 2007-2009 à la coopération décentralisée E&A proviennent de 20 organismes (parmi lesquels les 6 agences de l'eau), de différents types (Régions, Départements, Villes, Association de collectivités).

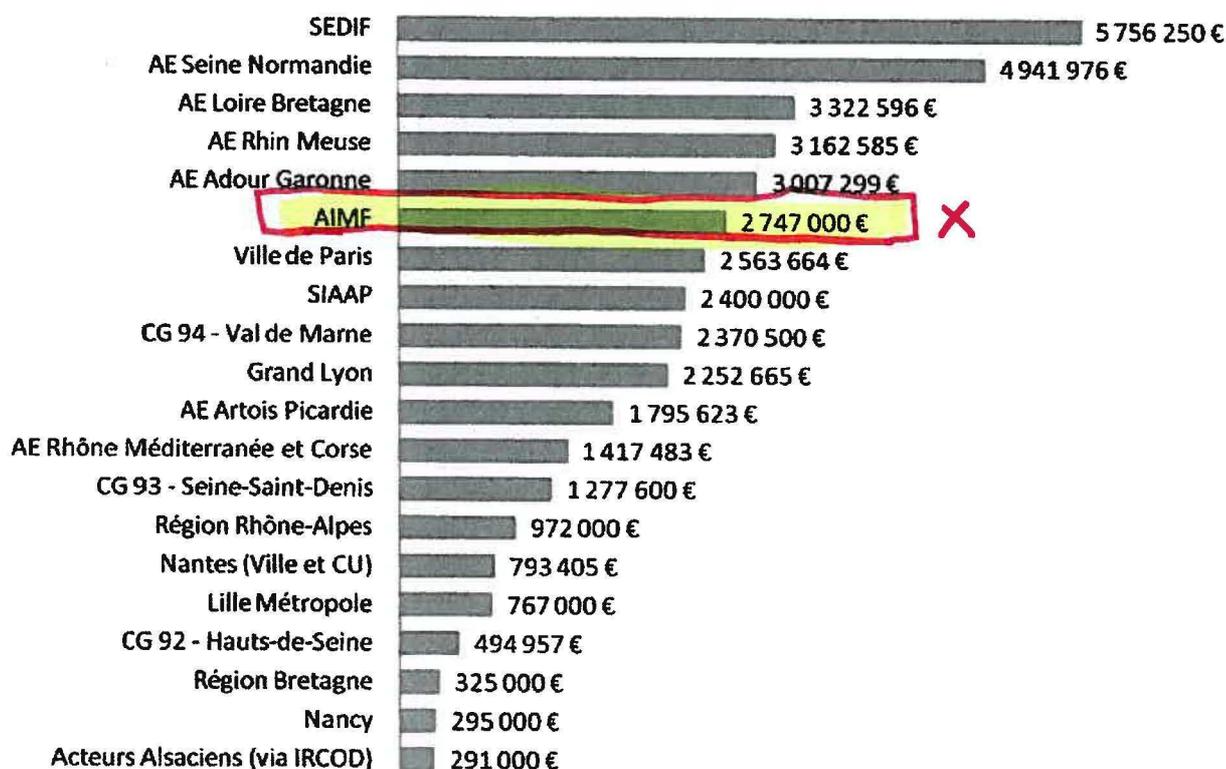


Figure 3 : Les 20 principaux contributeurs à la coopération décentralisée E&A : moyenne annuelle des contributions financières et valorisées sur 2007-2009

### 3/ Des collectivités impliquées à des degrés divers dans la mise en œuvre de leurs actions

On distingue deux principaux types d'intervention :

- Le soutien financier à des actions de solidarité internationale : fonds de soutien territoriaux, fonds de soutien sectoriels ou participation financière ponctuelle  
=> 100 acteurs concernés, 518 actions recensées, 12,5 M€ mobilisés en 2009
- Les partenariats de collectivité à collectivité (via une convention de coopération décentralisée)  
=> 107 acteurs concernés, 134 actions recensées, 4,6 M€ mobilisés en 2009.

#### Actions de solidarité internationale

---

Une trentaine d'organismes, principalement des conseils généraux et régionaux, ont mis en place un système d'appel à projets pour soutenir des acteurs de leur territoire (associations ou collectivités) dans leur action internationale.

D'un organisme à l'autre, les critères d'éligibilité et l'aide apportée diffèrent : le montant des subventions allouées varie fortement d'un organisme à un autre, allant de 1 000€ à 100 000€, se situant en moyenne autour de 10 000 €.

Avec la mise en application de la Loi Oudin, plusieurs fonds de soutien spécifiquement dédiés aux domaines de l'eau et de l'assainissement ont été créés. Ces dispositifs concernent notamment les six agences de l'eau et plusieurs grandes agglomérations ou syndicats des eaux.

#### Partenariats de collectivité à collectivité

---

Les interventions de type partenariats de collectivité à collectivité se différencient selon leur niveau d'engagement dans le pilotage ainsi que dans la mise en œuvre des actions, qui peut ou non mobiliser les compétences internes (services techniques notamment).

Dans le cadre de ces partenariats, le recours à des acteurs associatifs en France est largement répandu afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi de l'action et/ou compléter l'expertise mobilisable au Nord.

L'évolution des modes d'intervention tend vers une implication de plus en plus forte des acteurs de la coopération décentralisée tant en terme de pilotage et suivi des actions (renforcement des capacités de pilotage en interne) qu'en terme de mobilisation de leurs compétences et savoir-faire spécifiques (recentrage des actions sur les cœurs de métiers : gestion d'un service public, intercommunalité, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, etc.).

### 4/ Des actions concentrées sur l'Afrique francophone et qui privilégient l'assainissement et le renforcement des capacités

#### Sous-secteur, milieu d'intervention et type d'activités

---

Les collectivités territoriales fortement impliquées s'orientent préférentiellement :

- vers des actions portant sur le secteur de l'assainissement (84% des actions de coopération décentralisée conduites en direct comprennent un volet majeur d'assainissement, contre 51% pour l'eau potable),
- vers des actions en milieu urbain (65% des actions de coopération décentralisée conduites en direct ont lieu en milieu urbain, contre 22% en milieu rural),
- vers des activités de renforcement des capacités et d'appui institutionnel (90% des actions de coopération décentralisée conduites en direct comprennent un volet majeur de renforcement des capacités contre 51% pour un volet majeur de réalisation d'équipements).

Les actions de coopération décentralisée à l'initiative des collectivités qui confient le pilotage à des partenaires associatifs portent a contrario plus sur l'eau potable, sur le rural, et sur la réalisation d'équipements.

## Zones géographiques d'intervention

Les zones d'intervention privilégiées de la coopération décentralisée E&A sont l'Afrique de l'Ouest francophone et Madagascar. Sur ces zones, la coopération décentralisée représente une part très significative de l'Aide Publique au Développement française pour l'eau et l'assainissement (de 20 à 50%).

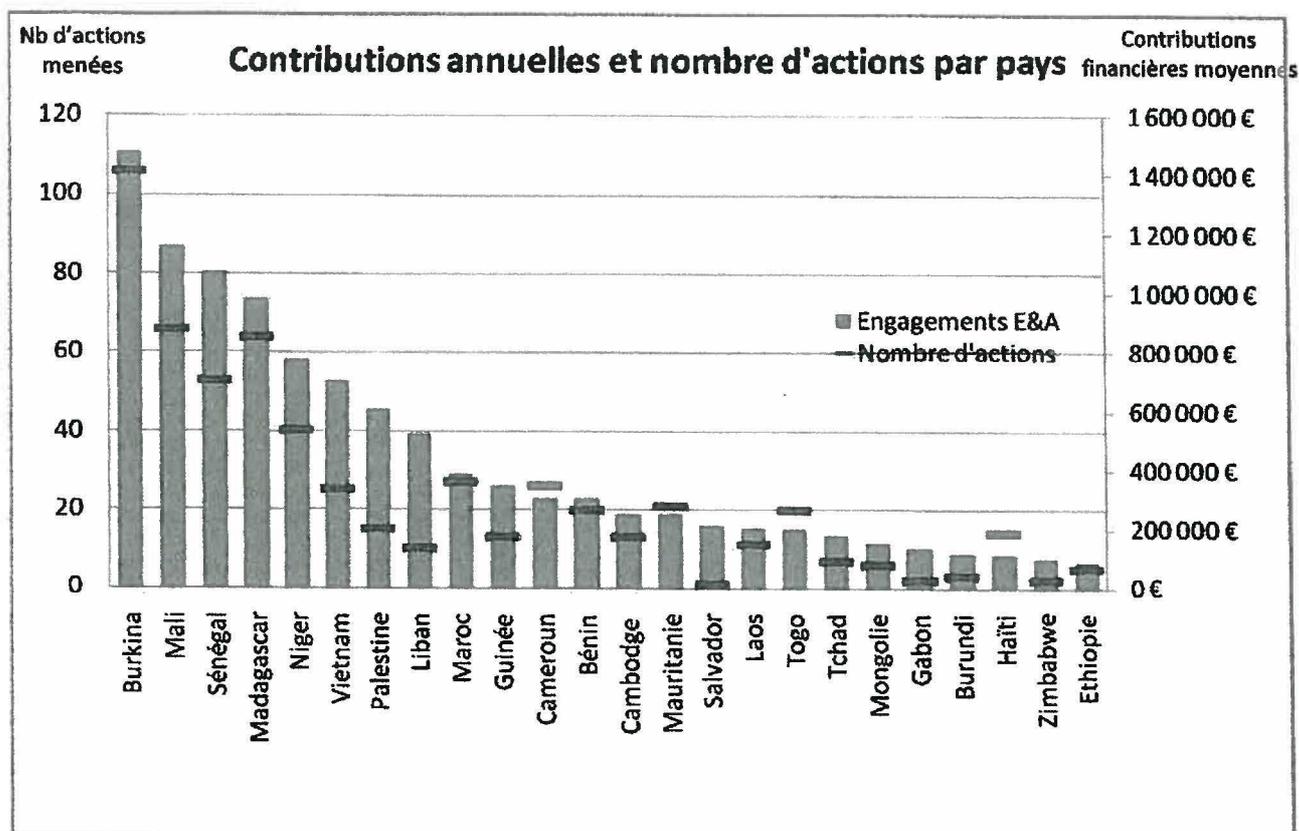


Figure 4 : contributions moyennes à la coopération décentralisée E&A par pays, calculée sur la période 2007-2009, et nombre de projets menés sur la période.

## ANNEXES

### 1. La présence du Secrétariat permanent dans les villes : tableaux synoptiques des missions de 2010

janv. 2010	Ven 01/01	Sam 02/01	Dim 03/01	Lun 04/01	Mar 05/01	Mer 06/01	Jeu 07/01	Ven 08/01	Sam 09/01	Dim 10/01	Lun 11/01	Mar 12/01	Mer 13/01	Jeu 14/01	Ven 15/01	Sam 16/01	Dim 17/01	Lun 18/01	Mar 19/01	Mer 20/01	Jeu 21/01	Ven 22/01	Sam 23/01	Dim 24/01	Lun 25/01	Mar 26/01	Mer 27/01	Jeu 28/01	Ven 29/01	Sam 30/01	Dim 31/01
	M. AM																														
BAILLET Pierre							(1)										(3)														(8)
RENNO Jean-Marie																					(4)										(9)
LEUVREY Bruno																			(5)												
DAVID Jean-Pierre																			(5)												
JABOEUF Laurent						(1)																	(6)						(7)		

#### Manifestations internationales organisées par le Secrétariat permanent

Commission n°3 :  
"Formation et mise en réseau des personnels municipaux"

(2)

- (1) Ouagadougou, Première réunion du Comité de pilotage du projet du Burkina Faso / Côte d'Ivoire financé par l'Union européenne  
 (2) Projet financé par le MEN, séminaire de Cotonou "Gestion des établissements publics de proximité dans un cadre déconcentré"  
 (3) Nouakchott, Première mission d'un Secrétaire permanent en Mauritanie. Identification de projets, suivi des projets en cours.  
 (4) Niamey, Informatisation des services financiers  
 (5) Paris, Journée "projets eau"  
 (6) Paris, Réunion Commission Europe AFCCRE  
 (7) Chisinau, Maison des Savoires  
 (8) Hammamet, Rencontre avec l'AUF : villes durables  
 (9) Ouagadougou, informatisation des services financiers

fév. 2010	Lun 01/02	Mar 02/02	Mer 03/02	Jeu 04/02	Ven 05/02	Sam 06/02	Dim 07/02	Lun 08/02	Mar 09/02	Mer 10/02	Jeu 11/02	Ven 12/02	Sam 13/02	Dim 14/02	Lun 15/02	Mar 16/02	Mer 17/02	Jeu 18/02	Ven 19/02	Sam 20/02	Dim 21/02	Lun 22/02	Mar 23/02	Mer 24/02	Jeu 25/02	Ven 26/02	Sam 27/02	Dim 28/02		
	M. AM	M. AM																												
BAILLET Pierre			(3)	(4)												(6)			(7)											
RENNO Jean-Marie		(1)																												
LEUVREY Bruno											(5)					(6)											(12)			
DAVID Jean-Pierre																									(10)					
JABOEUF Laurent	(2)		(3)																(8)	(9)										
GUILLAUME Julie																(6)										(11)				

- (1) Ouagadougou, informatisation des services financiers  
 (2) Bruxelles, Réunion de cadrage Palerme II  
 (3) Bruxelles, Réunion de préparation des Journées européennes du Développement 2010, Réunion de la Platforma  
 (4) Lausanne, Préparation de l'Assemblée générale  
 (5) OIF, réunion Haïti, Cabinet du Secrétaire général  
 (6) CUF : réunion coopération décentralisée Haïti  
 (7) Comité de pilotage  
 (8) Commission économique OIF  
 (9) CUF, Projet Burkina Faso/Côte d'Ivoire  
 (10) Bamako, 1er Forum sur le développement urbain. Suivi des projets  
 (11) Lyon, Comité d'organisation des Etats généraux décentralisés de la Francophonie  
 (12) Agadir, suivi du séisme de Port-au-Prince

mars 2010	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 06/03	Dim 07/03	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 13/3	Dim 14/3	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 20/03	Dim 21/03	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 27/03	Dim 28/03	Lun	Mar	Mer	31/03	
	01/03	02/03	03/03	04/03	05/03			08/03	09/03	10/03	11/03	12/03			15/03	16/03	17/03	18/03	19/03			22/03	23/03	24/03	25/03	26/03			29/03	30/03			
	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
BAILLET Pierre				(2)						(3)		(5)								(10)						(8)							
RENNO Jean-Marie	(1)																																
LEUVREY Bruno																								(9)									
DAVID Jean-Pierre																																	
JABOEUF Laurent				(2)							(4)													(7)		(8)							
GUILLAUME Julie										(3)																(8)							
Réunion Commission permanente												(6)																					

- (1) NDjaména, suivi des projets d'informatisation des services de la mairie  
(2) Bruxelles  
(3) Brazzaville, Comité de pilotage PARECC (projet européen)  
(4) Bucarest, Séminaire de Platforma  
(5) Liège, préparation réunion du Bureau  
(6) Réunion de la commission permanente n°2, Lausan ne "Développement urbain durable"  
(7) Bruxelles, Lancement du Processus de Palerme II  
(8) Liège, Séminaire sur le processus de Palerme II et Réunion du Bureau de l'AIMF  
(9) Fort de France, réunion des collectivités territoriales du monde sur Haïti  
(10) "Francophonie à Strasbourg", Table ronde.

avril 2010	Jeu	Ven	Sam 03/04	Dim 04/04	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 10/04	Dim 11/04	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 17/04	Dim 18/04	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 24/04	Dim 25/04	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven		
	01/04	02/04			05/04	06/04	07/04	08/04	09/04			12/04	13/04	14/04	15/04	16/04			19/04	20/04	21/04	22/04	23/04			26/04	27/04	28/04	29/04	30/04		
	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
BAILLET Pierre																														(5)		
RENNO Jean-Marie												(3)																				
DAVID Jean-Pierre																													(4)			
JABOEUF Laurent																																
GUILLAUME Julie	(1)																															

- (1) Lyon, Etats généraux de la Francophonie  
(2) Séminaire Ouagadougou : renforcement des capacités des Associations nationales d'autorités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire  
(3) Sénégal : suivi des projets d'information des services financiers  
(4) Fonds de Coopération, suivi des projets des villes d'Abomey, Zogbodomey et Porto-Novo (Bénin)  
(5) ACDI, FMC, UMQ

mai 2010	Sam 01/05	Dim 02/05	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 08/05	Dim 09/05	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 15/05	Dim 16/05	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 22/05	Dim 23/05	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 29/05	Dim 30/05	Lun	
			03/05	04/05	05/05	06/05	07/05			10/05	11/05	12/05	13/05	14/05			17/05	18/05	19/05	20/05	21/05			24/05	25/05	26/05	27/05	28/05			31/05	
	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
BAILLET Pierre					1																								5			
LEUVREY Bruno																																
DAVID Jean-Pierre					7								2																		10	
JABOEUF Laurent																																
GUILLAUME Julie												8																				

**Manifestations internationales organisées par le Secrétariat permanent**

Commission n°3 : "Formation et mise en réseau des personnels municipaux"																																
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- (1) Brest, Assemblée générale de l'Association pour l'Education et la Recherche en Aménagement Urbain (APERAU)  
(2) Fonds de Coopération, suivi des projets des villes de Kaolack, Saint-Louis (Sénégal), Cap Vert  
(3) Participation de l'AIMF à la mission officiel de prise contact de l'OIF en Haïti  
(4) La Rabada (Espagne), comité de pilotage Platforma et Conférence  
(5) Lyon, 10ème anniversaire de l'Iramond et 10èmes entretiens de la Francophonie, "La Francophonie et la langue française face à la mondialisation"  
(6) Cotonou, Projet financé par le MEN, séminaire "Projets pédagogiques dans le dialogue ville-école"  
(7) Conférence sur "des questions à propos de l'eau : pour qui, pour quoi, pour quand, pour où ?" (AUF et Cité internationale universitaire de Paris)  
(8) Lyon  
(9) Bruxelles, réunion préparatoire des Assises de la coopération décentralisée  
(10) Bruxelles

juin 2010	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 05/06	Dim 06/06	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 12/06	Dim 13/06	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 19/06	Dim 20/06	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 26/06	Dim 27/06	Lun	Mar	Mer	
	01/06	02/06	03/06	04/06			07/06	08/06	09/06	10/06	11/06			14/06	15/06	16/06	17/06	18/06			21/06	22/06	23/06	24/06	25/06			28/06	29/06	30/06	
	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.
BAILLET Pierre				1																											3
LEUVREY Bruno														2												5					7
DAVID Jean-Pierre											6																				
JABOEUF Laurent			4																											3	

(1) Lausanne : préparation Assemblée générale  
(2) Lafayette : Première table de concertation sur l'appui conseil des élus locaux haïtiens  
(3) Rencontre de Grand Bassam (projet Burkina Faso - Côte d'Ivoire) et séminaire de formation des autorités locales de Côte d'Ivoire  
(4) Bamako, Séminaire régional organisé par la Commission européenne dans le cadre du dialogue sur la participation des Autorités locales dans la coopération européenne  
(5) Bangui, projet européen  
(6) Luxembourg, Rencontre OIF, capitales européennes  
(7) Nantes, réunion Haïti

juillet 2010	Jeu	Ven	Sam 03/07	Dim 04/07	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 10/07	Dim 11/07	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 17/07	Dim 18/07	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 24/07	Dim 25/07	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 31/07	
	01/07	02/07			05/07	06/07	07/07	08/07	09/07			12/07	13/07	14/07	15/07	16/07			19/07	20/07	21/07	22/07	23/07			26/07	27/07	28/07	29/07	30/07		
	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM
BAILLET Pierre				1										F	F																	
RENNO Jean-Marie														F	F																	

(1) Erevan  
(2) Bamako, projet état civil  
(3) Yaoundé et Douala, informatisation des services financiers

août 2010	Dim 01/08	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 07/08	Dim 08/08	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 14/08	Dim 15/08	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 21/08	Dim 22/08	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 28/08	Dim 29/08	Lun	Mar
		02/08	03/08	04/08	05/08	06/08			09/08	10/08	11/08	12/08	13/08			16/08	17/08	18/08	19/08	20/08			23/08	24/08	25/08	26/08	27/08			30/08	31/08
	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.
BAILLET Pierre														1																	

1) Casablanca (rencontre avec le Président des ONG francophones)

sept 2010	Mer	Jeu	Ven	Sam 04/09	Dim 05/09	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 11/09	Dim 12/09	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 18/09	Dim 19/09	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 25/09	Dim 26/09	Lun	Mar	Mer	Jeu	
	01/09	29/09	03/09			06/09	07/09	08/09	09/09	10/09			13/09	14/09	15/09	16/09	17/09			20/09	21/09	22/09	23/09	24/09			27/09	28/09	29/09	30/09	
	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.	AM	M.
BAILLET Pierre																1															
RENNO Jean-Marie																1															3
LEUVREY Bruno																															

1) Alexandrie, séminaire sur "les finances locales, moteur de progrès"  
2) Bangui, Premiers ateliers de la coopération décentralisée  
3) Lomé, informatisation des services financiers  
4) Lausanne, préparation AG

octobre 2010	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	01/10	02/10	03/10	04/10	05/10	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10	11/10	12/10	13/10	14/10	15/10	16/10	17/10	18/10	19/10	20/10	21/10	22/10	23/10	24/10	25/10	26/10	27/10	28/10	29/10	30/10	31/10
	M.	A.M.	M.																												
BAILLET Pierre			2	3	4																6					9					
RENNO Jean-Marie			1																		6										
LEUVREY Bruno																					6					9					
DAVID Jean-Pierre				4									5								6										
ARDESI Ariana				4																	6										
JABOEUF Laurent															7						6						8				
GUILLAUME Julie																					6					9					

nov 2010	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar
	01/11	02/11	03/11	04/11	05/11	06/11	07/11	08/11	09/11	10/11	11/11	12/11	13/11	14/11	15/11	16/11	17/11	18/11	19/11	20/11	21/11	22/11	23/11	24/11	25/11	26/11	27/11	28/11	29/11	30/11
	M.	A.M.																												
BAILLET Pierre	F	F										F	F																	4
RENNO Jean-Marie	F	F										F	F			2														
LEUVREY Bruno	F	F									F	F				3														
JABOEUF Laurent	F	F		1							F	F													6					
GUILLAUME Julie	F	F									F	F					5													

déc 2010	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
	01/12	02/12	03/12	04/12	05/12	06/12	07/12	08/12	09/12	10/12	11/12	12/12	13/12	14/12	15/12	16/12	17/12	18/12	19/12	20/12	21/12	22/12	23/12	24/12	25/12	26/12	27/12	28/12	29/12	30/12	31/12
	M.	A.M.	M.																												
BAILLET Pierre		1																													
RENNO Jean-Marie																5															
ARDESI Ariana																															
JABOEUF Laurent																															
GUILLAUME Julie																															

## 2. L'aide à l'accès aux financements internationaux : synopsis des projets des collectivités locales francophones financés par la Commission Européenne et soutenus par l'AIMF

2010					
TITRE	PAYS	DESCRIPTION	PARTENAIRES	MONTANT TOTAL	DUREE
<b>Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud Sud</b>	Cameroun République centrafricaine Congo (Brazzaville)	Renforcement des échanges d'expertises et d'expériences et de bonnes pratiques entre les trois communes et les associations faitières Réalisation de l'adressage des trois communes en lien avec le recensement des activités taxables Modernisation de la gestion comptable et financière des trois communes Renforcement de la coopération entre les autorités locales et les services fiscaux de l'Etat	AIMF* Bangui Douala Pointe Noire	1 500 000 €	36 mois
<b>Développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire</b>	Côte d'Ivoire	Sensibilisation des différents acteurs du projet en vue d'une approche participative et intégrée Création matérielle et juridique des intercommunales ; Renforcement des capacités des animateurs des intercommunales et des élus locaux	UVICOCI* AIMF Université des collectivités (CI) BNETD (CI) PDM (Bénin)	512 000 €	36 mois
<b>Projet participatif d'aménagement du secteur 20 de Ouagadougou et du quartier Ahouansori de Cotonou</b>	Burkina Faso Bénin	Réhabilitation des infrastructures scolaires et médicales Construction de marchés Formation des associations de femmes Extension de l'éclairage public, et des réseaux d'eau potable Renforcement des conseils de quartiers Mise en place d'échanges entre les conseils de quartiers de Ouagadougou et Cotonou	Ouagadougou* Cotonou AIMF Association des jeunes de Sig Noghin à Ouagadougou Communauté de développement du quartier de Ahouansori (Cotonou)	1 400 000 €	24 mois

2009					
Titre	Pays	Description	Partenaires	Montant total	Durée
<b>Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement</b>	Burkina Faso Côte d'Ivoire	Rencontres entre élus ivoiriens et burkinabés Renforcement des associations nationales de CL Renforcement des collectivités locales des deux pays Développement de la coopération tripartite Europe-Burkina-Côte d'Ivoire	AIMF* Ass. Districts et Départ. de CI Union Villes et communes CI Ass. Maires du BF Ass. Régions du BF Ville de Ouagadougou Université des Collectivités (CI) Cités Unies France	1 113 000 €	36 mois
<b>Patrimoine culturel et développement local</b>  <b>Renforcement des capacités des autorités locales d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la protection et de la valorisation durables du patrimoine culturel</b>	Bénin Cap Vert Côte d'Ivoire Mali Mauritanie Sénégal	Etat des lieux, analyse Mise en œuvre de formations pour les CL Stages longue durée pour les techniciens du patrimoine Séminaires de formations multiacteurs Communication diffusion (site internet, publication, réseau des villes patrimoniales)  Réseau des villes patrimoniales africaines	AIMF* Associations nationales des villes du Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Sénégal et PDM (Bénin) Villes de Bamako, Nouakchott, Praia, Grand Bassam  Ecole du Patrimoine Africain Universités de Nouakchott, Dakar, et Bamako  UNESCO (centre du patrimoine mondial) et ong CraTerre	839 000 €	36 mois
<b>Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux</b>	Togo	Formation des agents techniques des communes à la conception, à la réalisation, à la mise en œuvre et au suivi des Plans de Développement Communaux sur les Services Essentiels	Union des Communes du Togo * les 21 communes du Togo AIMF	72 252 €	30 mois
<b>Appui à la mise en œuvre de plans de développement communaux intégrés prenant en compte les problématiques d'eau, d'assainissement et de santé</b>	République centrafricaine	Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique Identification des acteurs Formations dans les trois communes Séminaires de suivi et mise en place d'un service municipal de santé dans les trois communes	AIMF* Association des maires de Centrafrique Bangui Bambari Bangassou	300 000 €	24 mois

<b>Appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et Ouagadougou</b>	Burkina Faso Mali	Définition concertée de plans locaux de développement sanitaire Session de formation en politiques de santé, stages pratiques, voyages d'échange d'expertises, validation académique Appui à l'organisation des services, développement d'une ingénierie administrative des collectivités	Paris* Bamako Ouagadougou AIMF	1 241 219 €	36 mois
<b>2008</b>					
<b>Titre</b>	<b>Pays</b>	<b>Description</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Montant total</b>	<b>Durée</b>
<b>Renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales</b>	Cameroun, Congo	Formation à l'accès aux financements, à l'élaboration de plans de développement locaux, et de gestion de projet Mise en place de structures d'appui au sein des associations nationales de villes Séminaires régionaux de suivi évaluation	AIMF* Association des Maires du Congo Cités et Villes unies du Cameroun Villes de Brazzaville, Douala, Yaoundé, Pointe Noire Régions de La Lekoumou et du Pool (Congo) Provinces du Centre, du Littoral, du Nord Ouest (Cameroun) AIRF	717 744 €	3 ans
<b>Renforcement des capacités des collectivités locales centrafricaines</b>	République centrafricaine	Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique Mise en place par l'AMCA d'une expérience pilote de service municipal consacré à l'insertion et à l'emploi Poursuite de la modernisation des services d'état civil, des finances locales	AIMF* Association des maires de Centrafrique Bangui Bambari Bangassou	300 000 €	24 mois
<b>Projet participatif d'aménagement des quartiers Gounghin de Ouagadougou</b>	Burkina Faso	Formation Elaboration d'un programme communautaire de développement Aménagement et réhabilitation de petites infrastructures	Ville de Ouagadougou * Union des quartiers Gounghin Conseil régional du Centre du Burkina AIMF Gouvernement burkinabé	800 000 €	18 mois
<b>Stratégie de réduction des déchets de la Ville de Ouagadougou</b>	Burkina Faso	Créations d'emplois et de revenus par le biais d'actions, de collecte, de tri et de valorisation	Ville de Ouagadougou * AIMF Lyon IDS (Initiatives de Développement Stratégique) CEFREPADE	1 125 675 €	36 mois

<b>Plateforme européenne des collectivités locales</b>	Union Européenne	Mise en place d'une Plateforme européenne des collectivités locales Interface entre l'Union Européenne et les collectivités locales Plusieurs réunions par an à Bruxelles et en Europe	CCRE*, AIMF, CGLU  <i>Association européennes</i> : ARE, ARFE, CRPM  <i>Associations nationales</i> de France, Roumanie, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas (VNG), Portugal, Royaume-Uni, Suède  <i>villes</i> de Paris, Lyon et Rome	640 000 €	2 ans
<b>2007</b>					
<b>Titre</b>	<b>Pays</b>	<b>Description</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Montant total</b>	<b>Durée</b>
<b>Appui à la transition démocratique en Haïti</b>	Haïti	Formation à l'observation électorale Modernisation de l'état civil national haïtien Appui à la gestion municipale	AIMF* Centre Œcuménique des droits humains Centre d'Appui à la Jeunesse	327 738 €	2 ans
<b>Formation à l'observation électorale en Haïti</b>	Haïti	Formation de jeunes observateurs haïtiens dans la perspective des élections locales.	AIMF* Centre Œcuménique des droits humains Centre d'Appui à la Jeunesse	46 920 €	2 mois
<b>Appui à l'amélioration des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Kindia, Guinée</b>	Guinée	Elaboration de schémas directeurs Renforcement des capacités de la mairie dans la gestion de l'eau et de l'assainissement Adduction en eau potable	Nantes Métropole* AIMF Ville de Kindia Guinée 44	1 227 648 €	30 mois

### 3. Rôle des collectivités locales dans l'atteinte des OMD

- Questionnaire envoyé aux villes membres de l'AIMF pour évaluer leurs actions dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Ville			Pays		
<i>Lutter contre l'exclusion sociale et assurer l'éducation primaire pour tous</i>					
<b>Actions concrètes en 2009 et 2010</b>			<b>Qté, oui/non, %</b>	<b>Comparaison par rapport aux années précédentes</b>	
Combien d'écoles ont été construites par votre municipalité ?					
Combien d'écoles ont été réhabilitées par votre municipalité ?					
Aides apportées à la gestion de l'école	Cantines scolaires				
	Fournitures	Livres			
		Cahiers			
	Entretien des équipements	Classes			
		Toilettes			
Taux de fréquentation des écoles	Garçons				
	Filles				
	Quel est le pourcentage de fréquentation des écoles comparé aux années précédentes ?				

***Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes***

<b>Actions concrètes en 2009 et 2010</b>	<b>Qté, oui/non, %</b>	<b>Comparaison par rapport aux années précédentes</b>
Quel est le pourcentage de sièges occupés par des femmes au sein de votre municipalité ?		
Quelle est son évolution par rapport aux conseils précédents ?		
Quelle est l'évolution du taux de scolarisation des filles au niveau des écoles primaires et secondaires ?		

***Politiques sanitaires et environnementales***

<b>Actions concrètes en 2009 et 2010</b>	<b>Qté, oui/non, %</b>	<b>Comparaison par rapport aux années précédentes</b>
Combien de centres de santé ont été construits ou réhabilités par votre municipalité ?		
Lutte contre le SIDA	Combien de personnes ont été sensibilisées dans les centres de santé ?	
	Combien de préservatifs ont été distribués ?	
Lutte contre le paludisme	Quel est le nombre de moustiquaires imprégnés distribués ?	
	Quel est le nombre de personnes prises en charge ?	
Accès à l'eau potable	Quel est le nombre de personnes dont l'accès à l'eau a été amélioré ?	
	Quel est le nombre de personnes n'ayant pas un accès correct à l'eau ?	

Assainissement	Quel est le nombre de latrines collectives construites ?			
	Quel est le nombre de latrines individuelles construites ?			
	Quel est le nombre de quartiers assainis (non inondables) ?			
	Déchets	Quel est le nombre de ménages ayant bénéficié de collecte primaire ?		
		Quelle est la fréquence de ramassage ?		
Votre ville dispose-t-elle d'un Agenda21 local ?				

***Equipements marchands***

<b>Actions concrètes en 2009 et 2010</b>	<b>Qté, oui/non, %</b>	<b>Comparaison par rapport aux années précédentes</b>
Quel est le nombre de gares routières créées ou réhabilitées ?		
Quel est le nombre de marchés créés ou réhabilités ?		
Quel est le pourcentage d'augmentation des recettes municipales dû à ces investissements ?		
Quel est le nombre d'emplois créés dû à ces investissements ?		

## ➤ **Observatoire de la démocratie locale**

Les questions de pauvreté et d'exclusion sociale, d'éducation primaire pour tous, d'autonomisation des femmes, mais aussi de santé et d'environnement, sont avant tout des problématiques locales. Les villes sont donc des acteurs incontournables quant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ainsi, afin de mieux évaluer le rôle de notre réseau de collectivités territoriales dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Secrétariat permanent de l'AIMF leur a adressé un questionnaire afin d'évaluer leurs actions dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. A cet égard, une **trentaine de villes** de notre réseau ont déjà répondu à ce questionnaire. Et des efforts sont à signaler dans plusieurs domaines :

### **1. Lutter contre l'exclusion sociale et assurer l'éducation primaire pour tous**

Taux de fréquentation des écoles :

- Garçon : 60% ;
- Filles : 40%.

### **2. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Pourcentage de sièges occupés par des femmes au sein des municipalités :

- Homme : 80% ;
- Femmes : 20%

### **3. Politiques sanitaires et environnementales**

Dans ce domaine, l'ensemble des villes de notre réseau ayant répondu au questionnaire est fortement impliqué dans des politiques sanitaires et environnementales, notamment dans des actions de constructions de centres de santé communautaires, de lutte contre les maladies endémiques (VIH/SIDA, Paludisme, etc.) et d'assainissement.

### **4. Equipements marchands**

Egalement, dans cette rubrique, le bilan des villes membres de l'AIMF qui ont répondu au questionnaire est encourageant dans plusieurs secteurs, parmi lesquels des constructions de gares routières ou de marchés ayant un impact positif sur les recettes municipales (30% d'augmentation) et sur l'emploi (20%).

## 4. Les membres de l'AIMF

### ➤ Villes

Monsieur Ahmat Adam MAHAMAT SALEH Maire ABECHE Tchad	Monsieur Souleymane SOULAMA Maire BANFORA Burkina Faso
Monsieur MAMBE Beugré Robert Gouverneur du District ABIDJAN Côte d'Ivoire	Madame Célestine KETCHA COURTES Maire BANGANGTE Cameroun
Monsieur Alain Fortuné NOUATIN Maire ABOMEY Bénin	Monsieur Nazaire YALANGA GUENEFE Maire BANGUI Centrafrique
Monsieur Rhissa FELTOU Maire AGADECZ Niger	Monsieur Norbert FROGET Maire BEAU BASSIN-ROSE HILL Ile Maurice
Monsieur Tariq KABBAGE Président de la Commune urbaine AGADIR Maroc	Monsieur Dieudonné SAMBA Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine BERTOUA Cameroun
Monsieur Sidi MOHAMED SALEM EL MANE Maire AKJOUJT Mauritanie	Docteur Bilal HAMAD Président du Conseil municipal BEYROUTH Liban
Monsieur Essam SALEM Gouverneur ALEXANDRIE Egypte	Monsieur BOUBACAR GOUBE ILLISSOU Administrateur délégué BIRNI N'KONNI Niger
Monsieur Ayayi Codjo Patrice AYIVI Président de la Délégation spéciale ANEHO Togo	Monsieur Mohamed Salah FLISS Maire BIZERTE Tunisie
Monsieur Edgard RAZAFINDRAVAHY Président de la Délégation spéciale ANTANANARIVO Madagascar	Monsieur Salia SANOU Maire BOBO-DIOULASSO Burkina Faso
Madame Olga RAMALASON Maire ANTSIRABE Madagascar	Monsieur Luc Setondji ATROKPO Maire BOHICON Bénin
Monsieur Bruno GIORDANO Syndic AOSTE Italie	Monsieur Alain JUPPÉ Ministre d'Etat Maire BORDEAUX France
Monsieur Kasségné Joseph ADJONOU Président de la Délégation spéciale ATAKPAME Togo	Monsieur Ibrahima FANNY Maire BOUAKE Côte d'Ivoire
Monsieur Sid'Ahmed Dellahi HMEIMED Maire ATAR Mauritanie	Monsieur Youssouf OULD ABDEL FETTAH Maire BOUTILIMIT Mauritanie
Monsieur Adama SANGARE Maire central du District BAMAKO Mali	Monsieur Hugues NGOUELONDELE Député-Maire BRAZZAVILLE Congo
Monsieur Housseyni SAYE Maire BANDIAGARA Mali	Monsieur Freddy THIELEMANS Bourgmestre BRUXELLES Belgique
Madame Catherine Lucienne LUSAMBA BOMPONGO Maire BANDUNDU République démocratique du Congo	Monsieur Sorin Mircea OPRESCU Maire général BUCAREST Roumanie

<p>Monsieur Evrard GISWASWA Maire BUJUMBURA Burundi</p> <p>Monsieur Sikulivasaka MAKALA Maire BUTEMBO République démocratique du Congo</p> <p>Monsieur Philémon LUTOMBO YOGOLELO Maire BUKAVU République démocratique du Congo</p> <p>Monsieur Michel SAINT CROIX Maire CAP-HAITIEN Haïti</p> <p>Monsieur Yvon JEROME Maire principal CARREFOUR Haïti</p> <p>Monsieur Mohamed SAJID Président du Conseil de la Ville CASABLANCA Maroc</p> <p>Monsieur Dorin CHIRTOACA Maire CHISINAU Moldavie</p> <p>Chef de bataillon Sekou Resco CAMARA Gouverneur CONAKRY Guinée</p> <p>Monsieur Nicéphore Dieudonné SOGLO Maire COTONOU Bénin</p> <p>Monsieur Mesmin DOVONOU Maire COVE Bénin</p> <p>Monsieur Khalifa Babacar SALL Maire DAKAR Sénégal</p> <p>Monsieur Yendoupabe Issa TCHEDE Président de la Délégation spéciale DAPAONG Togo</p> <p>Monsieur Gnami Valentin KONATE Maire DEDOUGOU Burkina Faso</p> <p>Monsieur Johary Alibay HOUSSEN Maire DIEGO-SUAREZ Madagascar</p> <p>Monsieur Maman CHEGOU Administrateur délégué DIFFA Niger</p> <p>Monsieur Bamoye S. TRAORE Maire DJENNE Mali</p> <p>Monsieur Ali ISMAIL YABEH Maire DJIBOUTI Djibouti</p>	<p>Monsieur Ngariadjibe GANGDONGAR Maire DOBA Tchad</p> <p>Monsieur Paul Adam DIBOUILLOU Maire DOLISIE Congo</p> <p>Monsieur MOUSSA OUSMANE Administrateur délégué DOSSO Niger</p> <p>Monsieur Fritz NTONÈ NTONÈ Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine DOUALA Cameroun</p> <p>Monsieur Bernard MOMO Maire DSCHANG Cameroun</p> <p>Monsieur Guy Roger ZO'O OLOUMAN Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine EBOLWA Cameroun</p> <p>Monsieur Dieudonné NZOKE Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine EDEA Cameroun</p> <p>Monsieur Karen KARAPETIAN Maire EREVAN Arménie</p> <p>Monsieur Mohamed El FERRAH Président du Conseil municipal ESSAOUIRA Maroc</p> <p>Monsieur Pety RAKOTONIAINA Maire FIANARANTSOA Madagascar</p> <p>Monsieur Ali Mbaraka EL-AMINE Maire FOMBONI Comores</p> <p>Monsieur Adamou NDAM NJOYA Maire FOUMBAN Cameroun</p> <p>Monsieur Jean-Pierre DOUMBENENY Maire FRANCEVILLE Gabon</p> <p>Monsieur Sadou DIALLO Maire GAO Mali</p> <p>Monsieur HAMADOU Aladj Bouba Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine GAROUA Cameroun</p> <p>Monsieur Marc BUREAU Maire GATINEAU Canada</p>
--	---

<p>Monsieur MAMOUDOU ARIO Administrateur délégué GAYA Niger</p>	<p>Docteur Mamadou DRAME Maire KINDIA Guinée</p>
<p>Monsieur Pierre MAUDET Maire GENEVE Suisse</p>	<p>Monsieur André KIMBUTA Gouverneur KINSHASA République démocratique du Congo</p>
<p>Monsieur Jean-Michel MOULOD Député-Maire GRAND-BASSAM Côte d'Ivoire</p>	<p>Monsieur Seydou K. ZAGRE Maire KOUDOUGOU Burkina Faso</p>
<p>Monsieur Sâa Jacques LENO Maire GUECKEDOU Guinée</p>	<p>Monsieur Yawo Edem SAMTOU Président de la Délégation spéciale KPALIME Togo</p>
<p>Monsieur The Thao NGUYEN Président du Comité populaire HANOI Vietnam</p>	<p>El Hadj Amadou THIAM Maire LABE Guinée</p>
<p>Monsieur Hoang Quan LE Président du Comité populaire HO CHI MINH-VILLE Vietnam</p>	<p>Monsieur Joey DUREL City-Parish President LAFAYETTE Etats-Unis</p>
<p>Monsieur Trong Vinh PHAN Président du Comité populaire HUE Vietnam</p>	<p>Monsieur Michel AKOGHE Maire LAMBARÉNÉ Gabon</p>
<p>Monsieur Gheorghe NICHITA Maire IASI Roumanie</p>	<p>Monsieur Daniel BRELAZ Syndic LAUSANNE Suisse</p>
<p>Monsieur Moussa Demba SOW Maire KAEDI Mauritanie</p>	<p>Monsieur Abdel-Kawi KHALIFA Gouverneur LE CAIRE Egypte</p>
<p>Monsieur KHOY Khunhuor Gouverneur KAMPOT Cambodge</p>	<p>Monsieur Edouard PHILIPPE Maire LE HAVRE France</p>
<p>Docteur Antoinette KAPINGA TSHIBUYI Maire KANANGA République démocratique du Congo</p>	<p>Madame Danielle ROY-MARINELLI Mairesse LEVIS Canada</p>
<p>Madame Fatoumata MATHI Maire KANKAN Guinée</p>	<p>Monsieur Jean-François NTOUTOUME EMANE Maire LIBREVILLE Gabon</p>
<p>Monsieur Madieyna DIOUF Maire KAOLACK Sénégal</p>	<p>Monsieur Willy DEMEYER Bourgmestre LIEGE Belgique</p>
<p>Monsieur Essodna Ayennam AMAOU Président de la Délégation spéciale KARA Togo</p>	<p>Madame Martine AUBRY Maire LILLE France</p>
<p>Monsieur Abdoulaye CAMARA Maire KAYES Mali</p>	<p>Monsieur MOTANGA Andrew Monjimba Délégué du Gouvernement auprès de la Commune urbaine LIMBE Cameroun</p>
<p>Monsieur Yacoub OULD TALEB ABDOULLAH Maire KIFFA Mauritanie</p>	<p>Monsieur Dakpè SOSSOU Maire LOKOSSA Bénin</p>
<p>Monsieur Fidele NDAYISABA Maire KIGALI Rwanda</p>	<p>Monsieur Fogan Kodjo ADEGNON Président de la Délégation spéciale LOME Togo</p>

<p>Madame Aminata MBENGUE NDIAYE Maire LOUGA Sénégal</p> <p>Monsieur Jean Oscar SANGUZA MUTUNDA Maire LUBUMBASHI République démocratique du Congo</p> <p>Monsieur Paul HELMINGER Député-Maire LUXEMBOURG Luxembourg</p> <p>Monsieur Gérard COLLOMB Sénateur-Maire LYON France</p> <p>Monsieur Mokhtar Salim ANDRIATOMANGA Maire MAJUNGA Madagascar</p> <p>El Hadj Mamadou Hady BARRY Maire MAMOU Guinée</p> <p>Monsieur Jean-Claude BOUDA Maire MANGA Burkina Faso</p> <p>Lieutenant-Colonel BOUREIMA IDRISSE Administrateur délégué MARADI Niger</p> <p>Madame Fatim Ezzahra EL MANSOURI Présidente du Conseil de la Ville MARRAKECH Maroc</p> <p>Monsieur Jean-Claude GAUDIN Sénateur-Maire MARSEILLE France</p> <p>Monsieur Ahmed HILAL Président de la Commune urbaine MEKNES Maroc</p> <p>Monsieur Georges MARSAN Maire MONACO Monaco</p> <p>Monsieur Mondher MARZOUK Maire MONASTIR Tunisie</p> <p>Monsieur Elio DI RUPO Bourgmestre MONS Belgique</p> <p>Monsieur Gérald TREMBLAY Maire MONTREAL Canada</p> <p>Monsieur Oumar BATHILY Maire MOPTI Mali</p> <p>Monsieur Said Ahmed SAIDALI Maire MORONI Comores</p>	<p>Monsieur Maurice MBOBI Maire de Mossendjo MOSSENDJO Congo</p> <p>Madame Ursule TOURKOUNDA Président du Comité de gestion MOUNDOU Tchad</p> <p>Monsieur Mohamed ABOUBACAR Maire MUTSAMUDU Comores</p> <p>Monsieur Jacques ETIENNE Député-Bourgmestre NAMUR Belgique</p> <p>Monsieur André ROSSINOT Président de la Communauté urbaine NANCY (Communauté urbaine du Grand) France</p> <p>Monsieur Jean-Marc AYRAULT Député-Maire NANTES France</p> <p>Madame Marie-Thérèse MBAILEMDANA Maire N'DJAMENA Tchad</p> <p>Monsieur Dawa HAMADOU Délégué du Gouvernement auprès de la Commune urbaine NGAOUNDERE Cameroun</p> <p>Madame Clotilde KARAZIWE Administrateur communal NGOZI Burundi</p> <p>Monsieur Oumarou Dogari MOUMOUNI Maire central de la Communauté urbaine NIAMEY Niger</p> <p>Monsieur Oumarou LAFIA Maire NIKKI Bénin</p> <p>Docteur BOUEYA-NGOUALA Maire NKAYI Congo</p> <p>Monsieur Komlavi KEGLOH Président de la Délégation spéciale NOTSE Togo</p> <p>Monsieur Mohamed Fadel OULD ABOUBEKRINE Maire NOUADHIBOU Mauritanie</p> <p>Monsieur Ahmed Hamza OULD HAMZA Président de la Communauté urbaine NOUAKCHOTT Mauritanie</p> <p>Monsieur Daniel ROSSELLAT Syndic NYON Suisse</p> <p>Monsieur Simon COMPAORE Maire OUAGADOUGOU Burkina Faso</p>
---	--

<p>Monsieur Abdoulaye SOUGOURI Maire OUAHIGOUYA Burkina Faso</p> <p>Monsieur Siméon MOBONDE Maire OUESSO Congo</p> <p>Monsieur Séverin V. ADJOVI Maire-Président OUIDAH Bénin</p> <p>Madame Rose AVOME MEYE ALLOGHO-MENGARA Maire OYEM Gabon</p> <p>Monsieur Soulé ALAGBE Maire PARAKOU Bénin</p> <p>Monsieur Bertrand DELANOË Maire PARIS France</p> <p>Madame Claire Lydie PARENT Mairesse PETION-VILLE Haïti</p> <p>Monsieur KEP Chuk Tema Gouverneur PHNOM-PENH Cambodge</p> <p>Monsieur Papa SAGNA MBAYE Maire PIKINE Sénégal</p> <p>Monsieur Andréi VOLOSEVICI Maire PLOIESTI Roumanie</p> <p>Madame Aïssata TALL SALL Maire PODOR Sénégal</p> <p>Monsieur Roland BOUITI-VIAUDO Député-Maire POINTE-NOIRE Congo</p> <p>Monsieur Muscadin Jean-Yves JASON Maire PORT-AU-PRINCE Haïti</p> <p>Monsieur André-Jules NDJAMBE Maire PORT-GENTIL Gabon</p> <p>Monsieur Mahmad Aniff KODABACCUS Lord-Maire PORT-LOUIS Ile Maurice</p> <p>Monsieur Moukaram OCENI Maire PORTO-NOVO Bénin</p> <p>Monsieur Ahmad ABDALLAH Gouverneur PORT-SAID Egypte</p>	<p>Monsieur José Ulisses DE PINA CORREIA e SILVA Maire PRAIA Cap Vert</p> <p>Monsieur Régis LABEAUME Maire QUEBEC Canada</p> <p>Monsieur Fathallah OUALALOU Maire RABAT Maroc</p> <p>Monsieur Yérim Babacar FASSA Maire ROSSO Mauritanie</p> <p>Monsieur Jean TREMBLAY Maire SAGUENAY Canada</p> <p>Monsieur Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE Député-Maire SAINT-LOUIS Sénégal</p> <p>Madame Isaura TAVARES GOMES Maire SAINT-VINCENT (Mindélo) Cap Vert</p> <p>Monsieur Mangalbaye NGARMBO Maire par intérim SARH Tchad</p> <p>Monsieur Ousmane SIMAGA Maire SEGOU Mali</p> <p>Monsieur Najib ABDELMOULA Maire SFAX Tunisie</p> <p>Monsieur Bernard SEVIGNY Maire SHERBROOKE Canada</p> <p>Monsieur Phirin SOU Gouverneur SIEM REAP Cambodge</p> <p>Monsieur Mamadou TANGARA Maire SIKASSO Mali</p> <p>Monsieur Koce TRAJANOVSKI Maire SKOPJE Macédoine</p> <p>Madame Jordanka FANDAKOVA Maire SOFIA Bulgarie</p> <p>Monsieur Kondohou Biladégnème A. TCHAKPEDEOU Président de la Délégation spéciale SOKODE Togo</p> <p>Monsieur Khaled BEL HAJ ALI Maire SOUSSE Tunisie</p>
--	---

<p>Monsieur Roland RIES Maire STRASBOURG France</p> <p>Monsieur Abdou Ouhou DODO Maire central de la Communauté urbaine TAHOUA Niger</p> <p>Monsieur Fouad EL OMARI Maire TANGER Maroc</p> <p>Monsieur Gabriel Florin BORIGA Maire TARGOVISTE Roumanie</p> <p>Monsieur Guigui OUGOULAVA Maire TBILISSI Géorgie</p> <p>Monsieur Alpha Oumar Bantaya BAH Maire TELIMELE Guinée</p> <p>Monsieur Alassane ZAKANE Maire TENKODOGO Burkina Faso</p> <p>Monsieur Idrissa SECK Maire THIES Sénégal</p> <p>Monsieur Mohamed BIHA MOHAMED MAHMOUD Maire TIDJIKJA Mauritanie</p> <p>Monsieur Morou KABOYE Maire TILLABERI Niger</p> <p>Monsieur le Maire TIRANA Albanie</p> <p>Monsieur Mariot RAKOTOVAO Maire TOAMASINA Madagascar</p> <p>Monsieur Hatimo FIACRE Maire TOLIARA (TULEAR) Madagascar</p> <p>Monsieur Ousmane HALLE Maire TOMBOUCTOU Mali</p> <p>Monsieur Jean GERMAIN Maire TOURS France</p>	<p>Docteur GHAZAL Maire TRIPOLI Liban</p> <p>Monsieur Yves LEVESQUE Maire TROIS RIVIERES Canada</p> <p>Monsieur Bruno Kossi A. LOGLO Président de la Délégation spéciale TSEVIE Togo</p> <p>Monsieur Seifallah LASRAM Maire TUNIS Tunisie</p> <p>Monsieur Thierry APOTHELOZ Maire VERNIER Suisse</p> <p>Madame Marie-Antoinette ALEXIS Maire VICTORIA Seychelles</p> <p>Monsieur Soukan MAHALATH Maire VIENTIANE Laos</p> <p>Monsieur Rémy ZABA Maire YAKO Burkina Faso</p> <p>Monsieur Gnrangbé Kouadio Jean KOUACOU Maire YAMOOUSSOUKRO Côte d'Ivoire</p> <p>Monsieur Gilbert TSIMI EVOUNA Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine YAOUNDE Cameroun</p> <p>Monsieur Joseph Diab MAALOUF Maire ZAHLE Liban</p> <p>Monsieur Abdoulaye BALDE Maire ZIGUINGHOR Sénégal</p> <p>Monsieur Bachir SABO Maire central de la Communauté urbaine ZINDER Niger</p> <p>Monsieur Zinsou David TOWEDJE Maire ZOGBODOMEY Bénin</p> <p>Monsieur Salem Vall YACOUB Maire ZOUERATE Mauritanie</p>
--	--

➤ **Les associations de collectivités locales**

<p>Madame Maria-Rosa FERRER OBIOLS Présidente Association des communes d'Andorre</p> <p>Monsieur Jacques GOBERT Président Union des villes et communes de Wallonie Belgique</p> <p>Monsieur Soulé ALAGBE Président Association nationale des communes du Bénin</p> <p>Monsieur Séverin V. ADJOVI Président Association des Communes de l'Atlantique et du Littoral Bénin</p> <p>Monsieur Olympe GLAGO Vice-Président Association des communes du Mono et du Couffo Bénin</p> <p>Monsieur Bertin TOSSOU Président Groupement intercommunal du Mono Bénin</p> <p>Monsieur Blaise O. AHANHANZO GLELE Président Union des Communes du Zou Bénin</p> <p>Monsieur Simon COMPAORE Président Association des municipalités du Burkina Faso</p> <p>Monsieur Emile ANDZE ANDZE Président Communes et villes unies du Cameroun</p> <p>Monsieur Jean-Paul SAVOIE Président Association Francophone des Municipalités du Nouveau Brunswick Canada</p> <p>Monsieur Eric FOREST Président Union des municipalités du Québec Canada</p> <p>Monsieur Hans CUNNINGHAM Président Fédération canadienne des municipalités Canada</p> <p>Monsieur François Albert AMICHIA Président</p>	<p>Union des villes et communes de Côte d'Ivoire</p> <p>Monsieur Eugène LARCHER Président Association des communes et collectivités d'Outre MerFrance</p> <p>Monsieur Mamadou DRAME Président Association des maires de Guinée</p> <p>Monsieur Maurice RAKOTONDRABE Président Organisme public de coopération intercommunal du grand Antananarivo - Madagascar</p> <p>Monsieur Boubacar BAH Président Association des municipalités du Mali</p> <p>Monsieur Ahmed Hamza OULD HAMZA Président Association des maires de Mauritanie</p> <p>Monsieur Manuel CAMBEZO Président Association nationale des municipalités du Mozambique</p> <p>Capitaine Idé SEYNI Président Association des municipalités du Niger</p> <p>Monsieur Gheorghe FALCA Président Association des municipalités de Roumanie</p> <p>Monsieur Teodor Demitru BANCIU Président Association des villes de Roumanie</p> <p>Monsieur Abdoulaye BALDE Président Association des maires du Sénégal</p> <p>Monsieur Essodna Ayennam AMAOU Président Union des communes du Togo</p> <p>Monsieur Seifallah LASRAM Président Fédération nationale des villes tunisiennes</p>
--	--

➤ **Villes associées**

<p>Monsieur Christian ESTROSI Maire NICE France</p>	<p>Monsieur Philippe LAVAUD Maire ANGOULEME France</p>	<p>Monsieur Alain CLAEYS Député-Maire POITIERS France</p>
---	--	---

## 5. Composition du Secrétariat permanent

<b>Pierre BAILLET</b>	<b>Secrétaire permanent</b>
Arianna ARDESI	Equipement urbain
Samba BA	Démocratie locale
Maguy CAPITOLIN	Assistante Affaires générales
Jean-Pierre DAVID	Eau et assainissement
Gérard DECKER	Secrétaire
Julie GUILLAUME	Communication et gestion de projets
Nathalie GURDEBEKE	Formations et manifestations
Laurent JABOEUF	Relations avec l'Union européenne et la Francophonie
Monique PELLET	Comptable
Jean-Marie RENNO	Gouvernance locale
Philippe TALLA	Plans Locaux de Développement Intégrés

## **6. Statuts et règlements de Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (A I M F)**

- **STATUTS (Adoptés à Québec, le 1er mai 1979, modifiés en avril 1982, septembre 1983, juillet 1988, juillet 1996, novembre 2004, septembre 2006, octobre 2007, octobre 2009, octobre 2010)**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé une association sous la dénomination d'"Association Internationale des maires et responsables des capitales et, métropoles partiellement ou entièrement francophones", dont le sigle est AIMF.

Cette association est régie par les présents statuts.

### **TITRE PREMIER**

#### **But, durée, siège et composition**

**Article 2** : L'Association a pour but d'établir entre les maires et responsables des villes capitales et métropoles qui la composent, grâce à l'usage commun de la langue française, une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale.

Elle a également pour but de rendre concrète la solidarité entre les municipalités et les associations de villes, en multipliant entre elles les échanges d'informations et d'expériences de toute nature.

Elle exerce notamment son action dans les domaines suivants : renforcement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Elle signe des accords avec d'autres associations et d'autres villes non adhérentes.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, elle établit, avec les Etats et les institutions de coopération, des programmes de développement portant sur des projets définis en commun.

L'association est habilitée à organiser et participer à des conférences internationales.

Elle s'interdit de poursuivre des objectifs de nature idéologique, politique, religieuse ou raciale. Sa durée est illimitée.

**Article 3** : Le siège de l'Association peut être déplacé, par décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts de ses membres, dans toute autre capitale ou métropole, partiellement ou entièrement francophone, représentée à l'Association. Le siège de l'Association est à Paris.

**Article 4** : L'Association se compose de maires ou de responsables des villes capitales et des métropoles ou le français est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée, de membres associés, de présidents d'associations de villes et de membres d'honneur. Le nombre de maires ou responsables des villes d'un même Etat est limité à 10.

Les membres associés sont des Maires qui, sur proposition du Bureau et après décision de l'Assemblée générale, participent, à titre consultatif, aux activités de l'association. Les membres associés peuvent, s'ils le souhaitent, apporter à l'AIMF, une contribution selon la forme qu'ils désirent.

Les anciens maires ou responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones ayant rendu des services éminents à l'Association, auront vocation à être admis au sein de l' Association en qualité de membre d'honneur, sur proposition du Bureau, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les membres d'honneur ne peuvent faire partie du Bureau et ils n'ont pas le droit de vote en Assemblée générale. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation.

## TITRE II

### Organes de l' Association

**Article 5** : Les organes de l'Association sont l'assemblée générale, le bureau et le secrétariat permanent.

#### L'assemblée générale

**Article 6** : L'assemblée générale se compose des membres de l'Association ou de leurs délégués.

Elle se réunit chaque année en session ordinaire sur convocation du bureau. Elle peut être convoquée en session extraordinaire soit sur décision du bureau, soit à la demande des deux tiers de ses membres.

Elle peut également, sur son initiative, se réunir dans toute autre capitale ou métropole.

**Article 6 bis** : Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité, à titre d'observateur, à l'Assemblée générale.

**Article 7** : L'assemblée générale définit les orientations de l'Association ainsi que les grands principes de son action.

Elle se prononce sur le rapport moral, le rapport administratif et financier ainsi que sur le projet de budget.

Elle élit le bureau et fixe le montant des cotisations.

Elle ratifie toute convention passée entre l'Association et d'autres organismes internationaux.

Elle décide, sur présentation du bureau, d'admettre de nouveaux membres et de conférer la qualité de membre d'honneur.

Elle peut émettre des vœux et prendre des résolutions.

**Article 8** : Une proposition unanime du bureau peut être soumise par écrit à l'approbation des membres de l'Association. Si elle reçoit l'accord écrit de la majorité des dits membres, elle est considérée comme si elle avait été adoptée en assemblée générale.

**Article 9** : Des commissions spécialisées peuvent être constituées au sein de l'assemblée générale. Des experts peuvent y être appelés à titre consultatif.

#### Le bureau

**Article 10** : Le bureau de l' Association est élu pour deux ans par l'assemblée générale.

Il se compose de dix à vingt membres. Il élit en son sein le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier.

Les membres du bureau sont rééligibles.

**Article 10 bis** : Le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant assiste aux réunions de Bureau en qualité d'observateur.

**Article 11** : Le bureau assure l'exécution des décisions de l'assemblée générale dont il exerce les pouvoirs par délégation.

Il veille à l'application des vœux émis et des résolutions prises par l'assemblée générale et peut prendre, à cet égard, toute décision qu'il juge utile.

Il examine les demandes d'admission des nouveaux membres ainsi que celles tendant à conférer la qualité de membre d'honneur et les soumet à la décision de l'assemblée générale.

Il adopte le rapport moral, le rapport administratif et financier et le projet de budget. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

D'une manière générale, il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs.

**Article 11 bis** : Le président est habilité à représenter l'Association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

**Article 12** : Le bureau se réunit sur convocation de son président au moins une fois par an, avant l'assemblée générale. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de son président ou de la majorité de ses membres.

**Article 13** : Le bureau délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente. En cas de vote et de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Si l'un des membres du bureau ne peut assister à la réunion, il a la possibilité de donner mandat de le représenter à un autre membre du bureau, ou d'exprimer son opinion par écrit.

Le président peut procéder à la consultation des membres du bureau par correspondance.

### **Le secrétariat permanent**

**Article 14** : Le secrétariat permanent est un organe administratif qui assiste le président et le bureau de l'Association dans leurs tâches respectives.

Après accord du bureau, le président nomme le secrétaire permanent, un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints, et éventuellement des conseillers techniques et des chargés de mission.

Le secrétaire permanent assiste de plein droit aux réunions de bureau.

**Article 15** : Le secrétariat permanent organise, sous l'autorité du président, les réunions du bureau et de l'assemblée générale de l'Association. Il prépare le projet de rapport administratif et financier et le projet de budget, en vue de leur adoption par le bureau, ainsi que tous les documents que le président juge nécessaire à la bonne administration de l'Association.

**Article 16** : Le secrétariat permanent est établi à Paris. Le bureau y tient normalement ses réunions, mais il peut également, à l'initiative du président ou de la majorité de ses membres, se réunir dans toute autre capitale ou métropole représentée à l'Association.

## **TITRE III**

### **Ressources de l'Association**

**Article 17** : Les ressources de l'Association comprennent :

- le produit des cotisations versées par ses membres,
- les subventions et participations qui peuvent lui être allouées,
- les ressources provenant de ses activités,
- le revenu de ses biens,

**Article 18** : Le montant de la cotisation annuelle des membres de l'Association est déterminé par une formule qui sera établie par le bureau en tenant compte de certains critères, dont la richesse des villes. Il s'ajoute à un versement minimal annuel, égal pour tous les membres.

Ce montant est approuvé par les membres de l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Cette approbation peut être donnée par procédure écrite.

Le montant de la cotisation des membres associés est identique à celui des membres ordinaires.

## TITRE IV

### Modification des statuts et dissolution de l'Association

**Article 19** : Les statuts de l'Association sont modifiés par l'assemblée générale à la majorité des trois quarts de ses membres.

**Article 20** : La dissolution de l'Association ne peut résulter que d'une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres de l'Association.

Sur proposition du bureau, l'assemblée générale décide de l'emploi des biens disponibles de l'Association.

Ces biens ne pourront être remis qu'à un ou plusieurs organismes poursuivant des objectifs analogues à ceux de l'Association.

Le bureau est chargé de régler les problèmes relatifs à la dissolution.

## TITRE V

### Divers

**Article 21** : Les modalités d'application des présents statuts seront déterminées par un règlement intérieur proposé par le bureau et adopté par l'assemblée générale.

## ➤ REGLEMENT INTERIEUR

## TITRE I

### De l'association

Le présent règlement est arrêté en application des statuts adoptés le 1<sup>er</sup> mai 1979, modifiés le 18 juillet 1996, le 1<sup>er</sup> septembre 1999 et le 23 novembre 2004, qui disposent que l'AIMF exerce son action dans les domaines suivants : renforcement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

### **Article 1<sup>er</sup> : Conditions d'adhésion**

A leur demande, peuvent devenir membres de l'association, toutes les personnalités qui, sous des titres ou des appellations diverses, représentent l'organe exécutif d'une ville dont le français est, soit la langue officielle de l'Etat où elle est située, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

Peuvent également devenir membres de l'association, les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui le demandent.

### **Article 2 : Formalités d'adhésion**

Les maires ou les responsables de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au Président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la délibération de l'assemblée municipale autorisant cette adhésion. Dans les villes où n'existe pas d'assemblée ou dans celles où l'assemblée ne dispose pas de compétence en la matière, un avis favorable de l'autorité de tutelle est joint à la demande.

Les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la décision du Bureau de l'association autorisant cette adhésion.

Dès réception, le président adresse la demande d'adhésion pour instruction au secrétariat permanent de l'association, lequel en informe pour avis la capitale et les villes déjà membres du pays dont dépend la ville ou l'association candidates. Si les conditions requises pour une adhésion sont remplies, le dossier est transmis au Bureau pour examen.

Sur proposition du Bureau, l'admission d'un nouveau membre est décidée par l'assemblée générale.

Un droit d'entrée est réclamé à chaque nouvel adhérent.

### **Article 3 : Remplacement d'un maire ou d'un responsable membre**

Lorsque les fonctions d'un maire ou d'un responsable d'une ville membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux lois ou aux règlements nationaux en vigueur.

Lorsque les fonctions d'un président ou d'un responsable d'une association nationale de villes francophones membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Le remplacement au sein de l'assemblée générale est immédiat. A chaque réunion du Bureau et à chaque assemblée générale, le Président informe ses collègues des changements intervenus.

### **Article 4 : Suspension**

La suspension d'un membre peut être prononcée si l'intéressé, dans le cadre de ses fonctions, s'oppose, par ses actes et ses décisions, aux buts éthiques, démocratiques et de solidarité prônés par l'association.

Sur la base d'un dossier qui comprendra toutes les pièces, rapports ou témoignages utiles, instruit par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou par le secrétariat permanent, la décision de suspension d'un membre de l'association est prise par l'assemblée générale, sur proposition du Bureau.

Le processus de réintégration est identique.

### **Article 5 : Versement des cotisations**

Les adhérents doivent verser annuellement une cotisation à l'association. Pour les maires ou les responsables des capitales et métropoles membres, la cotisation se compose d'une participation d'un montant fixe et d'une partie variable (PNB par habitant de la capitale ou de la métropole) qui ne peut être inférieure à 550 €. Le PNB est celui qui figure dans l'atlas de la banque mondiale exprimé en US dollar.

Le montant de la cotisation, notifié en euros, est exigible au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Le secrétariat permanent de l'association assure la notification et la collecte des sommes exigées. Il effectue les éventuels rappels.

Si une ville ne s'acquitte pas de sa cotisation, le Président peut, sur proposition du secrétaire permanent et après avis du Bureau, suspendre toute invitation à participer aux instances et aux travaux de l'association.

Sur proposition du secrétariat permanent et pour des motifs liés à une situation économique transitoire, le Bureau peut accorder un délai de paiement pour un montant n'excédant pas deux annualités.

L'assemblée générale, à titre exceptionnel, peut exonérer du paiement de sa cotisation, une ville victime d'une catastrophe naturelle ou d'une crise politique majeure.

## **TITRE II**

### **De l'assemblée générale**

#### **Article 6 : Missions**

L'assemblée générale définit les orientations de l'association et les grands principes de son action.

Elle se prononce sur les demandes d'adhésion, sur le rapport moral administratif et financier de l'association et sur les projets de budget. Elle élit les membres du Bureau.

### **Article 7 : Composition**

L'assemblée générale comprend les maires ou les responsables de villes accompagnés d'un délégué, ainsi que les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones membres de l'association.

Les membres peuvent se faire remplacer par un représentant de leur collectivité.

Sous réserve de l'accord préalable du Bureau et sur proposition du secrétaire permanent, peuvent également être invités à participer aux travaux de l'assemblée générale :

- en qualité de membres d'honneur, les anciens maires et les responsables de capitales et de métropoles francophones ou partiellement francophones qui ont rendu des services éminents à l'association ;
- en qualité de membres associés, les maires et les responsables des villes qui ne peuvent, pour des raisons qui leur sont propres, adhérer à l'association ;
- en qualité d'observateur, le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant, les représentants désignés par les organisations ou associations internationales publiques ou privées, des représentants de villes non membres, des représentants de bailleurs de fonds.

Sur autorisation du président, les membres d'honneur, les membres associés et les observateurs, peuvent participer aux débats de l'assemblée et présenter des communications sur les questions relevant de leurs compétences. Ils ne prennent pas part à l'adoption des délibérations.

### **Article 8 : Session ordinaire**

L'assemblée générale se réunit chaque année en session ordinaire dans une ville membre. La date et le lieu sont fixés lors de la précédente réunion.

Les convocations sont adressées six (6) semaines avant la session, avec un projet d'ordre du jour et les modalités attendues de la participation des délégations.

L'ordre du jour de la séance est établi par le Président de l'association, président du Bureau, sur proposition du secrétaire permanent.

Il comprend :

- l'adoption du rapport de la session précédente,
- le rapport du secrétaire général sur les actions de l'AIMF,
- les questions que le Bureau ou les présidents de commissions permanentes ont proposé, après examen, d'inscrire à l'ordre du jour,
- les questions d'urgence autorisées conjointement par le président et le secrétaire permanent,
- le rapport du trésorier,
- les demandes d'adhésion.

Il revient à l'assemblée générale d'adopter l'ordre du jour.

A l'issue de sa réunion, l'assemblée générale se prononce sur proposition du Bureau sur la date et le lieu de sa prochaine réunion ainsi que sur la date, le lieu et le thème du colloque annuel.

### **Article 9 : Session extraordinaire**

A la demande de la majorité des membres du Bureau ou à la demande des deux tiers de ses membres de l'association, l'assemblée générale peut être réunie en session extraordinaire.

Les convocations sont adressées au moins deux semaines avant le jour fixé pour la séance.

### **Article 10 : Présidence de séance**

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou en son absence, par un vice-président dans l'ordre du tableau ou, en cas d'absence, par le secrétaire général ou l'un des membres du Bureau de l'association.

L'organisation et la direction des débats relève de la seule responsabilité du président de séance. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances. Il donne la parole, recherche le consensus, soumet les questions au vote.

### **Article 11 : Secrétariat**

Il est assuré par le secrétariat permanent, assisté des personnels mis à disposition par la ville d'accueil de la manifestation.

Le secrétariat permanent est chargé de l'envoi des convocations, des projets d'ordre du jour, de la documentation. Il assure la rédaction du rapport des débats et des relevés de conclusion.

Le secrétariat permanent tient à jour les archives des réunions. Il est chargé de leur diffusion.

### **Article 12 : Adoption des délibérations**

Pour siéger, l'assemblée doit réunir le quorum constitué par la majorité de ses membres. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque session par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet. Seul le chef de délégation ou son représentant peut être pris en compte.

Le président de séance présente à l'assemblée les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de délibération présentées en cours de séance par un ou plusieurs membres de l'assemblée peuvent faire l'objet d'un débat.

Les motions d'ajournement ou de suspension sont mises au vote, sans discussion, pour être adoptées à la majorité simple des présents et votants.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de délibération sont soumis pour approbation aux membres de l'assemblée générale. Le président de séance œuvre pour que toutes les délibérations soient adoptées par consensus. Si tel n'est pas le cas, le président de séance peut décider l'ajournement ou la mise aux voix.

En cas de vote, chaque délibération est prise à la majorité des 9/10<sup>ème</sup> des présents et votants, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote. Sauf décision contraire, les votes ont lieu à main levée. Pour le vote à scrutin secret, le président désigne deux scrutateurs à qui il appartient de superviser la procédure et de dépouiller les bulletins de vote. Ils disposent d'une liste des représentants de villes ayant droit de vote.

Un membre de l'assemblée empêché d'assister à une session peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour s'exprimer et voter en son nom. Chaque maire ou responsable ne peut être porteur que d'une seule procuration.

### **Article 13 : Organes consultatifs**

L'assemblée générale peut créer dans les conditions qu'elle détermine des commissions permanentes chargées d'étudier toutes les questions qu'elle juge utile d'examiner dans les domaines où l'association exerce son action.

L'assemblée générale peut également se doter de commissions spécifiques sur le thème qu'elle a choisi de traiter à l'occasion de sa session ordinaire.

Ces commissions peuvent faire appel, le cas échéant, à des experts dont les avis ont un caractère consultatif.

Chaque commission élit en son sein son président, son secrétaire et son rapporteur. Elle présente un rapport de ses travaux et propose, s'il y a lieu, une ou plusieurs résolutions. L'assemblée générale se prononce sur les rapports et les résolutions des commissions.

L'assemblée générale peut décider de la création de groupes de travail techniques dont la mission, limitée dans le temps, sera définie avec précision.

## **Article 14 : Procès-verbaux des débats**

Le relevé des délibérations adoptées par les membres de l'assemblée et le compte rendu des débats sont assurés par le secrétariat permanent sous l'autorité du président.

Ces deux documents sont adressés aux membres de l'assemblée avant la session suivante au cours de laquelle ils sont, soit adoptés tels quels, soit adoptés avec des rectifications apportées à la demande des membres qui étaient présents lors de cette séance.

Le relevé des délibérations est consigné dans un registre prévu à cet effet.

## **TITRE III Du Bureau**

### **Article 15 : Mandats**

Le Bureau est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Il examine les demandes d'adhésion des nouveaux membres ainsi que les propositions de nouveaux projets de coopération. Il est chargé de la préparation et du suivi des assemblées générales. Il adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il exerce son rôle d'animateur et de coordonnateur, en s'appuyant sur les commissions permanentes et sur un comité de projet qui lui apportent tous les avis et conseils utiles à la réalisation de ses missions. Il adopte les décisions d'affectation des subventions du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Il en examine la bonne exécution. Il procède aux évaluations des programmes.

### **Article 16 : Composition**

Le Bureau de l'association se compose de 10 à 15 membres élus pour une durée de deux ans par l'assemblée générale. Seuls les maires ou responsables des villes membres sont habilités à siéger au Bureau.

La désignation des membres du Bureau doit respecter l'équilibre géographique des villes membres de l'association.

La qualité de membre du Bureau cesse lorsqu'un maire ou un responsable d'une ville n'occupe plus ses fonctions. Il est remplacé par la personne chargée de l'intérim ou par son successeur.

Les membres du Bureau procèdent, en leur sein, à l'élection, à la majorité simple du président, des vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier de l'association. En cas de partage des voix, l'élection a lieu au bénéfice de l'âge. La qualité de président, vice-président, trésorier, secrétaire général, cesse dès que son titulaire cesse ses fonctions de maire ou de responsable de ville membre. Il est procédé à une nouvelle élection au sein du Bureau.

Le nombre des vice-présidents ne peut être inférieur à deux, ni supérieur à cinq. Les vice-présidents ont vocation à suppléer le président en cas d'empêchement dans l'ordre selon lequel ils ont été élus.

Les présidents des commissions permanentes sont invités à assister aux travaux. Le secrétaire permanent de l'association assiste de plein droit aux réunions du Bureau.

Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité en qualité d'observateur.

### **Article 17 : Réunions ordinaires**

Le Bureau se réunit en formation ordinaire au siège du secrétariat permanent ou dans la ville d'accueil, lors de l'assemblée générale ou du colloque annuel. Les convocations sont adressées par écrit, individuellement à chaque membre, par le président.

L'ordre du jour de la séance est établi par le président sur proposition du secrétariat permanent. Il comprend :

- le compte rendu de la précédente réunion,
- le rapport du secrétaire général sur les activités de l'association,

- le rapport du trésorier,
- les nouveaux projets faisant appel à une subvention,
- les questions que les commissions permanentes ont souhaité proposer à l'examen,
- les questions d'urgence,
- les demandes d'adhésion.

Les convocations qui comportent les dates et lieu de la session doivent être adressées aux maires trois semaines avant le jour fixé pour la session.

Sauf avis contraire de la majorité des membres du Bureau, elle se déroule dans la ville où est convoquée l'assemblée générale ou le colloque.

### **Article 18 : Réunions extraordinaires**

Si les circonstances l'exigent, le Bureau peut également se réunir en formation extraordinaire à la demande du président ou de la majorité de ses membres.

La convocation écrite, qui comporte le motif justifiant la réunion, est adressée par le président aux membres du Bureau, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures.

La réunion du Bureau en formation extraordinaire se déroule au siège du secrétariat permanent. Le président peut néanmoins, après consultation du Bureau, décider de réunir le Bureau en formation extraordinaire dans une autre capitale ou une ville membre.

### **Article 19 : Présidence**

Le Bureau est présidé par le président. En cas d'empêchement, la présidence du Bureau est assurée par le 1<sup>er</sup> vice-président ou un vice-président dans l'ordre du tableau, par le secrétaire général ou par le maire de la ville d'accueil, si celui-ci est membre du Bureau.

L'organisation et la direction des débats relèvent de la seule responsabilité du président. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances.

### **Article 20 : Adoption des décisions du Bureau**

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié arrondie au chiffre supérieur de ses membres est présente. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque réunion par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet.

Le président présente au Bureau les projets de décisions inscrits à l'ordre du jour. Au cours des débats, les membres du Bureau peuvent présenter des amendements. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de décisions présentées en cours de réunion par un ou plusieurs membres du Bureau peuvent faire l'objet d'un débat.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de décisions sont soumis pour approbation aux membres du Bureau. Le président détermine, selon les cas, les projets et propositions de délibération qui nécessitent l'organisation d'un scrutin.

Le cas échéant, le vote des membres du Bureau s'exprime sur chaque délibération à main levée. Un vote au scrutin secret est organisé si la majorité des membres le demande. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Un membre empêché d'assister à la réunion du Bureau peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour voter en son nom. Chaque membre du Bureau ne peut être porteur que d'une seule procuration. Le Président peut aussi procéder à la consultation des membres du Bureau par correspondance.

Le secrétariat du Bureau est assuré par le secrétariat permanent de l'association.

### **Article 21 : Procès-verbal**

Le relevé des décisions adoptées par les membres du Bureau est assuré par le secrétariat permanent. Il est consigné dans un registre prévu à cet effet.

## TITRE IV

### Du secrétariat permanent

#### **Article 22 : Missions du secrétariat permanent**

Organe exécutif, le secrétariat permanent assiste le président et le Bureau de l'association dans leurs tâches respectives.

Sous l'autorité du président et du Bureau, il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets décidés par le Bureau. Il est habilité à prendre tout contact utile avec les institutions nationales, internationales et les bailleurs de fonds.

Il gère les comptes de l'association. Il instruit tous les projets éligibles au Fonds de coopération et au Fonds d'Urgence. Il est chargé du recouvrement des cotisations.

Le secrétariat permanent représente l'association auprès des institutions nationales et internationales. Il participe à l'ensemble des travaux des instances de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dont l'association est l'opérateur spécialisé depuis 1995.

Siégeant à Paris, le secrétariat permanent assure la mise en réseau de tous les membres de l'association en organisant notamment des colloques et des séminaires.

#### **Article 23 : Composition**

Le secrétariat permanent est dirigé par un secrétaire permanent qui peut être assisté par un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints.

Le secrétariat comprend également des collaborateurs permanents qui peuvent être assistés, en tant que de besoin, pour des missions ponctuelles, par des experts fonctionnels.

#### **Article 24 : Nomination**

Le secrétaire permanent est nommé par le président après accord du Bureau.

Les secrétaires permanents adjoints, les collaborateurs et les experts fonctionnels permanents sont nommés, sur proposition du secrétaire permanent, par le président, après accord du Bureau.

#### **Article 25 : Fonctionnement**

A l'exclusion des secrétaires permanents adjoints, le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions de recrutement, de travail et de rémunération des collaborateurs et des experts fonctionnels permanents placés sous son autorité. En outre, il peut faire appel, en tant que de besoin à des experts en charge d'une mission temporaire.

Le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions dans lesquelles s'effectuent les déplacements en France et à l'étranger de l'ensemble des personnels travaillant au sein du secrétariat permanent.

#### **Article 26 : Signature du secrétaire permanent**

Le secrétaire permanent signe tous les documents établis par les personnes placées sous son autorité. Sur autorisation du président, il est également habilité à ouvrir et faire fonctionner, au nom de l'association, tout compte bancaire. De la même façon, il peut être autorisé par le président à représenter l'association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

Les compétences dévolues au secrétaire permanent peuvent être confiées, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux secrétaires permanents adjoints.

## TITRE IV

### De la mise en œuvre et du suivi des projets de coopération

#### **Article 27 : Les projets de coopération**

L'action de l'AIMF s'exerce à travers la mise à disposition des maires et des représentants des villes membres de l'association de crédits disponibles dans le cadre du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Le secrétariat permanent est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets initiés dans le cadre de ces deux fonds. Il veillera à ce que ces projets soient le produit d'une volonté de l'assemblée locale et des bénéficiaires des équipements, en favorisant, notamment, la création d'un comité de pilotage réunissant élus, utilisateurs, experts fonctionnels. Pour suivre ses programmes, le Bureau dispose du Comité de projet et des commissions permanentes.

#### **Article 28 : Comité de projet**

Composé du président, du secrétaire général, du trésorier et du secrétaire permanent de l'association, le comité de projet examine et émet un avis sur toutes les demandes de financement de projets présentés, au titre du Fonds de Coopération, par les maires ou les responsables des capitales et des villes membres.

#### **Article 29 : Commissions permanentes**

Désignés par le Bureau de l'association, selon une répartition géographique représentative des villes membres, par rotation biennale, les présidents des commissions disposent de l'appui technique du secrétariat permanent.

Les présidents des commissions permanentes sont sollicités, en tant que de besoin, par le président du Bureau sur toutes les questions relatives à leur domaine de compétence :

- décentralisation et démocratie locale,
- développement urbain durable,
- modernisation des services et formation des personnels municipaux,
- animation du réseau des villes membres,
- politique de santé locale,
- aide humanitaire.

#### **Article 29 bis : Le Fonds de Garantie**

Il est créé, le 21 octobre 2010, sur proposition du Bureau, une réserve pour constituer un Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérales.

Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent et par le solde non utilisé des produits financiers

#### **Article 30 : Le Fonds de Coopération**

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de Coopération recueille les subventions en provenance d'organismes publics locaux.

La mobilisation de ce fonds doit avoir pour effet de permettre aux villes d'enregistrer des évolutions dans la maîtrise de la gestion urbaine et de contribuer à une meilleure satisfaction des besoins collectifs de la population.

Toutes ces opérations d'investissement d'équipements collectifs, réalisées à l'échelle du quartier par les villes membres, peuvent bénéficier d'une participation de ce fonds.

La part du Fonds de Coopération ne peut excéder 80 % du coût total du projet, les villes bénéficiaires devant en assumer au moins 20 %.

La décision d'attribution d'une subvention du Fonds de Coopération relève d'une décision du Bureau de l'association.

Un règlement applicable à l'ensemble des membres de l'association détermine les règles générales relatives à la dotation dont bénéficie le fond, les opérations éligibles, les exclusions et les modalités de financement. Ce règlement définit aussi les règles de procédures d'approbation et d'exécution des projets. Adopté par le Bureau sur proposition du secrétariat permanent, le règlement du Fonds de Coopération est modifié selon une procédure identique.

La liste des pièces nécessaires pour constituer un dossier de requête en financement pour un projet d'infrastructure, les différentes étapes de la procédure et le suivi administratif et financier des projets figurent en annexe du présent règlement.

### **Article 31 : Le Fonds d'Urgence**

Créé le 5 juillet 2001, sur proposition du Maire de Paris, le fonds d'urgence est l'expression d'une nouvelle solidarité en faveur des villes victimes d'une catastrophe ou d'une crise grave.

Ce fonds est constitué de produits financiers générés par les subventions attribuées aux projets en cours de réalisation.

La décision d'attribution d'une aide urgente relève du président du Bureau de l'association, sur proposition du secrétariat permanent, après validation du président de la commission permanente concernée.

Le maire ou le responsable doit fournir à l'appui de sa demande, qu'il aura financièrement estimée, tout document ou témoignage utile permettant au secrétariat permanent d'instruire le dossier.

## **TITRE V**

### **Dispositions diverses**

**Article 32** : Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale.

**Article 33** : Le précédent règlement intérieur est abrogé.

### **➤ REGLEMENT DU FONDS DE COOPERATION DE L'AIMF**

Modifié par décisions du Bureau du 19 janvier 1993 (Paris), du 23 février 1994 (Monaco), du 7 juillet 1994 (Casablanca), du 16 mars 2002 (Bamako), du 15 octobre 2002 (Beyrouth), du 22 octobre 2003 (Dakar), du 24 avril 2006 (Montréal), du 26 mars 2009 (Genève)

## **I - Règles générales**

### **Article 1 : Généralités**

Le Fonds de Coopération de l'AIMF a été créé le 19 juillet 1990 à Tunis par l'Assemblée générale de l'AIMF, au cours de sa réunion annuelle statutaire, sur proposition du Maire de Paris, Président de l'Association.

Il vise à aider des villes du Sud, membres de l'AIMF, confrontées à des difficultés de croissance, notamment démographique, et de développement économique.

Cette participation doit avoir pour effet de permettre aux bénéficiaires d'enregistrer des évolutions dans la maîtrise de la gestion urbaine et de contribuer à une meilleure satisfaction des besoins collectifs de la population.

### **Article 2 : Dotation du Fonds**

Le Fonds de Coopération est doté :

- par des contributions spécifiques en provenance des villes du Nord, membres de l'AIMF,
- par des subventions ou des participations financières en provenance d'institutions publiques nationales, régionales et locales, d'institutions internationales, d'organismes de coopération nationaux et internationaux.

### **Article 3 : Opérations éligibles**

Toutes les opérations d'investissement et de réalisation d'équipements collectifs effectuées dans les villes du Sud, membres de l'AIMF peuvent bénéficier d'une participation du Fonds de Coopération.

Les acquisitions de gros matériel sont assimilées à des opérations d'investissement ou d'équipement collectif.

Les thèmes suivants pourront être retenus par le Bureau et faire l'objet d'une intervention du Fonds de Coopération.

#### **A- Dans le domaine de l'environnement**

- Les actions relatives à l'assainissement des villes et des quartiers, à la collecte et au traitement des déchets ménagers.
- Les projets d'amélioration du cadre de vie, d'aménagement de l'espace urbain, la création d'espaces verts, etc...

#### **B- En faveur d'une modernisation de la gestion municipale**

- Les projets concernant les services administratifs municipaux qui accueillent du public en fournissant des prestations aux habitants.

#### **C- Pour l'amélioration et le développement des équipements publics**

- Les projets de construction d'ensembles sportifs, culturels, de santé, etc., destinés à la population.

#### **D- Pour l'accueil de fonctionnaires municipaux en stage dans d'autres villes membres**

Ces crédits concernent notamment les agents en charge des équipements réalisés, les agents dont les services sont modernisés ou ceux qui dépendent de la propreté et de l'environnement.

#### **E- Dans le domaine de la culture**

- Les projets qui ont un impact positif et durable sur la qualité de vie de la population locale.
- Les projets qui contribuent de façon significative à l'amélioration des relations interculturelles en milieu urbain.
- Les opérations qui valorisent les nouvelles formes d'expressions culturelles.
- Les projets qui permettent la conservation du patrimoine culturel et sa valorisation par le tourisme.

#### **F- Dans le domaine de la santé**

- Les projets d'équipement de centres de santé, de centres médico-sociaux ou de centres d'écoute, que ces centres aient été ou non construits par l'AIMF.
- L'appui aux organisations locales qui gèrent ces centres ou qui participent à la lutte contre les pandémies.

### **Article 4 : Exclusions**

Le Fonds de Coopération ne prend pas en charge les dépenses liées au fonctionnement, même si celles-ci sont liées à un projet réalisé avec son concours.

Les frais d'étude ne sont pas susceptibles d'être pris en charge par le Fonds de Coopération, exception faite des études qui font partie intégrante d'un programme d'investissement, réalisé avec le concours de l'AIMF et des frais d'expertise et de suivi des projets soumis à l'approbation du Bureau, dans une limite de 15% du montant global des crédits affectés aux opérations.

Les frais de tenue de comptabilité des opérations du Fonds de coopération sont exclus du coût des projets, une enveloppe globale de 1 % du montant du fonds leur étant réservée.

### **Article 5 : Financement**

Le Fonds de Coopération peut prendre à sa charge une part du projet retenu dans la limite maximale de 80 % de son coût.

La ville, maître d'ouvrage doit assurer le financement de 20 % au minimum.

Ce financement pourra être mobilisé de la manière suivante :

- par le versement de tout ou partie de la part de la ville et celle des partenaires financiers sur le Fonds de Coopération de l'AIMF, en début de projet,
- par le paiement de factures, la réalisation par la ville de travaux en régie, au prorata de leur avancement.

## **II - Procédure d'approbation des projets**

### **Article 6 : Présentation des dossiers**

La présentation des dossiers éligibles au Fonds de Coopération peut se dérouler en deux phases successives :

1°) Dans un premier temps, un dossier de candidature, dont l'initiative reviendra à la commune demanderesse, peut être adressé à l'AIMF et soumis à l'approbation du Bureau.

Ce dossier devra comporter :

- une demande de la collectivité expliquant le projet soumis,
- une délibération de l'Assemblée concernée, précisant notamment le principe de l'engagement de la collectivité et l'inscription budgétaire correspondante,
- un plan de situation et de localisation,
- un descriptif du projet,
- une évaluation prévisionnelle,
- un plan de financement.

Un comité de projets, présidé par le Président de l'association ou l'un des vice-présidents, composé du secrétaire général, du trésorier, des présidents de commissions permanentes et, assistés par le secrétaire permanent, étudiera les dossiers présentés.

Le secrétaire permanent fournira au comité :

- un état des subventions non attribuées,
- un état des subventions déjà attribuées, mais à réintégrer dans le Fonds de Coopération,
- un état de l'ensemble des requêtes des villes, classées selon les programmes d'action de l'AIMF :
  - o appui à la modernisation des villes,
  - o appui à l'amélioration des conditions de vie des populations,
- un état des projets expertisés, avec un rapport d'expertise pour chaque projet, rédigé selon une norme bien définie facilitant en cela l'analyse du comité.

Il appartiendra au Bureau de se prononcer sur le rapport que lui soumettra le comité de projet.

Les dossiers présentés par des membres qui ne sont pas à jour de leurs cotisations ne pourront être pris en compte par le comité de projet ni soumis à l'approbation du bureau.

Le Bureau de l'AIMF pourra se prononcer, au vu du rapport établi par le Secrétariat permanent, sur le principe de la prise en charge par le Fonds de Coopération et fixera éventuellement le montant plafond de sa participation.

2°) La ville présentera dans un second temps, un dossier définitif mis au point après avis du Secrétariat permanent.

Ce dossier comportera :

- une délibération de la collectivité s'engageant :
  - sur le programme définitif soumis,
  - sur le montant des dépenses annoncées,
  - sur le plan de financement retenu,
  - sur les délais de réalisation de l'opération.
- une présentation technique du projet comprenant :
  - les éléments de la consultation des entreprises ou fournisseurs,

- les offres éventuellement retenues,
- les marchés ou commandes à passer par le maître de l'ouvrage,
- l'engagement du maître d'ouvrage de verser sa part de financement dès le démarrage des travaux.

Au vu du dossier définitif, une convention sera établie, précisant les conditions d'intervention du maître d'ouvrage et de l'AIMF.

Cette convention devra être signée dans les neuf mois qui suivent le vote de la subvention par le Bureau. Passé ce délai de neuf mois et si aucune convention n'a été signée, la décision d'attribution est annulée.

### **Article 7 : Passation des marchés**

La ville, maître d'ouvrage, informera l'AIMF des dispositions choisies pour attribuer les marchés et produira les pièces contractuelles signées par le représentant de la collectivité et le prestataire désigné.

Les règles de consultation et de passation des marchés ou commandes, seront conformes aux prescriptions en vigueur dans chaque pays concerné.

Le Secrétariat permanent peut assister le maître d'ouvrage dans la mise au point des procédures, mais l'AIMF ne peut être tenue pour responsable des manquements ou malfaçons qui seraient opérés par le maître d'ouvrage à l'occasion des consultations de la passation des marchés.

Un ordre de service ou bon de commande sera établi par le maître d'ouvrage et adressé au prestataire avant le commencement des travaux. Cet ordre de service précisera notamment la part de financement assurée par chacune des parties et sera accompagné de l'acompte versé par le maître d'ouvrage.

## **III - Exécution des projets**

### **Article 8 - Versement des participations**

Le Fonds de Coopération de l'AIMF verse ses participations au fur et à mesure de l'avancement des réalisations, sur demande du maître d'ouvrage.

La présentation des demandes de paiement peut être périodique. Elle doit comporter les pièces justificatives suivantes, certifiées par la personne responsable du marché :

- Etat d'avancement du projet,
- Décompte cumulé des dépenses enregistrées,
- Récapitulatif des paiements effectués.

Les demandes de paiement correspondantes seront adressées au Secrétariat permanent de l'AIMF, 9 rue des Halles à Paris.

Les règlements seront effectués directement par virement sur le compte ouvert par l'entreprise ou le prestataire désigné dans le marché visé à l'article 7 ci-dessus.

Dans le cas où des difficultés apparaîtraient pour effectuer les virements indiqués ci-dessus, un règlement par chèque émis au profit de l'entreprise, pourra être effectué par l'AIMF.

Les acomptes versés ne pourront dépasser 95 % du montant de la part supportée par le Fonds de Coopération.

Le paiement du solde interviendra après constat de l'achèvement du projet, sur présentation par le maître d'ouvrage, des procès verbaux de réception définitive.

### **Article 9 : Validité des attributions**

Une convention de financement doit être signée dans les neuf mois qui suivent le vote de la subvention. Passé ce délai, la décision d'attribution est annulée.

Les opérations prises en compte par le Bureau de l'AIMF doivent recevoir un début d'exécution dans un délai maximum de un an à compter de la date de signature de la convention.

Si dans ce délai de un an aucune demande de paiement n'est adressée au Secrétariat permanent de l'Association, la décision d'attribution est annulée.

Cette annulation sera constatée par le Bureau de l'Association.

Dans tous les cas, les projets approuvés devront être réalisés dans un délai maximum de deux ans à compter de la décision du Bureau.

Le versement des participations du Fonds de Coopération interviendra donc dans ce délai, à l'exception des soldes qui devront être présentés dans l'année suivant l'achèvement des travaux ou la fourniture des prestations.

### **Article 10 : Modification des projets**

A titre exceptionnel, des avenants pourront être présentés à l'approbation du Bureau, afin de modifier le contenu des projets retenus.

En règle générale, les avenants soumis ne devront toutefois pas induire une hausse de la participation décidée dans le cadre du projet de base.

Si une opération devait être annulée à la demande de la ville bénéficiaire, elle pourra être remplacée par une autre dans le cadre d'un avenant si le montant du nouveau projet est au plus égal à celui de la contribution précédemment votée.

### **Article 11 : Renouvellement des interventions du Fonds**

Les projets pris en charge par le Fonds de Coopération devront être conduits à leur terme avant toute nouvelle demande de la part de la ville bénéficiaire.

Le Bureau de l'AIMF sera seul juge des décisions de renouvellement ou de non renouvellement qui dépendront en particulier de la liste des demandes soumises à son approbation, du caractère prioritaire des projets présentés et des conditions de réalisation des éventuelles opérations précédentes de la ville demanderesse.

**7. Synopsis du bilan de la coopération décentralisée de collectivités locales et associations de collectivités locales francophones membres de l'AIMF**

**BORDEAUX (France)**

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
MALI	Bamako	<p><b>Appui à la mise en place de la Brigade Urbaine de Protection de l'Environnement (BUPE) du Mali dans le cadre de la coopération décentralisée Mairie de Bordeaux – Mairie du District de Bamako</b>                      Thème : Protection de l'Environnement, développement durable.</p> <p>De par son expérience et son savoir-faire au travers de la gestion de sa propre « Brigade nommée Verte », la ville de Bordeaux a été sollicitée par la ville de Bamako pour assurer « l'ingénierie de formation » des agents nouvellement recrutés pour composer la première Brigade Urbaine de Protection de l'Environnement (BUPE) du Mali.</p> <p>La volonté politique affichée par les autorités municipales pour résoudre les nombreux problèmes de salubrité et instaurer des mécanismes nécessaires à la gestion concertée de l'environnement. Les agents qui composent la Brigade urbaine de Protection de l'Environnement de Bamako ne maîtrisent pas les missions et les compétences qui leurs sont dévolues, auquel s'ajoute un manque de moyen évident.</p> <p>La première phase a porté sur les réponses aux préoccupations professionnelles en donnant les fonctionnements de gestion du domaine public, l'interprétation de règles générales, l'exposé des missions et des grands principes de fonctionnement d'une Brigade Verte, en général. L'objectif était d'amener les agents à prendre conscience de leurs rôles dans le développement social d'une collectivité locale mais aussi de leur implication en matière environnementale et de les situer dans le dispositif général de la collectivité.</p> <p>La deuxième a porté sur l'adaptation aux réalités maliennes. Elle a nécessité une plus forte participation des agents dans l'échange et des visites approfondies du terrain.</p>	<p>Mairie de Bordeaux, Université Montesquieu / Bordeaux IV, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Mairie du District de Bamako, Ministère malien de l'Environnement (MDAT), Association des Municipalités du Mali, Ministère français des Affaires étrangères</p>	<p>Population de la ville de Bamako</p>

### LE HAVRE (France)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
<b>CONGO</b>	<b>Pointe Noire</b>	<p>Jumelage ancien (depuis 1984) qui vise à accompagner la maire de Pointe Noire dans son projet de modernisation de la commune. Depuis 1996, deux conventions ont permis de définir un cadre d'actions basé sur la modernisation de la commune. Une nouvelle convention est signée lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Les deux collectivités ont décidé d'orienter leurs politiques coopératives vers la création d'outils (technologies de l'information et de la communication) visant à favoriser la gouvernance numérique.</p>		Commune de Pointe Noire
		<p><b>Action dans le domaine de l'environnement et de l'enseignement</b> Envoi de matériel informatique, de photocopieurs et de manuels scolaires à destination de la commune de Pointe Noire.</p>		
		<p><b>Action dans le domaine de la petite enfance</b> Envoi de matériel à destination de l'association Kimia à Pointe Noire (structure de psychomotricité).</p>		
		<p><b>Action dans le domaine du numérique</b> Mission à Pointe Noire en février afin de rencontrer les partenaires et d'effectuer un pré-diagnostic sur la mise en place d'une gouvernance numérique sur le territoire de la commune dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la performance des services municipaux</li> <li>- optimiser les recettes fiscales</li> <li>- développer un web public territorial</li> <li>- contribuer à améliorer la connectivité du territoire</li> </ul>	Université du Havre, services municipaux de Pointe Noire, RFU	

### LE HAVRE (France)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Sénégal	Saint-Louis	La ville du Havre, en partenariat avec l'Université, a créé en 2006, une cellule sur les technologies de l'information et de la communication pour la ville de Saint-Louis et sa région.		47 communes de la région de Saint-Louis
		<p><b>Action dans le domaine du numérique</b> Assises régionales du numériques se sont tenues à Saint-Louis. Cette manifestation, co-organisée par la ville du Havre, financée par les fonds du ministère français des Affaires étrangères, a permis la rencontre et l'échange de spécialistes sur les questions de la gouvernance numérique et a permis la promotion et le lancement définitif du projet CERENUM.</p>	<p><u>Partenaires techniques</u> : Université du Havre, Université de Saint-Louis, Agence régionale de développement de la région de Saint-Louis, Communauté sénégalaise du Havre. <u>Partenaires financiers</u> : Ministère français des Affaires étrangères.</p>	
		<p><b>Action humanitaire</b> Don de matériel informatique, mobilier scolaire, photocopieurs... au Conseil supérieur du Sénégal du Havre pour l'envoi d'un conteneur.</p>		

### LIEGE (Belgique)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
R. D. Congo	Lubumbashi	<b>Etat civil - Population</b> Renforcement des capacités des services d'état civil et de Population des 7 communes de Lubumbashi (depuis 2001). Equipement informatique de l'ensemble de la ville (soit 15 services), avec l'achèvement de l'équipement informatique, les villes de Lubumbashi et Liège souhaitent finaliser la validation des logiciels « état civil » et « population » entamés avec l'aide de l'AIMF.	Ministère belge de la Coopération au développement, ville de Liège	1.450.000 personnes
		<b>Etat civil</b> Formation et sensibilisation de la Magistrature de Lubumbashi à l'état civil.	Ministère belge de la Coopération au développement, ville de Liège	1.450.000 personnes
		<b>Registre de Population</b> Développement d'outil technologique pour le dénombrement de la population par photo satellitaire	Ministère Belge de la Politique scientifique, Université de Bruxelles (géographie), Institut national de Démographie, Société Keyobs, ville de Liège	Echantillon de 2.800 ménages (population estimée : 22.000)
		<b>Propreté</b> Mise en place d'un système de collecte des déchets ménagers (construction de silos de transit de quartier, fourniture de camions, campagnes de sensibilisation, organisation des collectes)	Ministère belge de la Coopération au développement, ville de Liège	1.450.000 personnes
		Etude de caractérisation de sites de décharges publiques existantes et potentielles.	Région wallonne, Département géologie Université de Liège, ville de Liège.	1.450.000 personnes
MAROC	Tanger	<b>5/ Exclusion sociale</b> Equipement des services sociaux d'arrondissement. Diagnostic social d'un quartier.	Ministère belge de la Coopération au développement, ville de Liège	23.400 (estimation quartier Al Majd)

### LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Burundi	Bujumbura	<p><b>« Educ'accessible », développement de la formation professionnelle pour filles en situation de handicap</b></p> <p>Le projet vise le soutien du Centre National de Réinsertion Professionnelle de Bujumbura en vue de l'amélioration des conditions d'apprentissage techniques et de rattrapage scolaire. Le but est d'offrir aux filles handicapées un savoir-faire leur permettant d'insérer le marché du travail et d'échapper à l'isolement social.</p>	Handicap International Luxembourg	
Cameroun	Akum (près de Bamenda)	<p><b>Formation pratique et création d'emplois pour les jeunes filles en matière de boulangerie et de restauration</b></p> <p>Les filles, encadrées dans un premier temps par des adultes, exploiteront un atelier de boulangerie existant et exerceront également des activités de restauration et de couture.</p>	Action pour un Monde Uni	
Congo	Pointe-Noire	<p><b>Projet visant à garantir l'accès et à améliorer la qualité de l'enseignement primaire dans la circonscription périurbaine de Pointe Noire</b></p> <p>Seulement 88 % des filles contre 98 % des garçons étant scolarisés, l'Unicef a mis en place un programme « écoles amies des enfants, amies des filles » dont le but est l'accès à l'éducation scolaire équitable pour garçons et filles ainsi que la réussite de l'enseignement fourni en faisant participer les enfants, les enseignants et les parents.</p>	UNICEF Luxembourg	
Mali	Ségou	<p><b>Programme d'appui à la réinsertion socioprofessionnelle de jeunes à risque</b></p> <p>Il offre à des jeunes déscolarisés la possibilité de suivre une formation technique artisanale. 44 des 75 jeunes suivis par le programme sont des filles. Elles suivent des cours de couture et de coiffure. L'ensemble des jeunes sont alphabétisés et formés en gestion des activités artisanales et commerciales.</p>	Bridderlech Deelen	75 jeunes

### LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
République démocratique du Congo	Province Sud-Kivu	<p><b>Création d'un centre de récupération et d'encadrement des filles vulnérables</b></p> <p>Le projet vise à sensibiliser sur la place de la femme dans la société, construire des salles de classe et des latrines pour le centre et équiper les salles et le bureau, organiser l'éducation formelle et informelle des filles, réinsérer les filles sur le plan social et économique, octroyer des microcrédits.</p>	Medafrica	
	Kivu	<p><b>Appui aux actions de micro finance de l'association « Tous pour le genre dans le développement »</b></p> <p>L'objectif est la réinsertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes sans emploi en leur facilitant l'accès aux microcrédits. Le projet vise aussi à responsabiliser les femmes afin qu'elles deviennent les actrices de leur propre développement et mène une vie autonome.</p>	SOS Faim	
Rwanda	Kigali	<p><b>Projet visant à faciliter l'accès de jeunes filles à la formation professionnelle</b></p> <p>Les métiers traditionnellement féminins étant mal rémunérés, les filles suivront des cours en informatique et en bureautique dans l'atelier « computer workshop » du centre de formation et d'accueil San Marco du Club Soroptimist de Kigali qui s'est fixé comme but de reconstruire la société rwandaise par la promotion de l'éducation de la jeunesse et des femmes.</p>	Soroptimist Luxembourg	
Sénégal	Thiès	<p><b>Appui à l'autonomisation des jeunes filles dans les métiers innovateurs</b></p> <p>Le projet a pour but de faciliter l'insertion socioprofessionnelle. Les filles ont la possibilité de suivre des formations en conduite automobile, gestionnaire de cyber télé centre, teinture, restauration et gestion micro-informatique.</p>	Guident a Scouten mat der	

## LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Vietnam	Quang Tri	<b>Reconstruction et aménagement du centre de formation professionnelle gratuite Phung Xuan</b> Les élèves sont actuellement au nombre de 40, dont 30 filles, et bénéficient de formations en couture, culture de champignons, fabrication de chapeaux, électricité et bureautique.	Association aide au Vietnam	40 élèves
	Dalat	<b>Construction d'un foyer d'hébergement pour jeunes filles défavorisées</b> Le but du projet est de favoriser l'accès aux études supérieures de filles issues d'ethnies minoritaires et de milieux défavorisés. Le foyer accueille de 70 à 90 filles qui ont les capacités mais n'ont pas les moyens financiers pour accomplir une formation postsecondaire.		90 élèves
Argentine	Bella-Vista à Rosario	<b>Projet visant la formation professionnelle pour jeunes femmes dans le quartier défavorisé de Bella-Vista</b> Des jeunes filles ayant terminé l'école primaire ont la possibilité de suivre des cours de formation professionnelle, soit au travail du bois, soit comme auxiliaires de cuisine, de boulangerie ou d'administration.	Hëller fir Rosario	
Bolivie	Mizque	<b>Projet visant la formation technique agricole et forestière pour jeunes filles</b> Cette formation spécifique permettra à des jeunes filles issues du milieu rural de s'investir dans la création de revenus pour leurs familles et ainsi améliorer les conditions de vie de la population indigène. Le projet englobe la mise en état des infrastructures et la fourniture de matériel scolaire.	Eng Bréck mat	
	Cochabamba	<b>Préserver l'environnement pour vivre mieux</b> Projet visant à favoriser la commercialisation de produits agro-écologiques de l'organisation de base de femmes « Coordinatrice des Femmes de la Haute Vallée de Cochabamba ». Des ateliers de formation permettront aux productrices de renforcer leurs capacités d'autogestion, de commercialisation et de promotion.		

## LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Colombie	Département du Valle del Cauca	<b>Elargissement d'un programme d'éducation et de formation à l'attention de jeunes filles adolescentes défavorisées</b> Le projet est réalisé dans plusieurs villes du département. Les filles sont prises en charge au niveau du logement et de la nourriture et suivent des ateliers de formation, d'insertion au travail et de développement personnel.	Enfants de l'Espoir	
	Antioquia	<b>Programme social et éducatif pour jeunes dont la famille est affectée par la maladie d'Alzheimer précoce</b> Une douzaine de filles issues de familles affectées reçoivent une formation complète d'infirmière à l'université d'Antioquia à Medellin. La finalité du projet est de réaliser un programme d'éducation pour les communautés villageoises et en particulier pour les familles affectées.	Iwerlieven fir bedreete Volleker	12 jeunes filles
Cuba	San Antonio de Jó	<b>Préparation des jeunes filles et des femmes à l'autonomisation à la participation à la vie active dans la province Granma</b> Le projet vise entre autres la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes, la reconstruction de l'école endommagée par les ouragans et la sensibilisation des hommes à l'importance de la participation des filles et des femmes à la vie active de la communauté.	Solidarité Luxembourg-Cuba	
Inde	Etat de Karnataka	<b>Formation professionnelle en couture pour jeunes filles déscolarisées dans plusieurs villages du district de Belgaum</b> Les ateliers de couture poursuivent un double but, qui est d'un côté la formation en couture comme source future de revenu et d'un autre côté l'information sur le mariage, la situation des femmes dans la société indienne et les droits de la femme.	Action Solidarité Tiers Monde	
	Etat du Gujérât	<b>Construction d'un centre de formation à Ankleshwar et d'organisation de formations pour filles et jeunes femmes d'origine tribal</b> La formation dans les villages traitera des sujets tels l'éducation sexuelle, le mariage et les tâches ménagères tandis que le centre sera orienté vers la formation professionnelle et préparera les filles à une vie active.	Aide à l'enfance de l'Inde	

### LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Inde	Calcutta	<p><b>Education et réinsertion de jeunes filles issues des communautés pauvres et des bidonvilles</b></p> <p>Projet visant le soutien du foyer d'accueil « Asha Deepti » dont le but est de protéger les filles contre les risques d'exploitation en leur procurant éducation scolaire, activités récréatives et éducatives, suivi médical et psychologique, formation professionnelle en esthétique et tricotage.</p>	ECPAT Luxembourg	
Indonésie	Iles de Sumatra et de Siberut	<p><b>Poursuite des activités et entretien des centres d'éducation pour enfants dans les villages isolés</b></p> <p>Le projet prévoit la création et l'entretien des centres d'éducation et la formation du personnel enseignant. Il vise également à sensibiliser les parents à l'importance d'inscrire les filles dans les centres d'éducation dans l'intérêt des filles et de la communauté.</p>	Unity Foundation	
Nicaragua	Masaya	<p><b>Réhabilitation et formation des enfants, filles et garçons, de cinq quartiers défavorisés de la ville</b></p> <p>Les objectifs du projet sont de diminuer les risques du manque de protection et de négligence familiale, contribuer à l'insertion éducative et scolaire, améliorer la santé et la nutrition et prévenir les maladies, renforcer les capacités communautaires par des formations données aux parents.</p>	Solidarité Luxembourg-Nicaragua	
Somalie	Mogadiscio	<p><b>Projet visant le soutien de l'école SOS d'infirmiers et d'infirmières</b></p> <p>Cette école a été mise en place suite à la longue crise humanitaire et les besoins inhérents d'infrastructures de santé de qualité. Son objectif principal est de former un groupe de jeunes ouvriers qualifiés dans le domaine de la santé pour pouvoir fournir des soins infirmiers à l'ensemble de la communauté.</p>	SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg	

## LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Brésil	Simões	<b>Le projet « Produire pour développer »</b> Des ateliers de formation dans le domaine de la fabrication de bijoux, la couture et la confection de sacs à main permettent à des jeunes filles d'avoir accès à une profession et d'insérer le marché du travail.	Les Amis de Pirajà	
	Simões Filho	<b>Le Projet « Atelier Beauté »</b> est réalisé dans le village d'enfants Cidade da Criança. Les adolescentes et jeunes filles auront la possibilité de se former aux techniques d'esthétique corporelle et de coiffure dans le but de diriger un salon ou d'exercer le métier à leur propre compte.	Les Amis Ayudame	
	Recife	<b>Aménagement de la nouvelle annexe du centre d'accueil de l'association « Casa Menina Mulher »</b> Ce centre offre un programme des ateliers de formation professionnelle en graphisme par ordinateur, secrétariat, télémarketing, peinture textile et soins de santé à des jeunes filles	Fir d'Kanner a Latäinamerika (Nouvelle PNP)	
Tibet	Quinghai	<b>Le projet « Education de jeunes femmes tibétaines » dans plusieurs villages situés dans les districts de Hulaong et Ledu dans la province Amdo</b> Il a pour but de donner à des jeunes femmes une éducation scolaire élémentaire ainsi qu'une formation de base en matière de santé, nutrition, soins pour enfants et personnes âgées et techniques agricoles et d'élevage.	Les Amis du Tibet	
Somalie	Togdheer et Maroodi Jeeh au Somaliland	<b>Les femmes comme acteur de la reconstruction</b> Le projet vise à alphabétiser, à améliorer l'éducation non formelle, l'accès aux services de formation professionnelle et la création de micro-entreprises.	Christian Solidarity International	1.500 jeunes femmes
Népal	Pokhara Kaski	<b>Projet visant le soutien du « SOS Bahini Day6caire Health Education Center »</b> Le centre accueille des enfants, filles et jeunes femmes des bidonvilles et de la rue et leur procure nourriture, soins et conseils	Coopération Humanitaire Luxembourg	

		médicaux, conseils juridiques, alphabétisation et formation en jardinage/potager. L'objectif est de diminuer l'exploitation sexuelle.		
Népal	Pokhara	<p><b>Appui à la maison d'accueil « Jyoti Girls Hostel » destinée aux adolescentes qui vivent dans les rues</b></p> <p>Les adolescentes bénéficient d'un programme de réhabilitation et suivent une formation professionnelle de plombier, électricien, informatique, secrétariat ou aide-soignante. La durée du séjour est de trois ans et la dernière année est en semi-encadrement dans le but de préparer les filles à une vie indépendante.</p>	FNEL Scouts et Guides	

### MARSEILLE (France)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Liban	Beyrouth	<p><b>Aménagement urbain</b></p> <p><u>Aménagement de places publiques à Beyrouth</u> : Ce projet vise à participer au développement des places publiques de la capitale, et permettant ainsi aux habitants de la ville de se réapproprier l'espace public. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation des quartiers extérieurs à l'hyper centre de Beyrouth. Coordonné par les villes de Marseille et Beyrouth, ce projet associe des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille et de l'Ecole d'Architecture de l'Académie Libanaise des Beaux-arts, pour la réalisation des études et des esquisses sur chacune des trois parcelles.</p>	Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Marseille, Services de l'Urbanisme de la Municipalité de Beyrouth, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille et Ecole d'Architecture de l'Académie Libanaise des Beaux-arts / Cofinancement annuel du MAEE	1.500.000 personnes
		<p><b>Sécurité et incendies</b></p> <p><u>Renforcement des compétences des pompiers de Beyrouth</u> : Accompagnement du corps de pompiers de Beyrouth dans son développement et sa modernisation, par la mise en place d'un programme de formations adaptées à leurs besoins actuels, ainsi qu'au paysage démographique, urbain et politique de la ville de Beyrouth, ainsi que par le don de matériel. Des formations aux métiers du feu ainsi qu'aux métiers du secourisme sont ainsi programmées.</p>	Bataillon de Marins Pompiers de Marseille, Pompiers de Beyrouth / Cofinancement triennal du MAEE	
		<p><b>Culture et Francophonie</b></p> <p><u>Beyrouth : capitale mondiale du livre</u> : préparation d'un projet visant à</p>	Direction des Bibliothèques de la Ville de	

		organiser un événement "Marseille", dans le cadre de cette année capitale. <u>Arts et Tic</u> : projet contribuant à l'émergence d'une plate-forme de diffusion, formation et développement culturel dédiée aux arts et nouvelles technologies en Méditerranée, en réseau avec des lieux, des artistes et des concepteurs multimédias.	Marseille / BMVR  Association ZINC, SHAMS. Icare Académie / Cofinancement triennal du MAEE	
PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Liban	Communauté urbaine Tripoli-Al Fayhaa	<p><b>Aménagement urbain</b> <u>Aménagement d'espaces publics et d'espaces verts</u> : dans le cadre de la définition d'une stratégie de ville par la Communauté Urbaine Al Fayhaa, il s'agit d'analyser, de concevoir et de proposer des aménagements d'espaces publics et d'espaces verts, repartis sur les trois communes de la CU. Deux axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des espaces de centralité dans les nouveaux quartiers</li> <li>- créer des lieux de respiration et des espaces verts, au sein de l'habitat</li> </ul> <p><b>Gouvernance</b> <u>Réforme des structures de l'administration</u> : dans le cadre de la définition d'une stratégie de ville par la Communauté Urbaine Al Fayhaa, il s'agit d'établir un état des lieux de la décentralisation communale au Liban, et de présenter des préconisations en termes d'organisation de la gestion municipale afin d'améliorer la performance de la « gouvernance » locale.</p>	Partenaires du City Development Strategy : CU Al Fayhaa, Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Marseille, Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille, Direction du Développement Durable de la Ville de Marseille, Medcités, Ville de Barcelone, Banque Mondiale, AFD, PNUE, UN-Habitat	240.000 personnes
Egypte	Alexandrie	<p><b>Culture. patrimoine et Francophonie</b> <u>Arts et Tic</u> : projet contribuant à l'émergence d'une plateforme de diffusion, formation et développement culturel dédiée aux arts et nouvelles technologies en Méditerranée, en réseau avec des lieux, des artistes et des concepteurs multimédias.</p> <p><u>Programme d'échanges et de formations auprès des bibliothèques et médiathèques d'Alexandrie</u>: projet visant à consolider et élargir un réseau de professionnels, constitué de médiathécaires, enseignants, animateurs culturels, utilisant les nouvelles technologies dans leurs activités éducatives, pour développer des pratiques innovantes et favoriser la mutualisation des savoirs et des compétences dans ce domaine. Il s'agit également de mettre en place des formations à</p>	<p>Association ZINC, Atelier d'Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina / Cofinancement triennal du MAEE</p> <p>Direction des Bibliothèques de la Ville de Marseille / BMVR, Associations ZINC et COBIAC, Bibliotheca Alexandrina, Ecoles francophones d'Alexandrie, Centre culturel français d'Alexandrie / Cofinancement triennal du MAEE</p>	2.719.000 personnes

		<p>destination des bibliothécaires et médiathécaires des structures alexandrines partenaires du projet. Des dons de livres sont également au programme de cette action.</p> <p><u>Programme d'échanges entre la Bibliothèque de Marseille à Vocation Régionale et la Bibliotheca Alexandrina</u> : échanges de bibliothécaires, prêt de documents, échange de bonnes pratiques</p>	<p>Direction des Bibliothèques de la Ville de Marseille / BMVR, Bibliotheca Alexandrina</p>	
PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Egypte	Alexandrie	<p><b>Aménagement urbain et environnement</b></p> <p><u>ALAMIM</u> : (Alexandria Lake Mariout Integrated Management) ce projet vise à promouvoir un modèle de développement viable et durable pour la zone côtière d'Alexandrie, il travers la mise en place d'un management intègre du Lac Mariout et d'un plan de développement participatif prenant en compte les aspects de protection de l'environnement et de développement.</p>	<p>Partenaires du projet ALAMIM : Medcités, Gouvernorat d'Alexandrie, CEDARE, Agence Egyptienne de l'Environnement, Ville de Barcelone, Ville de Marseille, Institut Méditerranéen de l'Eau, GIPREB / Cofinancement de l'Union Européenne SMAP III</p>	2.719.000 personnes
Algérie	Alger	<p><b>Culture</b></p> <p><u>Echanges entre les musées d'Alger et de Marseille</u> : diffusion de connaissances avec l'accueil en Algérie de professionnel des Musées de Marseille, le prêt de collections ou la circulation et l'accueil de collections temporaires algéroises pendant « Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 ».</p>	<p>Direction des Musées de la Ville de Marseille, Musée des Antiquités d'Alger, Musée d'Archéologie Méditerranéen, l'Association Formaterranée</p>	3.000.000 personnes
		<p><u>Développement des bibliothèques multimédia</u> : Action de formation professionnelle et d'appui à la mise en place d'une action culturelle de qualité sur les usagers des supports de lecture et d'expression, papier et multimédia.</p>	<p>Etablissement Public de la Wilaya d'Alger Arts et Culture, la BMVR, l'Association ZINCIEM et l'Association COBiAC. Projet mene conjointement avec le Conseil Régional Provence Alpes Cote d'Azur</p>	
		<p><b>Ingénierie urbaine et Protection du Patrimoine</b></p> <p><u>Réhabilitation de la Basilique Notre Dame d'Afrique</u> : 2009 - 2010, 2<sup>ème</sup> tranche des travaux comprenant la restauration du chœur et du campanile.</p>	<p>Convention quadriennale de coopération décentralisée entre la Wilaya d'Alger, la Region Provence Alpes Côte d'Azur, le département des Bouches du Rhône et la Ville de Marseille. Monsieur Xavier DAVID, Architecte et Marseille l'Association Diocésaine d'Alger</p>	
		<p><u>Réalisation de la « Fontaine de l'Esperance »</u> : Symbole de paix et de fraternité, elle est implantée dans les jardins de Taleb Abderahmen dans le quartier de Bab-El-Oued. Elle est inaugurée au 1<sup>er</sup> trimestre</p>	<p>La Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Marseille, l'Atelier le Fur Paysage, Groupe des Eaux de</p>	

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Algérie	Alger	2010. Restauration du Bâti Ancien : Apporter un appui principalement orienté vers l'entretien, la surveillance et la réhabilitation du parc immobilier ancien.	Marseille Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville de Marseille, l'AGAM, l'AFD, la Direction du Patrimoine et la Ville de Marseille. Projet qui a obtenu un cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.	3.000.000 personnes
		Réaménagement du Jardin Botanique : Coopération en cours d'étude entre le Jardin Botanique d'Alger et celui de Marseille, qui pourrait porter sur : l'échange de semences et de matériel végétal, la mise en place d'un centre de documentation, l'élaboration de programmes et de thèmes d'ateliers pour l'Ecole de l'Environnement, la formation et la mise à niveau du personnel affecté et la conservation et les échanges d'informations dans le domaine de la conservation ou encore l'échange d'animaux	Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille (le Jardin Botanique) et le jardin Botanique d'Alger.	
		<b>Jeunesse et des Sports</b> Formation d'agents locaux de développement socio-sportif : Projet mené sur trois ans 2007- 2009, visant à sensibiliser et initier les jeunes aux métiers de l'animation et des activités liées à la jeunesse. Mener une action de coopération de développement local axée sur la promotion des pratiques sportives et socioculturelles des jeunes. Promouvoir l'évaluation des compétences et les qualifications d'agents locaux de développement socio-sportif afin de pérenniser cette démarche, mise en place d'une plate-forme opérationnelle. Le résultat attendu est l'obtention pour l'ensemble des stagiaires d'un <b>diplôme universitaire</b> de formateur d'agents locaux de développement socio-sportif délivré par la Faculté des Sciences du Sport. Ce projet sera prolongé de 2010 à 2012 par: La création d'un espace collaboratif de formation et la mise en œuvre de cycles de formation spécifiques.	Mairie de Marseille, Ville de Tunis, Ville de Marrakech, Wilaya d'Alger, IFAC Provence, CREPS PACA, Faculté des Sciences du Sport. Cofinancements du MAEE obtenus en 277, 2008 et 2009.	

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Algérie	Alger	Coopération entre l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille	Convention hospitalo-universitaire de	3.000.000 personnes

		<p>(APHM) et le CHU de Bab-El-Oued : les domaines d'application de cette coopération portent sur les thèmes suivants : biologie moléculaire, chirurgie de l'épilepsie, oncologie-hématologie pédiatrique, chirurgie thoracique, ophtalmologie, système d'information dans le cadre du projet stratégique d'établissement, formation d'internes de l'AP-HM en gynéco-obstétrique et échanges universitaires.</p>	<p>partenariat établie depuis 1998 et renouvelée jusqu'en 2011 entre le CHU de Bab-El-Oued et l'AP-HM. Ce partenariat a reçu le soutien financier du Ministère français des Affaires étrangères</p>	
		<p><b>Aménagement du Territoire et de l'Environnement</b></p> <p><u>Partenariat entre le Technopôle de Château-Gombert et le Technopôle de Sidi-Abdallah</u> : Actions de coopération basées sur la création et le développement d'entreprises innovantes, la formation, le montage et la structure des technopôles et des pépinières, le développement de pôles de compétitivité dans des domaines à enjeux forts : le soutien aux actions de structuration du programme des technopôles algériens et échange de savoir-faire en matière de montage et structuration de technopôles (aménagement immobilier d'entreprise, mise en place des outils du développement), mise en place d'échanges et d'actions communes autour des pôles de compétitivité, échange de savoir-faire en matière d'identification, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets, échange de savoir-faire en matière d'outils de communication.</p>	<p>Technopôle de Château-Gombert, le Technopôle de Sidi Abdallah, Marseille Innovation et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme algérien.</p>	
		<p><u>Intervention du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire</u> : intervention du BMPM sur des actions de formation, d'expertises et d'équipement en Algérie et en France, visant sur trois ans, à la modernisation de la protection civile algérienne et notamment la création d'un corps spécialisé « d'agents de la protection civile portuaire » dans l'ensemble des grands ports d'Algérie, dont celui d'Alger.</p>	<p>Ministère des Affaires étrangères européenne français, Ministère de l'Intérieur algérien, le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille.</p>	
<b>PAYS</b>	<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TYPE DE PROJETS</b>	<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>POPULATION</b>
<b>Algérie</b>	<b>Alger</b>	<p><u>Association Touiza Solidarité</u> : a pour mission de promouvoir le développement durable au Maghreb et plus spécialement en Algérie et de développer les échanges entre les deux rives de la Méditerranée par notamment l'organisation de séminaires de formation. L'action est guidée par la promotion de la solidarité et de la démocratie</p>	<p>Ville de Marseille par une subvention annuelle à l'Association Touiza Solidarité et l'Association Touiza Solidarité.</p>	

		participative en s'appuyant sur la société civile. Par la mise en œuvre d'actions de formation, l'association contribue à renforcer : les compétences des acteurs du développement local, les moyens d'expression et l'organisation de la société civile et la démocratie participative.		
		<u>Groupe des Eaux de Marseille</u> : Liens étroits avec l'Algérie, depuis 1980. Echanges de savoir-faire avec les organismes chargés de la distribution d'eau potable	Le Groupe des Eaux de Marseille et l'Algérienne des Eaux.	
		<b>Economique</b> Initier et développer toutes actions visant à favoriser les échanges économiques entre la Ville de Marseille et la Wilaya d'Alger	Ville de Marseille, la Wilaya d'Alger, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, l'ONUDI, UBIFRANCE Grand Port Maritime Marseille Fos.	
		<u>Partenariat entre le Sofitel Marseille et le Sofitel d'Alger</u> : Echanges permanents entre les deux Sofitel pour la mise en œuvre d'un programme de stages pratiques en milieu professionnel et l'organisation de semaines culinaires à thème à l'Hôtel Sofitel.	Hôtels Sofitel de Marseille et d'Alger	
<b>PAYS</b>	<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TYPE DE PROJETS</b>	<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>POPULATION</b>
<b>Tunisie</b>	<b>Tunis</b>	<b>Echanges de jeunes entre les villes de Tunis et de Marseille</b> Faire découvrir notre ville autour d'un programme tourné vers l'écocitoyenneté et les activités aquatiques.	Ville de Marseille, Ville de Tunis, IFAC Provence et l'Association Leo Langrange.	774.000 personnes
		<b>Formation d'agents locaux de développement socio-sportif</b> Projet mené sur trois ans 2007-2009, visant à sensibiliser et initier les jeunes aux métiers de l'animation et des activités liées à la jeunesse. Mener une action de coopération de développement local axée sur la promotion des pratiques sportives et socioculturelles des jeunes. Promouvoir l'évaluation des compétences et les qualifications d'agents locaux de développement socio-sportif afin de pérenniser cette démarche, mise en place d'une plateforme opérationnelle. Le résultat attendu est l'obtention pour l'ensemble des stagiaires d'un diplôme universitaire de formateur d'agents locaux de développement socio-	Mairie de Marseille, Ville de Tunis, Ville de Marrakech, Wilaya d'Alger, IFAC Provence, CREPS PACA, Faculté des Sciences du Sport. Cofinancements du MAEE obtenus en 277, 2008 et 2009.	

		<p>sportif délivré par la Faculté des Sciences du Sport. Ce projet sera prolongé de 2010 à 2012 par la création d'un espace collaboratif de formation et la mise en œuvre de cycles de formations spécifiques.</p>		
		<p><b>Nouvelles technologies</b> Accompagnement de la municipalité pour le développement de son technopôle « El Ghazala ». Le but du projet est d'assister la ville de Tunis dans sa réflexion sur le développement économique local et l'urbanisme, en créant des échanges de savoir-faire et transferts de technologies.</p>	<p>Mairie de Marseille, Mairie de Tunis, Banque Mondiale, Technopôle de Château-Gombert, Marseille Innovation.</p>	
		<p><b>Culture</b> Mener toutes actions favorisant le développement de la culture entre les villes de Marseille et de Tunis. En projets : production du Ballet National Marseille à Tunis, participation d'artistes marseillais aux Biennales Méditerranéennes des Arts de Tunis, rencontres annuelles itinérantes du Réseau des Ecoles de Musique, d'Arts Visuels et d'Arts Dramatique de la Méditerranée, associer les artistes tunisiens à l'ensemble des manifestations organisées par l'Association Ecume, échanges en matière cinématographique et projet de production conjointe d'une pièce de théâtre.</p>	<p>Ville de Tunis, ville de Marseille, Ministère français de la Culture et l'Association Ecume.</p>	
PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Tunisie	Tunis	<p><b>Aménagement urbain</b> <u>Requalification et reconversion des anciens abattoirs</u> : situé à la limite est du quartier Montfleury, îlot complet d'une surface de 27.000 m<sup>2</sup> appartenant à la ville de Tunis. Désaffectés depuis une quinzaine d'années, les lieux sont investis par des activités polluantes et dévalorisantes. Projet de sauvegarde du bâtiment. Réhabilitation et revalorisation du site sous forme de centre commercial municipal. Réutilisation des bâtiments pour une implantation d'un marché de produits frais, de lieux de formations aux métiers « de bouche », de restaurants et services divers liés aux activités du site et d'un magasin de grande distribution avec parking.</p>	<p>Mairie de Tunis, mairie de Marseille, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération marseillaise, Marseille Aménagement, Direction du Patrimoine.</p>	774.000 personnes
		<p><u>Requalification de la Petite Sicile</u> : quartier au cœur de Tunis proche de l'hyper centre-ville. Projet de réhabilitation. Développement d'une opération de logements à caractère social pour partie permettant le relogement sur place des occupants avec déplacement de l'activité</p>	<p>Mairie de Tunis, Mairie de Marseille, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération marseillaise, Marseille Aménagement, Direction du Patrimoine.</p>	

		économique en la préservant.		
		<p><b>Environnement et patrimoine</b> Collaboration en l'Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille et l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis afin de réhabiliter un parcours urbain dans le centre historique de Tunis : promouvoir le concept de patrimoine culturel, sensibiliser la population locale à la valeur de son habitat, doter le centre historique d'une vitrine à la hauteur des réalisations accomplies, offrir une alternative au tourisme de masse et promouvoir un tourisme culturel et initier un projet profitable à l'économie locale et à l'artisanat.</p>	<p>Ville de Tunis, Direction du Patrimoine de la ville de Marseille, ville de Lyon, CEE.</p>	
		<p><b>Santé</b> Formation de médecins et de personnel paramédical. Collaboration avec l'Hôpital d'enfants de Tunis afin de lui permettre de disposer de médecins et de personnel paramédical formés aux techniques de pointe.</p>	<p>Hôpital d'enfants de Tunis, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille.</p>	
PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
Tunisie	Tunis	<p><b>Economie</b> Initier et développer toutes actions visant à favoriser les échanges économiques entre les villes de Tunis et de Marseille, participation des institutionnels et des partenaires au Forum de Carthage et à la 3<sup>ème</sup> Semaine Economique de la Méditerranée. Mener des actions dans le cadre des conventions et partenariats : convention avec l'Office de la Marine Marchande et des Ports de Tunisie (échanges en matière d'ingénierie portuaire, sécurité et sureté), convention avec la Société d'Acconage et de Manutention (échanges en matière de formation), coopération avec les responsables de l'important projet d'aménagement urbain « des Berges du Lacs ».</p>	<p>Ville de Marseille, ville de Tunis, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, UBIFRANCE, ONUDI, Chambre de Commerce et d'Industrie France-Tunisie, le Grand Port Maritime Marseille Fos, l'établissement Public Euro-méditerranéen.</p>	774.000 personnes
		<p><b>Sport</b> Développer le volet sportif et plus particulièrement le football. Projet de création d'une académie de football au sein du projet Tunis Sports City. Echange de savoir-faire.</p>	<p>Ville de Marseille, Olympique de Marseille, Ville de Tunis, Responsable du projet « Tunis Sports City »</p>	
		<p><b>Eau</b> Coopération portant sur le réseau des eaux usées, de l'eau potable et les risques liés à l'eau urbaine. Amélioration du système d'exploitation</p>	<p>Someden, Groupe des Eaux de Marseille, ville de Tunis, Office National de l'Assainissement Tunisien, l'Institut</p>	

		et de distribution d'eau de la Ville.	Méditerranéen de l'Eau.	
<b>Maroc</b>	<b>Marrakech</b>	<p><b>Programme d'Accompagnement à la Décentralisation</b>  Dans le cadre du PAD Maroc, mise en place d'une « Maison des Associations et des Initiatives Locales» intégrant une cyber base en réseau, dans le but d'aider à la construction du secteur associatif, d'améliorer la gouvernance locale et de favoriser les initiatives du développement économique local. Renforcement par l'impulsion et la consécration du rôle dynamique de la commune en tant qu'acteur principal du développement économique et social de son territoire. Valorisation du potentiel humain par la formation, la sensibilisation des opérateurs, acteurs, bénéficiaires et partenaires du projet. Mise en réseau et développement des synergies entre les acteurs de développement du territoire. Développer et renforcer l'accès et l'usage des TIC par les habitants. Associer l'ensemble des habitants et des parties prenantes à la conception, la mise en œuvre et la gouvernance du projet.</p>	<p>Ville de Marseille, Ville de Marrakech, Boutique de Gestion Accès Conseil, BABALEX, Ministère des Affaires Economiques Européennes, CAP TIC.</p>	1.200.000 personnes
<b>PAYS</b>	<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TYPE DE PROJETS</b>	<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>POPULATION</b>
<b>Maroc</b>	<b>Marrakech</b>	<p><b>Formation d'agents locaux de développement socio-sportif</b>  Projet mené sur trois ans 2007-2009, visant à sensibiliser et initier les jeunes aux métiers de l'animation et des activités liées à la jeunesse. Mener une action de coopération de développement local axe sur la promotion des pratiques sportives et socioculturelles des jeunes. Promouvoir l'évaluation des compétences et les qualifications d'agents locaux de développement socio-sportif afin de pérenniser cette démarche, mise en place d'une plateforme opérationnelle. Le résultat attendu est l'obtention pour l'ensemble des stagiaires d'un diplôme universitaire de formateur d'agents locaux de développement socio-sportif délivré par la Faculté des Sciences du Sport. Ce projet sera prolongé de 2010 à 2012 par la création d'un espace collaboratif de formation et la mise en œuvre de cycles de formation spécifiques.</p>	<p>Mairie de Marseille, Ville de Tunis, Ville de Marrakech, Wilaya d'Alger, IFAC Provence, CREPS PACA, Faculté des Sciences du Sport. Cofinancements du MAEE obtenus en 2007, 2008 et 2009.</p>	1.200.000 personnes
		<p><b>Projet Partage – Solidarité Numérique</b>  Opération visant à introduire dans les écoles primaires de Marrakech les technologies de l'information et de la communication et de permettre la formation des enseignants et des élèves sur les nouveaux outils pédagogiques multimédias.</p>	<p>Ville de Marseille, ville de Marrakech, l'ARF, le Rectorat.</p>	

		<p><b>Diagnostic de Ville</b> Projet visant à mettre en œuvre, à Marrakech, différentes actions ciblées, dans le cadre d'une stratégie de ville.</p>	<p>Ville de Marseille, ville de Marrakech, Banque Mondiale, Cities of Alliance, l'AFD, la BEI.</p>	
		<p><b>Schéma Directeur Informatique</b> Cette action consiste à mettre en place le cahier des charges d'un schéma directeur informatique et du suivi de son installation et des produits qui peuvent en découler (information du budget, de la comptabilité, de l'état civil, etc.).</p>	<p>Ville de Marseille, ville de Marrakech</p>	
		<p><b>Restructuration de la Bibliothèque communale</b> Coopération entre les responsables de la bibliothèque communale de Marrakech et les services de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) de Marseille, notamment en matière de formation dans les spécialités : gestion bibliothèque et documentation et informatisation des activités.</p>	<p>Ville de Marseille, ville de Marrakech, la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille.</p>	
<b>PAYS</b>	<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TYPE DE PROJETS</b>	<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>POPULATION</b>
<b>Maroc</b>	<b>Marrakech</b>	<p><b>Echanges de jeunes</b> Depuis maintenant plusieurs années, des échanges de jeunes sont organisés.</p>	<p>Ville de Marseille, ville de Marrakech, Collège Arthur Rimbaud de Marseille, Collège Enakhil de Marrakech, Association Culture et Cinéma, Association Léo Lagrange.</p>	1.200.000 personnes
		<p><b>Urbanisme</b> Interventions diverses auprès de la mairie de Marrakech en matière de transports et d'ingénierie urbaine et notamment un appui pour l'élaboration d'un Plan de Placement.</p>	<p>Ville de Marseille, l'AGAM, ville de Marrakech, Agence d'Urbanisme de Marrakech.</p>	
		<p><b>Santé</b> Accord de coopération entre l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille et l'Hôpital d'Ibnzhor.</p>	<p>Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, ville de Marseille, ville de Marrakech, Hôpital d'Ibnzhor.</p>	
		<p><b>Economie</b> Accord de Coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et la Chambre de Commerce de Marrakech, visant à favoriser les échanges économiques.</p>	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, Chambre de Commerce et d'Industrie de Marrakech.</p>	
		<p><b>Enseignement supérieur</b></p>	<p>Euromed Marseille Ecole de Management,</p>	

		Printemps 2009, Euromed Management devient la première Business School française à l'implanter au Maroc. Depuis la rentrée 2009, plusieurs programmes de formation sont proposés.	Ecole Supérieure de Commerce de Marrakech.	
<b>Sénégal</b>	<b>Dakar</b>	<b>Sécurité civile</b> Remise de 3 camions et une remorque par le BMPM au Groupement National des Sapeurs Pompiers du Sénégal	Ville de Marseille (Bataillon des Marins Pompiers) / ville de Dakar (Groupement National des Sapeurs Pompiers du Sénégal) / AIMF	1.200.000 personnes

### NAMUR (Belgique)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
<b>R. D. Congo</b>	<b>Masina (Kinshasa)</b>	<b>1/ Etat civil - Population</b> Soutien à la bonne gouvernance dans le cadre de la gestion municipale, amélioration des procédures comme des infrastructures communales. Cadre progressif quinquennal, avec possibilité de reconduction.	Ville de Namur, Direction générale de la Coopération au Développement du Gouvernement fédéral	650.000 personnes

### PARIS (France)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
<b>Mali et Burkina-Faso</b>	<b>Bamako et Ouagadougou</b>	Programme commun de coopération dans le domaine de la santé publique en réponse à l'appel à propositions de l'Union européenne intitulé ANE-AL (« Acteurs Non Etatiques – Autorités Locales dans le développement »). Ce projet a pour but d'appuyer Bamako et Ouagadougou en matière de santé publique, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. Les communes et les services étatiques ont besoin d'un accompagnement pour établir les bases d'un nouveau partenariat dans la gestion des centres de santé primaire et d'un appui dans la définition de politiques publiques de santé.	Union européenne, ville de Paris	Population des villes de Bamako et de Ouagadougou

<b>Liban</b>	<b>Beyrouth</b>	Réhabilitation de la Maison Jaune Coopération en matière d'urbanisme, de transport, d'espaces verts et d'accès à l'eau et à l'assainissement.		
<b>Cambodge</b>	<b>Phnom Penh</b>	Poursuite de l'appui au centre Bophana de perpétuation de la mémoire audiovisuelle du Cambodge.		

### ANEHO (Togo)

<b>TYPE DE PROJET</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE</b>	<b>POPULATION</b>
<p><b>Mise en œuvre concrète de projets de coopération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des acteurs du réseau des bibliothèques de lecture publique dans les Lacs,</li> <li>- Organisation des groupements d'agriculteurs dans la préfecture de Blitta,</li> <li>- Lancement du dialogue inter-acteurs sur l'assainissement à Aného, avec la mise en œuvre d'un programme de construction de latrines familiales</li> <li>- Construction de nouvelles salles de classes au bénéfice des populations de Blitta</li> </ul>	<p>Conseil général des Yvelines, Préfectures de Blitta et des Lacs et la commune d'Aného</p>		

## BANDIAGARA (Mali)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Projet d'optimisation des ressources financières de la commune urbaine de Bandiagara.</b> Appel à propositions dans le cadre de la composante « Coopération décentralisée » du PARAD, Financement 9<sup>ème</sup> FED.</p>	<p>Commune de Court Saint Etienne (Belgique), IAP, Cabinet d'Etudes et Planification des interventions pour le développement, Bureau d'études, Centre Universitaire de Charleroi, CUNIC, Conseil de Cercle de Bandiagara.</p>	<p>Projet exécuté en association les élus et le personnel communal à toutes les activités afin d'assurer sa pérennité après son départ. Un mécanisme de capitalisation des expériences est mis en œuvre. Un audit sera réalisé à la fin.</p>	<p>14.000 personnes</p>
<p><b>Projet d'amélioration de la distribution en eau potable</b> Dans l'urgence, après les inondations, un forage a été financé pour améliorer l'accès à l'eau de la population dans la zone de recasement. Le forage réalisé ayant un débit très faible, la commune urbaine a demandé que le budget pour son équipement soit réaffecté au raccordement d'un nouveau forage de 60 m<sup>3</sup>/h au Château d'eau de la ville.</p>	<p>Ville de Renne</p>	<p>Le suivi est réalisé par le représentant du jumelage à Bandiagara.</p>	<p>14.000 personnes</p>
<p><b>Projet de gouvernance partagée</b> Renforcement des capacités des élus et du personnel communal et des liens avec la Société civile. Transparence de la gestion communale et participation active des Organisations de la société civile pour le développement de la commune.</p>	<p>USAID</p>		
<p><b>Initiative 166</b> Accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes structurellement déficitaires en matière de sécurité alimentaire.</p>	<p>Agences et organisations internationales</p>		
<p><b>Coopération décentralisée pressentie</b> Des premières actions pour une future coopération décentralisée ont été entreprises en fin d'année.</p>	<p>Villes d'Orchies et de Lille</p>		

### CONAKRY (Guinée)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Etude d'un projet de développement urbain : gestion des déchets solides et voirie secondaire	Banque Mondiale		

### DAPAONG (Togo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Renforcement des services rendus aux populations en matière d'assainissement, d'infrastructures urbaines</b></p> <p>Achèvement des travaux de construction de latrines publiques, ponceaux, d'éradication de dépotoirs sauvages et de construction de caniveaux, sauvant une partie de la ville des méfaits des inondations.</p>	AIMF		Quartiers de la ville

## DEDOUGOU (Burkina Faso)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<b>Le projet SOS Sahel DEDO</b> Aménagement de surfaces Réalisation de forages Réalisation de latrines Réalisation de micro projets / CVD Formation des acteurs et équipements Recrutement d'agent	Ville de Douai, ville de Dédougou		1.200 personnes 3.000 personnes 15.000 personnes 1.000 personnes 356 personnes 3 personnes
<b>Le projet SOS Sahel EABF</b> Réhabilitation et réalisation de latrines Réhabilitation et réalisation de forages Formations			
Organisation de la conférence internationale des partenaires de la commune	Ville de Mouscron (Belgique)	Renforcement de la gestion (développement institutionnel et économique)	
Fonctionnement du Comité de Pilotage		Suivi-évaluation	
Etude prospective sur les potentialités fiscale de la commune	Autriche	Mobilisation des ressources financières	Administration communale
Réalisation d'infrastructures marchandes		Développement économique	48.103 personnes
Formations		Renforcement des capacités	Décideurs politiques et acteurs municipaux
Equipements		Renforcement des capacités	Services municipaux
Enlèvement des ordures	Fédération canadienne des Municipalités	Assainissement et hygiène	4.731 personnes
Réalisation salle de conférence	AIMF	Développement institutionnel et de la communication	100.000 personnes

### DIFFA (Niger)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Extension du marché central</b> Ce projet consiste en la construction de deux files de boutiques, une infirmerie, un poste de police et un bloc sanitaire supplémentaire. Ces nouvelles constructions ont un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la sécurité des biens et des personnes</li> <li>- améliorer l'hygiène des aliments</li> <li>- promouvoir les activités des commerçants par la mise en place d'emplacements</li> </ul> <p>Ces équipements productifs et sociaux opérationnels devront contribuer à accélérer le commerce et les échanges pour un bon développement urbain durable.</p>	AIMF	La direction régionale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, la direction départementale de l'urbanisme.	36.000 personnes

### DOSSO (Niger)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Alimentation en eau potable de 15 quartiers de la commune</b> Les actions consistent en la réalisation et la réhabilitation des puits, forages et des mini adductions d'eau potable. Les travaux ont été répartis en deux blocs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de 2 forages et de 2 mini adductions d'eau potable</li> <li>- création de 6 puits cimentés et réhabilitation de 5 puits cimentés</li> </ul>	AIMF	La direction départementale de l'Hydraulique de Dosso	14.000 personnes
<p><b>Equipped de la salle multimédia de l'Ecole normale d'instituteurs de Dosso</b></p>	AIMF, ministère français de l'Education nationale		Elèves et professeurs de l'Ecole normale

<p>Dans le cadre de la politique d'informatisation et d'accès à l'outil internet des établissements scolaires, l'AIMF a financé une salle multimédia internet à l'Ecole normale d'instituteurs de Dosso avec une antenne satellite installée sur la municipalité de Dosso. Outre la mairie et l'école normale de Dosso, la connexion internet, via cette antenne vsat, a été partagée avec plusieurs autres institutions de la place, parmi lesquelles le gouvernement de Dosso et le PAMED.</p>			<p>d'Instituteurs</p>
--	--	--	-----------------------

### HUE (Vietnam)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Formation</b>            En 2008, le projet de coopération entre Hué et Namur se forme sous l'initiative du Secrétariat permanent de l'AIMF. Un consultant en relation internationale de la ville de Hué a effectué un stage en communication de novembre 2008 à janvier 2009 à N. E. W. (Belgique).            Une entente de coopération a été élaborée dans le but de rapprocher les deux villes membres de l'AIMF et d'envisager de futures échanges techniques dans différents domaines tels que le développement durable, l'environnement, l'aménagement urbain, le tourisme, les événements culturels et festifs, les formations, les échanges de jeunes...            Les deux villes se sont également concertées à propos d'une future coopération à quatre : Namur, Hué, Québec et une ville africaine.</p>	<p>AIMF, ville de Namur</p>	<p>N. E. W. (Belgique) et le centre de coopération internationale de la ville de Hué</p>	<p>Cadres de la ville de Hué, cadres de la ville de Namur, jeunesse des deux pays.</p>

<p><b>Formation et échange d'expériences entre les techniciens, ingénieurs de Hué et de Blois</b>  La ville de Blois a accueilli une délégation de cinq personnes de ville de Hué en juin 2009 pour un stage de deux semaines dans l'aménagement urbain, le système d'éclairage public, les espaces verts et dans la mise en valeur des monuments historiques par des lumières.  Les autorités de Hué et de Blois ont exprimé la volonté de réaliser un projet culturel commun.</p>	<p>Ville de Hué, ville de Blois</p>	<p>Centre de coopération internationale de la ville de Hué</p>	<p>Techniciens et ingénieurs en aménagement des espaces verts et de l'éclairage des monuments de la ville de Hué, Huéens et Blésois.</p>
<p><b>TYPE DE PROJET</b></p>	<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE</b></p>	<p><b>POPULATION</b></p>
<p><b>Projets d'aménagement</b>  Aménagement des lacs Thanh Hoang et Ho Ve  Situés dans la zone historique de la ville de Hué en vue de réguler les évacuations des eaux usées et pluviales. Aménagement de la lagune de traitement du lixiviat à la décharge de Thuy Phuong (en projet)  Projet de rénovation du réseau d'assainissement du quartier Tay Loc (date de mise en œuvre : décembre).</p>	<p>Ville de Hué, SIAAP</p>	<p>Suivi : centre de coopération internationale de Hué  Mise en œuvre : Compagnie de l'environnement et des travaux publics</p>	<p>Habitants vivant dans les quartiers historiques : 5.000</p>
<p><b>Construction d'une école</b>  Réalisation de la construction de l'école primaire de Kim Long, quartier Kim Long, ville de Hué.</p>	<p>Ville de Hué, ville de Rennes et l'association humanitaire Bretagne-Vietnam</p>	<p>Centre de coopération internationale de la ville de Hué</p>	<p>660 enfant de 6 à 15 ans des familles sampanières et démunies du quartier Kim Long.</p>
<p><b>Formation</b> de deux semaines en faveur des cadres de la ville de Hué dans les domaines de l'aménagement des espaces verts, éclairage public (programmation : 2010)</p>	<p>Ville de Rennes et ville de Hué</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Association Bretagne-Vietnam</p>	<p>Techniciens et ingénieurs en aménagement des espaces verts et de l'éclairage.</p>
<p><b>Maison des savoirs</b>  Espace numérique, de documentation et socioculturel francophone. Inauguration : septembre 2009</p>	<p>Ville de Hué, AIMF, OIF</p>	<p>Ville de Hué, AIMF, OIF</p>	<p>Elèves, étudiants, enseignants francophones, différents publics.</p>

## KARA (Togo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Assainissement</b> Projet de drainage et de traitement des eaux usées des ménages collectées dans des égouts et dirigés vers une station d'épuration naturelle par procédé biologique. Les travaux consistent à enterrer des conduites en béton armé qui vont drainer les eaux usées vers une station d'épuration où elles seront traitées avant d'être déversées dans rivière Kara.</p>	<p>SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, Office Nationale de l'Eau et l'Assainissement de Ouagadougou</p>	<p>Contribution de la population bénéficiaire (taxes d'assainissement pour assurer l'entretien et la maintenance des installations)</p>	<p>2.100 personnes</p>
<p><b>Projet FEM-VOLTA</b> Phase d'étude de faisabilité : il consiste à construire une lagune d'épuration des eaux usées. Cette lagune sera chargée de recueillir les boues de vidange et les eaux usées en vue de leur traitement. Malheureusement, les partenaires techniques et financiers n'ont pas prévu le financement des véhicules de vidange pouvant assurer la collecte de ces eaux résiduaires. Mais, depuis un moment, ce projet n'a plus de suite. Ce projet n'a pas, jusqu'à ce jour, dépassé la phase d'étude.</p>	<p>Fond pour l'Environnement Mondial, Programme des Nation Unies pour l'Environnement</p>		
<p><b>Projet d'assainissement et de pavage de rues</b> Phase d'étude : Il s'agit d'un projet de pavage des rues et construction des ouvrages d'assainissement pluvial. Ce projet s'intéresse à deux rues à savoir la rue longeant le côté Nord du grand marché de Kara et la rue Hôtel Biova, Eglise Evangélique de Dongoyo. Il est aussi prévu sur la dernière rue, un ouvrage de franchissement sur la rivière Kpinboua.</p>	<p>Union européenne</p>		

### KAOLACK (Sénégal)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>Programme 2008-2009</p> <p>Education, échanges pédagogiques entre lycées, centres de loisirs et centres de documentation d'EPS.</p> <p>Sport, don de matériel et prévention par le sport.</p> <p>Santé, soutiens aux postes de santé (approvisionnement et réhabilitation), informations et communications aux agents de santé.</p>	Mérignac (France)		

### KPALIME (Togo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Microcrédits aux femmes	ONG SEBADERS ANG APFSOV ADJKB (comité de jumelage), ville de Bressuire, Région et Ministère togolais des Affaires étrangères	Comité de suivi	3.561 personnes
Projet d'extension d'eau potable sur 2 km dans la ville	Togolaise des Eaux, ville de Bressuire, Région, Ministère togolais des Affaires étrangères, Agence de l'Eau, Veolia, Syndicat Val de Loire, ville de Kpalimé	Mise en place du comité de gestion par le Comité de Développement du Quartier de l'ADJKB	6.650 personnes
Construction de caniveau sur 100 m linéaires sur la rue Bressuire à Kpalimé	Travaux publics, commune de Kpalimé, entreprises TTGCB, CDQ des quartiers Zomayi et Domé ADJKB, ville de Bressuire, Région, Ministère togolais des Affaires étrangères, ville de Kpalimé	La commune assure le suivi et l'entretien des ouvrages	85.000 personnes

Projet d'assainissement et construction de deux dalots sur les ruisseaux Agbassiandi et He	UCT, entreprises prestataires, AIMF	Entretien des réalisations, ouvrages pris en charge par la commune de Kpalimé	Population de Kpalimé et ses environs : 95.000
Projet d'informatisation de la comptabilité et de l'état civil	UCT, entreprises prestataires, AIMF	Entretien des équipements par la collectivité	85.000 personnes
Formations des agents de l'état civil et de la comptabilité (élaboration et exécution des budgets, logiciel, initiation en informatique, compte administratif...)	UCT, Prestataires de services, AIMF	Permanence et suivi des agents	Personnel de la comptabilité et de la paie

### KPALIME (Togo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Projet de promotion de la bonne gouvernance et du développement local participatif dans la commune de Kpalimé	ONG RADI (Recherche Actions pour le Développement Intégré), ADJKB, Coopération Kpalimé-Bressuire, Union européenne	Mise en place d'une coopération pour la réalisation du projet. Mise en place d'un comité de suivi. Audit externe	Population de la commune de Kpalimé

## LOME (Togo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Informatisation des centres d'état civil de Lomé. Matériels et équipements informatiques pour le centre d'état civil central.	AIMF, UCT		Personnel du centre d'état civil, population de la ville
Appui à la pré-collecte des déchets solides urbains. Matériels et équipements informatiques : fourniture de 35 ordinateurs et 35 onduleurs.	AIMF	Les structures de la pré-collecte des DSU à Lomé	Population de la ville
Appui aux services financiers. Matériels et équipements informatiques : fourniture d'un ordinateur, un onduleur et une imprimante pour la Trésorerie principale de Lomé commune.	AIMF		Personnel des services financiers, population de la ville
Prise en charges Secrétaires généraux de mairies dans le cadre de la Journée nationale des communes du Togo.	AIMF, UCT		
Centre multimédia Renouvellement des équipements : fourniture de matériels et équipements informatiques (15 ordinateurs, 2 scanners, 2 imprimantes), connexion internet, câblage.	AIMF		Population de la ville
Trésorerie principale de Lomé Commune Informatisation de la caisse d'enregistrement des redevances de la pré-collecte des DSU. Fourniture de matériels et équipements informatiques (un ordinateur, un onduleur, une imprimante).			Personnel du service de la Trésorerie principale de Lomé commune, population de la ville

### MARADI (Niger)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<b>Projet GOMM – Gestion des ordures ménagères</b> - La commun	AIMF	La direction régionale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, la direction départementale de l'urbanisme.	36.000 personnes

### NIAMEY (Niger)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<b>Projet d'appui à la bonne gouvernance municipale</b> Après le forum de novembre 2008 sur la bonne gouvernance municipale à Niamey et la décentralisation réalisée en concertation avec la Communauté urbaine, les communes et l'AIMF, un plan d'action de développement du projet a été développé. Ce projet consiste à soutenir les jeunes communes de Niamey engagées dans la décentralisation par la mise en place de processus innovants tout en favorisant un rapprochement des autorités locales élues et de la société civile. Ce programme d'action s'est articulé autour de différents axes : - identification des différents acteurs de développement au sein de chaque commune et de la communauté urbaine - création des plateformes d'échanges et de concertation que sont les cadres de concertation des acteurs au développement au sein de chaque commune et de la CUN - offre de services innovants aux citoyens à travers les guichets uniques d'information des citoyens et	AIMF		Formation : 6 cadres de concertation des partenaires au développement au sein des 6 communes urbaines 85 cadres municipaux et de la société civile en montage de projets à travers la méthode GAR 36 membres des cellules d'animation en techniques d'animation et de consultation publique 210 membres des cadres de concertation en techniques de concertation et de consultation publique

<p>d'insertion des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation des cadres municipaux de la CUN et des communes en montage de projets à travers la méthode GAR (gestion axée sur les résultats)</li> <li>- formation des élus et de la société civile sur les techniques d'animation, de concertation et de consultation publique</li> </ul>			
<p><b>Equipements et informatisation de la salle multimédia du Lycée municipal de Niamey</b></p> <p>Afin d'offrir un enseignement de qualité en technologie de l'information et de la communication et de vulgariser l'accès internet aux élèves, un nouveau réapprovisionnement en matériels a été entrepris (10 ordinateurs supplémentaires avec accessoires et une connexion internet à travers une antenne vsat.</p>	AIMF, ministère français de l'Education nationale		Elèves et professeurs du Lycée municipal

### NOUAKCHOTT (Mauritanie)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Projet d'équipement et de renforcement des communes et de la Communauté urbaine de Nouakchott (PERCCUN)</b></p> <p>Le PERCCUN est organisé en trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 20 km de voirie à Nouakchott. Les travaux doivent se terminer d'ici la fin de l'année.</li> <li>- Création d'un fonds d'investissement communal pour les aménagements urbains de proximité. L'étude visant à définir le circuit de la maîtrise d'ouvrage est en cours. Les travaux ont démarré début 2010. Les infrastructures communautaires seront gérées par la CUN. Les infrastructures communales (écoles, centre de santé...) seront gérées par les communes en lien avec les ministères concernés.</li> </ul>	Agence Française de développement	Communauté urbaine de Nouakchott, ministères concernés, assistance à la maîtrise d'ouvrage, assistance technique, études et prestations de service, formation, renforcement des capacités des communes et de la communauté urbaine de Nouakchott	Communes et Communauté urbaine de Nouakchott

<p>- Appui à la Communauté urbaine et aux communes de Nouakchott : cette composante regroupe les différentes prestations d'appui à la CUN et aux neuf communes (assistance à la maîtrise d'ouvrage, assistance technique, études et prestations de service, formation, renforcement des capacités des communes et de la Communauté urbaine de Nouakchott).</p>			
<p><b>Projet de Gestion communale de l'eau (PGCE)</b>  Ce projet va permettre à la CUN d'améliorer la régulation de la filière privée de distribution d'eau qui agissait jusque là dans une certaine impunité, n'hésitant pas à profiter de l'enclavement des populations défavorisées de Nouakchott pour faire élever leur prix de manière parfois inacceptable. Ce projet, financé à 25 % par la CUN, s'articule autour de 4 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement des connaissances dans le domaine de la filière eau : il s'agit là de renforcer la connaissance communale de la filière de l'eau afin d'en avoir une vue d'ensemble et de permettre aux décideurs (élus de Nouakchott) d'orienter leur politique de l'eau de manière pertinente : études juridiques, bactériologiques, socio-économiques sur la filière eau.</li> <li>- La création d'une filière d'urgence de distribution communale de l'eau : vise à soulager les populations des quartiers les plus mal lotis en matière d'approvisionnement en eau, notamment dans les périodes de canicule. Cet axe de travail vise également à pourvoir la CUN des moyens minimum de distribution alternative d'eau : achat de 3 camions citerne de seconde main, raccordement de 20 bornes fontaines stratégiques, installation de 20 cuves publiques dans les quartiers enclavés.</li> <li>- L'amélioration de la gestion communale de l'eau consiste à doter la Communauté urbaine des</li> </ul>	<p>Commission européenne, Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Hydraulique, Ministère de la Santé via l'Institut National de Recherche en Santé Publique</p>	<p>Mise en place d'une équipe municipale d'inspection de l'eau, formation des équipes municipale au contrôle de l'eau (prix et qualité), formation des comités de gestion, campagne de sensibilisation à destination du grand public</p>	<p>Communes et communauté urbaine de Nouakchott</p>

<p>outils qui vont lui permettre de réguler la filière : mise en place d'une « équipe municipale d'inspection de l'eau », contractualisation de l'ensemble des points d'eau publics, création de comités de gestion des points d'eau...</p>			
<p><b>TYPE DE PROJET</b></p>	<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p><b>MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE</b></p>	<p><b>POPULATION</b></p>
<p>- Le renforcement des capacités des acteurs de la filière eau, est enfin, indispensable afin de faire naître à Nouakchott une « nouvelle mentalité » de la gestion de l'eau, une gestion plus consciente des dangers et des besoins d'équité dans l'accès à l'eau : formation d'équipes municipales au contrôle de l'eau (prix et qualité), formation des comités de gestion, campagne de sensibilisation à destination du grand public et des Imams de Nouakchott...</p>	<p>GRET, Région Ile de France</p>		
<p><b>Projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale et communautaire (PAMOCC)</b> Projet en phase de lancement. Il est la suite et fin du projet de cellule SPM. Un appui technique et organisationnel continuera d'être apporté à la CUN pendant encore 2 ans.</p>			
<p><b>Réhabilitation du parc OMVS</b> Etude technique en cours. Tous les élèves des nombreux lycées privés de la zone pourront utiliser le parc.</p>	<p>Région Ile de France</p>	<p>Sa gestion sera confiée à un privé</p>	
<p><b>Financement du projet d'éclairage scolaire public de la ville</b> Etude technique en cours. Ce projet devrait permettre d'éclairer 4 ou 5 km de rue actuellement plongée dans l'obscurité. Il sera géré par la CUN et bénéficiera à de nombreux habitants des communes denses du centre-ville.</p>	<p>Région Ile de France, ville de Nouakchott</p>		<p>15.000 personnes</p>

<b>Financement de la Maison des Cinéastes</b> Installation d'un lieu d'action culturel à El Mina	Région Ile de France		
<b>Financement de l'extension du centre de traitement ambulatoire de lutte contre le sida</b>	Région Ile de France, mis en œuvre par la Croix Rouge		
<b>TYPE DE PROJET</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE</b>	<b>POPULATION</b>
<b>Financement de la Maison des Cinéastes</b> Installation d'un lieu d'action culturel à Teyarette et réalisation de la semaine nationale du Film, projet en cours de réalisation.	Région Ile de France		

### OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

<b>TYPE DE PROJET</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE</b>	<b>POPULATION</b>
Assainissement pluvial de l'avenue Zulung-Wékré	AIMF et ville de Bordeaux	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou	5.780
Réhabilitation et couverture du toit de la salle de ciné de Wemtenga, secteur 29 de Ouagadougou	Ville de Turin et ONG LVIA	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou	Population de l'arrondissement de Bogodogo
Équipement en matériel de la Radio municipal FMO/FM et formation des journalistes	Ville de Turin et ONG LVIA	Personnel administratif de la RMO/FM	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet « Stratégie de réduction des déchets de Ouagadougou et création d'emplois et de revenus par les actions de collecte, de tri et de valorisation »	Union européenne, AIMF, ville de Lyon et Grand Lyon	Recrutement de personnel : un chef de projet et un personnel administratif Mise en place d'un comité de pilotage	Population des arrondissements de Bogodogo (426.185) et de Sig-Hoghin (182.835)
Projet participatif d'aménagement des quartiers Gounghin de Ouagadougou	Commission européenne, Conseil régional du Centre, PRCCU, AIMF, Conseil unifié de Quartiers Gounghin	Recrutement de personnel : chef de projet et un personnel administratif	Population des quartiers Gounghin (45.000)

Projet de création d'une Maison des Savoirs (MDS) à Ouagadougou	OIF, AIMF, AUF, TV5 Monde	Recrutement de personnel : chef de projet et un personnel administratif. Mise en place d'un comité de pilotage	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet d'aménagement des quartiers périphériques de Ouagadougou	AFD et appui technique de la ville de Lyon et du Grand Lyon	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou. Un conseiller technique de la ville de Lyon	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet de réhabilitation / reconstruction du Grand Marché de Ouagadougou	AFD et Etat central burkinabé	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou. Un conseiller technique de la ville de Lyon	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet « Demain, l'eau en partage » sur la problématique de l'eau dans les pays du Nord et du Sud	Union européenne, villes de Lyon, de Turin, de Barcelone, de Ouagadougou, de Porto-Novo et de Bamako		Populations de ces villes
Projet de l'Association Jeunesse Sans Frontière sur « La promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans la ville de Ouagadougou »	Fonds d'opportunités pour un développement mu par la jeunesse urbaine d'ONU-HABITAT-CREPA		Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet BAD sur l'aménagement et l'assainissement des quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou	Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Etat burkinabé	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet de voirie et d'assainissement	Agence Française de Développement (AFD)	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)
Projet Pôles Régionaux de Développement (PRD) sur l'appui au développement urbain décentralisé	Banque Mondiale	Cellule de projet de la ville de Ouagadougou	Toute la population de Ouagadougou (1.500.000)

### POINTE-NOIRE (Congo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Projet pilote de pré-collecte des ordures ménagères dans deux quartiers de Port-Gentil (2006-2012)	CG 93	Cellule de suivi, exécution par des associations qui ont signé une convention avec la municipalité	44.000 personnes
Projet pilote d'assainissement autonome dans la commune de Port-Gentil : construction de quatre toilettes pilotes ECOSAN dans les quartiers de Port-Gentil.	Toilettes du Monde, CG 93	Cellule de suivi : implication des associations dans le suivi technique et la sensibilisation	40 familles
Projet de construction d'une station de traitement des boues de vidange (2009-2012)	Toilettes du Monde, Etat gabonais (prêt AFD/PID TOTAL)	Les études sont en cours et l'on envisage mettre en place d'un centre de toilettes et un plan d'assainissement de la ville	150.000 personnes
Projet « Mille ménagères » (2009-2012)	Toilettes du Monde, Etat gabonais (prêt gabonais, AFD/PID TOTAL)	Projet en cours avec les études préalables (opération cadastre, IEC)	50.000 personnes

### SAINT-LOUIS (Sénégal)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale et au développement urbain durable :</b></p> <p>Gestion et aménagement du patrimoine bâti et des espaces publics.            Planification urbaine et système d'information géographique.            Communication et sensibilisation des populations au patrimoine.            Amélioration du cadre de vie.            Suivi, coordination et pilotage par l'association « Le Partenariat ».</p>	Lille métropole		

### SOKODE (Togo)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Renforcement des services rendus aux populations en matière d'assainissement, d'infrastructures urbaines</b></p> <p>Achèvement des travaux de construction de latrines publiques, ponceaux, d'éradication de dépotoirs sauvages et de construction de caniveaux, sauvant une partie de la ville des méfaits des inondations.</p>	AIMF		Habitants des quartiers de la ville

### TAHOUA (Niger)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Gare routière</b></p> <p>Le projet a consisté en la création d'une nouvelle gare routière à travers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études et réalisation de l'appel d'offres par la Communauté urbaine et passation des marchés</li> <li>- achèvement des ouvrages de VRD : eau, assainissement et électricité</li> <li>- construction des bureaux des chefs de ligne, des boutiques, d'un bloc sanitaire et d'un poste de contrôle</li> <li>- création d'un hall voyageur, information et sensibilisation des usagers et de tout le personnel concerné : transporteurs, chefs de ligne, dirigeants syndicaux et commerçants</li> </ul>	AIMF	Mise en place d'une équipe de suivi et de contrôle des travaux composée des ingénieurs de la Communauté urbaine.	120.000 personnes
<p><b>Equipements et informatisation de l'état civil</b></p>	AIMF		

### TBILISSI (Géorgie)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>Signature d'un programme triennal de coopération avec Nantes.</p> <p><b>Réhabilitation des bibliothèques municipales.</b></p> <p>Formation de deux bibliothécaires à Nantes (Médiathèque Jacques Demy).</p> <p>Informatisation du réseau des bibliothèques de Tbilissi avec le soutien technique de la Médiathèque Jacques Demy (consultation en matière de gestion, envoi de livres français...).</p> <p>Cette coopération favorisera la lecture publique à Tbilissi.</p>	<p>Ville de Nantes, Médiathèque Jacques Demy de Nantes</p>	<p>Formation des bibliothécaires</p>	<p>Utilisateurs des bibliothèques</p>
<p>Signature d'un protocole de coopération entre les Universités de Tbilissi et de Nantes.</p>	<p>Université de Nantes</p>		<p>Professeurs, étudiants</p>

### TELIMELE (Guinée)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>Projet d'assainissement et fourniture d'eau potable en faveur de deux quartiers de Télimélé centre.</p> <p>Création d'un centre de formation en informatique avec accès à internet haut débit via satellite.</p> <p>Construction d'un centre de formation aux petits métiers pour les jeunes.</p> <p>Construction d'un marché central.</p> <p>Construction de pistes interdistricts et d'ouvrages</p>			

<p>de franchissement.</p> <p>Rénovation de la micro centrale hydroélectrique de Samankou.</p> <p>Achèvement du projet d'adduction d'eau de la ville de Télimélé.</p> <p>Achèvement de la construction de l'Hôtel de ville de la mairie de Télimélé.</p> <p>Rénovation du stade communal et de la maison des jeunes.</p> <p>Appui à la voirie urbaine.</p> <p>Appui à la radio communautaire.</p>			
--	--	--	--

### TELIMELE (Guinée)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>Formation des cadres et élus communaux à la bonne gouvernance locale.</p> <p>Développement de partenariats au développement communautaire approfondi et diversifié (OICI, APEK Agriculture, PADER-BGN, Association de finances, SCAC, Crédit rural, GVD...).</p> <p>Appui à la formulation et à la réalisation d'un programme culturel communal (chœur, ensemble musical, art théâtral, folklore local, costumes et jeux, poésies peuls).</p>			

### TENKODOGO (Burkina Faso)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Alphabétisation des élus locaux	Villes de Chinon et de Tenkodogo	Service d'alphabétisation de la DPEBA (Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation) du Boulgou	44 personnes
Formation des agents communaux	Ville de Tenkodogo et d'Etaules	Annuelle	2 agents
Aménagement urbain (adressage)	Ville de Tenkodogo, ville de Chinon, Ambassade de France au Burkina Faso, Direction des services techniques municipaux de Ouagadougou	Mise en place d'une cellule d'adressage au sein de la Direction des services techniques de Tenkodogo	30.000 personnes
Culture (Festival Nord-Sud)	Villes de Tenkodogo, ville d'Etaules, Association « Arbre Vert » en France	Biennal	30.000 personnes
Investissement : construction du nouveau siège de la Mairie	AIMF, ville de Tenkodogo	Direction des services techniques de Tenkodogo, AIMF	30.000 personnes

### THIES (Sénégal)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>Mobilisation, mise en place des outils et organes de gestion, de suivi et d'évaluation diagnostic social.</p> <p>Construction participative des outils et appui à l'institutionnalisation des rapports entre la municipalité de Thiès et les acteurs.</p> <p>Appui au renforcement des capacités des acteurs</p>	Cergy		

<p>de Thiès : autorité locale et ANE-SC.</p> <p>Appui à la participation des jeunes et des femmes au développement local et au codéveloppement.</p> <p>Appui à la mutualisation, capitalisation, évaluation et mise en réseau et transfert de l'expérience.</p>			
---	--	--	--

### ZIGUINCHOR (Sénégal)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>Participation à la première plateforme nord/sud des partenaires belges et sénégalais impliqués dans le même programme de coopération (CICI 2008-2012).</p> <p>Visite des responsables du partenariat.</p>	Sambreville (Belgique)		
<p><b>Renforcement des capacités des collectivités locales de la région à prendre en charge leur propre développement (2008-2012).</b></p> <p>Mettre à disposition des collectivités locales des agents formés dans la gestion du processus de développement local.</p> <p>Mettre à la disposition des structures opérationnelles de gestion avec la création de la Direction du Développement local, dotées de moyens techniques.</p> <p>Mettre à la disposition des collectivités locales un circuit d'information interne fonctionnel.</p> <p>Développer les capacités à formuler, exécuter, évaluer les plans pluriannuels de développement local.</p> <p>Mettre en place une politique de communication efficace à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la collectivité, création d'un site internet pour la commune.</p>	Sambreville (Belgique)		

Mettre en œuvre des stratégies opérationnelles de mobilisation des ressources financières. Echange et diffusion des bonnes pratiques et outils en matière de développement local, mise en place de plateforme nord/sud et sud/sud.			
---	--	--	--

### ZOUERATE (Mauritanie)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
Signature d'un partenariat	ONG Française les « Nomades de Mauritanie »		
Don d'une citerne d'eau potable de 11 tonnes	Ville de Rodez		
Aménagement et réhabilitation des écoles 2, 4 et 6	KFW		
Bourse accordée au 2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire, sur le thème de la « gestion urbaine des grandes agglomérations », ENA de Paris	SCAC Ambassade de France		1
Prise en charge du transport du Maire pour participer à l'Assemblée générale de l'AIMF	SCAC Ambassade de France		1
Création du site interne de la ville de Zouerate ( <a href="http://www.mairie-zouerate.org">www.mairie-zouerate.org</a> )	Ville de Zouerate		
Appui et assistance logistique à 5 coopératives locales pour bénéficier d'un financement	AFD		

## UNION DES COMMUNES DU TOGO (UCT)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p>L'année 2010 a vu l'UCT déployer des activités allant dans le sens de la bonne gouvernance locale. Ces activités ont visé à recadrer les communes togolaises dans la logique d'affirmation du rôle central qu'elles doivent jouer en faveur du raffermissement du tissu social, d'une part, à renforcer les capacités des acteurs locaux (responsables politiques, administratif et société civile), mais aussi le Secrétariat permanent de l'UCT, dans son fonctionnement et dans ses rapports tant avec ses membres que les réseaux auxquels il est affilié.</p>			
<p><b>Actions menées en faveur du raffermissement du tissu social</b>  <u>Programme d'aide alimentaire aux villes de Lomé, Sokodé, Kara et Dapaong</u>            Action ponctuelle étant la traduction de la volonté des communes togolaises et de leur partenaire à contribuer tant soit peu au maintien du lien social.</p>	AIMF		Personnes les plus démunies parmi les enfants et les jeunes adolescents en stratégie de survie
<p><b>Réflexion sur la gestion scolaire partagée et l'entreprenariat des jeunes</b>            Ces deux sujets s'inscrivent dans la Programmation stratégique de l'AIMF et participent aux soucis de raffermissement du lien social. Ces rencontres ont permis à chacun de prendre conscience du rôle central des communes dans la vie de l'école, instrument au service de la cohésion sociale, et de la nécessité d'un dialogue permanent entre ville et école.</p>	AIMF, Ministère français de l'Education nationale.	Séminaire nationale en forme de quadri logue. Colloques régionaux dits de restitution.	acteurs étatiques, ceux des collectivités locales, des représentants de la société civile et les élèves des lycées et des collèges

## UNION DES COMMUNES DU TOGO (UCT)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Gestion des équipements de proximité</b> De cette rencontre nationale, il est attendu l'élaboration et la validation d'un guide sur la gestion et le fonctionnement des équipements de proximité permettant la mise en place de politiques en la matière.</p>	<p>AIMF, Ministère français de l'Education nationale</p>	<p>Appel à projets pédagogiques lancé en direction des établissements scolaires des villes togolaises : les établissements retenus seront récompensés par la prise en charge d'un projet.</p>	<p>200 personnes issues de l'Administration centrale des collectivités locales, du tissu associatif et du monde des prestataires de services</p>
<p><b>Renforcement des collectivités locales</b> Un accent a été de nouveau mis sur la nécessité du renforcement des capacités des acteurs locaux ou administratifs et aussi des services essentiels. L'informatisation des services d'état civil et financiers est devenue réalité dans six nouvelles villes. Ces programmes ont aussi visé la formation des acteurs locaux à l'usage du site Web UCT. Ce site se veut être un outil d'ouverture des communes togolaises sur le monde. Le souhait de l'UCT est de donner à ses Communes membres l'opportunité de rechercher d'éventuels partenaires grâce à la présentation de leur potentiel et de leur dynamisme à travers ce site. Le renforcement des capacités des communes togolaises suppose aussi que les communes togolaises soient en mesure de répondre aux exigences des institutions de contrôle mises en place par l'Etat. La célébration de la 5<sup>ème</sup> journée nationale de la commune togolaise à Lomé en octobre 2009, a permis également aux acteurs des collectivités locales togolaises (Préfets, Présidents de Conseils de Préfectures, Maires, Secrétaires généraux des Communes et divers responsables administratifs) de se former et d'échanger dans le cadre d'un colloque national sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.</p>	<p>AIMF, Conseil Général des Yvelines, Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du Togo.</p>	<p>Programmes de formation à l'état civil et à la comptabilité administratives ont été mis en œuvre ; mise en place d'une session d'information en direction des acteurs des jumelages et coopération pour sensibiliser à participer aux appels à projets et bourses de projets proposés</p>	

## UNION DES COMMUNES DU TOGO (UCT)

TYPE DE PROJET	PARTENAIRES	MECANISME DE DURABILITE / SUIVI MIS EN ŒUVRE	POPULATION
<p><b>Renforcement du Secrétariat permanent de l'UCT</b> Le déploiement des activités a permis au Secrétariat permanent de l'UCT de se renforcer vis-à-vis des acteurs nationaux dans la concrétisation de la décentralisation au Togo. Le Secrétariat permanent, grâce à l'appui de l'AIMF, a renforcé la capacité de ses agents pour la maîtrise de l'outil informatique et a acquis du matériel pour son travail au quotidien).</p>	AIMF	Déploiement des activités	Villes membres de l'UCT
<p><b>L'année 2010</b> a permis l'affirmation de l'UCT dans son rôle d'animateur du réseau des Communes au Togo. Cette affirmation est passée par les activités menées au profit des Communes togolaises et aussi de l'ensemble des acteurs locaux en général. Le sérieux mis dans le déploiement des activités a permis à l'UCT de se poser comme véritable interlocuteur de l'Etat et des partenaires internationaux au nom des communes. Ce positionnement et cette affirmation sont certes bonnes en soi, mais rendent aujourd'hui difficile et délicate la mission de l'UCT. L'UCT ne doit pas décevoir, l'UCT ne doit pas échouer. La faiblesse des moyens financiers et humains dont dispose l'association l'oblige à se tourner vers ses partenaires pour poursuivre le renforcement du Secrétariat permanent et des actions déjà entamées dans l'attente de disposer de ressources pérennes pour ses activités.</p>			

## UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
BENIN	<b>Bembereke</b>	Mise en place d'outils efficaces visant l'augmentation des ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).	Ville d'Arlon	
	<b>Bohicon</b>	Mise en place d'outils efficaces visant l'augmentation des ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).	Ville de La-Roche-en-Ardenne	
	<b>Djidja</b>	Mise en place d'outils efficaces visant l'augmentation des ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).	Ville de Tintigny	
	<b>Natitingou</b>	Mise en place d'outils efficaces visant l'augmentation des ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).	Ville de Huy	
	<b>Savalou</b>	Mise en place d'outils efficaces visant l'augmentation des ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).	Ville de Bouillon	
	<b>Tchaourou</b>	Mise en place d'outils efficaces visant l'augmentation des ressources propres endogènes (fiscales) et exogènes (apports extérieurs).	Ville de Virton	
BURKINA FASO	<b>Dédougou</b>	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières. Renforcement des capacités de communication, de planification et de mise en œuvre, notamment dans le secteur de l'assainissement (eau et déchets).	Ville de Mouscron	
	<b>Do</b>	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières. Renforcement des capacités de communication, de planification et de mise en œuvre, notamment dans le secteur de l'assainissement (eau et déchets).	Ville de Lessines	
	<b>Gourcy</b>	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières. Renforcement des capacités de communication, de planification et de mise en œuvre, notamment dans le secteur de l'assainissement (eau et déchets).	Ville de Oupeye	

### Union des Villes et Communes de Wallonie

PAYS	COLLECTIVITES	TYPE DE PROJETS	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	POPULATION
BURKINA FASO	<b>Moussodougou</b>	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières. Renforcement des capacités de communication, de planification et de mise en œuvre, notamment dans le secteur de l'assainissement (eau et déchets).	Ville de Ramillies	
	<b>Tiébéle</b>	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières. Renforcement des capacités de communication, de planification et de mise en œuvre, notamment dans le secteur de l'assainissement (eau et déchets).	Ville de Fernelmont	
MAROC	<b>Tanger</b>	Renforcement des capacités à planifier, suivre et évaluer des projets sociaux intégrés et coordonnés au bénéfice des citoyens en général et des plus défavorisés en particulier.	Ville de Liège	
R. D. CONGO	<b>Kasa Vubu</b>	Amélioration des services de la population et de l'état civil.	Ville de Court-Saint-Etienne	
	<b>Lubumbashi</b>	Amélioration des services de la population et de l'état civil.	Ville de Liège	
	<b>Masina</b>	Amélioration des services de la population et de l'état civil.	Ville de Namur	
	<b>Mbanza-Ngungu</b>	Amélioration des services de la population et de l'état civil.	Ville de Durbuy	
	<b>Ngaliema</b>	Amélioration des services de la population et de l'état civil.	Ville d'Hervé	
SENEGAL	<b>Yène</b>	Renforcement des capacités à planifier, gérer et à structurer, de manière participative et concertée, le processus de développement local.	Ville de Durbuy	
	<b>Djourbel</b>	Renforcement des capacités à planifier, gérer et à structurer, de manière participative et concertée, le processus de développement local.	Ville d'Habay	
	<b>Ziguinchor</b>	Renforcement des capacités à planifier, gérer et à structurer, de manière participative et concertée, le processus de développement local.	Ville de Sambreville	